

LXXIII

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTÈRE

TOME LXXXIX

1963

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1964

Liste générale des Membres

de la

Société Archéologique du Finistère

arrêtée au 31 Décembre 1963

MEMBRES DU BUREAU

Présidents { M. LE PRÉFET du Finistère;
d'Honneur { Mgr L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon.

Président : M. Louis OGÈS.

Vice-Présidents : MM. D. BERNARD;
 Chanoine NÉDÉLEC;
 P. HAMON;
 D^r Ch. LAURENT.

Secrétaire Général : M. J. CHARPY.

Trésorier : M. A. LE BIHAN.

Secrétaires : MM. A. LE GRAND;
 Y. TANNEAU;
 Mlle A. SELLE.

MEMBRES ADHERENTS

MM. ABASQ J., 66, avenue Chaverny, Saint-Hublin, L.-A.
ABGUILLERM Jean-Marie, Aumônier de la Retraite,
Lesneven.

AGENCE DES BATIMENTS DE FRANCE, place au Beurre, Quimper.

MM. ALLARD Georges, pharmacien, Le Guilvinec.
ALLOT Emmanuel, instituteur honoraire, Ville Clo-
se, Concarneau.

- Mlle AMILIEN Olga, artiste modéliste, 35, rue des Reguaires, Quimper.
- M. AMPHERNET (Marquis Michel d'), Château de la Boissière, Pleyben.
- Mme ANDRÉ Marguerite, propriétaire, 19, rue Laënnec, Quimper.
- M. ANDRÉ Robert, docteur en médecine, 63, rue de Montval, Marly-le-Roy.
- Mme ANDRÉE-ANSQUER, An Erminick, Tréboul.
- M. ANDRÉE Michel-Petrovitch, An Erminick, Tréboul.
- Mlle ANDRIEUX, 36, rue A.-France, Douarnenez.
- M. ANGÉLI Paul, Inspecteur au *Télégramme*, à Pont-l'Abbé.
- ARCHIVES DE LA LOIRE-ATLANTIQUE, Nantes.
- ARCHIVES D'ILLE-ET-VILAINE, Rennes.
- ARCHIVES DU MORBIHAN, Vannes.
- M. ARGOUARCH Joseph, secrétaire général de la mairie, Concarneau.
- Mlle ARHAN, 7, rue Guy-Autret, Quimper.
- M. ARNOUS DES SAULSAYS Marcel, conseiller général, Douarnenez.
- Mlles ARIBAT Hélène, 57, rue Le Déan, Quimper.
- ARVOR Anne, commerçante, 29, rue H. Barbusse, Douarnenez.
- Mme AUBRY René, commerçante, 37, rue J.-Jaurès, Pont-l'Abbé.
- MM. AUDREN DE Kerdrel Tony, 1 bis, rue Vaneau, Paris-VII^e.
- AUFFRET Auguste, directeur de banque, en retraite, 23, rue de la Brise, Vannes.
- AUFFRET Marcel, docteur en médecine, 223, rue St-Jacques, Paris-V^e.
- AUTER Alain, instituteur, 43, rue du Château, Brest.
- AUTROU Arthur, cartonniér, rue du Couédic, Quimper.
- BALC'H F., ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, Tréboul.

- BALEMME Jean, Rennes.
- Mlle BALINEC Régine, professeur au lycée, 7, garenne de Trépajou, Penhars.
- MM. BARAER Jean, 6, rue L.-Pasteur, Ergué-Armel.
- BARBE Jean, chirurgien-dentiste, 15, rue Jules-Ferry, Brest.
- BARBIER Jean, professeur, Guerlesquin.
- Mme BARBIER DE LESCOET (la Marquise), château de Lesquiffiou, Pleyber-Christ.
- MM. BARETY Maurice, receveur des Postes, Bray-sur-Seine.
- BARGAIN Edgar, imprimeur, Quimper.
- BARON Jean, instituteur public, 93, rue St-Marc, Brest.
- Mlle BAUGUION Clothilde, femme de lettres, 12, avenue de la Libération, Quimper.
- MM. BAZIN Jehan, commissaire général de la Marine, en retraite, 37, quai de Cornouaille, Landerneau.
- BEAUGÉ Henri, capitaine, Lossulien, Le Relecq-Kerhuon.
- BECQUEY Adrien, Président du Tribunal civil de Morlaix.
- BÉGOT François, commerçant, 12, rue de Brest, Quimper.
- BELBÉOC'H Pierre, commerçant, 6, rue E.-Kerivel, Douarnenez.
- Mlle BELIN, ancienne commerçante, 26, rue Kéréon, Quimper.
- M. BELLEC Jean, notaire à Lopérec.
- Mme BELLEC J.-L., à Moëlan-sur-Mer.
- MM. BELLEC Louis, notaire à Lesneven.
- BELLEC Pierre, Administrateur de l'Inscription maritime, Ajaccio.
- BÉNARD Henri, chirurgien, Conseiller général, maire de Pont-l'Abbé.
- BERDER Michel, directeur du Collège d'enseignement général, Lesneven.

- BERGERON Roger, Ingénieur des Services Agricoles, Quimper.
- Mlle BERGOT Thérèse, assistante sociale, 14, rue Dautancourt, Paris-xvii^e.
- MM. BERNARD Daniel, Contrôleur des postes en retraite, Brezoulous, Clédén-Cap-Sizun.
- BERNARD Hervé, Secrétaire Général de la mairie de Douarnenez.
- BERNARD Jean, comptable à l'E.D.F., Cité des Colombes, Kerfeunteun.
- BERNARD Louis, recteur de Lampaul-Plouarzel.
- Mlles BERNARD Marie, commerçante, La Terre-Noire, Kerfeunteun.
- BERRÉHOUC, impasse Jean-Racine, Ergué-Armel.
- BERRI Germaine, directrice d'école honoraire, Pont-de-Buis.
- MM. BERROU Pierre, directeur d'école, Plovan.
- BERTHELOT Paul, président du Tribunal de Commerce, Brest.
- BERTHELOT, capitaine de vaisseau, La Roche-Maurice.
- BERTHOU Emile, Aumônier du Carmel, Le Relecq-Kerhuon.
- BESCOND Emile, boulanger, 4, rue Prévost, Rospenden.
- Mlle BÉZIERS A., Porz-an-Eostic, 90, avenue de la Gare, Tréboul.
- MM. BIS Jean-Yves, agriculteur, Keryven, Beuzec-Cap-Sizun.
- BLACKWELL'S, Broad Street, Oxford.
- Mmes BLAYAU, Noël, Ergué-Armel.
- BLEUZEN-BIHAN Jeanne, 6, allée Clément-Ader, Brest.
- MM. BLEUZEN René, 6, rue Clément-Ader, Brest.
- BLOCH, Yves, Chef de section des postes, 56, rue du Moulin-Vert, Quimper.
- BLOCH Yves, sous-préfet honoraire, rue Gambetta, Morlaix.

- BLUM Georges, docteur en médecine, Plozévet.
- Mme BLUTEAU Jeanne, femme de Lettres, Caen.
- MM. BODEAU Elie, docteur en médecine, 15, rue Traverse, Brest.
- BODÉNÈS Louis, pharmacien, Plougastel-Daoulas.
- BODIVIT Robert, antiquaire, 43, rue Elie-Fréron, Quimper.
- Mlles BOISSEL, hôtelière, Bénodet.
- BOLLORE Gwenaël, industriel, Odet, Ergué-Gabéric.
- MM. BONDER Yves, Officier de marine, rue du Frugy, Quimper.
- BORIES Jean, directeur de la Banque de France, Angoulême.
- BOSCALS DE REALS Charles, Général en retraite, Plouvorn.
- BOSCHER DES ARDILLETs Tugdual, comptable, 21, rue Jean-Macé, Brest.
- BOSSENNEC François, pharmacien, 15, rue Duguay-Trouin, Douarnenez.
- BOSSON Emile, recteur de Carantec.
- BOTHMER Maurice, 105, rue Jules-Lecesne, Le Havre.
- Mme BOTREL (Vve Théodore), à Pont-Aven.
- M. BOUCHÉ Hubert, vicaire, à Châteauneuf-du-Faou.
- Mlle BOUCHER Annie, 6, rue de Kergariou, Quimper.
- MM. BOUCHER Jean, journaliste, Quimper,
- BOUCHER Jean-Pierre, ingénieur du Cadastre, 231, rue Jean-Jaurès, Brest.
- BOUET Jean-Louis, Administrateur civil au Ministère des Finances, Paris.
- BOUET Maurice, professeur au lycée Voltaire, 2, rue Philippe-de-Metz, Colombes.
- BOULMER Francis, clerc de notaire, Beaumont-sur-Sarthe.
- BOURGEOIS, 32, place Saint-Corentin, Quimper.
- BOURGOIN Jean, Ingénieur des T.P.E., Pont-l'Abbé.
- Mme BOURHIS, directrice de l'école de laiterie de Kerli-ver, Le Faou.

— VIII —

- MM. BOURLÈS, docteur en médecine, 24, rue A.-Briand, Quimper.
- BOURLIGUEUX Guy, Agrégé de l'Université, 6, rue des Français-Libres, Rennes.
- BOUSSARD Vincent, expert foncier, Kerganappé, Plogonnec.
- BOUXIN Henri, 30, avenue Duquesne, Paris (7°).
- Mlle BOZEC, horticulteur, La Vallée, Ergué-Armel.
- MM. BRANQUEC Germain, Retraité de l'E.D.F., Quimper.
- BRAS DE FER (de), Commandant, rue Amiral-Courbet, Concarneau.
- BRÉLIVET A., directeur adjoint des postes, Quimper.
- BREST, Bibliothèque Municipale.
- BREST, Bibliothèque Universitaire, Le Bouguen.
- M. BRETON Eugène, recteur de Peumerit.
- Mlle BRETON, professeur honoraire, Kerbasguen, Quimper.
- MM. BRIAND Jean, recteur de Lopérec.
- BRIAT Pierre, Lesneven.
- Mme BRIAT Pierre, Lesneven.
- MM. BRIGANT Jean, cultivateur, Plovan.
- BRILLARD Jean-H., architecte expert pour les Monuments Historiques, 167, rue de l'Université, Paris (7°).
- Mmes BRILLET Raymond, professeur à Quimperlé.
- BROCA (de) Henriette, professeur, 44, rue Gambetta, Brest.
- MM. BRONNEC Jean, Ingénieur, 23, rue Vauban, Brest.
- BROUSMICHE Henry, secrétaire général honoraire, des Ets Schneider et des Forges du Creusot, 286, boulevard Raspail, Paris (14°).
- Mlle BRUNET Lucie, 20, rue V.-Hugo, Montrouge.
- M. BRUNET M., Ingénieur, 5, avenue Alexis-Pessot, Saint-Maur.
- Mlle BRUNO, assistante sociale, en retraite, Tourc'h.
- Mmes BUDES DE GUÉBRIANT (la Comtesse Alain), Saint-Pol-de-Léon.

- BUFFE, 7, rue Emile-Souvestre, Saint-Renan.
- MM. CABARET Yves, 9, boulevard Boulay-Tay, Nantes.
CADIC Maurice, artiste peintre, rue de la Gare, Le
Guilvinec.
CADORET-LE GOUIC, B.P. 599, Fort-Lamy.
- Mme CAHOUR Jean, professeur au lycée, 10, rue Voltai-
re, Brest.
- M. CAILLON, professeur d'histoire au collège Saint-
Gabriel, Pont-l'Abbé.
- Mme CALLOCH, Beg-ar-Bolhoat, Plomelin.
- M. CALVEZ Eugène, Conseiller général, maire de Plou-
néour-Trez.
- Mme CAMARD, 12, quai du Steir, Quimper.
- CAMBRIDGE. — Havard College Library — (U.S.A.).
- MM. CANET Jacques, négociant, allée Couchouren, Quim-
per.
CARAES Jean-J., docteur en médecine, Ploudalmé-
zeau.
- Mmes CARDALIAGUET, place de Brest, Quimper.
CARNÉ (Comtesse de), 6, rue René-Madec, Quim-
per.
- M. CARNÉ-MARCEIN (Olivier de), Général, château du
Marc'hallac'h, Plonéis.
- Mme CARVAL, directrice d'école honoraire, 48, rue Bros-
solette, Tréboul.
- Mlle CAST, rue J.-Noël, Quimper.
- MM. CASTEL Louis, docteur en médecine, 26, rue de
Denver, Brest.
CASTEL Yves, professeur, 14, rue Brizeux, Quimper.
CAVELLAT Pierre, Premier Président de la Cour
d'Appel, Caen.
- CENTRE CULTUREL DE FRANCE, 30, rue N.-D. des Victoires,
Paris (2°).
- MM. CHABAL Gaston, architecte, 7, square Commandant-
L'Herminier, Brest.
CHABANNES (Comte Christian de), 11, rue Bayard
Paris (8°).

CHABRIAIS Marc, officier principal des Equipages,
14, rue de Messidou, Brest.

CHACUN Marcel, industriel, Président de la Cham-
bre de Commerce, Quimper.

CHANTEAU (Baron Yves de), La Muse Marine, Mor-
gat, Crozon.

CHANTOUX Yvon, Ile de Batz.

CHARDIN, docteur en médecine, Le Guilvinec.

CHARPY Jacques, directeur des Services d'Archives,
Quimper.

CHASSÉ Charles, Agrégé de l'Université, 19, rue de
Chartres, Neuilly-sur-Seine.

CHAUSSEPIED André, architecte, rue de Salonique,
Quimper.

CHAUVEL André, domaine du Rhun-Izella, Bao-
Loc, Mam-Dong, Sud-Vietnam.

CHAUVIN Pierre, docteur en médecine, Pont-l'Abbé.

CHEVANNE Marcel, armateur, Ty-an-Aël, Concar-
neau.

CHOLEAU Jean, Président de la Fédération Régio-
naliste bretonne, Vitré.

CHOQUET-ROYER, docteur en médecine, Kerpintic,
Le Huelgoat.

CIBON (de), Kernaëret, Fouesnant.

CLAQUIN Henri, docteur en médecine, Quimper.

CLAVEL Georges, directeur des postes en retraite,
Douarnenez.

CLOAREC Henri, professeur, 2, rue Henri-Poincaré,
Brest.

CLOASTRE René, professeur, 5, rue Voltaire, Brest.

COADOU Gaït, Locronan.

COADOUR Pierre, ancien maire, Saint-Nic.

COAT Jo, artiste peintre, Douarnenez.

COATAUDON (Comte Charles de), Logonna-Daoulas.

COATHALEM Laurent, 42, rue de Chateaubriand,
Ergué-Armel.

COFFINIÈRES J., professeur au lycée, Quimper.

- Mme COGANT, impasse de Kerlérec, Quimper.
- MM. COIC Albert, Ingénieur agronome, Pouldreuzic.
COIC Sébastien, bibliothécaire de la Ville, Quimper.
- COJAN François, directeur du lycée, Châteaulin.
COJEAN François, secrétaire de mairie, Guerlesquin.
CONAN Alain, docteur en médecine, Pont-l'Abbé.
CONAN Marcellin, notaire, Telgruc.
- CONCARNEAU, Bibliothèque municipale.
- MM. CORBES Hippolyte, Président honoraire de Tribunal civil, Saint-Brieuc.
CORFA Alain, étudiant, 167, avenue Ledru-Rollin, Paris (11°).
- CORGNE Eugène, docteur ès lettres, Pontivy.
CORLER René, Agent du Trésor, La Roche-sur-Yon.
- CORNEC Jean, Secrétaire de mairie, Pont-de-Buis.
- Mlle Cornic Catherine, Manoir de Kermoysan, Penhars.
- M. CORNIC Jean, docteur en médecine, Douarnenez.
- Mlle CORNIC Marie, retraitée des postes, 27, rue Jeanne-d'Arc, Kerfeunteun.
- MM. COROLLER Jean, Prat-Maria, Quimper.
COROLLER Jean, Greffier en chef du Tribunal de Commerce, Quimper.
- CORRE Jean-Michel, Procureur Général, Yaoundé, Cameroun.
- CORSEUL Léon, Receveur des postes, Saint-Servan.
CORVEC Paul, docteur en médecine, Quimper.
COTONÉA, Préposé des postes, Pont-Croix.
- COTTEN Jean-Louis, instituteur en retraite, Quimper.
- COTTEN Yves, recteur de Locquirec.
- COUFFON René, Président de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.
- COULM François, négociant en vins, Président du Tribunal de commerce, Quimper.

- COUPA Yves, Administrateur en Chef de la France d'Outre-Mer, en retraite, Loctudy.
- COURTAIGNE Pierre, avoué, Versailles.
- COURTAY Yves, rue Toul-al-Laër, Quimper.
- COURTIN Daniel, Inspecteur primaire, Quimper.
- COZIC René, notaire, Landerneau.
- CRAFF Paul, Directeur des Caisses Rurales, Quimper.
- Mme CHUTO Marie-Thérèse, Manoir de Saint-Alouarn, Guengat.
- MM. CROISSANT Henri, avoué honoraire, 1, rue de Lyon, Brest.
- CUDENNEC René, chirurgien dentiste, Audierne.
- CUEFF Alain, charcutier en gros, Saint-Martin-des-Champs.
- Mme CUSSON, 36, rue A.-Briand, La Roche-sur-Yon.
- MM. DAGORN Henri, docteur en médecine, Coatcanton, Melgven.
- DAGORN Yves, recteur de Rédéné.
- DALM Henri, Officier en Chef des Equipages, Caserne de la Pépinière, Paris (8°).
- Mme DAMALIX, Locmaria, Quimper.
- MM. DANGUY DES DÉSERTS Edouard, Capitaine de Vaisseau en retraite, le Vieux-Kerisit, Daoulas.
- DANGUY DES DÉSERTS Henri, château de Maillé, Plounévez-Lochrist.
- DANGUY DES DÉSERTS Michel, château de Maillé, Plounévez-Lochrist.
- DANIEL Laurent, mareyeur, Le Guilvinec.
- Mme DANIEL, 6, rue Valentin, Quimper.
- MM. DANIEL Michel, Chef de division à la préfecture, Quimper.
- DANIEL René, Inspecteur d'Académie en retraite, Quimper.
- DANIEL Tanguy, Professeur, Montrouge.
- Mme DANIEL-LE BARS Magdeleine, 10, rue J.-B.-Bousquet, Quimper.

- M. DANIGO Henri, bouquiniste, Kerfeunteun.
- Mmes DANIOW, 4, rue Saint-François, Quimper.
- DAOUDAL Anne, Secrétaire de mairie, Landudal.
- MM. DARDY R., chirurgien dentiste, Landerneau.
- DARSEL Joachim, professeur, Rouen.
- DEBARY Michel, avocat, Versailles.
- DECLERCQ Robert, Chef du Centre Emetteur de Quimerc'h.
- DELAGNEAU Edmond, négociant, 6, rue Foy, Brest.
- DELIBIOT, pâtissier, Concarneau.
- DELSUC Pierre, avocat à la Cour d'Appel, Paris.
- DENIS Georges, Inspecteur Général des Services Scientifiques de l'Agriculture, 13, rue de Kergariou, Quimper.
- DENIS P., docteur en médecine, Clédén-Cap-Sizun.
- DENIS Pierre, professeur au collège, Douarnenez.
- DENNIÉLOU Jean, professeur au lycée, Brest.
- DERRIEN Hippolyte, directeur d'école honoraire, Loctudy.
- Mme DERRIEN Louis, 8, rue Voltaire, Brest.
- MM. DESGUINES A., directeur de l'école spéciale de Travaux Publics, Cachan.
- DESMAROUX Jean, 3, allée de la Pelouse, Le Raincy.
- DESPRETZ Alfred., Traon-Elorn, Landerneau.
- DESSE Georges, docteur en médecine, 28, rue du Palais, Quimper.
- DESSE Jean, étudiant, 28, rue du Palais, Quimper.
- Mme DESSE Georges, directrice adjointe des Services de Santé, Quimper.
- MM. DEYROLLE Jacques, architecte, villa Pen-Fao, Lannec.
- DILOSQUER Eugène, instituteur, Le Guilvinec.
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE, 3, rue Valois, Paris-1^{er}.
- MM. DIROU Pierre, instituteur honoraire, 100, Grande-Rue, Kerfeunteun.

- DIVANACH Marcel, directeur d'école publique, Le Bergot, Brest.
- DIVERRE Jean, 14, rue du Marais, Caen.
- DIZERBO Auguste, chef de travaux à la Faculté des Sciences, Brest.
- DMOCHOWSKI Jean, Roch-Bras, Porspoder.
- DOARÉ Jean, inspecteur des Postes, 20, rue Moulin-aux-Couleurs, Quimper.
- DOMEC Marie, Prat-Maria, Quimper.
- DONNART Charles, docteur vétérinaire, maire de Pont-Croix.
- Mme DONNART Gabrielle, contrôleur des Postes, en retraite, Pont-l'Abbé.
- MM. DONVAL Victor, industriel, Rosporden.
- Mme DRAPIER-CADEC Léontine, romancière, Brest.
- MM. DUBOURG J.-C., docteur en médecine, Douarnenez.
- DU CREST DE VILLENEUVE, général, manoir de Coran, Plougasnou.
- Mme DUIGOU C., impasse de l'Odet, Quimper.
- DUJARDIN, docteur en médecine, Saint-Renan.
- DUMONT Roger, 15, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
- DU PLESSIS Yves, directeur de banque, en retraite, Quimper.
- DUPONT Philippe, château de Bagatelle, Saint-Martin-des-Champs.
- DUPOUY Auguste, agrégé de l'Université, rue E.-Gourmelen, Quimper.
- DURAND Joseph, prothésiste dentaire, rue F.-Le Guyader, Kerfeunteun.
- DURAND Pierre, lieutenant-colonel, en retraite, villa Kerler, Porspoder.
- DUVAL Michel, rue Victor-Hugo, Rennes.
- DYÈVRE Henri, ingénieur général, directeur honoraire du Service Géographique de la Marine, 10, avenue Camoens, Paris.
- EON Jean-Noël, résidence des Pins, 27, rue de St-Germain, Marly-le-Roi.

- EON Paul, recteur de Plouvien.
ESSARTS (DES), général, Kerlouarnec, Ploaré.
ETIENNE Guy, docteur en médecine, Maen-ar-Ya, Châteaulin.
EVEN André, 12, rue Branda, Brest.
EVENAT Fanch, commerçant, Pont-Croix.
EVRARD Roger, député du Finistère, Kerfeunteun.
EZEL Jean, docteur en médecine, Douarnenez.
FATOU Olivier, magistrat, 14 bis, avenue Bosquet, Paris-7^e.
FALAISE Guy, président des Amis de Pompéi, 28, avenue Lyautey, Beauregard-Poissy.
FALC'HUN François, professeur de langues celtiques à la Faculté des Lettres, 26, rue de Fougères, Rennes.
Mgrs FAUVEL André, évêque de Quimper et de Léon, Quimper.
FAVÉ Vincent, évêque auxiliaire de Quimper et de Léon, Quimper.
M. FAVÉ Yves, curé-doyen de Saint-Renan.
Mme FEILLET Hervé, 64, quai de l'Odet, Quimper.
M. FERCHAUD Serge, docteur en médecine, Brest.
FERRIÈRE DE LASSUS Auguste, Pietra Corbara, Cap Corse (Corse).
Mme FEUNTEUN, 4, rue René-Madec, Quimper.
MM. FEUNTEUN Auguste, inspecteur des Postes, Ile Tudy.
FINOT Paul, directeur général des Services Techniques, mairie de Rueil.
FICHOY Yves, notaire, Douarnenez.
FICHOUX Jacques, curé-doyen de Plabennec.
FICHOUX Jean, conseiller général, maire d'Arzano.
FLATRÈS Pierre, agrégé de l'Université, assistant de géographie à la Faculté des Lettres de Lille.
FLOCH Maurice, rue Jean-Lautrédou, Pont-l'Abbé.
Mme FOLGOAS, place Gambetta, Pont-l'Abbé.
FORÊT-FOUESNANT, mairie.

- MM. FORNÈS Joseph, négociant en métaux, 73, rue du Frugy, Ergué-Armel.
FORT Albert, président honoraire de la Chambre de Commerce de Tunis, 47, rue V.-Hugo, Brest.
FOUCHER Jean, archiviste municipal, Brest.
FOUGÈRES, bibliothèque municipale.
- Mme FOURRÉ, 8, rue des Sables-Blancs, Tréboul.
- MM. FRIANT Hervé, 52, rue H.-Barbusse, Ergué-Armel.
FRIANT Pol, industriel, 31, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
FRIÉDEL Georges, professeur à la Faculté de Droit, Nancy.
FURCY Emile, 3, rue Saint-Martin, Quimper.
FURIC Bertrand, Guerngaradec, Le Trévoux.
FURIC Jules, industriel, Le Guilvinec.
- Mme GADONNA Aline, professeur de sciences au lycée de Nantes.
- MM. GAGEONNET Maurice, comptable, rue Robespierre, Ergué-Armel.
GAIGNAISON Marcel, 1, villa Niel, Paris-17^e.
GALÈS Charles, docteur en médecine, Plogonnec.
GALLAIS Alain, commissaire priseur, Quimper.
GALLO Arthur, commerçant, Querrien.
GAONACH Maurice, aumônier à Quimper.
GARGADENNEC Roger, agent commercial d'Air-France, Villeneuve-le-Roi.
GARREC Roger, professeur au collège Saint-François, Lesneven.
GAUTIER Louis, directeur honoraire de banque, Thouarcé-sur-Loire (L.-A.).
GAZEAU Francis, pharmacien, Daoulas.
GEFFROY Jean, notaire à Plouescat.
GENTRIC Emile, 3, rue Etienne-Dolet, Brest.
GIFFO Etienne, docteur en médecine, Quimper.
GIOT Pierre, directeur des Antiquités Préhistoriques, 2, rue du Thabor, Rennes.
- Mme GLÉVEAU, 18, rue Saint-Marc, Quimper.

- M. GLOAGUEN Jean, opticien de marine, école du Rouz, Concarneau.
- Mme GLOAQUIN, 59, avenue des Sports, Quimper.
- MM. GLORENNEC Hervé, résidence de Pratmaria, Quimper.
- GOACHET Robert, expert foncier, 84, rue Jean-Jaurès, Brest.
- Mme GOALABRE Marie-Louise, institutrice en retraite, 19, rue Barbusse, Quimper.
- MM. GOANEC Alexandre, commerçant, Plovan.
- GOANEC Eugène, instituteur, Pont-l'Abbé.
- GOARDON, cultivateur, Trouguer, Clédén-Cap-Sizun.
- GODEC Stanislas, sculpteur, Pont-Croix.
- Mme GOLHEN, rue du Frugy, Quimper.
- MM. GONIDEC Albert, expert foncier et agricole, Tréboul.
- GORAGUER Lucien, directeur d'école, Plogastel-Saint-Germain.
- Mme GOUBET Simone, archiviste paléographe, 1, place d'Avril, Grenoble.
- MM. GOUBIN Hervé, notaire, Fouesnant.
- GOUGAY René, curé de Saint-Mathieu, Quimper.
- GOUIFFÈS Gabriel, comptable, Concarneau.
- GOUIFFÈS Georges, chirurgien-dentiste, Quimper.
- GOUPIL, juge d'Instance, Morlaix.
- GOURCUFF M., professeur au lycée, 74, rue Jean-Jaurès, Brest.
- GOURIOU Jean, 44, rue Vital, Paris-16°.
- GOURLAOUEN René, directeur de la Société Générale, Douarnenez.
- GOURMELON Hervé, administrateur civil au ministère des Finances, Paris.
- GOURMELON Roger, conservateur aux Archives Nationales, Paris.
- GOURRETTE René, greffier-huissier, Plogastel-Saint-Germain.
- GOURVIL Fanch, président de la Société d'Etudes a Morlaix.

- Goy Robert, artiste peintre, 1, place Petite-Hollande, Nantes.
- GOYAT Jean, directeur d'école en retraite, Quimper.
- GRALL André, pharmacien, Rennes.
- Mme GRALL Herveline, secrétaire du Comité des pêches, Brest.
- MM. GRALL Jean, prothésiste dentaire, 12, rue de la Fontaine, Quimper.
- GRAVOT Robert, professeur. conseiller général, Brest.
- GRENIE Claude, professeur au lycée, Quimper.
- GRILL Corentin, aumônier de Notre-Dame de la Salette, Saint-Martin-des-Champs.
- Mme GRUNCHEC, charcutière, 27, rue Saint-Mathieu, Quimper.
- MM. GUÉGUEN Corentin, commerçant, Ster-Vad, Pont-l'Abbé.
- Mme GUÉGUEN Françoise, secrétaire, 9, rue du Lycée, Quimper.
- MM. GUÉGUEN Joseph, aumônier de l'hôpital, Quimper.
- GUÉGUEN Léon, docteur en médecine, maire de Plouguerneau.
- GUELLEC Eugène, architecte, Quimper.
- GUÉNEC André, transports, Peumerit.
- GUÉNEC Yves, instituteur honoraire, Peumerit.
- GUERCH Jean, recteur de Locmaria, Quimper.
- Mme GUERNALEC, 32, impasse de l'Odet, Quimper.
- MM. GUÉVEL Job, maître verrier, Pont-Aven.
- GUÉVEL René, négociant, Pleyber-Christ.
- Mme GUÉZENNEC Hélène, agent des P. et T., Locronan.
- MM. GUÉZENNEC Yves, négociant, Tréguier.
- GUIAVARCH Marc, recteur de Plouarzel.
- GUIBOURG Emile, chirurgien-dentiste, Audierne.
- GUILCHER André, agrégé de l'Université, professeur à la Sorbonne, 2, boulevard du Maréchal-Joffre, Bourg-la-Reine.
- GUILCHER Jean-Marie, 70, rue de la République, Meudon.

- GUILLEMOT Arthur, Kerascoët, Pluguffan.
- Mme GUILLEMOT Jacques, Sainte-Marine, Combrit.
- MM. GUILLERM Hervé, maire de Carantec.
- GUILLERM Louis, recteur de Gouézec.
- GUILLERMIT Jacques, 44, rue Voltaire, Brest.
- Mme GUILLEROT, Le Kernével, Larmor-Plage.
- M. GUILLOU, instituteur à Locronan.
- Mme GUILLOU, institutrice, Locronan.
- MM. GUILLOU Raphaël, professeur d'Enseignement technique, Brest.
- GUIOMAR, rue du Maréchal-Foch, Carantec.
- Mme GUIRRIEC, 27, rue Jules-Noël, Quimper.
- MM. GUVARCH Louis, notaire, Saint-Pol-de-Léon.
- GUIZIOU Sébastien, maire de Loctudy.
- GUYADER Albert, contrôleur civil honoraire, 49, rue Victor-Hugo, Brest.
- GUYADER Camille, opticien, Douarnenez.
- GUYADER Henri, secrétaire du Syndicat d'Initiative, Châteaulin.
- Mme GUYOMARCH Odile, 27, rue Hermel, Paris (16°).
- M. GUYOMARCH René, secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, Morlaix.
- Mme HALLAURE Alice, Kerobestin, Combrit.
- MM. HALLÉGUEN C., Administrateur en chef honoraire, Pentrez, Saint-Nic.
- HALNA DU FRÉTAY Alain, 41, rue Lagrange, Bordeaux.
- HAMON Albert, professeur au lycée, Bourg-la-Reine.
- HAMON Henri, 67, rue de Douarnenez, Quimper.
- HAMON Pierre, industriel, Saint-Pol-de-Léon.
- HAMON Pierre, ingénieur en chef du Génie Rural, en retraite, Quimper.
- Mmes HANOUT, 7, rue de la Mairie, Quimper.
- HARDOUIN, 1, rue de Kergariou, Quimper.
- HARNAY Césarine, Plouvorn.

- MM. HARSCOUET DE SAINT-GEORGE, château de Kerenne-
vel, Melgven.
HÉLIAS Pierre, professeur à l'Ecole Normale, Quim-
per.
HELO Victor, docteur en médecine, Plogastel-Saint-
Germain.
- Mlle HÉMÉDY, commerçante, rue Duguay-Trouin, Châ-
teaulin.
- M. HÉNAFF Corentin, maire de Pouldreuzic.
- Mme HÉNAFF Jean, Pen-ar-Marc'hat, Plouhinec.
- M. HÉNAFF Michel, Ty-Breiz, Pouldreuzic.
- Mlle HÉNAFF, 19, route de Locronan, Quimper.
- MM. HÉNAULT Louis, Lesneven.
HENRIOT (Ets), faïences, Quimper.
HENRY Hervé, directeur d'école honoraire, Plo-
zévet.
- Mmes HENTSCH, château de Cheffontaines, Clohars-Foues-
nant
HERLÉDAN Pierre, institutrice, Melgven.
- Mlles HERMIER, La Bastide, Garenne des Trepajou, Pen-
hars.
HERNIGOU, Penruic, Quimper.
- MM. HERVÉ Barthélémy, 9, rue Dumont-d'Urville, Con-
carneau.
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE Guillau-
me, 3, rue Damrémont, Nantes.
HÉTET Auguste, 53, rue Traverse, Brest.
HÉTET Emile, Ti-Jopic, Quimerc'h
- Mlle HICHER Marie, assistante sociale, 22, rue J.-Barré,
Douarnenez.
- MM. HINTERSCHIN Albert, 5, rue Bouzerait, Montrouge.
HOUEL Laurent, professeur au collège, Douarnenez.
HUBERT Jean, hôtelier, Manoir du Stang, La Forêt-
Fouesnant.
HUBERT Marcel, secrétaire de la mairie, Pont-Croix.
- Mlles HUIBAN E., Ecole du Rouz, Concarneau.
HUIBAN Louise, 7, rue Kéréon, Quimper.

- MM. IHUEL, Inspecteur de l'Enregistrement en retraite,
Ile Tudy.
INIZAN Albert, 68, avenue des Gobelins, Paris (13°).
- Mlle INIZAN Marie, Contrôleur des Postes, Ergué-Armel.
INSTITUT DES RECHERCHES HISTORIQUES, ECONOMIQUES
ET HUMAINES, Faculté des Lettes, Rennes.
- M. JADÉ Jean, journaliste, Quimper.
- Mlle JAFFRÉ, assistante sociale en chef aux Allocations
Familiales, à Quimper.
- Mme JAFFRÉ-JAOUEN Louise, 5, rue de Pont-l'Abbé, Quim-
per.
- MM. JAFFRÉZIC Louis, secrétaire de la mairie de Riec-
sur-Belon.
JANNÈS Y., Vice-Président des Grands Travaux de
Marseille, 25, rue de Courcelles, Paris (8°).
- Mlle JANNÈS Yvonne, professeur au lycée, Brest.
- MM. JAOUEN Alain, chirurgien, Kermaria, Lesneven.
JAOUEN Louis, entrepreneur de travaux publics,
Quimper.
JAOUEN, docteur en médecine, Kerlouan.
JEAUGEON André, étudiant, An Oaled, Pen-al-Lan,
Carantec.
JÉGOU Alain, conseiller à la Cour d'Appel, 16, rue
d'Aramillé, Paris (17°).
- JESTIN A., 29, rue du Général-Leclerc, Saint-Pol-
de-Léon.
JÉZÉQUEL Hervé, aumônier de la Maison de Kerau-
dren, Lambézellec.
- JOLIFF Marcel, directeur du Cours Complémentaire,
Le Guilvinec.
- Mme JOLIVET, 2, rue de Lestrouarn, Tréboul.
- MM. JOLY Guy, chirurgien dentiste, Lesneven.
JOUVIN, ancien assureur, 22, rue Astor, Quimper.
- Mme JUGANT, commerçante, rue Saint-Mathieu, Quim-
per.
- MM. JUILLARD Edouard, retraité des Postes, Le Calvaire,
Quimper.

- JULIEN Michel-Hervé, Assistant au Muséum National d'histoire naturelle, à Paris.
- KAIGRE Jean, bijoutier, Brest.
- Mme KAIGRE Marguerite, 58, boulevard Gambetta, Brest.
- KENVREURIEZ AR BREZONEG, Grand Séminaire, Quimper.
- MM. KERANFLEC'H (Vicomte Amaury de), Manoir de Trogriffon, Henvic.
- KERAVAL Pierre, professeur à l'Ecole Normale, Quimper.
- Mlles KERAVAL R., 1, rue Colbert, Kerfeunteun.
- KERDRANVAT Marie-Anne, rue A.-Le Braz, Quimper.
- KERDRAON Michèle, 65, boulevard Montaigne, Brest.
- M. KERGOAT Henri, allée du Banellou, Quimper.
- Mlle KERGONNA, 46, quai de l'Odet, Quimper.
- Mme KERGOS (de), 12, rue de la Palestine, Rennes.
- MM. KERGUELEN François, Agrégé de l'Université, 75, avenue Mozart, Paris.
- KERHOAS Roger, Président du cercle celtique, Châteaulin.
- Mlle KERHUEL Anne-Marie, 20, rue Général-Morvan, Beuzec-Conq.
- MM. KERISIT Adolphe, photographe, 42, rue Le Déan, Quimper.
- KERLOCH Jean, expert comptable, Alger.
- Mlles KERLOCH Jeanne, assistante sociale, rue de Rosmadedec, Penhars.
- KERMADEC (de), Le Roc'hou, Plouézoc'h.
- MM. KERMARREC Henry, chirurgien dentiste, 2, avenue de Kerbonne, Saint-Pierre-Quilbignon.
- KERMERCHOU DE KERAUTEM Hervé (de), manoir de Castel-Men, Taulé.
- KERMORGANT L., pharmacien, 28, rue Danton, Brest.
- Mlle KERNAFLEN Lucienne, avenue des Glénans, Penhars.
- MM. KERNAFLEN DE KERGOS (Marquis de), Bénodet.

- KERNÉIS J.-P., professeur à l'école de médecine, Nantes.
- KEROUARTZ (Marquis Oswen de), ancien député, Guingamp.
- KERREST Jean, 8, rue Victorien-Sardou, Paris (16°).
- KERRIEN Jean, vicaire à la Cathédrale, Quimper.
- KERROS Guy (de), Malakoff, Sainte-Marine, Combrit.
- Mme KERSAUDY Albert, commerçante, Audierne.
- MM. KERSAUDY Jean-Michel, 2, rue Pierre-Le-Grand, Rennes.
- KERSAUZON-KERJEAN (Comte de), Manoir de Kerjar, Plourin-Ploudalmézeau.
- KERVENNIC Pierre, Vicaire général de l'Evêché, Quimper.
- KERVEVAN Yves, gérant d'usine, Le Guilvinec.
- KERVIAN Jean, journaliste, Plomodiern.
- KERVIAN Louis, 12, rue Campagne-Première, Paris (15°).
- KERVIRAN Primel, rue Sel-war-Ker, Quimper.
- KER VREIZ, 43, rue Saint-Placide, Paris (6°).
- KEVRENN de Brest.
- MM. LABAT Alexandre, conservateur aux Archives Nationales, Paris.
- LABBÉ Roger, armateur, 25, rue E.-Renan, Concarneau.
- LACHAUD Jacques, architecte, Quimper.
- LAFAILLE (Colonel), Roc'h-Du, Concarneau.
- LAFAILLE (Commandant), Roc'h-Du, Concarneau.
- LAGADEC Jean, 15, rue de Chateaubriand, Brest.
- LAGADIC Corentin, instituteur, Le Guilvinec.
- Mlle LAGADIC, chemin des Justices, Quimper.
- MM. LAGATHU E., Ingénieur des T.P.E., Huelgoat.
- LA JAILLE (de), Carantec.
- LALLEMANT Henri, Ingénieur en chef géographe à l'Institut géographique National, Saint-Mandé.
- LA MÉNARDIÈRE Léon (de), 6, cours d'Ajot, Brest.

- LANCIEN Germain, Ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat, Morlaix.
- LANDÉVENNEC (Abbaye de).
- LANDERNEAU (Bibliothèque Municipale).
- MM. LANNAUD Georges, négociant, Quimper.
- LANNUZEL Joseph, officier principal des Equipages de la Flotte, Brest.
- LANON Louis, vicaire à Cléder.
- Mlle LAOUÉNAN-BOUGUENNEC Germaine, Prat-Maria, Ergué-Armel.
- MM. LARCHIER Jean, négociant, Morlaix.
- LARDEUR H., Ingénieur des Ponts et Chaussées, Quimper.
- LARVOR Robert, 10, rue Pierre-Loti, Brest.
- LARZUL Noël, ancien maire, Plozévet.
- LASSERRE DU ROZEL, pharmacien, Le Guilvinec.
- LASSUS (de), 19, rue des Brebis, Morlaix.
- LAURENT Charles, Médecin Général en retraite, Brest.
- LAURENT Donatien, 44, rue de Fleurus, Paris (6°).
- LAURET R., chirurgien dentiste, Plougastel-Daoulas.
- LAZIC Jean, dessinateur au Cadastre, Quimper.
- LE BAIL François, co-directeur du Likès, Quimper.
- LE BARS Alain, recteur de Plomeur.
- LE BARS Alfred, commerçant, place des Otages, Morlaix.
- LE BARS Jean, vicaire à Pleyben.
- LE BARS Jean, recteur de Trézien.
- LE BARS René, directeur de l'école normale, Saint-Brieuc.
- LE BEC Jean, pharmacien, Quimper.
- LEBEL Mario, chirurgien en chef de l'hôpital de Mantes-la-Jolie.
- LE BERRE Alain, 60, boulevard Gambetta, Brest.
- LE BERRE Auguste, négociant, Pont-l'Abbé.
- LE BERRE Hervé, hôtelier, Le Guilvinec.
- LE BERRE Jean-Paul, Pont-l'Abbé.

- LE BESQUE Georges, journaliste, Landerneau.
LEBEUL Jean, vicaire, Douarnenez.
LE BEUX Joseph, recteur du Moulin-Vert, Quimper.
Mme LE BIHAN Achille, directrice d'école publique, Saint-Renan.
M. LE BIHAN Alexis, adjoint d'archives, Quimper.
Mlle LE BIHAN Anna, Le Guilvinec.
MM. LE BIHAN Jacques, opticien, Quimper.
LE BIHAN Yves, recteur de Sainte-Thérèse, Quimper.
Mlle LE BIHAN-PENANROS Marie-Louise, 29, rue du Frugy, Quimper.
MM. LE BORN Armand, professeur de sciences naturelles, Quimerc'h.
Mme LE BORGNE, 72, rue de la Providence, Quimper.
MM. LE BOULCH Yves, aumônier de l'hôpital, Landerneau.
LE BOURHIS, retraité de l'enseignement, 3, rue du Château, Pont-l'Abbé.
Mme LE BOURHIS, retraitée de l'Enseignement, Pont-l'Abbé.
MM. LE BRAS Henri, peintre décorateur, 24, rue Notre-Dame, Lesneven.
LE BRETON Fiacre, instituteur public, Le Guilvinec.
LE BRETON Louis, docteur en médecine, Bourbriac.
LE BRIGANT Yves, instituteur honoraire, Guerlesquin.
LE BRIS Jean, Attaché de Préfecture, Ergué-Armel.
LE BRIS Jean, représentant, 13, rue Ed.-Corbière, Brest.
LE BRIS Pierre, libraire, Brest.
LE BRIS Roger, docteur en médecine, Quimper.
LE BRIS-DUREST, Erwan, manoir de Treffest, Pont-Croix.
LE BRUN Bernard, coutelier, Quimper.

- LE BRUN Jean, directeur d'école, 248, rue Jean-Jaurès, Brest.
- LE BRUN Roger, avocat, adjoint au maire, Morlaix.
- LE CALVEZ Louis, Conseiller général, maire de Fouesnant.
- LE CAM, professeur au lycée, Quimper
- Mme LE CAM, professeur au lycée, Quimper.
- M. LE CARRE (R.P.), Roz-Avel, Quimper.
- Mme LE CHEVER Roger, chirurgien dentiste, Loctudy.
- MM. LE CLECH, instituteur, impasse de Cozmaner, Ergué-Armel.
- LECLERC Louis, notaire à Carhaix.
- LECLERCQ René, comptable agréé, Douarnenez.
- LECOQ Joseph, Conseiller général, maire de Plogastel-Saint-Germain.
- LE CORDIER DE BIGARS DE LA LONDE Loïc, 6, avenue de Tourville, Paris (7^e).
- Mlle LE CORNEC Louise, 15, rue Louis-Hémon, Quimper.
- M. LE COZ Jean, professeur à la Faculté des lettres, Rabat.
- Mmes LE COZ Philomène, ancienne commerçante, rue E.-Fréron, Quimper.
- LE CRANE-BERRIVIN, pharmacienne, Plozévet.
- MM. LE DANT Adolphe, retraité des postes, Brest.
- LE DOARÉ Jos, photographe, Châteaulin.
- LE DU H., négociant, rue de Kergariou, Quimper.
- Mlle LE DU Simone, institutrice, Plogoff.
- MM. LEFEUVRE Raymond, 30, quai de l'Odet, Quimper.
- LE FLOCH Hervé, maire de Plogonnec.
- LE FLOCH Pierre, mètreur vérificateur, Penhars.
- LE FLOCH Raymond, instituteur, Pont-Aven.
- LE FOLL Jean, instituteur, Rumengol.
- LE FORESTIER DE QUILLIEN, Charenton.
- LEFRANC Jean, docteur en médecine, 5, rue de Glasgow, Brest.
- Mlle LE FRIANT J., 7, rue E.-Potier, Douarnenez.

- Mme LE FUR, 1, avenue des Cormorans, Quimper.
- M. LE GAC Jean, docteur en médecine, Brest.
- Mlles LE GALL Annick, 35, rue des Reguaires, Quimper.
LE GALL Annick, bourg de Pluguffan.
- MM. LE GALL Charles, professeur à Brest.
LE GALL Eugène, Commandant de pétrolier, Le Havre.
LE GALL François, 39, rue des Plomarch, Douarnenez.
LE GALL Germain, secrétaire de la mairie, Quimerc'h.
LE GALL Jean, directeur d'école, Peumerit.
- Mme LE GALL Jean, Peumerit.
- Mlle LE GALL Jeanne, maire de Saint-Divy.
- MM. LE GALL Pierre, Inspecteur de l'enregistrement à Quimper.
LE GALL Yves, avocat, Quimper.
- Mlle LE GALL-LE ROY Bernadette, 11, avenue Maréchal-Ney, Nantes.
- MM. LE GALLO Yves, professeur, 60 ter, boulevard Gambetta, Brest.
LE GARREC Félix, photographe, Plonéour-Lanvern.
- Mlles LE GIGAN Marie-Christine, Saint-Quijeau, Carhaix.
LE GOAER Germaine, commerçante, place Terre-auduc, Quimper.
- MM. LE GOASGUEN Charles, député du Finistère, Brest.
LE GOASGUEN Henri, avocat, 26, rue Voltaire, Brest.
- Mme LE GOAZIOU Adolphe, libraire, Quimper.
- MM. LE^eGOAZIOU, libraire, Morlaix.
LE GOFF Jean, conseil fiscal, Quimper.
LE GOFF Yves, ancien notaire, Gouézec.
- Mlle LE GOFF, chemin des Justices, Quimper.
- MM. LE GOURIÉREC Pol, Chargé d'Affaires de France à Bagdad.
LE GOUVELLO DE LA PORTE (Comte Louis), Manoir de Lestrédiagat, à Trefflagat.

- LE GRAND Alain, Inspecteur aux Renseignements généraux, Quimper.
- Mme LE GRAND Alain, rue Jeanne-d'Arc, Kerfeunteun.
- MM. LE GRAND Etienne, ancien photographe, Kerfeunteun.
- LE GRAND Joseph, aumônier C.F.M., La Villeneuve, Brest.
- LE GRAND Louis, commerçant, 7, rue du Guéodet, Quimper.
- LE GRAND Louis, horticulteur, Quimperlé.
- LE GRAND René, architecte, Quimper.
- LE GRAND, instituteur, rue Jeanne-d'Arc, Kerfeunteun.
- LE GUELLEC Germain, capitaine d'armement, Lannec.
- LE GUERN Jean, étudiant, Ploumilliau.
- Mlle LE GUILLOU Michelle, institutrice, Guerlesquin.
- MM. LE GUILLOU, professeur au lycée, Landerneau.
- LE GUYADER Pierre, directeur d'école honoraire, Penhars.
- Mme LE GUYADER, 12, quai du Steir, Quimper.
- M. LE GUYADER-DESPRÉES Jacques, notaire, Châteaulin.
- Mme LE GUYADER-DESPRÉES, Châteaulin.
- MM. LE HARIVEL DE GONNEVILLE G., conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Lanarvily.
- LE HIR Jean, 65, rue de Grenelle, Paris (15°).
- LE LANN Guy, architecte, Brest.
- LE LANN Louis, vicaire. Bannalec.
- LE LANN, député d'Ille-et-Vilaine, Fougères.
- LE LÉANNEC Georges, 18, rue Tariel, Issy-les-Moulineaux.
- LE LOUARGANT Eugène, assureur conseil, Kerfeunteun.
- Mme LE LOUARN A., directrice du C.E.G., Brest.
- MM. LE LOUS Yves, Armor-Voyages, rue Colbert, Brest.
- LE MAGUER Marcel, notaire, Quimper.
- Mmes LE MAO, rue Brizeux, Quimper.

- LE MARC J., Le Ris, Douarnenez.
- Mlle LE MARC Yvonne, surveillante générale de lycée,
en retraite, Tréboul.
- MM. LE MENN Louis, curé-archiprêtre, Châteaulin.
- LE MER Paul, notaire, Plogonnec.
- LE MERCIER A., directeur d'école publique, Brélé-
vénez.
- LE MERDY Jean, artiste peintre, Concarneau.
- LE MERDY Joseph, négociant, Tréboul.
- LE MERDY Louis, photographe, Concarneau.
- LE MEUR Georges, Ker-Arthur, Châteauneuf-du-
Faou.
- LE MINOR Jean, commerçant, Pont-l'Abbé.
- LE MINOR Louis, tapissier-décorateur, Nantes.
- Mme LE MINOR Louis, Pont-l'Abbé.
- MM. LE MINOR René, adjoint au maire, Pont-l'Abbé.
- LE MOAL Gabriel, industriel, 8, place de la Bourse,
Nantes.
- LE MOAL Léon, Ker-Arthur, Pont-l'Abbé.
- LE MOALLIC Marcel, 8, rue Fresnel, Concarneau.
- Mme LE MOEL Odile, directrice de l'Ecole normale de
filles, Quimper.
- M. LE MOIGNE René, journaliste, Quimper.
- Mlle LEMOINE Augustine, impasse Feunteunic-al-Lez,
Quimper.
- MM. LEMOINE Corentin, notaire honoraire, Saint-Pol-
de-Léon.
- LEMOINE Pierre, architecte, Quimper.
- LE MONIÈS DE SAGAZAN R., Manoir de Penanrue,
Landerneau.
- LE MONIÈS DE SAGAZAN, Commandant en retraite,
Daoulas.
- LE NAOUR Jean, notaire, Melgven.
- LE NOACH Alain, Kergornec, Plogonnec.
- LE NOGRE H., pharmacien, 36, rue de Siam, Brest.
- LENOIR Jean-Pierre, professeur d'art appliqué, 69,
Grande-Rue, Le Mans.

- Mlle LE NOUY, Penruïc, Quimper.
- Mme LE NUE, 28, rue du Pont-Firmin, Quimper.
- MM. LÉON J., industriel, Malakoff.
LÉOST Michel, 3, route de Bénodet, Quimper.
- Mme LE PAGE Eugène, 46, rue J.-Jaurès, Quimper.
- MM. LE PAGE Yves, ancien maire, Briec.
LE PAPE Louis, avoué, Quimper.
LE PAPE Louis, pharmacien, Saint-Guénolé-Penmarc'h.
- Mlles LE PAPE, directrice de cours de coupe et couture, Quimper.
LE PENSEC, dentelles, Douarnenez.
- MM. LE PORT Roger, Ingénieur en chef honoraire des Ponts et Chaussées, 2, rue d'Orsel, Paris (18°).
LE QUÉAU Louis, notaire, Vieille-Vigne (L.-A.).
LE QUENNE Pierre, docteur vétérinaire, Quimper.
LEQUEUX Math. professeur à l'école St-Yves, Quimper.
- LE RÉGUER Charles, 4, rue Brossolette, Brest.
- LE ROUGE DE GUERDAVID (Vicomte Hervé), château de La Souque, Tarn.
- LE ROUGE DE GUERDAVID Paul, château de Keraël, Botsorhel.
- LE ROUX Jean-Louis, instituteur en retraite, Concarneau.
- LE ROUX Joseph, 24, rue de Douarnenez, Quimper.
- LE ROUX Pierre, 2, rue Léonard-de-Vinci, Rennes.
- LE ROUX Robert, bijoutier, Quimper.
- Mlles LE ROUX, Pen-Coatmeur, Landivisiau.
LE ROUX 14, rue Le Déan, Quimper.
- MM. LE ROUZIC, architecte, 18, rue Voltaire, Brest.
LE ROY André, 22, rue Lamartine, Pont-l'Abbé.
LE ROY Charles, docteur en médecine, Brest.
LE ROY Pierre, docteur vétérinaire, L'Aigle (Orne).
LE ROY René, industriel, 11 bis, rue Richard, Ros-porden.

- LE RUMEUR R., greffier en chef du Tribunal civil, Quimper.
- LE SANN Laurent, recteur de Plourin-Ploudalmézeau.
- Mlle LE SECH Jeanne, intendante de lycée, en retraite, Quimper.
- MM. LESQUEN (de), Contre-Amiral, Lesquivit, Dirinon.
- LESTEVEN Charles, ingénieur, 138, Grande-Rue, Sauleux (Somme).
- LE TAREAU Yvon, le Sacré-Cœur, Trefflagat.
- LE TENDRE Emile, libraire-imprimeur, Concarneau.
- LE THOMAS Louis, docteur en médecine, Boulogne-sur-Seine.
- LÉVÊQUE-TRANCART Jean, Dahouet, par Pléneuf.
- L'HELGOUALCH Jean, attaché de Recherches au Laboratoire d'anthropologie, Rennes.
- Mme L'HÉNORET, 36, boulevard Saint-Aignan, Nantes.
- MM. L'HOPITAL (Bertrand de), avocat honoraire, Brest.
- L'HOSTIS Louis, docteur vétérinaire, Ploudalmézeau.
- Mlle L'HOSTIS R., institutrice, 3, rue de l'Argonne, Quimper.
- MM. L'HOURS Hervé, directeur d'école en retraite, Quimper.
- L'HOURS, médecin chef des dispensaires, Quimper.
- LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris (7^e).
- MM. LICHOU, directeur de l'Office Central, Landerneau.
- LIGEN, retraité de l'Enseignement, Quimper.
- Mme LIGEN, retraitée de l'Enseignement, Quimper.
- MM. LIGNON Pierre, chirurgien, Quimperlé.
- LIJOUR Michel, médecin principal de la marine, Brest.
- LIOT Roger, 20, rue Nationale, Hazebrouck.
- LIOTARD, Substitut du Procureur de la République, Quimper.
- LISCH René, architecte en chef des Monuments historiques, 10 bis, rue de Châteaudun, Paris-9^e.
- Mlle LIZIARD, Pont-de-Cornouaille, Quimper.

- MM. LOBEL Georges, docteur en médecine, Brest.
LOUARN Clet, architecte, Quimper.
LOUVEL Fernand, bijoutier, Quimper.
- Mme LOXQ Anne-Marie, institutrice honoraire, Plozévet.
- MM. LOYER Victor, libraire, Quimper.
LUCAS Paul, ingénieur céramiste, Keraluc, Ergué-
Armel.
- Mlle LUCAS, Le Rouz, Concarneau.
- Mme LUCAS-ANSQUER, transports, Plozévet.
- MM. MAHOUX André, journaliste, Créach-Bihan, Plou-
gouln.
- MALABOUS Gabriel, recteur de Trefflagat.
- MALLÉJAC Jean, instituteur, 9, rue Bossuet, Brest.
- MALLERAY Hervé (de), Colonel, manoir de Prat-
Carric, Plounévez-Moédec.
- MALLO Jacques, chirurgien dentiste, Quimper.
- MANACH François, Conseiller général, maire de
Commana.
- MANCHEC Auguste, 33, avenue Rapp, Paris.
- MANIS J.-F., commerçant, Châteaulin.
- MARC Georges, 2, rue de la Liberté, Quimper.
- MARCEL, docteur en médecine, Châteauneuf-du-
Faou.
- MARCHAND Robert, 28, rue E.-Zola, Brest.
- MARHIC Henri, comptable, St-Guérolé-Penmarch.
- MARHIC Robert, enseigne de vaisseau, Toulon.
- MARTEL André, 19 ter, rue Moine, Orléans.
- MARTIN Christian, Hôtel de Cornouaille, Audierne,
- Mme MARTIN, 1 ter, rue Saint-Marc, Quimper.
- MM. MARZIN Charles, docteur en médecine, Quimper.
MARZIN Jacques, docteur électro-radiologue, Quim-
per.
- MARZIN Pierre, recteur de Ploaré.
- MARZIN-BRUSQ Anselme, dentelles, Audierne.
- MARZIOU Edouard, Contrôleur du Trésor, Guipavas.
- MASSÉ Claude, chirurgien, professeur à la Faculté
de médecine, Bordeaux.

- MASSÉ Robert, dermatologiste, Brest.
- MAUNY (Baron de), Saint-Germain-en-Laye.
- MÉHEUT Paul, instituteur, Quimper.
- MÉHEUT Raymond, 4, boulevard de Kerguélen, Quimper.
- MEILLANT Jacques, critique cinématographique, 41 bis, rue Condorcet, Paris (9°).
- MELLAZA François, retraité, Plouarzel.
- Mlle MÉNEZ Anna, professeur au lycée, Quimper.
- M. MÉNEZ Charles, professeur au lycée, Brest.
- Mme MÉNEZ Henri, 8, avenue de la Gare, Quimper.
- MM. MENUT Georges, instituteur, Brest.
- MÉRER Paul, docteur en médecine, Brest.
- MÉROUR Robert, ingénieur au Ministère de la Reconstruction, Brest.
- METTAIS-CARTIER Gérard, 60, rue Amiral-Roussin, Paris (15°).
- Mmes MEURIC-PHILLIPON, 53, rue Saint-Hélier, Rennes.
- MÉVEL Emmanuel, directrice du Cours complémentaire, Saint-Pol-de-Léon.
- M. MÉVEL Jean, architecte, Quimper.
- Mlle MÉVEL Léontine, institutrice en retraite, Quimper.
- M. MÉVEL P.-M., professeur à Brest.
- Mmes MÉVEL 8, rue Durest-Le Bris, Douarnenez.
- MEYRIEUX, professeur au lycée, Quimper.
- M. MICHEAU-VERNEZ, artiste peintre, Penruic, Quimper.
- Mlle MIGNARD Renée, 7, rue Gabriel-Péri, Levallois-Perret.
- MM. MIOSSEC, député du Finistère, Audierne.
- MIOSSEC, professeur au lycée, Quimper.
- MIRIEL Jacques, 119, boulevard Malesherbes, Paris (8°).
- Mmes MIRIEL J., 119, boulevard Malesherbes, Paris (8°).
- MOCAER Pierre, 34, rue de Denver, Brest.
- MM. MOINET, Colonel, rue Jean-Richepin, Ergué-Armel.
- MONGE Jean, architecte, Brest.

- MONJOUR Emile, clerc de notaire, Quimper.
- MONNIER Jean-Louis, 27, avenue Th.-Gauthier, Paris-16°.
- MONTEIL André, sénateur du Finistère, Quimper.
- Mme MORAND, professeur de musique, 54, quai de l'Odét, Quimper.
- MM. MOREAU DE LIZOREUX Jean-Victor, Créach-Keta, Pleuven.
- MOREL Jean, inspecteur des Contributions Indirectes, Kerfeunteun.
- MORICE Jean, directeur du collège moderne, Douarnenez.
- MORLAIX, Bibliothèque municipale.
- MM. MORIZUR, conseil fiscal, Quimper.
- MORVAN Jacques, instituteur, Audierne.
- MORVAN Jean, technicien agricole, Plouarzel.
- MORVAN Yves, secrétaire de mairie, Plounévezel.
- Mlle MORVEZEN, Compiègne.
- M. MOTTIER, maire de Douarnenez.
- Mme MOURLET, rue Laënnec, Quimper.
- MM. MOUROT Claude, ingénieur, 138, rue Robespierre, Brest.
- MOYSAN Eugène, armateur, Le Guilvinec.
- MURACCIOLLE Martial, Procureur de la République, Quimper.
- MURET DE PAGNAC, commandant en retraite, Créach-Gwen, Ergué-Armel.
- MUSÉE DE BRETAGNE, Rennes.
- MM. MUSSAT, Maître de Conférences d'histoire de l'art, Faculté des Lettres, Rennes.
- NADER Hervé, transitaire, ancien député, Quimper.
- Mlle NAFFRÉCHOU, professeur au lycée, Quimper.
- M. NÉDÉLEC François, ingénieur géographe, 31, rue Squéville, Fontenay-sous-Bois.
- MM. NÉDÉLEC Jean-Pierre, aumônier, archiviste de l'Evêché, Quimper.
- Mmes NÉDÉLEC Laurent, 25 ter, place du 118°, à Quimper.

- NÉDÉLEC Vincent, institutrice, Le Guilvinec.
- MM. NEVEU Raymond, Créach-Maria, Ergué-Armel.
- NICOLAS Corentin, 67, rue Nationale, Rosporden.
- NICOLAS François, lieutenant-colonel, La Thume-neau, Bas-Rhin.
- NICOLAS Jean, adjoint au maire, Dinéault.
- NICOLAS Louis, professeur agrégé, Penhars.
- NICOLAS René, docteur en médecine, Rosporden.
- NICOLAS Yves, 7, rue des Marchands, Lannilis.
- Mlle NICOLAS, 11, rue du Château, Pont-l'Abbé.
- MM. NICOLET Louis, docteur en médecine, Brest.
- NIHOARN François, commerçant, 18, rue de l'Iroi-se, Quimper.
- NIJ'HOFF'S Martinus, libraire, La Haye, Hollande.
- ODEYÉ Joseph, pharmacien, Lesneven.
- OGÈS Louis, directeur d'école honoraire, 72 ter, rue de la Providence, Quimper.
- OLIER Ernest, professeur au lycée, Rennes.
- OLIER François, curé-doyen, Elliant.
- OLLIER Raymond, commerçant, Douarnenez.
- Mmes OLLIVIER, 14, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
- OLLIVIER, rue Sainte-Thérèse, Quimper.
- M. OMNÈS Robert, professeur au lycée, Quimper.
- Mlle OMONT Marthe, directrice d'école en retraite, Lan-déda.
- MM. ORVOEN Louis, journaliste, Quimper.
- OUALI Raymond, représentant, Bron (Rhône).
- Mme PALLIER Yves, institutrice, An Avel-Mor, Saint-Pabu.
- MM. PALUD François, commerçant, Berven.
- PARADES Bernard (de), conseiller régional à l'Educa-tion Populaire, à Quimper.
- PARCEVEAUX (de), colonel, 67, boulevard Lefebvre, Paris (15').
- PARLOUAR Jean-Marie, 30, rue Saint-Albin, Mont-rouge.
- PARQUER Alexandre, hôtelier, Beg-Meil, Fouesnant.
- Mlle PASCAL, Ker-Odet, Quimper.

- MM. PATTE Louis, instituteur, Bodilis.
PAVEC René, journaliste, 1, rue du Père-Maunoir,
Pont-l'Abbé.
PÊCHE Pierre, orfèvre, Quimper.
- Mmes PELLEN P., Saint-Sauveur, Joué-les-Tours (Indre-et-
Loire).
PELLEN 11, rue A.-Le-Braz, Quimper.
- MM. PELLETIER J., colonel, 4, rue de Gasté, Brest.
PELLIET Corentin, chanoine, rue du Frou, Quim-
per.
PENARD J., ingénieur horticole, Quimper.
PENNAMEN Henri, place du Marché, Pont-Croix.
PENNANGUER, dessinateur aux Ponts et Chaussées,
Quimper.
PENSEC André, chirurgien dentiste, Quimper.
PENSEC Jean, industriel, Ploaré.
- Mme PÉRENNÈS, Agence d'affaires, 10, rue des Bouche-
ries, Quimper.
- MM. PÈRES Jean, 3, rue Dumont-d'Urville, Concarneau.
PERHIRIN François, commerçant, Landéda.
PERNUIT, receveur des Douanes, Quimper.
PÉRON Pierre, inspecteur commercial, à Quéven,
Morbihan.
PÉRON Yves, officier en retraite, 47, rue du Frugy,
Quimper.
PESLIN Charles, contrôleur à la Caisse d'Épargne
de Brest.
PHILLIPE Camille, docteur en médecine, Douarnenez.
PHILLIPE Pierre, Kergouina, Le Juch.
PICART P., négociant, Rosporden.
PICHAVANT Auguste, pharmacien, Audierne.
- Mlle PICHAVANT A., infirmière, 54, rue L.-Pasteur, Douar-
nenez.
- MM. PICHAVANT René, journaliste, 64, rue L.-Pasteur,
Douarnenez.
PILOT DE BEAURETOUR Georges, colonel, 19, rue
Châtelain, Bruxelles (V).

- PILVEN Edouard, inspecteur des postes en retraite,
Caen.
- Mlle PIRIOU Corentine, professeur, 1, rue Y.-Collet, Brest.
- MM. PIRIOU, 16 avenue de Kergoat-al-Lez, Quimper.
PLAT Jean-Jacques, docteur en médecine, Camaret.
- Mlles PLEUVEN, 80, rue P.-Caussy, Quimper.
PLOUHINEC Eliane, institutrice, 38, rue Mathieu-
Donnart, Brest.
- M. PLOUX Marc, colonel, directeur de la Poudrerie,
Pont-de-Buis.
- Mme PLOUX Suzanne, député du Finistère, conseiller
général, maire du Pont-de-Buis.
- M. PLOUZENNEC Yves, horticulteur, Quimper.
- Mmes PLUNIAN, professeur au lycée Brizeux, Quimper.
PLUVIER (la Comtesse de), château de Kerminihy,
Rospenden.
- Mlle POCHER, 37, rue de la Providence, Quimper.
- MM. PODER François, notaire, Brest.
POGAM Joseph, officier en retraite, 10, rue Emile-
Gilbert, Paris (12^e).
- Mme POMMELET André, 7, rue Ch.-Liot, Meudon.
- MM. PONCELIN DE RAUCOURT Guy, manoir de Kersaliou,
Saint-Pol-de-Léon.
- PORZIER Louis, agent d'affaires, Bénodet.
- POSTE Albert, ancien pharmacien, Quimper.
- POTARD Jean, ingénieur civil des mines, 25, rue E.-
Renan, Meudon.
- POTHIER Roger, secrétaire administratif, Pennan-
guer, Quimper.
- POUILLOT Alain, photographe, Quimper.
- Mme POUJADE, 71, rue de Douarnenez, Quimper.
- M. POULIQUEN Noël, docteur en médecine, Quimper.
- Mlle POUILLAIN A., clinique Le Clos, Douarnenez.
- POULLAN, mairie.
- MM. POULPIQUET DE BRESKANVEL (Comte Maurice de),
château de Lesmel, Plouguerneau.

- POURTALES (Comte de), château de la Coudraie, Tréméoc.
- PRANEUF Henri, directeur honoraire de lycée technique, Brest.
- PRÉ Jacques, hôtelier, Locronan.
- PRIEUR Marcellin, pharmacien, Quimperlé.
- Mlle PRIGENT C., pharmacienne, Quimper.
- MM. PRIGENT Georges, avocat, Quimper.
- PRIOL Joseph, aumônier, Brest.
- Mlle PROBESTEAU Rosine, 49, rue de Kermabon, Tréboul.
- Mmes PUILLANDRE, rue Henri-de-Bournazel, Kerfeunteun.
- QUÉAU, commerçante, 7, rue Amiral-de-La-Grandière, Quimper.
- MM. QUEFFÉLEC Henri, homme de lettres, 52, avenue du Parc Montsouris, Paris (15°).
- QUÉGUINER Louis, maire de Locquéholé.
- QUEINNEC Bertrand, instituteur, Pont-Aven.
- QUEINNEC François, ancien avoué, Quimper.
- Mlle QUEINNEC Marguerite, 19, rue Saint-Guénal, Landivisiau.
- MM. QUELEN André, Curé archiprêtre, Saint-Louis, Brest.
- QUELEN François, pharmacien, Brasparts.
- QUÉLENNEC Jean-Herlé, commandant en retraite, Prat-Maria, Quimper.
- QUÉMÉNEUR Alfred, docteur en Médecine, Morlaix.
- QUÉMÉNEUR Eugène, conseiller général, maire de Tréflaouénan.
- QUÉMÉNEUR Francis, professeur au collège de Saint-Pol-de-Léon.
- Mlle QUÉMÉRÉ Janine, étudiante, Ker-Avril, Tourc'h.
- MM. QUÉMÉRÉ René, docteur en médecine, Quimper.
- QUENTEL Jean, chirurgien dentiste, Brest.
- QUENTEL Paul, professeur au collège de Riancourt, Saint-Servan.
- QUÉRÉ Jean, industriel, Rosporden.
- QUÉRÉ Yves, secrétaire de mairie, Lesneven.
- QUERNEAU, chirurgien, Quimper.

- QUILLEC André, docteur en médecine, Quimper.
QUILLEC Pierre, docteur en médecine, Quimper.
QUILLÉVÉRÉ Jean, vicaire, Châteauneuf-du-Faou.
QUIMPER, bibliothèque municipale.
- M. QUINIOU Pierre, conservateur des musées, Quimper.
Mlle QUINTIN Yvonne, inspectrice de l'enseignement ménager, Rennes.
- M. QUITOS Jean-Pierre, quartier de Ty-Laou, Penhars.
Mlle RAFFEJEAUD Solange, Inscription maritime, Douarnenez.
- MM. RAFFRAY Marcel, docteur en médecine, Le Guilvinec.
RANNOU Etienne, curé-doyen, Douarnenez.
- Mlle RANNOU Marie-Anne, rue de la Mairie, Elliant.
MM. RANNOU Paul, négociant, Quimper.
RANNOU Yves, professeur au lycée, Lorient.
- Mmes RANNOU, allée des Banellou, Locmaria, Quimper.
RAOUL, 28, rue A.-Briand, Quimper.
- Mlle RAPHALEN, chemin des Justices, Quimper.
- M. RAUDE A.-J., directeur comptable des coopératives agricoles, Landerneau.
- Mlle RAZER, ancienne institutrice, Maison de Retraite, Quimper.
- MM. RÉAUD Camille, receveur principal des postes en retraite, Douarnenez.
- REBUFFEL Gabriel, Vice-Amiral, 117, boulevard Jourdan, Paris (14^e).
- RECHNIEWSKI Robert, président du Groupe Finistérien des études préhistoriques, Penmarc'h.
- RÉMOND DU CHÉLAS Jacques (de), place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- RENAULT Francis, géomètre, Châteaulin.
- Mlle RENOT Marie, assistante sociale, Douarnenez.
- MM. RICHARD (R.P.), 6, rue du Parc, Saint-Brieuc.
RIOU Amédée, docteur en médecine, Lannilis.
- Mlle RIOU Marthe, 5, rue de la Gare, Guingamp.
- MM. RIOU Michel, broderies, Léchiagat, Trefflagat.

- RIVIÈRE Jean, expert foncier et agricole, Pleuven.
ROBIN René, 192, boulevard Vaillant-Couturier,
L'Hay-les-Roses (Seine).
ROCQUIGNY Jean (de), château de Coatsalio, Foues-
nant.
ROCUET, sculpteur, rue du Frugy, Ergué-Armel.
RODELLEC DU PORZIC (de), Kerantraon, Lanneuffret.
ROGEL Armand, recteur de Ploumoguier.
ROLLAND Antoine, sculpteur, Landivisiau.
ROLLAND Jean, recteur de Pouldavid.
Mlle ROLLAND Marie, institutrice honoraire, Kerdour, La
Forêt-Fouesnant.
MM. ROLLAND Yvon, professeur de dessin, 70, avenue
Ch.-Gide, Kremlin-Bicêtre.
ROLLAND-JACOB Pierre, assureur, Quimper.
ROSMORDUC François, assureur, Quimper.
ROSMORDUC Tanguy (de), général en retraite, Pen-
cran.
Mme ROUAUX, infirmière retraitée, Quimper.
MM. ROUÉ Hervé, curé de Plougastel-Daoulas.
ROULLEAU André, chef d'atelier, Concarneau.
ROUSSEAU Marcel, administrateur du sanatorium
marin, Roscoff.
ROUYER Auguste, publiciste, Quimper.
Mme SAINT-PIERRE (la Comtesse Véfa de), Saint-Brieuc.
M. SALAUN Jean-Pierre, secrétaire de la mairie, Lan-
dédà.
Mme SALAUN Louis, rue Vis, Quimper.
MM. SALAUN Pierre, professeur au collège Saint-Louis,
Châteaulin.
SALAUN René, 29, boulevard de Kerguélen, Quim-
per.
SALOMON, Médecin colonel, 4, rue de l'Hospice,
Quimper.
SANQUER Pierre, instituteur, Le Relecq-Kerhuon.
SANQUER René, professeur agrégé au lycée de Brest.
Mme SAUTRET, 3, rue Traverse-de-l'Eglise, Brest.

- MM. SAUVAGNAUD, docteur en médecine, Douarnenez.
SAVINA Guillaume, docteur en médecine, Pont-Croix.
SCAVENNEC Louis, adjoint au maire, Gourlizon.
SCHEMITT Jules, 31, rue de Lépanthe, Nice.
SÉGALEN Auguste, proviseur de lycée, 81, avenue de Choisy, Paris.
SÉITÉ Vincent, secrétaire général du Bleun-Brug, Châteaulin.
- Mlle SELLE Anne, institutrice honoraire, rue A.-Le-Braz, Quimper.
- MM. SELLIN François, menuisier, Douric-ar-Zin, Lanriec.
SELLIN, Président du Syndicat d'Initiative, Trégunc.
SERGENT Jean, ancien maire, Beuzec-Cap-Sizun.
SERGENT Jean, recteur de Combrit
SÉVELLEC Jim, artiste peintre, Brest.
SÉVELLEC Joël, professeur au lycée, Vannes.
SEZNEC Pierre, 19, Coteau du Moulin-Vert, Penhars.
SICARD Jean, Juge d'instance, Quimper.
SILGUY Hervé (de), avocat à la Cour, Rennes.
SIMON Jean, 1, bd Franchet-d'Espérey, Lorient.
- Mlle SIMON, 27, rue de Douarnenez, Quimper.
- MM. SOULEILLAN L., chirurgien dentiste, Brest.
SPÉRANZE Noël, Fresnes-sur-Apance, Haute-Marne.
STATION BIOLOGIQUE de Roscoff.
- MM. STÉPHAN Adrien, docteur en médecine, Roscoff.
STÉPHAN Emile, curé doyen d'Arzano.
STÉPHAN Joseph, horloger, Douarnenez.
- Mlle STÉPHAN Simone, chirurgien dentiste, Douarnenez
- M. STÉPHAN, 21, route de Locronan, Quimper.
- Mmes STÉPHAN, commerçante à Quimper.
STÉPHAN, 6, rue Feunteunic-al-Lez, Quimper.
- MM. STRUYVEN Alphonse, 2, rue Augustin-Morvan, Brest.
SUIGNARD François, aumônier de l'hospice, Plougas-tel-Daoulas.
SUIGNARD François, chirurgien dentiste, Châteaulin.

- SUIGNARD Jean, Conseiller à la Cour d'Appel, Rennes.
- SURGY (de), Conseiller juridique, Quimper.
- Mme SURGY (de), boulevard de Kerfeunteun, Quimper.
- SYNDICAT D'INITIATIVE, Le Guilvinec.
- Mme TABURET Joseph, Le Conquet.
- MM. TABURET Ronan, docteur en médecine, Brest.
- TALEC Louis, directeur d'école publique, Guissény.
- TALLEC Jean, H.L.M., 121, rue Beaurepaire, Boulogne-sur-Mer.
- Mme TANGUY, commerçante, rue du Palais, Quimper.
- Mlle TANNEAU Clarisse, dentellière, Ergué-Armel.
- MM. TANNEAU Yves, 12, rue Yan-d'Argent, Ploaré.
- TANTER, Ponts et Chaussées, Quimper.
- TARDIVEL Joseph, ingénieur des Ponts et Chaussées, Pont-l'Abbé.
- TARO Jean, 29, rue du Clos, Paris.
- TASSEL Raymond, architecte, 38, boulevard Gambetta, Brest.
- Mmes TAVENNEC, 9, rue Saint-Mathieu, Quimper.
- THÉLAN, Ménez-Kaer, Spézet.
- MM. THIÉBAULT Louis, directeur de collège technique, Brest.
- THOMAS Gabriel, docteur en médecine, Pont-l'Abbé.
- THOMAS Georges, directeur d'école, Brest.
- THOMAS Jacques, chanoine, Quimper.
- Mlle THOMAS Marie, assistante sociale, Huelgoat.
- MM. THOMAS Max, professeur au lycée, Kerfeunteun.
- THOMAS Oscar, commerçant, Pouldreuzic.
- Mme THOMAS, Surveillante générale des P.T.T.
- Mlle THOMIN Herveline, professeur de C.E.G., Quimper.
- MM. THOMIN Pierre, Inspecteur central des P.T.T., Quimper.
- TIEC Arsène, route de Scaër, Rosporden.
- TINÉVEZ, docteur vétérinaire à Châteaulin.
- Mme TINÉVEZ-GOAS, Châteaulin.

- MM. TIRILLY E., Officier Principal d'administration, Le Guilvinec.
TIRILLY (Mgr Louis), Vicaire Apostolique, Atuona, par Tahiti.
TOBY, Gouverneur honoraire de la France d'Outre-Mer, Plougonvelin.
TOUDOUZE Georges, hommes de Lettres, 50, rue de Moscou, Paris (8°).
TOULEMONT J.-L., recteur de Kerlaz.
Mlle TOULEMONT, Loctudy.
M. TOULHOAT Pierre, sculpteur maître verrier, Keraluc, Quimper.
Mlles TOULLIC Madeleine, Villa des Tamaris, Tréboul.
TOZZA Angèle, rue Saint-François, Quimper.
MM. TRANVOUEZ Joseph, président des Auberges de la Jeunesse, Brest.
TRÉANTON, notaire à Brasparts.
TRÉBAOL, professeur au collège Saint-Louis, Châteaulin.
TRÉBERN Noël, Officier de la Marine Marchande, Le Guilvinec.
TRELLU Xavier, ancien député, Douarnenez.
TRÉPOS Pierre, directeur du Collège Universitaire, Brest.
TRINQUAND G.-E., Caissier de la Banque de France, Quimper.
TROADEC Joseph Commandant d'administration, Saint-Jean-du-Doigt.
TROADEC Louis, secrétaire de la mairie, Saint-Jean-du-Doigt.
TROADEC Paul, inspecteur de l'enseignement primaire, honoraire, Bénodet.
TROHEL Yves, contremaitre d'imprimerie, Quimper.
TROMEUR Yves, docteur en médecine, Quimper.
TYMEN Louis, maire de Juch.
Mme UCHARD Paul, Kerlaran, Landerneau.
MM. UGUEN Albert, avoué, Brest.

- UGUEN François, Curé-archiprêtre, Quimperlé.
UNIVERSITÄTS-UND Landesbibliothek, Sachsen-anhalt
in Halle (Saale), Allemagne.
- M. URVOIS Yves, enseigne de vaisseau, 2, rue du
Rosmeur, Douarnenez.
- Mlles VACOSSIN, 15, route de Bénodet, Quimper.
VALLY Suzanne, professeur au lycée, Quimper.
- MM. VAZEL Edouard, professeur à Châteaulin.
VERJUS Gabriel, commerçant, 10, rue des Ecoles,
Concarneau.
- Mlle VELLY Michèle, 75, cours de Vincennes, Paris (20°).
MM. VIENNE Gérard (de), 1, avenue Friedland, Paris (8°).
VILLARD Abel, artiste peintre, 39, rue de Douarnenez,
Quimper.
- VILLEDIEU René, directeur commercial, rue Max-
Jacob, Quimper.
- Mme VILLIERS DU TERRAGE (Baronne de), château de
Kerminihy, Rosporden.
- M. VOURC'H Jean, ancien sénateur, Plomodiern.
- Mlle WAQUET Lucile, professeur, 79, rue de Douarnenez,
Quimper.
- MM. WAGNIER Michel, docteur en médecine, Lander-
neau.
- YÉZOU Noël, Ingénieur des Services Agricoles,
Quimper.
- YOUÉNOU Pierre, ingénieur mécanicien en chef de
la marine, en retraite, Le Guilvinec.
- YOUINOU Pierre, docteur en médecine, Ploaré.
- YVEN Jean, instituteur en retraite, Tréboul.
- YVINEC Guillaume, recteur de Primelin.
- YVINOU Paul, peintre céramiste, Locmaria, Quim-
per.

PROCES-VERBAUX

SÉANCE DU 31 JANVIER 1963

Présidence de M. Louis OGES, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Président fait part du décès de quatre membres de la Société : MM. Louis Briec, instituteur honoraire, au Guilvinec; Coquil, instituteur en retraite, à Quimper; Halna du Fretay, à Ploaré; Mme Fenoux, à Audierne.

La Société archéologique offre à leurs familles ses sincères condoléances.

Sont admis dans la Société : MM. Charles Le Goasguen, député, 26, rue Voltaire, à Brest, présenté par Mme Ploux et M. Le Bihan; Mlle Lucie Brunet, 20, rue V.-Hugo, Montrouge (Seine), présentée par MM. Kerrest et Ogès; le docteur Michel Lijour, médecin-principal de la Marine, 15, rue de la 2^e D.B., Brest, présenté par MM. le Dr Laurent et Ogès; l'abbé Le Menn, curé-archiprêtre de Châteaulin; J. Ansquer, comptable, Coatigoff, Châteaulin; Jean Cornec, secrétaire de mairie, Port-Launay; Roger Kerhoas, président du Cercle celtique, Châteaulin; Jean Kervian, correspondant du « Télégramme », Plomodiern; Olivier Keriven, ingénieur des T.P.E., Châteaulin; J. Manis, trésorier du Cercle Celtique, Châteaulin; Mme Moré, Châteaulin; MM. Jean Nicolas,

adjoint au Maire, Dinéault; François Suignard, chirurgien-dentiste, président du Syndicat d'Initiative, Châteaulin; Urvoas, journaliste, Châteaulin; Edouard Vazel, professeur au lycée, Châteaulin, présentés par MM. Henri Guiader et Le Doaré; M. Laurence Smy, Selwyn College, Cambridge, présenté par MM. L. Houël et Denis; Mme Quéau, 7, rue Amiral-de-la-Grandière, Quimper, présentée par Mme Camard et M. Ogès; Mme Thélan, Menez-Kaër, Spézet, présentée par Mlle Guiban et M. Ogès.

Le Président donne lecture d'une lettre du Médecin-général Laurent, qui a découvert de nouveaux renseignements sur le peintre Prosper-Saint-Germain. Il prépare une étude sur cet artiste peu connu.

M. Gernoux, de la Société académique de Nantes, fait savoir qu'un important dossier sur Quimperlé à travers les âges vient d'être transmis aux Archives départementales du Finistère.

Mlle Tozza a fait don aux Archives du Finistère de trois volumes (1^{re} édition) du Voyage de Cambry. M. Bodivit a également fait don d'une lettre de Henri IV.

Le Président signale que le calvaire de Guimiliau vient d'être abîmé par le gel. Le fût de la croix centrale s'est brisé, entraînant la statue d'un Christ glorieux. Le monument aux Morts de Guimiliau, situé près du Calvaire, sera déplacé et transféré au cimetière.

M. Talec, directeur d'école à Guissény, a découvert un gisement de silex taillés, en bordure de la grève de Kerlouan. Parmi ces silex, aux arêtes vives, se trouve un grattoir.

M. Braguier signale la découverte d'un cimetière préhistorique sur la grève de Moustierlin. Les dernières grandes marées ont mis au jour des tombes (sépultures à coffres); il est probable que d'autres se trouvent sous les dunes. Les tombes découvertes se trouvent à 15 m. au-dessous de la laisse des pleines mers.

M. Giot a signalé que le musée préhistorique de Penmarc'h a reçu cette année un grand nombre de visiteurs. Le laboratoire anthropologique de la Faculté des Sciences de Rennes a vu son effectif augmenté par la création d'un poste d'ingénieur au C.N.R.S., occupé par M. Bourhis, de Kerfeunteun; et d'un assistant des antiquités préhistoriques, poste confié à M. Le Roux, de Quimper.

M. Le Cam a trouvé à Kermaria, en Plonévez-du-Faou, une masse de bronze, en forme de calotte demi-sphérique, de 51 cm. de circonférence, et pesant 3 kg. 100. Cette pièce doit être un ancien lingot.

M. Floch, chargé d'étude par le Génie rural, avant d'araser un talus a constaté la présence d'un camp gaulois ou romain. La chapelle de Saint-Guénel, aujourd'hui en ruines, avait été bâtie dans ce camp qui mesure environ 75 m. sur 50 m.; le parapet a 3 m. de hauteur, la douve mesure 3 m. de large.

M. Raymond Tassel, architecte à Brest, propose le texte d'un vœu que la Société pourrait émettre, tendant à protéger les sites bretons, par l'observation de diverses mesures. M. Hamon, vice-président, est chargé de faire un rapport sur la question.

M. Le Bihan fait ensuite le compte rendu financier pour 1962. Ce compte rendu est adopté.

Le Président présente divers ouvrages : « Le Breton par l'Image », de M. Vincent Séité. M. V. Séité viendra faire une conférence audio-visuelle, avec projections, sur les églises, chapelles, croix et bannières du Finistère.

Le dernier numéro de la « Revue de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne » contient un travail de M. Daniel Bernard sur la Révolte du Papier timbré, et une étude de M. Louis Ogès sur « La conscription et l'esprit public dans le Finistère sous le Consulat et l'Empire ».

Dans la Revue : « Le Mouvement social », M. G.-M. Thomas présente des documents sur l'évolution du socialisme et du communisme à Brest.

M. Hamon, vice-président, présente un travail de notre confrère M. Lefeuvre, sur l'histoire du théâtre à Laval (construction du premier théâtre, passage à Laval d'actrices célèbres, telles Mlle Georges et Rachel). Cette étude a paru dans le « Bulletin historique et archéologique de la Mayenne ».

M. Le Bihan lit la suite de son étude sur l'administration préfectorale. Cette étude paraîtra dans le Bulletin de la Société.

La séance est levée à 16 heures.

La Secrétaire,

Anne SELLE.

Le Président

L. OGÈS.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1963

Présidence de M. Louis OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Huit nouveaux membres sont admis dans la Société : Mmes le docteur Desse, médecin inspecteur à la Direction départementale de la Santé du Finistère, présentée par le docteur Desse et M. Ogès; Coat, professeur d'histoire, rue de l'Hôpital, à Douarnenez, présentée par MM. Ogès et Tanneau; Mlles Hemedy, commerçante, rue Duguay-Trouin, à Douarnenez, présentée par Mlles Le Friant et Huiban; Catherine Cornic, Manoir de Kermoysan, à Quimper-Penhars, présentée par MM. Ogès et A. Le Grand; MM. Louis Patte, instituteur à Bodilis, présenté par MM. Craff et Le Goaziou; Even, 12, rue Branda, à Brest; Jean Tallec, H.L.M. 121, rue de Beaurepaire, à Boulogne-sur-Mer, présentés par MM. Ogès et Le Bihan.

M. Patte attire l'attention de la Société sur la nécessité d'assurer la conservation des monuments du passé qui se trouveraient dans le périmètre du chantier de la base aéro-navale de Bodilis, dont la construction va être entreprise prochainement. Il pense notamment à la stèle gauloise, transformée en borne milliaire puis devenue le fût de la croix de « Kroas-Téo », à proximité de la route de Lesneven, dont le déplacement est à prévoir.

De même les découvertes archéologiques fortuites

intervenant au cours des travaux devraient être signalées.

Le président rend compte d'une visite qu'il a faite à Kerandraon, en Tréméoc, en compagnie de M. le chanoine Nédélec, où un cultivateur, M. Le Cléac'h, en labourant un champ a mis au jour l'entrée d'une chambre souterraine. Celle-ci, de forme ovale, mesure environ 2 m. 80 de longueur. Il s'agit d'un souterrain-refuge dans lequel on accède par un orifice en pente pouvant livrer passage à un homme. Les services du Laboratoire d'anthropologie préhistorique de Rennes ont été prévenus.

M. Ogès a publié dans le journal « Le Télégramme », une série d'articles visant à attirer l'attention sur les mottes féodales que l'on détruit en arasant les talus.

M. Giot signale qu'il a constitué un fichier des retranchements qu'il estime médiévaux. M. André a fait le même travail pour le Morbihan.

M. Charpy a relevé dans les demandes de recherches aux archives départementales, que Max Jacob y a travaillé du 17 au 30 novembre 1911. Il a consulté entre autres documents ceux relatifs à la Révolution dans le Finistère, à la construction de l'église du Guilvinec, aux terrains vagues des communes, aux prisons, aux jeunes délinquants, aux réhabilitations, aux aliénés remis en liberté.

M. Charpy présente en outre :

- Une lettre d'Henri IV au comte de Brissac, lieutenant général du Roi en Bretagne, relative au paiement des 20.000 livres dues au S^r de Talhouet,

en reconnaissance de sa reddition à Redon - 28 octobre 1596 (don de M. Bodivit, antiquaire).

- Un extrait de la réformation de la noblesse de Bretagne — 11 avril 1669 — en faveur de François du Perenno et sa famille. C'est un cahier en parchemin (don de M. Bodivit) aux armoiries peintes : « escu portant d'azur à la fleur de Lys d'argent, accompagnée de trois poires d'or, deux en cheff et une en pointe ».
- Un mouchoir de matelot sur lequel figurent, en couleur, différentes scènes de la vie de marin vers 1870 (don de Mlle Pennaneac'h).
- Un livre traitant de la vie des animaux, intéressant parce qu'il est illustré par le peintre Yan d'Argent (don de Melle Pennaneac'h).

Le docteur Laurent communique un extrait du bulletin d'une société « Le Vieux Papier », essai de bibliographie de livres perdus, ignorés, ou à l'état d'exemplaire unique, par A. Delpy (n° de 1909, p. 229). On y trouve mention d'un livre perdu dont le titre a été conservé par le docteur Bernard Desbarreaux : « Le naufrage et débris de la flotte anglaise - ensemble de noms de capitaines et soldats qui ont été arrêtés à Quimper-Corentin et autres Costes de Bretagne » (à Béziers, par Jean Poch, Imprimeur ordinaire du Roi et de la ville — 1629 - in-12).

M. Ogès donne lecture d'un article de « L'Ami du Roi », qui remplaça « L'Année littéraire » de Fréron, paru dans le numéro du 4 juin 1790.

Il y est question d'un jardinier de Locmaria-Quimper, élu maire, qui donna à ses électeurs de judicieux conseils et fut payé de retour.

Le Président fait une rapide analyse de l'ouvrage très lu en son temps: « Amusement philosophique sur le langage des bêtes », par le Père Guillaume Bougeant, né à Quimper en 1690, et d'un recueil du même auteur, intitulé: « Les poésies françaises », tiré à 200 exemplaires seulement.

Le Président présente différentes brochures résumant les travaux du Laboratoire anthropologique de Rennes depuis 1959:

- « Les dépôts préhistoriques découverts, armes et objets de l'Age du Bronze », par M. Briard;
- « Les souterrains de l'Age du Fer »;
- « Corpus des crânes armoricains et bretons », par M. Giot;
- Le statère d'or de Cyrénaïque découvert sur une plage bretonne et la route atlantique de l'étain », par MM. Colbert de Beaulieu et Giot.

M. Giot annonce la parution d'un volume: « Les civilisations atlantiques du néolithique à l'Age du Fer »,

Lecture est donnée des principaux passages d'un fascicule publié par M. F. Gourvil, en réponse aux critiques qui lui ont été faites sur sa thèse de doctorat: « Th. de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz ».

Le Président présente des photographies prises par M. E. Le Grand, des tombes préhistoriques découvertes sur la plage de Moustierlin, en Fouesnant.

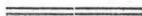
La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

L. OGÈS.



SÉANCE DU 28 MARS 1963

Présidence de M. Louis OGES, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Dix nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. F. Balch, ingénieur des T.P.E., en retraite, à Douarnenez, présenté par MM. Tardivel et Tanneau; P. Picard, négociant à Rosporden; l'abbé Roué, curé de Plougastel-Daoulas; Marcel Le Moalic, de Concarneau; Georges Léannec, rue Henri-Tariel, à Issy-les-Moulineaux; Mme Pierre Herlédan, institutrice à Melgven; Mme Poujade, de Quimper; Mlle Nicolas, de Pont-l'Abbé, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; la baronne de Villiers du Terrage et la comtesse de Pluvier, château de Kerminihy, à Rosporden, présentées par Mmes de Carné et Camard.

Le Président communique un exposé de M. Raymond Tassel, architecte à Brest, au sujet de la conservation des sites qui contribuent à faire le charme de la Bretagne.

Un vœu (publié en annexe au procès-verbal) est adopté dans ce sens et adressé à M. le Préfet du Finistère.

Les menaces qui pèsent sur l'intégrité de notre patrimoine d'art et de beauté naturelle ne cessent en effet chaque jour de s'affirmer davantage. Plusieurs sociétaires ou correspondants ont signalé des faits regrettables.

M. Tanneau déplore la négligence coupable des Services départementaux intéressés qui, sans aucun souci pour la conservation du site des Roches-Blanches, à Douarnenez, ont accordé à un organisme parisien l'autorisation de construire sur les bords de ce rivage grandiose et farouche qui, de la pointe du Van à Tréboul, demeure l'un des hauts-lieux de notre tourisme.

Suite à un article publié dans la presse locale et mettant l'accent sur la grande détresse de la chapelle Saint-Antoine, de Plouézoc'h, le Président relate les tribulations de ce bel édifice, voué à une ruine prochaine.

Vendu pendant la Révolution au titre des « Biens nationaux », et acquis par des particuliers, il était encore en excellent état voici un demi-siècle. La toiture nécessiterait aujourd'hui une réfection complète.

Les interventions de M. Lisch, architecte en chef des Monuments historiques, sont demeurées sans effet.

La municipalité de Plouézoc'h elle-même, se refuse à toute initiative pour sauver la chapelle, dont le mobilier iconographique est remarquable.

Bien que non classé, cet édifice est très digne d'être conservé. Il semble que seule, à moins d'une initiative très souhaitable des propriétaires, la création d'une « Association des Amis de Saint-Antoine » puisse éviter l'irréparable en collectant les fonds nécessaires à cette œuvre urgente de sauvegarde.

Il est également donné communication d'une lettre signalant que, dans une importante paroisse du Nord-Finistère, le curé a fait enlever l'un des éléments

les plus intéressants du mobilier de son église: la chaire à prêcher du XVIII^e siècle, œuvre du sculpteur Cévaër, d'Hanvec, qui a aussi exécuté celle de la cathédrale Saint-Corentin.

M. Ogès lit une longue lettre, tout à tour savoureuse, pittoresque ou poétique, écrite en 1888 par un ancien ingénieur des Ponts et Chaussées qui, en 1845, suivait les cours du collège de Quimper.

Ces souvenirs du vieux Quimper, rédigés à l'occasion du décès du directeur des Ponts et Chaussées, sont publiés en annexe au procès-verbal.

M. Romain Lefevre retrace l'historique du théâtre et de la comédie à Quimper, Brest et Morlaix, aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Il ne nous est pas possible de résumer ici, dans son ensemble, cette reconstitution de 150 ans d'histoire du spectacle dans notre département. Nous nous bornerons à citer quelques faits essentiels.

C'est en 1784 que fut créée à Quimper, à l'angle N.-O. de la place Saint-Corentin et près de la rue du Guéodet, la première salle de spectacle, appelée « La Comédie ». Cet établissement, réservé à la comédie et aux jeux de cartes, qui faisaient fureur à Quimper, fut fondé par un sieur Philippe.

« Le mariage de Figaro », donné cette même année, ne plut pas au public. Il y avait des troupes de passage, comme celle de Lorient, mais les acteurs étaient généralement des jeunes gens et des jeunes filles de la haute société quimpéroise, qui y trouvaient surtout l'avantage de se conter fleurette dans les coulisses.

Le théâtre, décoré de peintures allégoriques, avait un parterre et des galeries. La loge pour deux personnes coûtait 48 sous.

Dès sa construction, l'éminent prélat, Mgr Conen de Saint-Luc, s'offusqua de la proximité de « La Comédie » par rapport à la cathédrale. Il s'en plaignit auprès du duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, qui prescrivit une enquête à Le Goazre de Kervélégan, subdélégué à Quimper.

Ce dernier rédigea un mémoire dans lequel il disait que l'évêque n'avait aucune raison de se plaindre.

« Tout se passe, écrivait-il, dans l'honnêteté » et le « maître de comédie » était lui-même « de bonnes mœurs ».

Le théâtre de Quimper fonctionna jusqu'en 1877. A cette époque, les représentations se donnaient à l'hôtel de Provence, place Toul-al-Laër.

M. Lefeuvre fait ensuite l'histoire du théâtre à Morlaix. En 1858, un sieur Joubert, employé au dépôt de remonte de la ville, écrivit une pièce intitulée « Saint Louis ». Mais quand il voulut la faire jouer, il se heurta à l'intransigeance du sous-préfet, qui estimait que l'auteur manquait de respect envers la mémoire du saint monarque.

Le théâtre de Brest possédait sa propre troupe. Alors qu'en 1784, sous le règne de Louis XVI, « Le mariage de Figaro » avait été joué à Quimper, cette œuvre célèbre de Beaumarchais fut résolument interdite à Brest, en 1821, par le sous-préfet de Louis XVIII, sous prétexte qu'elle était immorale. Le préfet du Finistère approuva la décision de son subordonné, disant que cette pièce étant « défendue à Paris »,

on ne pouvait pas la donner à Brest où, ajoutait-il, « l'esprit est si mauvais » !

D'ailleurs, notre sous-préfet avait lui aussi écrit : « Je ne crois pas qu'il y ait en France de ville si difficile à manier que la ville de Brest. »

La Société archéologique adresse ses félicitations à la Municipalité de Fouesnant qui, à propos de la dénomination des rues et artères de cette riante et agréable commune, ont eu le très louable souci de leur donner ou de leur conserver des noms bretons.

Le Président présente de vieilles cartes postales offertes par Mlle Tozza, et qui sont, par leur ancienneté ou leur rareté, devenues en quelque sorte des documents historiques : l'une représente l'immense flottille des chaloupes de pêche, au mouillage dans l'anse de Penhir, en Camaret; une autre, l'ancienne cuisine, aujourd'hui ruinée, de l'abbaye du Relecq, en Plounéour-Ménez.

Mme Guirriec fait circuler une carte de 1925, où l'on voit les membres du comité des Fêtes de Cornouaille, présidé par M. Le Bourhis, et la duchesse de Bretagne, venus saluer le vieux poète Frédéric Le Guyader en sa maison de Kerfeunteun.

M. Ogès attire l'attention sur diverses publications : le premier numéro 1963 des « Cahiers de l'Iroise », avec une évocation de Charles Le Goffic et de son œuvre; le dernier numéro de « Pen-ar-Bed », consacré aux marais, dont l'assainissement systématique est une erreur, sans compter la disparition d'une flore et d'une faune particulières.

La décision est prise de tenir à Brest, le samedi 27 avril, la prochaine séance de la Société.

La réunion s'est terminée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

L. OGÈS.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

LA PROTECTION DES SITES

La Société archéologique du Finistère, réunie en séance ordinaire le 28 mars 1963,

Désirant contribuer à la défense et à la conservation des sites en Bretagne, émet le vœu :

1°) que l'inventaire descriptif des zones de sites, actuellement en cours, soit établi à bref délai, commune par commune, et les résultats sur plans annexés au cadastre;

2°) que le règlement de la construction dans les zones inventoriées soit dressé et précisé de façon impérative, les principales prescriptions affichées dans les mairies, ainsi que la réglementation sur la construction dans le périmètre des monuments classés;

3°) que les projets de construction de voies nouvelles dans les zones considérées soient soumis au contrôle de la commission des sites.

Le Président, L. OGÈS.

SOUVENIRS SUR LE VIEUX QUIMPER

« J'ai lu dans *Le Petit Journal* l'annonce du décès de M. Louis Plantier, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, mort à 88 ans.

Quel monde de souvenirs remué brusquement par cette nouvelle !

M. Plantier ! Tout Quimper, non le Quimper d'aujourd'hui, mais le bon vieux Quimper-Corentin d'il y a un demi-siècle, m'est apparu comme dans un éblouissement et dans une grande netteté de détails.

M. Plantier ! Son habitation et ses bureaux à l'entrée de la rue Sainte-Catherine, dans cette première maison à gauche dont un côté trempait dans la rivière, en face de ce que l'on appelait pompeusement le Lycée, je n'ai jamais pu savoir pourquoi. C'est là que la célèbre maison Marx, de Nantes, venait alors faire périodiquement ses grands déballages si impatiemment attendus par les mères de famille de ce temps et où j'ai vu, pour la première fois, se produire ces fameux bazars à quatre sous, précurseurs des grands magasins de Paris.

M. Plantier ! le vieux pont de l'évêché, si étroit et si incommode avec cette odieuse construction du côté du moulin, où l'on allait se jucher sur une traverse de bois vermoulue, au-dessus du clapotement de la rivière. Les arches étaient si basses et si étroites qu'à l'amont venaient s'amonceler, lors des gran-

Lettre datée du 7 janvier 1888, publiée par le journal « Le Finistère », numéro du 11 janvier 1888.

des crues, les troncs d'arbres déracinés, les pailles, les fumiers qui les obstruaient complètement. L'eau s'échappant à grande peine, en tourbillonnant, était parvenue à former ce fameux grand trou dans lequel on menait baigner les chevaux quand la rivière était basse. Trou de sinistre réputation dans le quartier, et que, pour mon compte, je n'étais pas loin de croire insondable.

M. Plantier ! le bonheur de voir refaire ce vieux pont, d'en suivre toutes les phases depuis le battage des pieux, pour former l'encoffrement des fondations, jusqu'à l'application du bitume sur les trottoirs. Les bonnes gambades sur les tas de sable et le plaisir de se fourrer jusqu'aux genoux dans le mortier tout frais; les courses sur les cintres quand les ouvriers n'étaient plus là, avec la poursuite du père Bidoche (1) sur les talons. Ce pont a évidemment exercé une influence énorme sur ma vocation.

M. Plantier, ingénieur en chef, M. Gaugeard, ingénieur ordinaire, capitaine des pompiers, gendre de M. le baron Boullé, préfet du département; les deux conducteurs, Lamendour et Piouffle, l'un petite flûte, l'autre saxhorn dans la musique de la Garde nationale, Lacroix, le type rêvé de l'artilleur dans la même arme !

Que d'émerveillements le jour de la fête du Roi (1^{er} mai) ou lors de la célébration des « Trois Glorieuses », de voir défiler tout ce brillant état-major

(1) Surnom du chef redouté des agents de ville, Tiret, de son vrai nom. Son subordonné, appelé par nous Patte-à-Cranck, était bien plus inoffensif, et par là-même, moins respecté.

en tête du bataillon assez piteusement terminé par les *Bédoins* qui faisaient pourtant de leur mieux pour avoir l'air martial (2). Et en tête de tout cela, la prestance inoubliable du tambour-major Léonard, dont le plumet et la canne avaient pour moi des proportions épiques !

Et Quimper lui-même, quelle poésie et quel charme ! Les dégringolades furibondes de la rue du Collège, surtout le samedi, si on avait l'espoir de voir ce jour-là un bon *carcan* sur la place Saint-Corentin, tout encombrée du marché hebdomadaire ; la suprême jouissance de réussir à déboucler le chignon d'une *bigouden* ; les bombances de *cornics* et de *goatillitom* près du porche de la cathédrale, bon vieux monument autour duquel se pressaient les petites mesures si pittoresques qui en envahissaient complètement le pied, sans en laisser deviner la forme, abritées sous une grande ombre comme des poussins sous l'aile de leur mère. Et puis, tout là-haut, ces gigantesques éteignoirs en plomb, plus surchargés d'inscriptions que n'importe quel obélisque égyptien ; ces vertigineuses descentes par le vieil escalier sombre, sous l'énergique impulsion du terrible fouet de l'abbé Lucas, vicaire et sacristain de la paroisse. Ouf ! quelle suée ! C'est à peine si on avait le temps de jeter un rapide coup d'œil sur l'officine du père Hostiou, en train de raser du pouce ou de la cuiller suivant le désir des clients, dont aucun, du reste, n'avait l'air de jubiler pendant la pénible et douloureuse opération, ce qui, précisément, faisait notre plus grande joie.

(2) Les *Bédouins* ne portaient pas l'uniforme.

Il convient que je m'explique pour la génération actuelle qui, n'ayant eu affaire qu'à des coiffeurs, peut n'avoir aucune idée de toutes ces choses. L'opération de la barbe, commencée par l'insertion de la tête du patient dans un plat échancré qui lui donnait un air de décapité, se continuait par un louable essai de provoquer avec le dos de la main, une problématique émulsion savonneuse, et enfin, par un râclage énergique aidé de tiraillements de la peau en tous sens, depuis le pincement des narines pour la lèvre supérieure, jusqu'à l'introduction du pouce sous la joue pour la tendre. C'est à ce point précis qu'intervenait la cuiller remplissant cet office pour les clients délicats, moyennant un léger supplément de prix.

Oh! ce pouce délavé du père Hostiou, je le revois encore !...

Et le Parc ! Il était, à lui seul, tout un poème. Cette magnifique rangée d'ormes séculaires que la science de l'élagage avait épargnés et qui épanouissaient en toute liberté leur splendide dôme de verdure feuillue, duquel s'égrenait aux brises printanières, l'innombrable pailletage des semences; ces ormes qui prodiguaient si libéralement l'ombre bienfaisante à tout ce tranquille quartier, par quoi pourrait-on jamais les remplacer ?

Et le vieux mur du quai, tout déjeté sous la puissante et incessante poussée des racines, avec sa rustique et primitive séparation de poutrelles vermoulues formant garde-fou et précédée d'une marge herbue, grasse, pleine de vers de terre qu'on faisait monter à la surface avec de l'eau de cerneaux (eau

de brou de noix) pour en confectionner ces savantes *vermées* si funestes à la gourmandise des anguilles.

Quelle plus grande volupté que d'être là, à la marée montante, assis bien à l'ombre, et de savourer toutes les jouissances d'une pêche facile, fructueuse, et cependant pleine d'émotions, car toutes les anguilles qui se décrochaient en route, pesaient toujours au moins deux livres, tandis que celles qu'on prenait pesaient peut-être deux onces.

Ce quartier privilégié du Parc, limité d'un bout par le moulin de l'Evêché, vaste et antique construction assez informe, mais encore soigneusement entretenue, badigeonnée de blanc cru et possédant surtout dans sa cour le plus admirable noyer qu'il m'ait été donné de voir, ce quartier se perdait à l'autre bout, au confluent du Steyr, dans des parages complètement inhabités et qui paraissaient par là-même dans un lointain redoutable. Aussi, quelles transes lorsqu'on s'y aventurait la nuit ! D'un côté le ruissellement monotone de la rivière sur les cailloux du fond ; de l'autre, un grand mur très haut, couronné de lierre et dominé encore par la cime échevelée de très vieux arbres appartenant au sombre jardin de la propriété Le Bastard.

Ce mur, un des débris les mieux conservés des anciennes fortifications, faisait tout noir dans cette région isolée. Et de plus, au-delà, pas bien loin, gisaient les terrifiants mystères de la cour Saint-François, ruine d'un couvent aux sombres légendes, chaos d'arcades à demi démolies, de colonnes brisées ou couchées à terre, de pierres tombales frustes jetées au hasard dans toutes les positions, et pour

lors dépôt d'un tas de choses qui prenaient dans la nuit un aspect étrange et fantastique.

Aussi, quelle galopade lorsqu'après s'être saoulé de peur dans ce coin perdu, on entendait le cornet du conducteur de la diligence qui nous rappelait dans la partie vivante du quartier ; et qu'il faisait bon voir les cinq chevaux tout fumants sous la rouge clarté de la lanterne !

Mais je n'en finirais pas s'il me fallait tout rappeler, depuis la maison Giraud, ce merveilleux spécimen de la bâtisse au moyen âge dont on a, je crois, précieusement gardé quelque part certains fragments, mais qui a emporté à sa disparition ce superbe cadran solaire, son contemporain, qui réglait l'heure de tout le quartier en dépit de l'horloge de la cathédrale, jusqu'à la cale Saint-Jean où les marins de Loctudy nous apportaient à si bon compte ces huîtres si exquises qu'à ceux qui en ont mangé toutes les autres paraissent malheureusement ensuite à peine supportables.

Sois donc béni, bon vieux Quimper, pour m'avoir laissé de si bons souvenirs, et hommage sincère à M. Plantier dont le nom seul a suffi pour faire revivre toutes ces douces émotions.

Corentin PENANROC'H.

Le 7 janvier 1888.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1963, tenue à Brest

Présidence de M. le Médecin-Général LAURENT, Vice-Président

Le Président ouvre la séance en se félicitant des bonnes relations entre la Société archéologique du Finistère et la Société d'études de Brest et du Léon, et confirme la tenue, chaque année, d'une séance à Brest.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Les personnes dont les noms suivent sont admises dans la Société : M. R. Dardy, chirurgien dentiste à Landerneau, présenté par MM. Ogès et Le Bihan ; Mme Bourhis, directrice de l'école de laiterie de Kerliver (MM. Ogès et Le Bihan) ; MM. A. Despretz, à Traon-Elorn, Landerneau ; M. Barthélémy Hervé, 9, rue Dumont-d'Urville, Concarneau (MM. Ogès et Le Bihan) ; M. Jacques Miriel, 119, boulevard Malesherbes, Paris-VIII^e (MM. le Dr Laurent et Ogès) ; M. Arsène Tiec, route de Scaër, Rosporden ; Mme Gloaquin, 59, avenue des Sports, Kerfeunteun ; Centre culturel de France, 6, rue du Mail, Paris-II^e ; M. J.-L. Monnier, 27, avenue Th. Gautier, Paris-XVI^e ; M. André Jaugeon fils, An Oaled, Pen-al-Lan, Carantec ; Dr Robert André, 2, square de Versailles, Marly-le-Roi (S.-et-O.) ; Colonel Moinet, rue Jean-Richepin, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan.

M. le Médecin-général Laurent lit une lettre du Préfet, précisant certaines mesures prises pour la protection des sites.

La Société avait été informée que des travaux d'électrification (éclairage de la place) risquaient de détruire le charme de Locronan. Il n'en est rien : des lanternes d'un genre ancien, avec supports en fer forgé, ont été mises en place, et les fils électriques eux-mêmes sont invisibles.

M. Sanquer, professeur au lycée de Brest, relate les fouilles faites à Kerilien, en Plounéventer, en août 1962. Ces fouilles, financées par les crédits du Ministère des Affaires culturelles, furent exécutées avec l'aide d'anciens élèves de M. Merlat, par M. Lepape, professeur au lycée de Rennes, M. Cloastre, spécialiste de l'étude des poteries, et M. Sanquer. Les travaux ont permis de dégager l'aile nord d'une ancienne habitation, enfouie sous un monticule de 50 m. de long sur 15 à 20 m. de large; les deux pièces sont séparées par un couloir. Les murs sont en pierres et mortier grisâtre. On y a trouvé des tuiles, des clous de charpente, des coquilles d'huîtres, des monnaies (les plus anciennes datent de 100 ans avant J.-C., les plus récentes sont de l'an 250 après J.-C.). On y a trouvé aussi des poteries.

Tous ces objets sont exposés à la Bibliothèque de Brest :

- 1) monnaie d'or armoricaine,
- 2) cercle de bronze (7 cm. de diamètre), avec trois tritons à crête,
- 3) statuettes de terre blanche,
- 4) un petit plat de bronze (traces de soudure),
- 5) quelques monnaies de bronze du deuxième siècle après J.-C. datant de l'époque des Antonins.

M. Cloastre parle des nombreuses poteries découvertes à Kerilien : poteries communes, brunes ou grises; poteries sigillées, rouges vernissées ou oranges. Elles comprennent des plats, un bol. Ces poteries sont décorées de métopes ou médaillons représentant des dieux romains.

M. G. Thomas fait une communication sur le port de Brest de 1763 à 1776. Plusieurs projets furent étudiés à cette époque, pour créer de nouveaux ports dans la rade de Brest, la Penfeld étant insuffisante pour contenir les vaisseaux du roi. Il fut question de Penforn, à Landévennec; du Fret; de la Forest-Landerneau. On parla aussi de creuser la Penfeld, d'agrandir magasins et ateliers. Pour la réalisation de certains de ces projets, M. Larcher fut envoyé sur place pour diriger les travaux : fortifications, bâtiments, hangars à bois. En 1776 de nombreux vaisseaux furent incendiés, l'hôpital se révéla insuffisant, d'autant plus que la suppression des maîtrises et jurandes attirait à Brest de nouveaux habitants. Les rues étaient mal pavées. On se plaignait de l'ivrognerie et de l'immoralité de la population.

En 1786, Brest reçoit la visite du prince Albert de Saxe et de sa femme Marie-Christine.

M. le Président présente des photographies d'une épée gauloise dans son fourreau. Cette épée a été trouvée à Larmor, en Loctudy, par M. Paul Le Grand, photographe à Quimper.

Des documents (pièces de procédure) ont permis de connaître les troubles dus à la Ligue dans le Léon. Des habitants de Landerneau et de Lesneven se plaignent de vols et dégâts. En 1580, une épidémie de

peste provoque des pillages de maisons pendant l'absence des malades. En 1594, l'armée espagnole est à Landerneau. A Lesneven, déprédations commises par les bandes de La Fontenelle. En 1592, un armateur roscovite résiste dans sa maison assiégée par La Fontenelle et occasionne des pertes sensibles aux troupes de ce dernier.

M. Charpy, archiviste en chef du Finistère, donne des détails sur la bénédiction des drapeaux de la Marine à l'église Saint-Louis, à Brest. Il rappelle à ce propos que cette église, appartenant d'abord aux Jésuites, revint à la ville en 1740.

M. le Médecin-général Laurent lit une lettre de M. Mahoux, où il est question de la harpe celtique. On ne sait exactement comment il faut jouer de cet instrument. Il serait bon de rechercher et de signaler les représentations anciennes (statues) de joueurs de harpe.

Les membres de la Société s'étaient rendus le matin à la tour Tanguy où M. Jim Sévellec leur commenta textes, gravures, photocopies, plans originaux de Brest et aussi de belles maquettes représentant le combat de « La Cordelière », l'arrivée des ambassadeurs du Siam à Brest, la reconstitution de l'ancien port, etc.

La Secrétaire,

Le Président.

A. SELLE.

L. OGÈS.



SÉANCE DU 30 MAI 1963

Présidence de M. Louis OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Huit nouveaux membres ont été admis dans la Société: Mme Tavenne et M. le docteur Jacques Marzin, de Quimper, présentés par MM. Ogès et Charpy; le colonel Jacques Pelletier, de Brest, présenté par le docteur Laurent et M. Ogès; Mme Thomas, surveillante des P. et T., à Quimper; MM. Auguste Bergot, poète, de Brest; Pernuit, receveur des douanes à Quimper; Alexandre Parquer, hôtelier, à Beg-Meil; la Kevrenn de Brest, présentés par MM. Ogès et Le Bihan.

Le Président fait part du décès de deux sociétaires: M. Anthony et M. Friant, Inspecteur des P. et T.

Le Président donne la parole à M. Oscar Thomas, président de l'Association des Amis de Languidou (Plovan), qui fait savoir qu'une première tranche des travaux de nivellement du sol et de consolidation des ruines de la chapelle, sera entreprise le 3 juin, sous la direction de M. Cailliau.

Une association du même genre, celle des Amis du Relecq, a été constituée. Elle s'intéresse aux travaux de réfection et d'entretien de la chapelle de l'ancienne abbaye à Plounéour-Ménez. Son président est M^e Le Brun, adjoint-maire de Morlaix.

M. Tassel, architecte à Brest, communique deux

photographies du lieudit Pors-Doun, en Logonna-Daoulas, montrant le site primitif et son aspect après l'édification de constructions importunes.

Le Président a fourni des renseignements à M. Cailiau, en vue du classement du pont Crac'h, à Lannilis, gravement menacé par l'élargissement d'une brèche en son milieu.

M. Boucher a examiné la curieuse stèle gauloise, surmontée d'une croix, de Bodonnou, en Plouzané, sur laquelle il a relevé une inscription difficile à déchiffrer.

Le Président fait circuler une photographie d'une épée gauloise découverte par M. Paul Le Grand, à Larvor, en Loctudy, lors de la destruction d'un tumulus dont les pierres ont servi à construire la cale.

M. le Médecin-général Laurent revient sur l'étymologie de « Merlévénez » que M. Roger Grand a donnée comme étant « Vierge de joie ». Il estime que le terme de « Lévénéz », que l'on retrouve aussi dans Tréflévénéz et Brélévénéz, peut-être l'éponyme de sainte Lévénéz, fille de Romulus, Comte de Cornouaille.

M. André Roy signale la découverte fortuite d'une plaque de bronze commémorant la date d'érection du calvaire érigé en 1735 devant l'église des Carmes, à Pont-l'Abbé, et qui vient d'être déplacée. Le rapport de M. Roy figurera en annexe du présent procès-verbal.

M. Charpy présente une pièce de monnaie de Louis XVI trouvée à Locronan et un sesterce de Marc Aurèle (170 avant J.-Ch.) découvert rue Marie-

Curie, à Locmaria-Quimper, par les jeunes Michel Vigouroux et Armelle Gautier.

M. Charpy note qu'il serait intéressant de faire une synthèse des découvertes gallo-romaines à Locmaria et dans la vallée de l'Odet.

M. Anselme Marzin a dépouillé les archives du conseil municipal d'Audierne pour la période de 1792 à 1794. Dans ses notes dactylographiées, dont il a adressé une copie aux Archives départementales, il y a quelques délibérations intéressantes sur la fête de l'Etre Suprême, la réception des prêtres enfermés au château de Brest, puis incarcérés au couvent des Capucins d'Audierne; la grande joie ressentie à l'annonce de la prise de Toulon occupé par les Anglais, etc.

M. le chanoine Nédélec fait un exposé des récents travaux de M. le chanoine Falc'hun, qui tient la chaire de Celtique à la Faculté de Rennes, sur l'origine de la langue bretonne.

M. le chanoine Falc'hun se rallie à l'opinion que le breton est une forme moderne du gaulois. Utilisant la méthode cartographique, il s'attache à montrer que des noms de lieux qui existent nombreux en Bretagne, par exemple les noms en « tor », dérivés de « toren » (en gaulois: « colline », « pente ») se rencontrent jusque dans les Alpes-Maritimes, ayant quasiment la même signification, et donc probablement la même origine.

Selon M. le chanoine Falc'hun, l'occupation romaine n'avait pas fait disparaître la langue gauloise parlée en Armorique. Cette langue était encore vivace lorsque les Bretons insulaires y débarquèrent. L'ancien breton du bassin de la Vilaine et le vannetais

actuel sont des continuations du gaulois, tandis que les dialectes du Trégor, du Léon et de la Cornouaille subirent l'influence des émigrés débarqués en grand nombre sur les côtes nord et ouest de l'Armorique.

M. Nédélec continuera son exposé à la prochaine séance.

M. Hamon présente la première partie de son étude sur « Une famille cornouaillaise du XVIII^e siècle : Pierre Briand, député en 1791 », qui sera publiée dans le Bulletin.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire :

Le Président :

A. LE GRAND.

L. OGÈS.



ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

9 mai 1963 : DECOUVERTE D'UNE PLAQUE COMMEMORANT L'ERECTION D'UN CALVAIRE A PONT-L'ABBE EN 1735

La place de l'Eglise à Pont-l'Abbé ayant reçu un revêtement en enrobé l'année dernière pour être aménagée en parking, le calvaire de granit s'élevant vis-à-vis du grand portail de l'église des Carmes détonnait au centre de ce tapis de bitume et gênait la circulation des véhicules.

Un camion ayant malencontreusement reculé dans ce calvaire et l'ayant partiellement démoli, le conseil municipal de Pont-l'Abbé décidait de le déplacer et

de l'ériger à proximité, à l'angle du bois Saint-Laurent, dans un cadre de verdure.

Les ouvriers de l'atelier municipal s'apprêtant à remonter le calvaire ont eu l'heureuse surprise de découvrir une plaque de bronze de 16 cm 50 sur 13 cm 50 placée dans le logement qui reçoit la stèle du calvaire.

Ont lit sur cette plaque le texte suivant écrit en caractère d'imprimerie (sauf le nom du Prieur qui est en italique): « CETTE CROIX A ÉTÉ POSÉE PAR LES PÈRES CARMES DE CETTE VILLE L'AN DE JÉSUS-CHRIST 1735. HAUT ET PUISSANT JEAN TÉOPHILE D'ERNOTHON POUR LORS SEIGNEUR ET BARON DU PONT ET SOUS LE PRIEURÉ DU PÈRE *Claude de Sainte-Magdelaine*. »

Au verso de la plaque est inscrit au pointeau : « RELEVÉ POUR LA SECONDE FOIS L'AN 1802 », ce qui laisse supposer que ce calvaire a été soit restauré ou déplacé à cette époque.

Cette plaque de bronze sera apposée désormais sur le calvaire.

Ce monument de granit, en forme de colonne, au piédestal quadrangulaire à la corniche moulurée, est entouré de deux marches. Le fût octogonal à base carrée va s'amincissant pour recevoir le chapiteau. Un globe serti d'une croix de fer couronne le calvaire.

Ce globe ayant été brisé lors de l'accident sera remplacé par une croix de pierre.

Un siècle avant l'érection de ce calvaire, en 1635, le couvent des Carmes comptait une quarantaine de religieux. Ce nombre n'ira qu'en décroissant. A la Révolution, il ne restait plus que 5 à 6 religieux dans la maison.

Le baron d'Ernothon reconstruisit le corps de logis du château (aujourd'hui mairie) sur les anciennes caves. Il mourut dans la nuit du 21 au 22 octobre 1738 et fut inhumé dans la chapelle du couvent.

André LE ROY.

SÉANCE DU 27 JUIN 1963

Présidence de M. Louis OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société: Mme Calloch, Beg-ar-Polhoat, Plomelin, présentée par Mmes de Carné et Camard; Mme Pensec, à Douarnenez, présentée par Mmes Andréeff et Mével; M. Caillon, professeur d'Histoire au collège Saint-Gabriel, Pont-l'Abbé, présenté par Mlle Toulemont et M. Le Roy; M. Cadoret-Le Gouic, Fort-Lamy (République du Tchad), présenté par MM. Ogès et Le Bihan; M. Auguste Manchec, 33, avenue Rapp, Paris, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; M. Robert Larvor, 10, rue Pierre-Loti, Brest, présenté par MM. Henri Jeannès et Boucher; Mme Lucas-Ansquer, Plozévet, présentée par Mme Loxq et M. Henry; Mme de Surgy, M. de Surgy, conseiller juridique à la Chambre d'Agriculture, boulevard de la France-Libre, Kerfeunteun, présentés par MM. Boussard et Tanneau.

Le Président fait part du décès de M. Ch. Réguer,

ingénieur des Travaux Publics, à Brest, et de l'abbé Tanneau, ancien recteur de Clédén-Cap-Sizun. Il offre ses condoléances à leurs familles.

M. Jehan Bazin, de Landerneau, rappelle l'état déplorable dans lequel se trouve la chapelle de Locmélar, en Plounéventer. Cette chapelle, du xvi^e siècle, contient de belles statues anciennes.

La chapelle Saint-Ildut, en Sizun, est également dans un triste état.

M. J. Le Berre signale que la municipalité de Penmarch a démoli un vieux manoir qui méritait d'être conservé.

Mme Guirriec communique des cartes postales, dont certaines anciennes et intéressantes, concernant Brest et Quimper notamment.

Le Président présente la nouvelle édition, refondue, de « La Basse-Bretagne », par Auguste Dupouy. L'ouvrage est illustré de belles photographies.

M. le chanoine Nédélec continue son exposé sur les « Vues nouvelles » de M. le chanoine Falc'hun à propos de la langue bretonne. Cet intéressant travail sera publié dans le Bulletin de la Société.

M. Hamon lit la suite de son étude d'une vieille famille cornouaillaise, celle de Pierre Briand. Ce travail sera également publié dans le Bulletin.

La Secrétaire:

Anne SELLE.

Le Président:

L. OGÈS.



SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1963

Présidence de M. Louis OGES, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Quatorze nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. Le Lann, député d'Ille-et-Vilaine; Yves Quéré, secrétaire général de la mairie de Lesneven; Louis Le Minor, tapissier-décorateur à Nantes; Alain Halna du Frétay, directeur de banque à Bordeaux, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Georges Friédel, professeur à la Faculté de droit de Nancy, présenté par MM. Alain Jégou et Ogès; Henri Croissant, docteur en droit, avoué honoraire à Brest, présenté par MM. Ogès et Charpy; P. Denis, docteur en médecine à Clédén-Cap-Sizun, présenté par MM. Ogès et Daniel Bernard; Alain Le Guellec, commerçant à Douarnenez; M. et Mme Guillou, instituteurs à Locronan, tous trois présentés par MM. Boussard et Tanneau; M. Christian Martin, Hôtel de Cornouaille à Audierne, présenté par MM. Guibourg et Bodénès; Mme Louis Le Minor, de Pont-l'Abbé, présentée par M. Kergoat et Mlle Selle; Mme Le Crâne-Berrivin, pharmacienne à Plozévet, présentée par Mme Loxq et M. Ogès; Mlle B. Pichavant, infirmière à Douarnenez, présentée par Mlle Poulain et M. Le Bihan.

Le Président donne la parole à notre éminent confrère, M. Georges-Gustave Toudouze, de l'Académie de Marine, qui va, au cours d'une causerie fort

intéressante, révéler à son auditoire l'existence d'un important atelier de sculpture à Confort-Meilars, au cours du siècle dernier.

M. Toudouze tient tout d'abord à féliciter le Président Ogès pour son activité et l'heureux essor qu'il a su donner à la Société.

Puis, abordant le thème de sa communication, il signale que, parmi les objets mobiliers qui lui sont parvenus en héritage, se trouvent deux meubles bretons de toute beauté : l'un est un bahut très ornementé, l'autre est une pièce unique, sorte de coffre reposant sur des colonnes, avec en haut une tête d'ange ailé et, au milieu, une tête de démon barbu.

Ces meubles ont leur histoire : ils ont été donnés, lors de leur mariage, aux grands-parents de M. Toudouze, et probablement conçus et exécutés spécialement pour eux. Son aïeul, Gabriel Toudouze (1811-1854), architecte et graveur, fut envoyé en mission en Asie Mineure et en Egypte. Inspecteur des Monuments Historiques, il s'attacha à la restauration de cette merveille qu'est la Sainte-Chapelle. Il épousa Anaïs Colin, fille du peintre Alexandre Colin et nièce de Greuze (1725-1805) : tous deux vinrent séjourner durant une année en Cornouaille, pendant laquelle ils réalisèrent une remarquable collection d'eaux-fortes, représentant les édifices religieux du Finistère. La beauté et l'originalité des meubles qu'ils emportèrent à Paris ont incité leur petit-fils à en rechercher les auteurs.

L'atelier, dont il a découvert l'existence et qui écoulait une production considérable, aujourd'hui dispersée, du Premier Empire à 1865, était dirigé par deux

maître-sculpteurs sur bois, dont l'œuvre et l'influence mériteraient d'être étudiées et connues: Jean-Louis Claquin (1785-1865) et son fils Nicolas (1813-?). On doit à ce dernier les confessionnaux de Notre-Dame de Confort.

Jean-Louis Claquin, qui perdit un bras au cours des guerres impériales, devint pensionnaire de l'Etat et, rentré à Confort, il se livra avec passion à la sculpture, initiant par la suite son fils à toutes les subtilités d'un art breton qui a connu une indéniable grandeur.

Il fut conseiller d'arrondissement et, durant 38 ans, maire de Meilars. Il mérite une place particulière parmi nos vieux sculpteurs et il serait intéressant de dresser un inventaire de ses œuvres, aussi complet que possible.

M. Hamon continue son exposé sur la vie et la carrière politique de Pierre Briand, député de Brie sous la Révolution.

Ce travail, précis et documenté, sera publié dans le Bulletin.

M. Ogès donne lecture d'une note de M. Daniel Bernard, publiée en annexe au procès-verbal et relative à l'identité de la « Déesse Raison » de Quimper.

M. Lehir a fait part de la disparition de la statue de saint Tariec, qui se trouvait dans la chapelle de Sainte-Marguerite, en Landéda: ce vieux « Saint Patriote » est invoqué contre l'envahissement de la mer.

De tels vols, combien regrettables, sont hélas fréquents en période touristique. Combien de spécimens émouvants de notre iconographie populaire ou même

de simples pierres sculptées, n'ont pas été la proie d'amateurs d'art et d'antiquaires sans scrupules!

Une protection vigilante, tant de la part des autorités civiles que religieuses, s'impose plus que jamais, afin de mettre fin au vandalisme qui dépouille notre patrimoine artistique.

M. Jean-Louis Bouët a lui aussi signalé qu'une stèle gauloise, haute de 3 m. 73, située au N.-O. de Beuzec-Conq, entre Langoat et Keroulin, avait été fâcheusement déplacée et réimplantée près de son domicile par le propriétaire du terrain.

M. Thomas, le dévoué président de l'Association des Amis de Languidou, souligne le succès de la fête folklorique du 1^{er} septembre, succès qui permettra de poursuivre les travaux de déblaiement et de restauration des ruines.

M. Mahou a demandé des références aux publications traitant de l'industrie des métaux à l'époque pré-historique. On n'ignore pas que la Basse-Bretagne est riche en gisements de fer, d'étain et autres métaux.

Le secrétaire de mairie de Collorec a avisé la Société de la découverte, au lieu-dit « Ster-ar-Parc », d'un souterrain non maçonné, comportant deux chambres creusées dans le tuffeau: il s'agit là, très vraisemblablement, d'un souterrain-refuge de l'époque gauloise. A proximité se trouve une ancienne motte féodale surmontée d'une tour ruinée.

Le Président donne communication de nombreuses lettres émanant de sociétaires, qui tous témoignent leur vive satisfaction pour l'importance et l'intérêt varié du dernier volume de mémoires.

Il fait l'éloge de deux ouvrages publiés par nos

confrères: l'un est consacré à une ville prestigieuse d'Italie, « Naples », par M. G.-G. Toudouze; l'autre, intitulé « Traditions populaires de la danse en Basse-Bretagne », par Jean-Michel Guilcher, est un gros volume de 613 pages, qui a demandé à son auteur un travail considérable, pour réunir une telle documentation, jamais égalée, sur le folklore de la danse.

Le Président signale que la prochaine séance aura lieu dans une salle des Archives départementales: elle sera consacrée particulièrement à la visite d'une remarquable exposition de M. Charpy sur le thème: « Paroisses d'hier, communes d'aujourd'hui ».

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire:

Y. TANNEAU.

Le Président:

L. OGÈS.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

A PROPOS DE LA « DEESSE RAISON »

DE QUIMPER

Dans le procès-verbal de la séance du 28 juin 1962, je lis ceci: « La maison du Haffont fut habitée pendant la Révolution par Ambroise du Haffont, qui fut administrateur du district et ardent révolutionnaire. *Sa fille Hortense devait incarner la Déesse Raison...* »

Il y a là une erreur, que Pierre Allier avait déjà commise aux pages 85 et 214 de son livre « *Les Rues de Quimper* », et qu'il importe de dissiper.

Ambroise-Louis-Gabriel du Haffont, né au manoir

de Lestrédiagat, en Treffiagat, le 3 décembre 1752, ondoyé le lendemain et baptisé à Saint-Mathieu-Quimper le 31 mars 1753, avait servi comme officier au régiment ou légion de l'Île-de-France, dans les troupes de l'Inde, jusqu'en 1778.

Son temps de service terminé, il se retira à Quimper, où il épousa (paroisse de la Chandeleur), le 7 janvier 1782, Renée-Josèphe-Marie Prévost de Pressigny, née à Brest-Saint-Louis le 25 février 1759 ; fille de Denis-Pierre et de Marie-Françoise Le Milbéo de Kerfily.

Une fille leur naquit le 31 décembre 1782 et fut baptisée le lendemain sous les noms de Marie-Charlotte-Louise. Une seconde fille vint au monde le 28 janvier 1784 et fut baptisée le 30 janvier 1784 avec les prénoms d'Hélène--Denise. Ils n'eurent pas d'autres enfants. Comme on le voit, aucune ne portait le prénom d'Hortense.

Au printemps de 1794, la plus âgée de ces fillettes avait environ onze ans et demi et la plus jeune environ dix ans et demi. Ni l'une ni l'autre n'a donc pu tenir le rôle qu'on lui attribue.

Par contre, il est à peu près certain, bien qu'aucun document contemporain n'en fasse mention — à notre connaissance du moins — que ce fut leur mère, Renée-Josèphe-Marie Prévost de Pressigny, qui personnifia la Déesse Raison à Quimper.

D'après une tradition persistante qui existe dans les familles de Kerros, à Sainte-Marine, et dans celle du général Pichon, toutes deux descendantes d'une des filles d'Ambroise du Haffont, la femme de ce dernier fut contrainte, par les autorités du moment,

d'accepter de représenter la Déesse à la cérémonie de la fête.

Sans vouloir lui prêter, comme Pierre Allier, emporté par son imagination, « des formes plantureuses et un corps harmonieux de Junon », on peut cependant dire qu'à cette époque elle pouvait être dans tout l'épanouissement de ses 35 ans.

Mais l'épouse d'Ambroise du Haffont, « *la femme du district* » (1) comme l'appelle Mme Audouyn de Pompéry, dans sa « Correspondance » (t. I, p. 215), pouvait avoir d'autres raisons de se montrer accommodante et de donner une preuve de son civisme aux clubistes quimpérois.

A la fin de l'année précédente, son mari avait été arrêté et incarcéré au château de Brest, d'où il ne fut libéré que le 26 nivôse an 2 (15 janvier 1794), par Jeanbon Saint-André. Au moment de la fête de la Raison, il se trouvait sans emploi et sans moyens d'existence, à une époque où le coût de la vie atteignait des proportions énormes.

Le piédestal sur lequel s'assit la Déesse Raison fut surmonté par la suite d'une effigie qui fut payée 300 livres au sculpteur qui la tailla. Sur le socle furent gravés les vers suivants :

(1) Il est difficile de deviner ce que l'épistolière quimpéroise entendait par cette expression.

Ambroise du Haffont fut membre du Directoire du district de Quimper depuis sa formation, puis secrétaire de cette Administration. Après Thermidor, il devint commissaire du Directoire exécutif près la municipalité de Quimper, mais fut destitué comme parent d'émigré en l'an V. L'année suivante, il fut nommé chef de bureau à la municipalité de Quimper, puis chef du bureau des Finances à l'Administration centrale. En germinal an 8, il devint conseiller de préfecture.

Ambroise du Haffont mourut à Quimper le 15 avril 1839.

*Périssent les tyrans! Périssent les despotes,
Crèvent les ci-devants! Vivent les sans-culottes.*

Cette inscription fut effacée à la suite d'une décision du Comité révolutionnaire de Quimper en date du 26 vendémiaire an 3 (17 octobre 1794). Le piédestal lui-même et son effigie disparurent quelque temps après.

Les quelques rares comptes rendus de ces fêtes éphémères qui subsistent s'abstiennent de nommer les figurantes (1). D'ailleurs, on eut partout beaucoup de mal à trouver des sujets: on dut se rabattre sur des prostituées ou des filles-mères, par exemple à Carhaix, suivant P. Hémon (« Carhaix et le district de Carhaix », p. 330, n° 3), qui n'a pas voulu dévoiler le nom.

Au Faou, les Sans-culottes se proposèrent de prendre dans l'église une statue de la Vierge pour la transformer en Déesse Raison. Il fallut une énergique protestation du curé constitutionnel Favenec pour leur faire abandonner leur projet.

A Redon, une statue de la Vierge coiffée du bonnet rouge représenta la Déesse. Il en fut de même dans bien d'autres localités.

Daniel BERNARD.

(1) Je n'en ai pas découvert un seul dans les archives de Kernuz.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1963

Présidence de M. Louis OGES, Président

La séance mensuelle d'étude et de communications se déroule dans une salle des Archives départementales.

Après la lecture et l'adoption du dernier procès-verbal, le Président fait part, avec beaucoup de peine, de la mort accidentelle de M. Bernard Jarry, ancien archiviste du Finistère.

C'est en se rendant à Caen, au congrès annuel des Archivistes de France, que notre regretté confrère, père de huit enfants, s'est tué sur une route d'Indre-et-Loire.

M. Jarry laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme affable, obligeant et très attachant.

Huit nouveaux membres sont admis dans la Société. Ce sont: MM. Miossec, député du Finistère, Audierne, présenté par MM. le général des Essarts et Tanneau; Tony Audren de Kerdrel, de Paris; Grégoire Le Clech, conseiller pédagogique à Quimper, présentés tous deux par MM. Ogès et Le Bihan; Hervé Gourmelon, administrateur civil au ministère des Finances à Paris; Emile Hétet, entrepreneur à Quimerc'h, présentés tous deux par MM. Germain Le Gall et Le Bihan; Mmes Daniel Magdeleine, de Quimper; de Kergoz, de Rennes, présentées toutes deux par MM. Ogès et Le Bihan; Mme Sautreret, de Brest, présentée par MM. Georges Thomas et Foucher.

Le président signale le départ en retraite de M. et Mme Laouénan, les sympathiques concierges des Archives. Il souligne l'accueil souriant et empressé qu'ils réservaient aux Sociétaires et à tous les chercheurs et leur souhaite une longue et heureuse retraite.

La question de la réédition partielle des travaux de Louis Le Guennec, ou la publication de la suite de son œuvre demeurée inédite, fait l'objet d'un échange de vues entre les membres présents.

On sait que Le Guennec a été l'un de nos meilleurs et de nos plus féconds écrivains bretons de la première moitié de ce siècle: né à Morlaix en 1878, il est mort à Quimper en 1935.

Une commission, désignée à cet effet, étudiera la possibilité de publier la suite de son œuvre, si les souscripteurs se révèlent suffisamment nombreux, comme il est permis de l'espérer.

M. Ogès fait remarquer l'intérêt des vieux papiers de famille, trop souvent détruits par leurs détenteurs.

A la suite d'un appel lancé par la Société, M. Blanc, de Quimper, a fait don aux Archives d'un lot de pièces diverses, parmi lesquelles se trouvent des documents curieux et très dignes d'être conservés, tel un fragment de registre de 1681 à 1684, dans lequel les prêtres de Plogonnec relevaient les offrandes faites par les fidèles aux églises de la région. On y trouve mentionnés des dons à N.-D. du Guéodet, à Quimper; à Sainte-Anne de Fouesnant; à Sainte-Anne de Ploénéis; à N.-D. de la Merci, au Juch; à N.-D. de Ker goat, etc...

Aucun don ne figure pour Sainte-Anne-La-Palud,

ce qui prouve qu'au XVII^e siècle la dévotion à ce sanctuaire était encore peu répandue.

Certains des actes notariés, remis par M. Blanc, viennent confirmer encore, s'il était nécessaire, la variété et la diversité du costume breton avant la Révolution, à l'encontre des thèses émises par certains ethnologues peu soucieux des documents d'archives.

C'est ainsi que l'auteur d'un ouvrage sur les costumes de notre province, ouvrage qui fait autorité, a écrit que ces costumes ne se sont différenciés de ceux des autres régions qu'au début du siècle dernier, et au plus tôt sous la Révolution. L'auteur s'est appuyé sur le fait qu'il n'existe aucune reproduction de costumes bretons avant cette époque.

Or, s'il avait consulté certains documents manuscrits, il aurait constaté que, dès la fin du XVII^e siècle, les costumes portés par nos ancêtres existaient déjà avec leurs caractéristiques.

Dans un acte de vente publique, faite au village de Kérivoal, en Plogonnec, le 12 août 1774, sont énumérés les vêtements ayant appartenu à Hervé Seznec, cultivateur, décédé.

L'acte indique la couleur des vêtements, parfois même l'étoffe dont ils étaient faits. Le défunt possédait 10 « Bragou-braz », dont 3 de laine et 7 de toile; 12 pourpoints ou justins : 6 bleus, 3 blancs et 1 rouge.

La couleur bleue domine et finira par l'emporter, pour donner le costume « glazik », encore porté dans une large partie de l'arrondissement de Quimper.

Une érudite et substantielle étude de notre confrère, le Médecin-général Laurent, utilisant des inventaires de Plogonnec allant de 1723 à 1786 (publiée en 1956 dans notre Bulletin) a montré que les pourpoints rouges étaient en majorité au début du xvii^e siècle; leur nombre décroit progressivement au profit des bleus, qui demeureront seuls en usage.

Ouvrant la chronique, hélas trop fréquente, du vandalisme, le Président fait observer que l'enlaidissement systématique des paysages bretons a attiré l'attention sur la nécessité pour notre pays d'adopter une politique cohérente en cette matière.

La Société archéologique réclame la sauvegarde des beautés naturelles du Finistère et s'élève en particulier contre les propriétaires qui accaparent égoïstement des sites côtiers ou interdisent l'accès des grèves, en clôturant leurs terres jusqu'à la limite des hautes marées.

A ce propos, M. Even, de Brest, révèle que cet été un sentier longeant la côte jusqu'au Cap de la Chèvre, a été barré par une forte clôture en fil de fer barbelé.

D'autres faits similaires constituent indéniablement une atteinte au prestige pittoresque et touristique de notre région, et par là même, aux intérêts de la collectivité.

Dans le même ordre d'idées, on doit aussi déplorer les nombreux vols d'objets d'art dans nos églises et dans nos chapelles.

M. Ogès suggère que, pour tenter d'y remédier, le scellement des statues serait une mesure excellente, une surveillance vraiment efficace s'avérant difficile.

La liste est déjà longue, des méfaits commis par des amateurs d'art sans scrupules. Mentionnons ceux parvenus à notre connaissance depuis cet été: l'apôtre saint Jacques dans le porche de l'église de Brasparts; une statue de granit qui surmontait le porche de Goulven et représentait « le Baiser de Judas »; l'un des apôtres du magnifique retable de la chapelle Saint-Sébastien, en Saint-Ségal; une statue du calvaire de Saint-Hernin; un vase, en bois sculpté et peint qui ornait le retable de l'autel Saint-Nicolas, dans l'église de Pont-Croix.

Notons aussi que, faute de réparations, de nombreuses chapelles tombent en ruines : il arrive même que l'on hâte cette destruction en enlevant les pierres sculptées ou taillées, pour les utiliser dans des constructions nouvelles.

Le Président signale également l'arasement de la motte féodale de Coat-Meur, à 4 kilomètres du bourg de Ploëven.

En présence de ces destructions systématiques, il est consolant de noter que, de plus en plus nombreux, des Bretons contribuent de toutes leurs forces à la conservation et à l'embellissement de nos vieux monuments.

Parmi nos compatriotes qui se sont particulièrement attachés à cette œuvre de sauvegarde et de restauration, citons M. le chanoine Cotten, recteur de Locquirec : nous lui devons la restauration de l'église Saint-Philibert, de Trégunc; le sauvetage de la chapelle Saint-Maudez, de Nizon; la restauration de la salle capitulaire de l'ancienne abbaye Saint-Maurice, sur les bords de la Laïta et celle de l'église de

Clohars-Carnoët; le sauvetage du beau reliquaire contenant les reliques de saint Maurice, etc...

La Société archéologique adresse à M. le chanoine Cotten ses félicitations les plus chaleureuses et souhaite que le Ministère des Beaux-Arts lui accorde un témoignage de reconnaissance.

M. Alexis Le Bihan rend compte de la réunion, tenue le 12 octobre dernier à Quimerc'h, pour la constitution, sous les auspices de la Société, de l'association « Les Amis du Vieux-Quimerc'h ».

Une assistance nombreuse et sympathique prit part aux discussions; alors que tout était abandonné et pillé, la population locale s'est ressaisie et veut sauver ce qui peut l'être encore de cette jolie église du XVI^e siècle.

Le Bureau a été ainsi composé:

Présidents d'honneur : Mme Ploux, député; M. l'abbé Le Rue, Curé-Doyen du Faou; M. l'abbé Corfa, recteur de Quimerc'h; M. Ogès, Président de la Société archéologique.

Président : M. A Le Bihan, Adjoint d'Archives.

Vice-Présidents : MM. Jean Crenn, Alain Le Grand, Mme Tromeur.

Secrétaire général : M. Emile Hétet.

Secrétaire adjoint : M. Germain Le Gall.

Trésorier : Mme Armand Le Borgn.

Délégués à la propagande : MM. Louis Costa, Louis Velly, Georges Le Borgn.

Membres : MM. Emile Goas, Yves Guidal, Jean Moreau, Michel Fitamant, Samuel Mérour, Jean

Bouard, Jean Gallou, Nicolas Brenner, François Guéguen, François Velly.

Mme Kerdraon, de Brest, s'est émue de l'abandon dans lequel est laissée la jolie chapelle de Landouzan, commune du Drennec, qui fut si chère au cœur de Tanguy Malmanche.

Elle souhaite la formation d'un groupement, destiné à assurer la sauvegarde de ce charmant édifice, hélas presque ruiné.

M. Ogès donne lecture des légendes, entendues vers 1845, par un pauvre paysan bas-breton, François-Marie Déguignet, qui les a consignées vers 1900 dans ses mémoires demeurés manuscrits.

Ces récits seront publiés dans le Bulletin.

Le Président présente le nouveau roman d'Henri Queffélec, « Solitudes », consacré à la vie rude mais exaltante des marins, et une étude d'un intérêt exceptionnel, de M. Pierre Flatrès, professeur à la Faculté de Lille : « La deuxième Révolution agricole dans le Finistère ».

A l'issue de la séance, M. Jacques Charpy, Directeur des Services d'Archives, présente aux sociétaires, au cours d'une causerie particulièrement intéressante, une exposition remarquable sur le thème : « Paroisses d'hier, Communes d'aujourd'hui ».

L'érudit conférencier souligne tout d'abord qu'il a choisi ce sujet afin d'attirer l'attention sur les vieux bourgs ignorés, ou qui parfois se meurent quand ils n'ont pas depuis longtemps disparu.

A l'aide de documents très variés, qu'il a recueillis après un long et patient travail de recherches,

M. Charpy fait revivre les origines des paroisses primitives, leur formation, leur évolution, leur vie souvent mouvementée, évoquant ensuite l'apparition des communes et l'existence qui leur était propre.

Au-delà de l'austérité des documents d'archives, au travers d'une illustration admirablement choisie, il sut captiver son auditoire, en mettant l'accent sur l'extraordinaire beauté, l'abandon, la détresse souvent, des monuments religieux qui ont été le cœur et l'âme d'anciennes paroisses aujourd'hui inconnues du public.

Cette exposition demeurera l'une des plus émouvantes qui aura été réalisée aux Archives départementales.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

L. OGÈS.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1963

Présidence de M. Louis OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sept nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Paul Berthelot, Président du Tribunal de Commerce de Brest, présenté par MM. Struyven et Ogès; René Gourlaouen, Directeur de la Société générale à Douarnenez, présenté par MM. Ogès et Tanneau; Jean-Paul Le Berre, agent immobilier à Pont-l'Abbé, présenté par les mêmes; l'abbé Kerrien,

vicaire à Saint-Corentin, présenté par MM. les chanoines Thomas et Nédélec; Corentin Nicolas, de Rosporden, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Francis Sellin, de Lanriec, présenté par MM. Le Tendre et Louis Le Merdy; Alain Le Noach, de Plogonnec, présenté par MM. Boussard et Le Bihan.

Evoquant le pillage systématique dont est victime notre patrimoine d'art religieux, surtout iconographique, le Président rappelle la récente intervention d'un député breton à la tribune de l'Assemblée nationale, de même que la réponse du Ministre des Affaires culturelles, lequel a déclaré notamment qu'un fichier photographique de toutes les statues devait être élaboré.

L'on doit reconnaître qu'une telle entreprise, si elle était menée à bien, ne constituerait nullement un moyen de protection efficace : il semble que, pour l'instant, la propagande locale et une surveillance attentive de la population, demeurent l'unique chance de sauvegarde, renforcée par le scellement des statues.

Il est aussi bien évident que certaines chapelles éloignées devraient demeurer fermées.

M. Ogès signale qu'en 1842, le baron de Guilhermy, membre de la Commission des Arts, est venu en mission officielle à Quimper : il était chargé particulièrement de dresser un état des vitraux de la cathédrale.

M. Couffon, qui a découvert son rapport à la Bibliothèque Nationale, a communiqué une copie de cet intéressant document.

On sait que de nombreux vitraux, surtout ceux qui

contenaient des armoiries, furent détruits sous la Révolution. Ils n'avaient pas encore été réparés en 1842, lorsque le baron de Guilhermy en fit un inventaire précis. Cet inventaire, complété par les notes du chanoine de Boisbilly, celles de M. Aymar de Blois, son neveu, ainsi que par la notice consacrée par Le Men aux vitraux de Saint-Corentin dans sa « Monographie de la Cathédrale de Quimper » (1877), fournit de précieux éléments pour un historique aussi complet que possible de ces verrières, dont on sait que les plus anciennes remontent au début du xv^e siècle.

M. Pol Friant attire l'attention sur l'utilisation des jeunes dans les fouilles archéologiques : c'est un groupement de jeunes qui a dégagé les ruines du fameux château féodal des ducs de Guise, entre Laon et Saint-Quentin. Grâce à eux, cette vieille forteresse du xi^e siècle a surgi de ses ruines.

Le Président souligne qu'un tel concours reste évidemment subordonné à une discipline et une technique rigoureusement appliquées, sous la direction d'animateurs compétents.

M. Tanneau présente un volumineux Bréviaire romain en latin, imprimé à Cologne en 1650 et qu'il a découvert dans une ferme des environs de Douar-nenez. Il met l'accent sur l'extraordinaire hasard qui est parfois la providence des chercheurs : cet ouvrage religieux a en effet appartenu à deux de ses arrière-grands-oncles, Jan et Charles Tanneau, qui furent curés de Plomeur à la fin du xvii^e siècle et au début du xviii^e.

M. Ogès fait circuler de curieuses étiquettes de

produits pharmaceutiques rédigées en breton et provenant de l'ancienne officine Decrop à Quimper.

La guérison de la gale était assurée, en quelques heures, à l'aide d'une solution ainsi désignée : « Louzou Sant Corantin evit parea ar gal ». Les bretonnants traduiront aisément l'étiquette suivante : « Louzou evit foërel ar loanned yaouanc a coz ».

Le Président donne communication d'une Bibliographie, précieuse à de nombreux égards, des ouvrages anglais consacrés à la Bretagne vers le milieu du siècle dernier : ce travail, dû à notre érudit et infatigable confrère, M. Roger Gargadennec, sera publié dans le Bulletin.

Il en sera de même des Contes et Légendes populaires entendus, il y a plus de cent ans, par un pauvre paysan de Guengat, François-Marie Déguignet, qui les a rapportés, vers 1900, dans ses Mémoires demeurés inédits.

M. Ogès présente diverses publications dues à des Sociétaires : « Les Fauves et leur temps », un ouvrage remarquable de Charles Chassé; un roman de Mme Drapier-Cadec, « Rue de Madagascar », où l'auteur évoque des visages Brestois connus, ce qui donne à son livre un cachet d'authenticité; une brochure du chanoine Nédélec, qui donne un compte rendu détaillé, objectif et précis, de la nouvelle édition de la thèse du chanoine Falc'hun, titulaire de la Chaire de Langue bretonne à l'Université de Rennes; « Histoire de la Langue bretonne d'après la géographie linguistique ».

Le numéro trimestriel des « Cahiers de l'Iroise », avec l'intéressante publication, par M. Jacques Char-

py, d'une relation de la « Bénédiction des drapeaux de la Marine à Saint-Louis de Brest, le 23 juillet 1737 »; le dernier numéro des « Annales de Bretagne », dans lequel M. Corbes évoque les « origines brestoises » d'une œuvre de Franz Liszt (1811-1886): « Crux, Hymne des Marins » (1865).

La Société des « Amis du Relecq » a publié son second bulletin : on y trouve le compte rendu des travaux pratiqués pour la mise en valeur de l'ancienne abbatale du Relecq et du placître.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

L. OGÈS.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

ETAT DES VITRAUX
DE LA CATHEDRALE SAINT-CORENTIN
AU MILIEU DU XIX^e SIECLE
PAR LE BARON DE GUILHERMY

Le baron de Guilhermy, membre de la Commission des Arts, visita Quimper le 2 octobre 1848 et rédigea en juin 1851 un mémoire d'après ses notes. Nommé membre de la Commission des Monuments historiques en 1860, il entreprit un voyage en France et séjourna à Quimper du jeudi soir 28 octobre 1862 au samedi 30 à midi et compléta alors ses premières notes.

Son mémoire qui nous a été conservé (B. N. Nouv.

aq. fr. 6106, p. 335 et suivantes) contient les renseignements suivants sur les vitraux de Saint-Corentin :

*
**

La cathédrale possède encore une grande quantité de vitraux d'un style généralement médiocre mais intéressant par leur ensemble et leurs détails historiques. En voici l'indication :

VITRAUX DE LA CHAPELLE DES FONTS

Dans la chapelle des fonts, une charmante petite figure de saint Corentin en costume d'époque, assis et lisant, xvi^e siècle.

VITRAUX DE LA NEF

Aux fenêtres hautes de la nef, vitraux du xvi^e siècle, fort jolis mais mutilés; il ne reste que la partie supérieure de chaque personnage, ce sont :

Saint Laurent tenant un gril et assistant un ecclésiastique vêtu d'une chape blanche;

Un saint évêque; la Madeleine portant un vase à parfum;

Saint Michel en armure; un donateur assisté de son saint patron;

Un ecclésiastique vêtu d'une chape à personnages et assisté d'un saint;

Fragments d'une figure de Vierge;

Deux ecclésiastiques donateurs en chape;

Une N.-D. de Pitié; saint Pierre;

Un chevalier en cotte d'armes blasonnée et sa femme assistée de sainte Marie-Madeleine que l'on reconnaît à sa belle chevelure d'or;

Un ecclésiastique en chape assisté de sainte Catherine;

Un donateur en cotte blasonnée, saint Jean-Baptiste assistant ce donateur;

La Vierge portant son fils; saint Michel en guerrier assistant un chanoine;

Plusieurs figures demeurées entières ou a peu près, savoir : saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Jacques en attributs de pèlerin, un autre personnage sacré. Ces quatre dernières figures surmontées de dais;

Saint Christophe avec son dais, il s'appuie d'une main sur un long bâton, porte de l'autre l'Enfant-Jésus sur l'épaule; il assiste un chevalier à genoux en cotte d'armes blasonnée.

VITRAUX DU TRANSEPT

Personnages entiers assez bien conservés :

Un saint guerrier assistant un donateur, vêtu d'une cotte bleue à croix d'or, une sainte;

Un saint évêque, probablement saint Eloi, tenant la crosse et le marteau, assistant un prélat en chape;

Un saint abbé, crosse en main, assistant un chanoine en aube et surplis;

Le Christ en manteau rouge avec une croix d'or à la main;

Saint Martin partageant son manteau;

Saint Jean-Baptiste patronnant un ecclésiastique en chape;

Saint Christophe passant l'eau avec le Christ sur son épaule;

Un personnage debout, imberbe, coiffé d'une toque verte à plume blanche, portant une armure et par-dessus une cotte d'azur à la croix d'or cantonnée de quatre fleurs de lys de même. Il tient de la main gauche une lance à banderole blanche et s'appuyant de la droite sur un bouclier blasonné comme la cotte. Ne serait-ce pas saint Louis ?;

Saint Michel vainqueur du démon;

Saint évêque bénissant.

Débris de vitraux rapportés et confondus;

Un personnage, peut-être Charlemagne, barbu, couronne en tête, sceptre en main, manteau bleu à fleurs de lys d'or;

Un saint évêque assistant un ecclésiastique en chape.

VITRAUX DU CHŒUR

Ils sont d'un esprit moins agréable que les autres, moins colorés et moins accentués, mêlés de beaucoup de grisaille pour les dais, les divers accessoires et les costumes.

Quatre saints personnages assistent chacun un donateur;

Quatre saints personnages assistent quatre dames et chevaliers;

Quatre saints personnages assistent des donateurs tous semblables;

Quatre saints personnages dont deux seulement sont restés entiers patronnent un chevalier et une dame;

Deux donateurs assortis de leurs patrons en mauvais état;

Trois figures dont une seule entière, sainte assistant un donateur qui tient une banderole sur laquelle est tracée une inscription;

A la fenêtre du fond, le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean-Baptiste;

Une sainte et un donateur;

Saint Jean-Baptiste et saint Pierre;

Quatre personnages, savoir : un saint moine, un saint évêque assistant un évêque agenouillé, vêtu d'une chape et coiffé de la mitre, Vierge portant son fils, sainte Catherine, figures bien conservées;

Quatre figures entières, ce sont: un saint patronnant un donateur en chape, deux saints, le Père Eternel barbu, assis, couronné d'or et vêtu d'une robe bleue. Devant lui, Jésus crucifié. Je crois me rappeler que la colombe est placée sur l'un des bras de la croix. Au-dessus des figures, place de quatre accessoires qui ont été ôtés;

Enfin, un saint Michel, vainqueur du démon (1), un saint guerrier en armure, cotte et bouclier (2), sainte Marguerite et son dragon, sainte Catherine;

Un saint s'appuyant sur un bâton, peut-être saint Antoine, un saint en costume de cardinal, peut-être saint Jérôme, un saint martyr assistant un donateur en chape bleue, la Vierge portant son fils sur ses bras.

VITRAUX DE LA CHAPELLE TERMINALE

Une dame à genoux, richement vêtue, coiffe violette, médailles au cou, surcot bleu bordé d'hermines,

(1) Il s'agit de saint Georges.

(2) Saint Julien.

jupe mi-partie rouge semée de losanges d'argent et bleu à la croix d'or cantonnée de quatre fleurs de lys de même. Elle est accostée d'une sainte qui tient une croix d'or;

Vierge portant son fils, le Christ bénissant;

Saint Pierre, saint Paul, saint tenant ses entrailles, peut-être saint Barthélémy.

(Document communiqué par M. COUFFON.)

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1963

Présidence de M. Louis OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société: Mmes Paul Uchard, Kerlaran, en Landerneau, présentée par les docteurs Taburet et Nicollet; Aline Gardonna, professeur de Sciences au lycée de Nantes, présentée par Mme Loxq et M. Henry; Mlle Lucas, Le Rouz, en Concarneau, présentée par MM. Le Tendre et Allot; MM. le Docteur René Nicolas, à Rosporden, présenté par MM. Ogès et Corentin Nicolas; Jean-Louis Cotten, instituteur en retraite, 4, rue Goarem-Dro, à Quimper, présenté par MM. Ogès et Coïc; MM. le chanoine Favé, curé doyen de Saint-Renan; l'abbé Bernard, recteur de Lampaul-Plouarzel; l'abbé Guiavarc'h, recteur de Plouarzel; l'abbé Rogel, recteur de Ploumoguier; l'abbé Le Bars, recteur de Trézien, tous présentés par MM. l'abbé Le Sann et le chanoine Nédélec; M. Maurice Ba-

réty, receveur des P. et T. à Bray-sur-Seine (S.-et-M.), présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Yves Chantoux, Ile de Batz, présenté par MM. Jacques Meillant et Le Bihan; Emile Bescond, boulanger, 4, rue Ernest-Prévost, Rosporden, présenté par MM. Rolland-Jacob et Le Bihan.

Le Président présente un dossier relatif aux méfaits d'une louve enragée, sous la Révolution. Le 22 prairial an II (mai 1793), un Quimpérois, Yves Sergent, scieur de long, travaillait au village de Kerzéal, en Gouesnac'h, lorsqu'il aperçut dans le champ voisin une jeune fille d'une vingtaine d'années aux prises avec une mère-louve qui s'était jetée sur elle après avoir mordu plusieurs des bêtes à cornes qu'elle gardait.

Sergent se précipita à son secours. La louve, qui était enragée, le mordit cruellement au bras, à plusieurs reprises. Quatre vaches, atteintes de la rage, moururent quelques jours plus tard. Quant à Yves Sergent et à la jeune fille, ils furent soignés à l'hôpital de Quimper où leur furent administrés les remèdes utilisés en ce temps contre l'hydrophobie. Tous deux guérirent, mais les blessures de Sergent ne lui permirent plus de se livrer à son métier.

Une supplique de la Société populaire de Quimper, adressée à la Convention et signée par 49 membres, demanda en sa faveur une pension de 200 francs. La supplique se termine ainsi: « Dans les anciennes Républiques, le citoyen qui sauvait la vie à un autre obtenait une couronne civique. La République française sait aussi juger les belles actions; elle les illustre en les publiant et elle les récompense. Veuillez

bien accorder au brave Sergent les secours qu'il mérite. »

Le dossier ne comprend pas la décision de la Convention. Nous ne savons si elle accueillit favorablement l'émouvante pétition qui lui fut adressée.

M. Ogès fait circuler la photographie d'une peinture du XVIII^e siècle, dont l'original se trouve chez M. Mercier, à Plouescat. On y voit deux vieillards : Hervé de Keroulas et Jérôme-Gabriel de Kerguélen; près d'eux sont deux jeunes femmes et leurs deux enfants. Au bas du tableau sont ces vers qui constituent une énigme (ce sont les deux femmes qui parlent) :

*Messieurs, ces vieillards sont nos pères,
Ils sont les maris de nos mères,
Et maintenant sont nos maris
Et les pères de ces petits.*

Réponse à l'énigme: chacun des vieillards a épousé la fille de l'autre dont il a eu un enfant.

Le Président donne lecture de quelques légendes recueillies vers 1845 par F.-M. Déguignet: « Le diable mystifié par les Bretons », « Hercules cornouaillais », « Les Esprits malins, semeurs d'épouvante. »

M. Ogès présente ensuite « Les visages de la Bretagne », nouvelle édition, dont les auteurs sont nos confrères Auguste Dupouy, Charles Chassé, Camille Vallaux et Henri Waquet. Il fait circuler le dernier numéro de « Penn-ar-Bed », consacré aux forêts bretonnes, et « Annales de Bretagne » (Histoire), paru en septembre.

M. Hamon fait savoir que les pierres présentées par

Mme Guirriec à une précédente séance et provenant d'une carrière de Scrignac sont des dendrites qui présentent des arborescences comme certains schistes. Ces arborescences sont dues non à des végétaux, mais à des cristallisations d'oxyde de manganèse: ce sont des jeux de la nature.

On peut lire sur la façade d'une maison située à mi-chemin entre Quimperlé et Toulfoën ces vers bretons gravés dans la pierre :

*Kouerien, bourc'hisien,
Beva ez a glaskil?
Bezit fur, arit doun,
A kalz douar digorit.*

(« Paysans, citadins,
Vous cherchez à bien vivre?
Soyez sages, charruez profondément
Et défrichez beaucoup de terres. »

Ces vers furent gravés en 1848 par un cultivateur distingué nommé Le Poix. M. Le Bihan fournit des renseignements sur cet agriculteur avisé dont les méthodes de culture étaient remarquables pour l'époque. Le Conseil général reconnut son mérite en lui décernant une médaille d'or.

L'élection du bureau est reportée à la séance du 30 janvier.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire:

Le Président:

A. LE GRAND.

L. OGÈS.



MEMOIRES

BREST EN 1776

d'après deux mémoires du fonds Langeron

Le fonds Langeron, mine de documents sur la fin du XVIII^e siècle à Brest — et actuellement en cours de classement aux Archives municipales — ne semble pas avoir été exploité.

Il compte pourtant de nombreux mémoires pleins d'intérêt sur la situation du Port et de la Cité, des documents sur les fortifications en construction à l'époque et, également, sur les importantes escadres en cours d'armement.

Parmi ces mémoires, deux ont retenu notre attention. Ce sont ceux de Le Roy de Paulin, ingénieur en chef à Brest, et du Marquis de Langeron, lieutenant général, nommé en 1776 Commandant de la Province et Commandant en chef des travaux du port de Brest (1).

LE MEMOIRE DE LE ROY DE PAULIN

Le Brest de 1776 ne semble pas avoir séduit Le Roy de Paulin; pourtant, il se félicite d'abord de la suppression des maîtrises et jurandes, ce qui explique l'afflux de population en provenance des autres provinces ou même de l'étranger. Il écrit en effet :

« On peut regarder Brest comme une ville nouvelle

(1) La famille Andrault de Langeron était originaire du Nivernais.

lorsque l'on considère son état en 1515 et jusqu'à 1630. Depuis cette époque, elle a acquis progressivement une constitution réelle qui ne semble pas devoir être encore à son période (sic). La suppression des maîtrises et jurandes offre déjà dans la ville une révolution avantageuse et annoncée par l'Edit du Roy; les différents corps de métiers, artistes et artisans, n'avaient point à Brest de prééminence les uns sur les autres et ne s'attachaient que très superficiellement aux recherches ingénieuses de leur état, mais ils profitaient strictement de tous les attributs du privilège de la maîtrise.

« La ville commence déjà à ressentir les effets de l'édit de suppression; plusieurs émigrants cherchent des moyens d'établissement à Brest, soit par des spéculations réfléchies, soit par encouragement pour les arts et métiers : on peut donc se flatter d'obtenir des productions plus parfaites et un accroissement d'habitants avantageux pour la ville et le service du Roy. »

Le Roy de Paulin donne ensuite des chiffres qui ne sont pas sans intérêt :

« On y compte actuellement 22.000 habitants, 6.000 hommes de troupes réglées en soldats de la marine et de l'infanterie de la garnison ordinaire; 2.000 ouvriers du port et autres ateliers.

« La Milice bourgeoise se compose de 10 compagnies de jeunes gens de 200 hommes chacune, dont 2 compagnies de grenadiers.

« La consommation annuelle est de 82.000 boisseaux de tous grains du poids de 150 livres chaque; 12.000 barriques de vin, 4.000 barriques d'eau-de-vie, 500 barriques de bière, 500 barriques de cidre.

« Le nombre des maisons est de 1.900; 131 caves voûtées dont les deux tiers en plein centre.

« 36 fours publics, tous les jours en service pour

l'approvisionnement de la ville. Un de ces fours peut contenir 600 rations de pain dans une seule cuisson.

« 27 puits dont l'eau est assez bonne.

« 9 fontaines publiques à plusieurs robinets... »

LE MEMOIRE DE LANGERON

Dans son mémoire général (2), le Marquis de Langeron reprend en partie les données de Le Roy de Paulin, mais il déclare en outre :

« Dans une ville où la sûreté a été aussi négligée qu'à Brest, on ne peut pas être étonné de n'y voir aucune police (3). Les rues sont dépavées (4), quelques-unes ne l'ont jamais été, toutes ont des trous, des inégalités qui les rendent fâcheuses pour les gens de pied et affreuses

(2) Rapport d'août 1776. 98 pages.

(3) A propos de la Police brestoise, un mémoire signé de Langeron, en 1781, déclare : « La police de Brest est faite avec si peu d'ordre et de soin qu'on peut dire, à juste titre, qu'il n'en existe point.

« En 1755, il vint ici deux lieutenants de vaisseau anglais qui demandèrent à travailler dans le port de leur métier de charpentiers. Ils y furent reçus et travaillèrent à l'armement de l'escadre de M. de Bois de la Mothe. »

... « En 1754, la ville avait acheté au Roy la charge de lieutenant général de Police, moyennant une somme de 1.690 livres. Elle était vacante depuis 1730, époque de la mort du sieur Avril, titulaire de l'office.

En octobre 1776, les ministres de la Marine et de la Guerre envoyaient à Brest, dans les premiers jours du mois, François Hubert, receveur, capitaine de 1^{re} classe, pensionné de l'Hôtel Royal des Invalides, avec mission d'établir un projet d'organisation de la police à Brest.

(4) Par décision du Conseil d'Etat, en date du 9 janvier 1776, il avait été décidé de paver les rues et les places de Brest, selon le projet de l'ingénieur Besnard (voir « Un ingénieur des Ponts et Chaussées à Landerneau au XVIII^e siècle », par R. Couffon - B.S.A.F., pp. 6-17 - 1945-1946).

pour les chevaux et les voitures. La Grande rue, qui a été pavée avec soin, commence à dépérir, faute d'entretien.

« Les maisons sont bâties sans solidité, sans goût et sans aucune commodité.

« La débauche, la contrebande, l'ivrognerie et la crapule sont portées à l'excès. Les matelots, les soldats sont infectés de scorbut (5) et de toutes les maladies d'Amérique et de France. Recouvrance est encore pire que Brest et le faubourg de Kérabécam et de Coatardéven (6) à la porte de Landerneau, joignent à tous les vices de la ville, le vol et le recelage parce que c'est un refuge pour les garnements de la ville et des environs. »

A la suite de quoi, le mémoire mentionne :

« Aucune ville n'aurait plus besoin d'être éclairée la nuit, mais il n'y a aucune police, il n'y a même point de Lieutenant de Police. Les bouchers et les boulangers mettent à peu près les prix qu'ils veulent aux denrées. »

Et quant aux mœurs, l'auteur du mémoire a la dent dure en écrivant :

« L'on peut imaginer quels sont les mœurs d'une ville dont le peuple, hommes et femmes, s'enivre tous les jours, et souvent, avant sept heures du matin.

« Chaque état a ses billards, ses cabarets, ses lieux de débauche, sans compter la rue Kéravel, le Pont de Terre et Recouvrance qui y sont spécialement affectés.

« Depuis quelques mois, l'Etat-Major a arrêté et envoyé à Rennes 69 filles et il ne paraît pas qu'on en ait diminué le nombre. »

(5) A chaque retour d'escadres, c'était un contingent de scorbutiques qui débarquait sur les quais de la Penfeld.

(6) Il faut lire Coat-ar-Guéven.

Pour conclure, le Marquis de Langeron signale qu'il a cherché les moyens de rendre « Brest supportable », et pour ce, dit-il, « je n'en ai point trouvé de meilleur que de faire chasser tous les mendiants étrangers et les gens sans aveu. Les gardes, à l'avenir ne laisseront rentrer aucun mendiant ».

G. THOMAS.

Fondation de la Ville de Landerneau au Moyen-Age

Dans sa magistrale étude sur la « Fondation des villes et des bourgs en Bretagne du ^{xr} au ^{xiii} siècles » (1), Bourde de la Rogerie (2) a dégagé les caractéristiques des villes bretonnes du type « fluvio maritime » (3).

1) Position sur l'estuaire d'une rivière au point où s'arrête la marée et à l'endroit guéable le plus bas où viennent aboutir des routes.

2) Existence de vestiges d'installations gallo-romaines.

3) Territoire non occupé par les émigrants bretons insulaires, donc absence de « plou » et de « guic » (4).

Cet historien a, en effet, constaté que les émigrants n'ont pas pris possession de ces « pôles d'attraction » qui se recommandaient pourtant par leur fertilité, leurs avantages stratégiques, leur voisinage de la côte (possibilité de pêche, abri pour les barques, facilité de relations avec l'Ile de Bretagne). La raison en est que ces emplacements étaient déjà occupés par les autochtones

(1) Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, tome IX, 1928, première partie.

(2) Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives du Finistère et d'Ille-et-Vilaine.

(3) Expression du géographe Camille Vallaux.

(4) L'origine du nom de Landerneau indique le voisinage d'un « lan », cellule d'un saint moine émigré, Ernoc pour les uns, Ténénan pour les autres.

(Armoricains). Les émigrants durent donc s'établir en retrait.

4) Exiguïté et hétéroclicité de l'élément territorial, marquant une origine assez récente de ces villes dont le territoire ne couvrirait, à peu de chose près, que l'agglomération elle-même.

Landerneau est une ville appartenant à ce type.

J'exposerai d'abord comment elle répond à ces caractéristiques. J'examinerai ensuite le processus de son développement.

*
**

Landerneau est effectivement placé sur l'estuaire de l'Elorn, à peu près au point où la marée cesse de se faire sentir et où la rivière se laisse franchir (par un gué d'abord, par un pont ensuite). De nombreuses routes viennent y aboutir: route de Brest, de Carhaix, de Quimper, de Lesneven.

On a retrouvé des vestiges gallo-romains près de la ville, à Traon-Elorn et sur les coteaux qui dominent la vallée au Nord, en bordure de l'ancienne route de Brest (5).

Le pays de Landerneau déjà occupé par les Armoricains n'a pu être utilisé par les émigrants pour devenir le « plou » ou le « guic » d'une paroisse primitive. Ceux-ci se sont établis sur les hauteurs à Plouédern, à Ploudiry, peut-être même à Pencran.

Ensermé par ces grands « plous » (6), le territoire de Landerneau est resté étriqué (comparer la surface de la commune à celles de Ploudaniel, Plougastel, Ploudiry...) et hétéroclite: existence jusqu'à la Révolution de quatre

(5) Voir mon ouvrage: « Landerneau, ancienne capitale de la Principauté de Léon ».

(6) Et probablement constitué à leur détriment.

paroisses dont l'une, Saint-Julien, fut détachée de Plou-dir; appartenance à deux diocèses dont les limites, assez tardivement fixées, coupaient la ville en deux.

Si la ville s'était établie avant ce partage, elle n'aurait certes pas subi cet écartèlement incommode.

Il faut donc en déduire une origine assez récente.



Etapas du développement de Landerneau

a) Les invasions des ⁱⁱⁱ et ^{iv} siècles (germaniques) et du ^x siècle (normandes) firent table rase de la petite agglomération gallo-romaine qui s'était établie sur les bords de l'Elorn.

Il y a donc dans l'histoire de la ville une lacune de 6 à 7 siècles, meublée par le seul fait de l'émigration bretonne autour duquel s'est élaborée une multitude de légendes recouvrant, sans doute, bien des réalités.

b) Le premier monument de la région landernéenne fut le château de La Roche-Maurice, sentinelle hautement postée du comté de Léon et gardienne d'un passage sur l'Elorn. La Roche date du ^{xii} siècle (époque des donjons carrés). Peut-être fut-il précédé d'un château en bois, ancêtre de nos châteaux-forts en pierre, comme cela se produisit souvent. Mais il n'y eut jamais de ville castrale dans cet endroit qui ne s'y prêtait d'ailleurs pas. En aval, à Kerhamon, juste au-dessus du vieux pont et sur la rive gauche, une « motte féodale » surveillait un autre gué de l'Elorn.

Telle fut la première structure féodale de notre terroir.

c) Il paraît difficile, à mon sens, d'assigner à Landerneau, comme le fait Bourde de la Rogerie, une ancienneté possible remontant au ^{xi} siècle. Aucune trace ar-

chéologique, aucun document écrit n'autorise, semble-t-il, à le faire (7).

Le premier document où il est fait mention de Landerneau est daté de 1206: c'est un acte signé au château de La Roche « aput Landergneau » et qui se réfère à une donation d'Hervé de Léon à l'abbaye de Saint-Mathieu. Il provenait des archives de Blain (8).

d) L'aboutissement, dans le site de Landerneau, d'importants chemins et leur franchissement de l'Elorn par gué (9) et pont (notre pont actuel existait déjà en 1336) attirait une grande affluence de voyageurs, surtout des pèlerins, qui passaient de Cornouaille en Léon et vice-versa.

Ville d'accueil, voilà le caractère originel de la première agglomération. C'est autour du gué et du pont que naquit la ville avec ses auberges, ses hôtelleries, ses boutiques de victuailles et ses magasins à fourrages (réédition de la formation gallo-romaine: mansio, mutatio). Les voyageurs trouvaient à Landerneau le gîte, le couvert et la nourriture des chevaux (plus tard, ils y trouvèrent un hôpital, 1336) et tout ceci se passait vraisemblablement dans le courant, ou plutôt vers la fin du xir^e siècle.

Pour protéger le passage de l'Elorn et l'agglomération

(7) Peut-être a-t-il tiré argument de l'existence de ce « claustrum Sancti Huardon » dans le site de Landerneau dont il est question dans la charte XLI de Landévennec, délimitant la terre monastique de Beuzit; mais on estime que cette charte, rédigée peut-être au xir^e siècle, est un document apocryphe au point de vue historique.

(8) Cité par Dom Morice (Preuves T. 1 - 807).

(9) Waquet remarque qu'il est de règle que le passage d'un cours d'eau se rapproche toujours au cours des âges de son embouchure. Dans le cas de l'Elorn, il y eut successivement le gué de La Roche, celui de Kerhamon, celui de Landerneau; le nouveau pont de la ville et celui de Plougastel confirment toujours la règle.

naissante, un vicomte de Léon fit bâtir un château sur la rive gauche, à la tête du gué, mais Landerneau n'en devint pas pour autant non plus une ville castrale, car elle ne posséda jamais de fortifications. Le château lui-même n'était pas fortifié. Il n'avait pas d'enceinte; au sud, ses murs plongeaient dans le lit de la rivière et un fossé, alimenté par l'Elorn, sur les autres faces, constituait la seule, mais faible protection.

A l'abri de ses hourds et de ses merlons, les soldats pouvaient tirer sur les passagers indésirables ou sur les envahisseurs maritimes que n'avait pu intercepter le château de Joyeuse Garde qui semble avoir existé dès le ^{xii}^e ou ^{xiii}^e siècle.

Les Landerneéens ne pouvaient donc, en cas de guerre, s'abriter ni à l'intérieur de remparts inexistant, ni dans les « baïlles », inexistantes aussi, du château. Ils restaient particulièrement exposés aux coups et aux pillages.

En réalité, on ne sait pas grand-chose de ce château de Landerneau qui fut démoli au ^{xvii}^e siècle.

f) L'agglomération formée, le château bâti, il fallait songer aux besoins spirituels des habitants. Fondateurs de l'abbaye de Daoulas en 1112, il n'est pas surprenant de voir les vicomtes de Léon, seigneurs de Landerneau, faire appel aux religieux de cette abbaye, les Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, pour fonder un prieuré dans la ville nouvelle, prieuré qui devint par la suite un *prieuré-cure*, l'ancêtre de notre actuelle église Saint-Thomas de Cantorbéry. Un acte de 1218 fait, pour la première fois, mention de Saint-Thomas (10). C'est une lettre de Guillaume, évêque de Quimper, en faveur des chanoines de Daoulas où il est question de « Sancte Thomae de Landerneu ». Il est possible que son existence en soit antérieure.

(10) Dom Morice (Preuves T. 1 - 837).

Quant à l'église et à la paroisse de Saint-Houardon, elles ont certainement aussi une lointaine origine monastique. La charte XLI de Landévennec, on vient de le voir, mentionne un « *claustrum Sancti Huardon* ». Malgré l'extrême fragilité du document et l'incertitude de la date de sa rédaction, cette mention paraît devoir être retenue en tant que donnée topographique.

En tout cas, Saint-Houardon est déjà paroisse en 1330, comme en témoigne le Pouillé (relevé des comptes des bénéfices) de la Province ecclésiastique de Tours (11), au titre de l'évêché de Léon et de l'archidiaconné d'Ach. En 1467, toujours dans le même Pouillé, Landerneau est en possession d'un « *rector* ».

Notons pour conclure que sur les quatre paroisses dont Landerneau était dotée à la veille de la Révolution, trois d'entre elles, Saint-Thomas, Saint-Houardon et Beuzit-Conogan (relevant de l'abbaye de Saint-Mathieu) avaient une origine monastique.

Voici donc notre ville fondée avec ses petites activités commerciales de ville d'accueil, défendue (mais si peu), enfin pourvue de sanctuaire.

Quels sont donc les facteurs qui vont venir par la suite encore accroître son développement?

g) Il faut attendre la fin du XIII^e siècle pour assister à la naissance d'une activité commerciale maritime.

Le géographe arabe Edrisi ne cite pas Landerneau parmi les places de commerce maritime dans son ouvrage de 1154, mais l'enquête du comte d'Avranches, menée sur l'ordre de Philippe Le Bel en 1296, laisse supposer que les Landernéens entretenaient à cette époque des relations commerciales avec l'Angleterre (12).

(11) Recueil des Historiens de France, « Pouillés », T. III, Imprimerie Nationale 1903, pp. 335 et 338, par Auguste Lougnon.

(12) De La Borderie (Histoire, T. III, p. 364).

Ultérieurement, la longue et âpre querelle qui s'éleva entre le Duc de Bretagne et le Vicomte de Rohan au sujet des droits prélevés sur les navires et les marchandises dans les « ports et havres » de Landerneau est le signe manifeste d'une activité maritime. Le premier Mandement ducal s'y rapportant est daté du 1^{er} janvier 1407 (13); encore précise-t-il que le Vicomte de Rohan *avait l'habitude* de les percevoir à son profit, ceci laisse donc supposer qu'il était exercé antérieurement au xv^e siècle.

Au xv^e siècle, Landerneau, souvent appelé « Lander-naou », est fréquemment évoqué dans le trafic maritime des ports bretons (14). Reste à savoir à quelle date remonte le port pourvu de quais. On ne le sait pas exactement. A ma connaissance, la première mention des quais figure dans le voyage de Jouvin de Rochefort (15) qui note, en 1672, l'existence d'un « grand quai », mais il est certain que ce quai datait de bien des années, puisqu'en 1691 la Communauté de ville se préoccupait de réparer des vieux quais qui s'effondraient.

Telle est esquissée, à l'aide des érudites données de Bourde de la Rogerie, la formation de notre ville au Moyen-Age. Bien des précisions y manquent et la part de l'hypothèse y reste, malgré tout, assez large.

Jehan BAZIN.

(13) Dom Morice (Preuves, T. II - 801).

(14) Dr Dujardin, « Les faiseurs et faiseuses de cartes maritimes et le géographe du Roi du Conquet du diocèse de Léon ».

(15) Le « Voyage en France » (1672), édité à Paris par R. Thierry, cité par Le Guennec dans ses « Vieux souvenirs bas-bretons ».

Quelques dessous de la guerre de course et des armements neutres

La guerre de course n'a jamais été, absolument ni une entreprise patriotique, enthousiaste et désintéressée, ni un résidu de la piraterie du Moyen-âge. Mais un peu des deux à la fois; surtout à l'époque de la Révolution et de l'Empire, notamment lors du Blocus continental où l'instinct commercial l'emporta et où la contrebande des denrées interdites — parfois en plein accord avec les autorités gouvernementales, ainsi que nous l'avons établi pour Roscoff — fut l'activité la plus fructueuse des principaux ports bretons de la Manche. La course servit alors à toutes sortes d'opérations interlopes; et entre négociants, armateurs et capitaines français et britanniques — clients et amis de la veille, ne l'oublions pas — des accords plus ou moins louches furent secrètement conclus.

Aussi, lorsqu'on connaît à la fois le dessous du jeu et les opinions des joueurs, tous libéraux, conservateurs ou royalistes, on ne peut que sourire à la lecture de claironnantes adresses du genre de celle que nous reproduisons ci-après:

« Liberté, Egalité, Fraternité, Vive la République »,
Morlaix, le 26 pluviôse, 2^e année de la République Française, une et indivisible.

« Les soussignés négocians armateurs à Morlaix appelés au Bureau des Classes de la Marine pour prendre communication de la lettre du ministre de la Marine, adressée au Cⁿ Boucault, sous-chef des classes de ce port. Lecture prise de ladite lettre, voyant avec la plus vive satisfaction la justice que rend à leur civisme le comité de Salut Public de la Convention en comptant sur leur zèle le plus actif à concourir avec lui à l'accomplissement de ses vues pour l'armement le plus prompt des navires dont ils sont propriétaires. Ils justifieront pleinement l'expectative du comité de Salut Public en s'y portant avec l'empressement le plus ardent. Mourir ou faire triompher la sublime cause de la Liberté, telle est la devise cordiale des soussignés.

« Passons aux moyens.

« Pour compléter ces armements, les moyens manquent à Morlaix. Ce port ... s'est trouvé dénué de tout, tant par l'effet de l'embargo mis à l'improviste sur les corsaires, que par celui des réquisitions de tous genres pour subvenir aux besoins de la République.

« Cette hypothèse posée, il faut donc de toute nécessité que les moyens d'armement viennent du centre voisin de réunion de tous les objets et de main-d'œuvre qui y sont propres.

« Il faut que Brest, qui est ce centre, vienne au secours de notre zèle.

« Nous réclamons donc de là :

- des calfats;
- charpentiers;
- voiliers.

« Quelques mâts de hune dont les proportions seront déterminées lors de l'employ, des manœuvres courantes et dormantes.

« En vivres, on trouverait par les moyens de réquisi-

tion à se procurer le froment à convertir en biscuit, bœuf et porc à faire saler, légumes secs, riz à prendre dans les dépôts de subsistance de la République.

« Deux ou trois officiers à ajouter aux officiers de la Marine Marchande encore existans sans service à Morlaix.

« Tous ces moyens réunis au zèle qui nous anime pour la gloire et le succès de la République, et les vues du comité de Salut Public seront remplis avant le terme même qu'il aura indiqué aux soussignés. »

Signé : « J. Diot et Comp^{ie}, Jⁿ Dessaux et Couhitte, Dubernard, Homon aîné et neveu, Beau frères, Jⁿ-Fçois Le Bruis, en l'absence de Lange, Jh-M. Moroy cadet, Kerbriand-Postic pour lui et pour François Postic, son frère, Mazurié et fils pour Mazurié, Pennanech et Pezron. » (1)

Quel que puisse être le degré de sincérité contenu dans ces sentiments et ces intentions, il est évident qu'à l'époque l'on manque de tout dans nos ports que d'incessantes réquisitions ont vidés au profit de l'arsenal de Brest. A Morlaix, Diot et C^{ie} arment deux navires, le brick la « Marie-Anne » (160 tonneaux) et le lougre le « Sans-Culotte » (33 tonneaux); Dubernard arme la « Bonne-Foi ». Mais ils ne peuvent trouver ni vivres ni équipages. Le citoyen Boucault en est désolé. Il en perdra la tête, écrit-il, le 23 ventôse an II, au ministre de la Marine, Dalbarade (2), « car ce n'est pas avec de belles paroles,

(1) A.N. Marine BB 3/53 (F^o 365).

(2) Dalbarade (Jean), originaire de Biarritz, était bien connu à Morlaix où il avait commandé la « Duchesse de Chartres », armée en course par Mathurin Cornic et capturée par l'ennemi le 25 septembre 1779, à l'issue d'un brillant combat au cours duquel le capitaine fut grièvement blessé. Dalbarade passait ensuite sur le corsaire « L'Aigle », de Saint-Malo, qui fit, en 1780-1781, deux douzaines de prises dont 3 corsaires anglais, 3 vaisseaux et 3 frégates. Sous la Révolution, il devint ministre et contre-amiral. Le fils de Mathurin Cornic, Charles dit

sans pain, sans salaisons, et sans hommes qu'on mettra des navires dehors... ».

Ce qui lui vaut, en marge, la cinglante réponse du citoyen ministre :

« Il n'y a que les traîtres qui doivent perdre la tête sur l'échafaud, mais les vrais républicains capables par leurs lumières et leur patriotisme de concourir au bien de la république doivent conserver leur tête et en faire usage plus que jamais. » (1)

Il n'est point, cependant, de difficultés insurmontables pour des esprits décidés. Et, de Saint-Malo à Nantes, mieux de Dunkerque à la Bidassoa, nos armateurs se débrouillaient pour... le service de l'Etat et la réalisation de leurs petites affaires; l'inactivité leur était intolérable; aussi se livraient-ils à toutes sortes d'expéditions.

En mai 1793, le corsaire le « Républicain », de Morlaix, capitaine Meriadec, armateurs Dessaux et Couhitte, s'empara d'un autre corsaire de Jersey, le « Conway », capitaine Simpson, armateur Ahier (2). Or, lors de l'in-

Duchesse, ainsi que son cousin de Bréhat, Pierre-François Cornic-Dumoulin, lui doivent en grande partie leur brillante carrière. Car, ainsi que nous l'avons démontré sur pièces, la longue notice consacrée au premier par Ch. Alexandre dans la « Biographie bretonne », de Levot, si elle constitue un beau morceau de littérature, se révèle à l'examen dénuée de toute valeur historique : Cornic-Duchesse, comme son cousin Dumoulin, bien loin d'avoir été persécuté, fut au contraire, sous la Royauté puis sous la République, l'objet de mesures de faveur que pouvaient lui envier quantité d'officiers de carrière, d'officiers « Blancs ».

(1) N.A. Marine, BB 3/53.

(2) Le « Républicain » (4 canons, 11 pierriers, 34 hommes) avait été armé, une première fois à Tréguier, par les mêmes Dessaux et Couhitte. Attaqué par un cutter anglais de 10 canons, il fut capturé après une chasse de neuf heures et un échange d'artillerie qui tua un novice et blessa deux matelots. L'ennemi fit passer à son bord le capitaine François Morvan et deux de ses hommes, ainsi que toute l'artillerie du corsaire, puis, avec une inexplicable générosité, autorisa le premier lieu-

ventaire des pièces et documents du bord, on découvrit une lettre de ce dernier, adressée à deux de ses amis de Saint-Malo, les sieurs Bertin, négociant, et Jenouf, employé de la douane, qui leur recommandait le capitaine Simpson et les priaient de lui avancer chacun 600 livres « au cas où le corsaire aurait le malheur d'être pris »... (1)

A charge de revanche, bien entendu! Car, à toutes les époques, entre gens de mer, règne sinon l'entente la plus cordiale, du moins l'estime réciproque. Et, lorsque des intérêts communs ou semblables unissent les uns aux autres, on ne s'étonne point trop de pareil échange de bons procédés de part et d'autre de la Manche.

Ainsi, le 8 septembre 1748, Henri Guéguen, retour d'Angleterre après une détention de sept mois, faisait à l'Amirauté de Morlaix le curieux rapport suivant : « Embarqué comme second capitaine sur le « Saint-Jean-Baptiste », de Morlaix (120 tonneaux, 8 canons, 6 pierriers, 18 hommes), armé en course par P.-L. Pitot, sous le commandement de F. Loisement-Beaulieu, il avait été capturé le 28 mai précédent, quatre jours après son départ de l'île de Batz, par une frégate de l'amiral Warren. Interné à Plymouth, il parvenait à s'en échapper en com-

tenant, Isaac Le Moullec et le reste de l'équipage, à reconduire le navire à ses propriétaires. Cela se passait le 30 mars 1793. Le Moullec faisait son rapport à Morlaix le 4 avril. Et, un mois plus tard, Dessaux et Couhitte réarmaient leur corsaire. — A.D. Finistère, série B, Tribunal de Commerce de Morlaix, n° 18.

(1) Ibidem n° 25. Avec les Dessaux et Couhitte, citons les Alexandre, les Barrère, Beau, Bernard, Brulard, Cazimajou, Dubernard, Diot, Duplessix, Pégasse, Guéguen, Homon, Lange, Lannux, Mazurié, Pennanach, Pezron, Postic, etc..., qui armèrent au commerce, en course et à la pêche. Contrairement à ce qui a été répété d'un auteur à l'autre, les négociants de Morlaix ne se sont jamais désintéressés de la grande pêche. Au milieu du XIX^e siècle, ils expédiaient encore des navires à Saint-Pierre-et-Miquelon. Et jusqu'à la disparition des dernières goélettes, ils assurèrent à chaque campagne leurs approvisionnements en beurre et viande salée, de Paimpol à Saint-Malo.

pagnie de dix marins français sur une barque que mettait généreusement à leur disposition un négociant anglais de la place à condition de la remettre, dès leur arrivée, au sieur Fournier, son correspondant à Morlaix (1). Or, ce sieur Fournier (Yves-Marie) avait armé, au cours des années 1744-45 et 46, deux corsaires, le « Formidable » (100 tonneaux, 14 canons, 10 pierriers, 120 hommes) et le « De Langles » (25 tonneaux, 2 canons, 16 pierriers, 50 hommes), lesquels n'avaient point ménagé les navires de commerce britanniques ! Mais la guerre n'est qu'une interruption temporaire, plus ou moins longue, du temps de paix ; et il fallait prévoir la reprise des relations commerciales traditionnelles, conserver de cordiaux contacts.

Il y avait mieux ! Lorsqu'un bâtiment se trouvait soit désarmé, soit sans fret assuré, il était une ressource : celle de l'offrir à la République. C'est ce que fit en juillet 1793 le citoyen Beau, de Morlaix, lequel proposa au sieur Boucault, sous-chef d'administration civile de la marine au quartier de Morlaix, son navire baptisé le « Sans-Culotte de Jemmapes ». Redon, ordonnateur de la Marine pour l'arrondissement, démontra audit citoyen Beau, lequel dut en convenir, que ce ci-devant corsaire n'était pas plus propre à servir d'avisoir qu'à faire la course que ses propriétaires lui avaient fait quitter. Le « Sans-Culotte » n'était autre qu'un fort bateau de pêche au hareng du port de Dieppe, à cul carré, d'une largeur peu proportionnée à sa longueur... Ce corsaire n'avait jamais filé vent arrière plus de cinq à six nœuds par des vents forcés... ». L'on répondra donc à Beau qu'il pourra garder son navire « parce que l'état de ses ports ne doivent pas être le réceptacle de ce qui nuit aux intérêts particuliers sans utilité pour la cause ». (2)

(1) Archives départementales du Finistère, B 4192, 4193, 4231, 4233, 4489.

(2) Archives Nationales, Marine BB 3/23 (F^o 75).

On agissait de même, avons-nous dit, de l'autre côté de la barricade. Ainsi, lors de la guerre de l'indépendance américaine, les armateurs du navire anglais « Westmoreland » le firent volontairement prendre par un corsaire français: « il avait été assuré pour deux millions et demi et n'en valait pas la moitié » (1). Opération identique en 1803 de la part des intéressés à l'armement du « Duc d'York », qui avaient ordonné au capitaine de se faire capturer par tous les moyens, ce qui lui arriva le 26 septembre. Mais il y mit beaucoup de bonne volonté. Le corsaire français qui s'en empara, presque malgré lui, se trouvait à un bon mille; sans attendre le coup de semonce ni profiter de la nuit pour dérober son navire, l'anglais, craignant qu'on ne l'eût pas vu amener son pavillon, envoya une chaloupe porter sa soumission à bord du corsaire. Les armateurs du « Duc d'York » obtinrent le remboursement par leur compagnie d'assurances de marchandises qui ne se trouvaient pas à bord et réalisèrent un profit de 1.994 livres sterling (2).

Quant au trafic clandestin entre la France et la Grande-Bretagne (avec les îles anglo-normandes surtout), il avait pris une sérieuse extension dès l'époque révolutionnaire où on le menait, de concert, bien souvent avec le transport d'émigrés et de courriers royalistes. Une loi du 15 mars 1791 avait tarifé les Douanes; puis le comité de Salut Public (octobre 1793) et le Directoire (novembre 1796) avaient prohibé la vente des produits anglais sur tout notre territoire: il fallait interdire aux Anglais l'accès des marchés européens et couper tous leurs approvisionnements en matières premières et en vivres. Napoléon, par le décret de Berlin (11 novembre 1806), reprit plus sérieusement cette politique à son compte: il interdit aux Français et à leurs alliés — et même aux neu-

(1) Bourde de la Rogerie, « Inventaire des archives départementales, Finistère », Quimper, 1902, p. CXVII, note 1.

(2) Ibidem.

tres — tout commerce avec la Grande-Bretagne, prohiba la vente de toute marchandise d'origine britannique et en ordonna la confiscation et la destruction. Mais l'Empereur dut bientôt abandonner cette position intransigeante et composer avec les événements et les hommes et procurer des débouchés aux produits de notre agriculture et de notre industrie : il fallait vivre aussi en France; d'autre part, il lui fallait des renseignements sur l'ennemi... Et ce fut le système des licences, grâce auquel des navires neutres — ou neutralisés — purent venir dans nos ports y prendre des marchandises et les transporter outre-Manche.

A la faveur de ce système, tout navire était autorisé à exporter au-dehors et à importer en France les articles énumérés dans sa licence. Mais pour pouvoir faire avec espoir de succès des spéculations commerciales à l'étranger, il fallait y avoir des correspondants avec lesquels on pût communiquer pour obtenir des renseignements nécessaires, soit relativement aux objets qui offraient aux spéculateurs les chances les plus favorables, soit pour le crédit des individus avec lesquels on se proposait de traiter. D'autre part, « un négociant dans son cabinet, et plus particulièrement un armateur, est un général en chef qui ne doit pas perdre un instant de vue ses généraux de division ou pour mieux dire ses capitaines. L'esprit qui dirige ses opérations doit être constamment à bord de ses bâtiments et doit guider la conduite des capitaines. Lorsqu'ils ne font pas leur devoir, l'armateur doit être à même de leur ôter le commandement. Cela est d'autant plus nécessaire dans ce moment-ci (1810) que nous sommes responsables de la conduite de nos capitaines... Il nous est cependant impossible actuellement d'en agir ainsi avec eux puisque nous ne pouvons correspondre ». Et l'auteur de ces lignes de proposer un plan: après accord entre les gouvernements de Londres et de Paris, il organisera un service de paquebots fonctionnant d'une rive à l'autre pour le transport des lettres

de négociants. Ces missives seront remises, pour contrôle, au commissaire de police qui les ouvrira et arrêtera celles qui lui paraîtront suspectes. Bien entendu, le service ne sera pas assuré gratis.

La proposition fut rejetée avec d'autant plus de vigueur que son rédacteur, personnage douteux (1), faisait allusion au trafic de vin, strictement interdit; d'autant plus aussi que les négociants attributaires de licences mettaient sur leurs navires des vins d'une valeur tellement médiocre qu'ils pouvaient « sans nuire beaucoup à leurs intérêts en faire le sacrifice et les jeter à la mer ».

D'autres interventions, moins singulières et moins impertinentes, seront effectuées près du ministre de l'Intérieur pour assouplir les rigueurs du système. Les autorités, cependant, savaient fort bien à quoi s'en tenir sur les dessous, parfois fort troubles, de ce commerce toléré avec l'ennemi; aussi, elles n'hésitaient point à sévir lorsque l'occasion s'en présentait. Mais, ainsi que nous allons le voir, les fraudeurs compliquaient diaboliquement les choses. Quoiqu'il en soit, en Bretagne, armateurs et négociants, bien en place, ingénieux et décidés, faisaient des affaires d'or. Beurres, salaisons, poissons séchés et salés, œufs, toiles, légumes prenaient allègrement le chemin de l'Angleterre, cependant que les cours montaient sur nos marchés de façon exorbitante, au grand dam des consommateurs indigènes.

(1) Voici ce qu'en dit dans un rapport d'enquête, daté de Boulogne du 13 octobre 1810, le commissaire général de police, du Terrage: « Le sieur Chamoulard (négociant de Dunkerque) passe parmi ses concitoyens pour un aventurier auquel tout genre d'affaires est bon, il ne jouit d'aucune espèce de considération ni de confiance et il n'y aurait personne entre les mains de qui le commerce vit sa correspondance avec plus d'inquiétude... La manière licite de correspondre avec l'Angleterre est établie, il n'y a aucune raison pour s'en écarter, et s'il doit être établi un privilège à cet égard, M. Chamoulard me semble être un des derniers que l'on doive en faire jouir. » J. Marie, « Marins marchands », Paris, 1944, p. 239.

Dans le Finistère, le préfet Miollis, qui doit assurer la police de la navigation, s'étonne que des capitaines, dont les armateurs ont obtenu des licences, se dirigent vers l'Angleterre, et entrent à Plymouth, quoique leur déclaration, avant le départ, indique comme destination la Norvège ou le Danemark. Ces armateurs, avant le départ et après la visite du préposé des Douanes, remettent aux chefs des équipages une licence de l'Angleterre, licence qui coûte à Londres environ 1.500 livres, mais qui se vend en France, au rabais, à 150 francs. Ces navires tantôt demeurent dans les ports d'outre-Manche tout le temps nécessaire pour faire croire qu'ils ont fait le voyage de la Baltique; tantôt, après avoir livré leur cargaison, ils se rendent à force de voiles en Norvège et au Danemark pour y prendre de la rogue pour la pêche à la sardine.

« J'ignore si les bontés particulières du gouvernement pour les habitants de cette ville (Morlaix) dont les grains périssent dans les greniers, faute d'exportation, ne l'auraient pas engagé à employer le moyen des licences pour rendre les Anglais nos tributaires au sujet de cette denrée de première nécessité que sa trop grande abondance rend en partie inutile à nos besoins locaux... » (1)

Ce trafic effectué sous le couvert de licences neutres — avec la même hypocrisie qui caractérise de nos jours le transport sous pavillons panaméen, costa-ricain, suisse ou autre, du pétrole de l'Orient — témoigne de la part de nos négociants, armateurs et capitaines, à la fois d'une imagination féconde, d'une absence totale de scrupules et d'un culot monstre. Nous nous contenterons d'extraire

(1) Archives Nationales, Finistère, 7 3643/6. On notera la conclusion de cette lettre, adressée le 1^{er} février 1810, au ministre de l'Intérieur. Ainsi s'éteint à chaque blocus, à chaque occupation, à chaque guerre, le mythe de la Bretagne « pauvre » pour renaître dans la presse et les manuels scolaires! — sitôt que la vie du pays a repris son train normal! — Comprenez qui pourra!

de nos dossiers les deux exemples suivants, particulièrement suggestifs.

Au mois de décembre 1807, le navire « L'Auguste », naturalisé sous nom de « William of Norfolk », armateur le sieur Deshayes l'ainé, de Saint-Malo, capitaine William Collins, embarquait une cargaison de grains à destination de Bergen (Norvège). Des informations, fournies à la police générale, sur la navigation de ce bâtiment l'ayant fait regarder comme très suspecte, ordre fut donné qu'à son retour la conduite du capitaine subit un scrupuleux examen. Le 7 avril 1809, le délégué à Morlaix du commissaire général de police à Brest, averti que « L'Auguste » se trouvait dans le port de Tréguier, se rendit à bord, s'empara des papiers et interrogea l'équipage. Il ne se trouva rien dans les papiers qui pût confirmer les soupçons qu'on avait conçus. Le capitaine déclara être arrivé le 25 mars à Bréhat, venant de Bergen, où il avait porté et vendu les grains. L'équipage confirma la déposition de son chef, mais avec de nombreuses divergences: sur la façon dont on déchargea les grains; sur les glaces qui obstruaient le port; sur la situation de la ville que les marins voulaient être située sur une rivière. Interrogé à nouveau sur les contradictions qu'on lui avait fait remarquer entre ses réponses et celles de ses matelots, Collins déclarait que celles qu'il avait faites lors de son premier interrogatoire n'étaient pas l'expression de sa pensée. Le consul de France à Bergen, alerté aussitôt, s'informait sur place: « L'Auguste » n'y était jamais venu! Les Douanes décidaient la saisie immédiate du navire et de sa cargaison. Et Deshayes se voyait contraint d'admettre que son navire était allé en Angleterre; mais, précisait-il, sous les canons du brick de Sa Majesté « Swift », qui l'y avait conduit de force. On ne pouvait donc le rendre responsable de la faute de son capitaine. Les autorités ne voulurent rien entendre. Et le Conseil des Prises, par une décision du 3 mai 1809,

déclarait bonne et valable la confiscation de « L'Auguste », alias le « William of Norfolk » (1).

Infiniment plus compliquée se révèle l'affaire suivante. Il est vrai que ceux qui l'avaient montée n'étaient pas les premiers venus; qu'on en juge. Bernard et Michel Barrère, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, appartenaient à une des familles marchandes les plus solides et les plus entreprenantes de Morlaix, qui fut quatre fois représentée à la juridiction consulaire locale. Pierre Barrère, dit l'ainé, sera membre du Conseil général de la Commune, sans interruption depuis 1789 jusqu'à l'an XI; il figure en tête de la liste des candidats désignés par le préfet « comme les plus propres à remplir les places vacantes »; Michel et Bernard seront aussi administrateurs municipaux en l'an XI. Tous trois sont des modérés, des conservateurs, des royalistes. Ils ont traversé, sans bruit et sans anicroche, une période tourmentée. Ils n'ont cependant jamais caché leurs opinions ni approuvé les excès de quelques fanatiques. Mais la police de Napoléon, après les Comités de Surveillance, les tient à l'œil. Ils jouissent d'une grande aisance que leur ont assurée un esprit hardi d'initiative, un labeur acharné et de solides relations dans la province, à Paris et... outre-Manche. Ils ne doutent de rien ni d'eux-mêmes, se livrent à tous les trafics et goûtent un malin plaisir à défier la douane comme les sbires de Fouché. « Quo non ascendam? » doit se demander chacun d'eux. Et, de fait, leur avenir sera brillant (2). Mais n'anticipons

(1) Archives du Service historique de la Marine, FF 27.

(2) Pierre-Guy-Marie Barrère, conseiller d'arrondissement et président du Tribunal de Commerce en 1814, sera anobli par Louis XVIII en 1817. Bernard Barrière occupera le consulat de France à la Corogne et à Lima; on lui doit la traduction d'un ouvrage anglais de D.-B. Warren: « De l'origine de la nature, du progrès et de l'influence des établissements consulaires », Paris 1815, in-8°. Edmond de Barrère (« de Barrère » depuis 1817), fils d'un sous-préfet de Lorient sous la Restauration, devint consul de Jérusalem. — R. Kerviler, « Bio-Bibliographie bretonne ».

pas : la route qui les mènera au succès et aux honneurs sera longue et parsemée d'embûches... Et venons-en à notre ténébreuse histoire.

Premier acte. — Le 12 juillet 1807, le corsaire le « Mar-souin », de Saint-Malo, capitaine Brebel, armateur Robert Surcouf, capture le navire anglais l' « Esther », de Pool, venant de Terre-Neuve avec un chargement de morue. Julien Daguët, capitaine de prise, le conduit à Roscoff où il sera vendu le 15 avril 1807. Le bâtiment et sa cargaison rapporteront, net, 120.142 francs.

Un acte de francisation, daté du 21 août suivant, est délivré pour ce navire, rebaptisé le « Nestor ». Il y est précisé que le bâtiment est à deux mâts, du port de 152 tonneaux 52/94", attaché à Morlaix et la propriété de Michel Berjot, armateur à Roscoff et de son épouse, chacun par moitié.

Deuxième acte. — Trois jours plus tard, le 24 août, le préposé des Douanes à Morlaix inscrit et certifie, au dos de l'acte de francisation, que par contrat passé le... 20 ! du dit mois, devant un notaire du dit Morlaix, le navire dont il s'agit a été vendu par le sieur Berjot et son épouse aux sieurs Barrère juniors. Sans perdre un instant, ceux-ci déclenchent leur opération (1). Ce même 24 août, ils retirent un congé de la douane de Morlaix pour le port de Bergen en faveur de leur nouvelle acquisition... la « Paulina », car l' « Esther » a changé de nom, une seconde fois : nous en connaissons la raison dans un instant. Le navire quitte Morlaix le 28 août, pourvu d'un rôle délivré par le consul d'Amérique à Lorient d'après... les certificats du vice-consul de cette même nation à Morlaix ; il emporte un charge-

(1) Leurs « opérations » étaient multiples ; car les Barrère n'ont cessé d'armer pour leur compte, en course ou de « s'intéresser » aux corsaires de la région : armement du « Hasard » (1806) ; actions sur la « Mascarade », de Paimpol (an VIII) ; sur le « Prince-Jérôme », de Morlaix (1807), etc...

ment de grains et de toiles, présenté comme propriété neutre.

Troisième acte. — Cependant que leur navire... prend la route de Bergen ou... une autre, les Barrère ont obtenu, le 2 septembre, du ministre de la Marine et des Colonies, la permission de le neutraliser sous pavillon américain et sous le nom de « Paulina » ! Dans leur demande, il ne portait point encore le nom de « Nestor » qui lui avait été donné dans l'acte de francisation, mais celui d'« Esther ». D'où l'on conclut que nos armateurs morlaisiens, lorsqu'ils s'adressèrent en août au ministère, étaient déjà propriétaires du navire, mais que leur titre n'existait encore que sous seing privé. Mais comment expliquer cet imbroglio américain ? Très simplement, à condition d'avoir l'esprit agile, la décision prompte et la conscience peu exigeante. Car il existait bien, en 1807, un navire battant pavillon des U.S.A. du nom de « Paulina », commandé par un certain Clark et d'une capacité à peu près égale à celle de l'« Esther », alias « Nestor ». Mais, le pauvre, il avait fait naufrage à la côte d'Angleterre. Détail que les Barrère n'ignoraient pas, en sus du reste. Par l'intermédiaire d'un de leurs correspondants à Londres, ils contactèrent Clark et le décidèrent à venir prendre le commandement du « Nestor » et à lui appliquer les papiers de son bâtiment naufragé. Il fallut toutefois modifier la mâture du brick, car feue la « Paulina » portait trois mâts contre deux à la nouvelle...

Et de voguer vers la Norvège...; du moins c'est ce que prétendront les frères Barrère. Et de laisser son grain à Bergen puis de filer avec ses toiles sur Malaga à l'effet d'y prendre des vins, des fruits secs et autres denrées à destination — supposée — de Riga; en réalité pour faire retour à Morlaix. Mais il y a la fortune de mer ! et celle-ci, toujours selon les dires des Barrère, ne leur sera point favorable. En se rendant à Malaga, leur

navire sera arraisonné par des corsaires espagnols et détenu cinq semaines à Algésiras. Puis, comble de malchance, alors qu'on allait toucher les côtes bretonnes, après avoir échappé à plusieurs Anglais, survient le corsaire le « Requin », de Binic, qui, le 7 janvier 1808, sans la moindre formalité, s'empare du navire, l'amène à Ty-ar-Saozon, puis à Morlaix, malgré les protestations véhémentes du capitaine Clark (1).

Les armateurs, eux, crient au scandale! La Douane, elle, ouvre une instruction... mais elle est déjà fixée sur le périple de la prétendue « Paulina ».

Quatrième acte. — Un malheur ne vient jamais seul. Le 5 novembre 1807, le navire le « Hope », de Kimphausen, chargé de grains embarqués au port de Tréguier, avait fait naufrage au bas de la rivière de ce port. Or le « Hope » avait été affrété par les Barrère pour aller de Tréguier à Guernesey. Et au cours des opérations de sauvetage, on mit la main sur une édifiante correspondance relative non seulement aux opérations de nos armateurs morlaisiens dans les îles anglo-normandes mais encore et surtout à la « Paulina » qui, en réalité, avait porté son chargement de grain non à Bergen mais à Guernesey, lieu de sa véritable destination. D'autres pièces, émanées des sieurs Barrère, établissaient de la manière la moins susceptible de doute que ces négociants entretenaient des relations suivies de commerce avec la Grande-Bretagne et les îles de la Manche; qu'ils se livraient à un important trafic de grains, toiles seigle, beurre avec Londres, et de vins avec Guernesey. Ils s'offraient même à procurer à leur clientèle des denrées coloniales: « Il faudrait pour cela des capitaines à soi, intelligents et sûrs. » Ils se proposaient en outre de faire passer à Roscoff, du café pour du vin, dans des barriques...

(1) Le « Requin », capitaine Amable Sauveur, était armé par Mme Le Saulnier de Saint-Jouan.

Dénouement (provisoire). — Le 23 juillet 1808, le Conseil des Prises « décide que la prise faite dans la Manche par le « Requin » est bonne et valable; en conséquence, sans s'arrêter aux réclamations des sieurs Barrère juniors et des sieurs Michel et François Barrère, leurs frères, adjuge au profit des armateurs et équipage dudit corsaire tant ledit navire la « Paulina », ses agrès, ustensiles et appareils, que les marchandises et effets de son chargement, pour le tout être vendu aux formes et de la manière prescrite par les lois et Règlements sur le fait des prises et le produit net, sous la déduction des frais de subsistance de l'équipage capturé, dans le cas où les réclaman's n'y auroient pas pourvu, être remis aux dits armateurs et équipages, prélèvement fait des droits attribués aux Invalides de la Marine par le Règlement du 2 prairial an XI ». (1)

Ce serait mal connaître nos armateurs morlaisiens que de croire à leur résignation. Ils ne pouvaient songer obtenir l'infirimation de la décision prise à leur rencontre. Alors ils transigèrent avec les armateurs du « Requin » : ils renoncèrent à se pourvoir en Conseil d'Etat tandis que Madame de Saint-Jouan et ses co-intéressés les reconnaissaient créanciers pour un quart du produit du navire et de sa cargaison et promettaient de leur verser une somme de 10.000 francs. La liquidation de la prise rapporta net 278 801 francs (2).

Michel Barrère n'avait pas attendu le dénouement de cette ténébreuse affaire: il avait disparu de Morlaix, en novembre 1808. On le retrouvait, l'année suivante, attaché à l'armée française d'Espagne. En 1810, on le considérait comme démissionnaire de ses fonctions municipales mais il était de retour au pays en 1813; quant à Bernard, nous allons le suivre, un moment, dans ses

(1) Service historique de la Marine, FF2 6.

(2) A.D., Finistère, série B, Tribunal de Commerce de Morlaix, n° 64.

activités coutumières, à travers les fréquents rapports que lui consacre le sieur Moreau, commissaire de Police. Ainsi, le 4 février 1811, il écrit au duc de Rovigo, ministre de la Police Générale, pour l'informer que son client, « connu pour avoir de tous tems entretenu des liaisons avec l'ennemi, ainsi que tous les négociants de ce pays, contre sa Majesté l'Empereur et Roy, était dans ce moment à Londres; placé sous la surveillance de la police pour avoir été convaincu par moi, d'avoir expédié un bateau porteur de paquet pour le gouverneur de Guernesey dont il n'a pu représenter les réponses quoiqu'il n'ait pu disconvenir les avoir reçu, il obtint pour se soustraire à ma surveillance, me dit-il à moi-même, d'aller se fixer à Paris. C'est donc de cette ville qu'il a du partir... Rien n'a excité plus fortement mes soupçons contre ce négociant anglomane comme l'offre qu'il me fit faire, de vingt mille francs pour la remise d'une lettre venant d'Angleterre que j'interceptai sur le Sr le Chapponier qui en revenait : quoique cette lettre, que j'ai adressée dans le tems à Son excellence votre prédécesseur, ne fut pas très signifiante, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il fallait qu'il en attendit de bien suspectes pour qu'il put se décider à me faire une pareille offre. »

Barrère avait obtenu un passeport à la date du 15 septembre 1810 pour s'embarquer à Dieppe, Ostende ou Dunkerque, à destination de l'Angleterre où des affaires d'intérêt exigeaient sa présence. Le commissaire de Police est invité à surveiller son retour et à examiner avec beaucoup de soin les papiers dont il pourra être porteur.

Le 14 août 1813, Bernard Barrère rentre à Morlaix, à bord du brick licencié le « Hoffnung », dont il est le propriétaire, venant de Guernesey. Il était inscrit comme subrécargue. Son frère Michel, commandait le bâtiment. Le navire ayant été visité par l'ennemi, est mis en quarantaine jusqu'au 3 septembre : Moreau saisit ce jour-là, dans le portefeuille de Bernard Barrère, cinq let-

tres qui laissent deviner l'organisation d'un courrier régulier et clandestin entre Morlaix et Guernesey. Diot, beau-père de Michel Barrère et armateur du parlementaire la « Providence », est le complice de son gendre. Bernard Barrère doit être regardé comme propriétaire et armateur du « Hoffnung ».

Plusieurs des lettres confisquées établissent selon Moreau la preuve :

1°) que, pendant leurs séjour à Guernesey, les frères Barrère ont reçu des lettres de France par toute autre voie que celle autorisée;

2°) qu'ils assuraient la correspondance de France avec l'Angleterre et que les lettres parvenaient à Londres sous leur couvert. Ces lettres devaient être expédiées par Diot;

3°) qu'ils se livraient à la contrebande.

Nouveau rapport, le 24 septembre : « Cette famille Barrère se compose de quatre frères qui de tous temps ont fait des affaires avec Guernesey; ces négociants souffrent avec beaucoup d'impatience que l'on entrave leurs communications avec la côte ennemie; ils murmurent hautement dans toutes les circonstances contre le gouvernement qu'ils n'aiment pas; ils qualifient de vexations atroces la surveillance de la police qui les empêche de continuer les relations qu'ils entretenaient dans le passé; dans tous les ports, disent-ils, les lettres passent librement; Morlaix est le seul port où on ne trouve aucune facilité pour les correspondances. Selon eux, la police n'a pas le droit de les interpellier pour savoir par quelles voies ils reçoivent des lettres d'Angleterre, par quelles voies ils y en font passer; c'est aux agents de la police à les faire saisir.

Lors de mon arrivée à Morlaix (en 1807) ces MM. étaient en possession de faire un commerce considérable avec l'Angleterre; une lettre d'eux interceptée por-

taient « envoyez nous à Roscoff des sucres, cafés etc... dans des barriques de vin de Bordeaux. Nous sommes assurés qu'elles y seront reçues sans difficultés ». Les bâtiments partaient de Bordeaux avec des vins qui étaient déchargés en Angleterre et remplacés par le même nombre de barriques de Bordeaux remplies de sucre, café, etc... Les négociants les plus en crédit de mon arrondissement suivaient à peu près la même marche. Je ne suis parvenu à déconcerter leurs projets qu'en provoquant le remplacement de tous les chefs des douanes de cette inspection; les nouveaux chefs ayant remonté le service, on tenta des débarquements de nuit que j'ai réussi à déjouer sur les principaux points par les exemples que j'ai faits.

J'ai lieu de croire que le voyage de MM. Barrère à Guernesey sera suivi de nouveaux essais et que, pendant leur séjour, ils auront concerté avec MM. Brock, Menguy, La Serre et Cie, leurs correspondants et ceux de tous les fraudeurs de la Côte, de nouveaux moyens de faire le commerce de contrebande.

Ces MM. ne doutent de rien; tout ce qui leur paraît possible est juste. Ce sont eux qui en janvier 1809 expédièrent à Guernesey, sur lest, le bateau d'un nommé Allain le Gros pour porter des paquets au Gouverneur de cette isle; j'aurais pu supposer à ce message des vues autres que commerciales, d'autant que la haine de ces MM. pour le chef du gouvernement autorisait les soupçons et qu'ils ne pouvaient me présenter les papiers qui avaient été rapportés, papiers qui seuls pouvaient justifier que cette expédition avait pour but des opérations de commerce. Mais je n'avais aucune preuve.. »

Moreau se méfie en outre des navires parlementaires (1) armés par les frères Dio, par les Mazurier-Penanech,

(1) Les « Parlementaires » étaient des navires chargés de rapatrier les prisonniers. Morlaix fut, sous la Révolution et sous

Andrieux et autres Béhic : « Je l'ai déjà répété bien des fois, les armateurs qui sont en possession exclusive de l'armement des parlementaires français, loin de m'offrir quelques garanties, m'inspirent au contraire les plus justes soupçons. » Il ne cessera de protester contre la délivrance de licences à « des hommes trop légitimement suspects », tel Déjar. « Toute surveillance », avoue-t-il, « est illusoire sur les bâtiments à licence qui renferment des caches qu'il est impossible de trouver dans des visites aussi courtes et sur des navires encombrés de marchandises qui peuvent être elles-mêmes disposées de manière à former des caches... » (1)

Mais nous ne saurions suivre notre commissaire de police tout au long de sa carrière morlaisienne. En dépit de son zèle que soutenait, on l'a vu, une hargne politique de fonctionnaire « engagé », Moreau ne parvint point à supprimer le trafic clandestin qui s'effectuait, à Morlaix, sous les formes les plus diverses, entre la Bretagne, les îles anglo-normandes et la Grande-Bretagne. Le Blocus Continental ne fit qu'accentuer le rythme des échanges interdits; et ce commerce illicite, source de gains énormes parfois, entraîna un sérieux affaiblissement de l'esprit national et une dégradation morale dont les effets se répercutèrent longtemps après que la paix fut revenue.

J. DARSEL

l'Empire, avec Saint-Malo, l'un des principaux ports d'échange des marins français et britanniques. Il était rare de ne point voir, chaque jour, sur rade, deux ou trois, parfois dix ou douze, de ces bagnes flottants d'où l'on ne débarquait souvent que des cadavres. Un commissaire de chaque nation résidait dans la ville de façon presque permanente.

(1) Archives Nationales, Finistère, 7, 6351.

Les Arbres de Jessé Bretons

(Suite)

TROISIÈME PARTIE (A)

CATALOGUE (1)

N° 1. — *BEIGNON (M.)*. — *Eglise Saint-Pierre*.

Verrière trans. év. (c. 1540).

Formule = Jessé + Prophètes (2) + Rois (12) + Vierge-Mère allaitant + Anges (6).

Plan inférieur: Jessé songeant, assis sous un dais central, avec phylactère Esaïe. 11:1-2.

A sa droite, Esaïe (phyl. 7:14).

A sa gauche, Jérémie (phyl. 33:15).

Tronc de l'Arbre montant verticalement du sommet du dais vers la ramure.

Au-dessus de Jessé, David — avec harpe — ayant à sa droite Salomon.

Rois (12), étiquetés (2) étagés en trois rangées opposées avec « Achan » au faite. Couronnes et sceptres (3).

Plan supérieur (soufflet): Vierge-Mère allaitant — dans une mandorle flammée — accostée d'Anges musiciens (6), en deux groupes symétriques.

N° 2. — *CLEGUEREC (M.)*. — *Chap. de la Trinité (Poulmain)*.

Haut-relief xvii^e.

F. = J. + D. + R. (12) + V.-M. + A (2).

Plan inférieur: Jessé songeant, tête à droite. Accoude-
ment du même côté. Tronc de l'Arbre à implantation
thoraco-abdominale.

Aux pieds de Jessé, Démone avec visage frontal et tronc
en torsion légère. Mamelles discoïdes.

Rois (12) étagés, en deux rangées opposées (4). Cou-
ronnes et sceptres.

Vierge-Mère portant l'Enfant sur le bras droit. Poire
dans la main gauche.

N° 3. — *CONFORT-BERHET (C.-du-N.). — Eglise Notre-
Dame de Confort.*

Niche xvr (chev. ép.).

F. = J + R. (12) + V.-M.

Plan inférieur: Jessé songeant, couché tête à droite.
Accoudelement du même côté. Tronc de l'Arbre implanté
dans le thorax et se divisant aussitôt en deux branches
horizontales, sous le Croissant.

Rois (12), étagés en deux rangées opposées. Couronnes
et sceptres.

Plan supérieur: Vierge-Mère conventionnelle, debout,
avec deux pieds reposant sur la concavité du Croissant.

N° 4. — *DUAULT (C.-du-N.). — Chapelle Saint-Jean de
Landugen.*

Haut-relief xvr.

F. = J. + D. + V.-M.

Plan inférieur: Jessé songeant, couché tête à droite.
Accoudelement haut, du même côté. Visage presque de
profil.

Jambes en X, fortement fléchies, le genou droit décou-
vrant seulement le haut thorax de la Démone. Tronc
de l'Arbre implanté dans le thorax et supportant le
socle, godronné, de la Vierge-Mère.

Démone à visage féminin, assez expressif. Chevelure longue. Poitrine plate, asexuée, très retouchée. Mains noueuses. Pomme énorme, présentée par la main droite.

Plan supérieur: Vierge-Mère hyperlongiligne. Corps à facture fruste, contrastant avec le visage expressif, plein de juvénile recueillement. Coiffure très étudiée, à raie médiane, sous un voile cordiforme.

N° 5. — *FEREL (M.)*. — *Eglise Notre-Dame*.

Verrière trans. ép. xvi^e.

F. = J. + P. (2) + R. (12) + V.-M. + Père de Pitié.

Plan inférieur: Jessé (puzzle), assis très obliquement.

Tronc de l'Arbre massif, montant verticalement derrière Jessé, en toute laideur. Dais simpliste, peu ornemental, avec en exergue « Isaï » - « Jessé ».

A droite de Jessé: Esaïe avec phylactère et Roi (David?).

A gauche de Jessé, autre prophète avec Roi étiqueté (Salomon).

Rois (12) — dont 10 étiquetés — étagés en deux rangées (5).

Plan supérieur: Vierge-Mère embrassant l'Enfant dénudé. En arrière, gloire irradiante. Autour, Anges et têtes d'Anges.

Au sommet, Père de Pitié tiaré avec, sur les genoux, Christ en position oblique. Crucifix isolé, à gauche (6).

N° 6. — *FERRIERE (LA) (C.-du-N.)*. — *Egl. Notre-Dame*.

Verrière trans. ép. (1551).

F. = J. + P. (2) + R. (12) + V.-M. + A. (2).

Plan inférieur: Jessé songeant, enturbanné, assis sous un dais central.

A sa droite, Esaïe (phyl. 7:14).

A sa gauche, autre prophète (phyl. 11:1-2) (7).

Tronc de l'Arbre montant verticalement à partir du sommet du dais.

Au-dessus de Jessé, David (avec harpe) et Salomon (avec livre).

Rois (12), étiquetés et étagés (8). Couronnes et sceptres.

Plan supérieur: Vierge-Mère en buste, dans une mandorle, entre Anges adoreurs (2), agenouillés.

N° 7. — *GAUSSON (C.-du-N.)*. — *Chap. Saint-Nicolas*.

Verrière. Fragments xvr^e.

F. = R. (2).

Plan inférieur: Rois (2): Ezechias et Manassé. Orante agenouillée avec, en exergue, « Ecce Virgo » (Esaïe, 7:14).

Coiffure, voile, corselet d'une élégance extrême contrastant avec le dessin empâté des Rois.

N° 8. — *GUERN (M.)*. — *Chap. Notre-Dame de Quelven*.

Verrière.

F. = J. + P. (2) + R. (12) + V.-M. avec Croissant.

Plan inférieur: Jessé (sans visage). Corps en puzzle. Tronc de l'Arbre à implantation massive, disgracieuse, dans le thorax. Racines digitées.

A droite de Jessé, Esaïe, avec phylactère. A gauche, Jérémie, avec autre phylactère.

Rois (12). Au-dessus de Jessé, David avec harpe.

Plan supérieur: Vierge-Mère couronnée, pied droit sur le Croissant. Drapé sculptueux. Enfant diadémé, dénudé, bénissant, avec Boule du monde (9).

N° 9. — *GUIMAEC*. — *Presbytère*.

F. = J. + D. + V.-M.

Jessé songeant, couché, tête à gauche, jambes étendues. Accoudement oblique du même côté (position basse). Cheveux et barbe stylisés. Colletterie ample, à bord découpé.

Tronc de l'Arbre avec implantation thoraco-abdominale massive.

A droite de Jessé, Démone à torse dénudé, dressé en avant, frontalement, par-dessus les jambes de Jessé. Visage caricatural. Thorax tératologique, globuleux. Avant-bras droit mutilé et Pomme disparue. Serre tridactyle gauche étreignant un objet énigmatique.

Vierge-Mère fruste sur un socle réduit.

Ensemble écroulé (10).

N° 10. — *IFFS (LES) (I.-et-V.). — Eglise.*

Verrière. Chap. des Fonts (11) xvr°.

F. = R. + V.-M.

Fragments en puzzle. Rois (7) étiquetés (12). David avec nom sur la harpe.

Vierge-Mère et Enfant nimbés, sous un dais, entre Anges orants (2), debout.

N° 11. — *KERFEUNTEUN (F.). — Eglise de la Sainte-Trinité.*

Verrière, xvr° (J. Le Sodec).

F. = J. + R. (12) + (Vierge + Christ + saint Jean).

Plan inférieur: Jessé songeant, assis, avec, à sa droite, Trinité (Père de Pitié) et, à sa gauche, le chanoine de Goasvennou, donateur.

Rois (12), étiquetés (13), étagés en deux rangées opposées (14). Couronnes et sceptres.

Plan supérieur: Christ en croix (tref), entre Vierge et saint Jean (refaçon).

N° 12. — *LOC-ENVEL (C.-du-N.). — Eglise Saint-Envel.*

Haut-relief, xvi^e.

F. = J. + D. + V.-M.

Plan inférieur: Jessé songeant, couché, tête à gauche sur un oreiller. Accoudement du même côté.

Tronc de l'Arbre implanté dans le flanc droit et se divisant aussitôt en deux branches horizontales sous le Croissant foulé par la Vierge.

Aux pieds de Jessé, à droite, Démonne, dos pittoresquement tourné. Tête cornue, sous le pied droit de la Vierge. Visage avec rictus. Mamelles retouchées. Avant-bras droit mutilé. Pomme disparue. Bras gauche prenant point d'appui sur Jessé.

Plan supérieur: Vierge-Mère hyperlongiligne, légèrement hanchée avec torsion. Visage avec voile relevé habilement en arrière. Poire dans une main.

Enfant jambes en X, bénissant de la main droite.

N° 13. — *LOCQUIREC (F.). — Eglise Saint-Jacques.*

Haut-relief, xvii^e.

F. = J. + D. + R. (12) + V.-M.

Plan inférieur: Jessé songeant, couché, tête à gauche. Accoudement du même côté. Tronc de l'Arbre à implantation thoraco-abdominale.

Aux pieds de Jessé, à droite, Démonne, torse dressé. Tête cornue. Visage fruste. Torse tératologique, à thorax et abdomen globuleux. Bras droit très grêle avec Pomme énorme dans une serre tridactyle. Queue anguiforme, spiralée.

Rois (12), étagés en deux rangées opposées. David (avec harpe) à gauche. Couronnes et sceptres.

Plan supérieur: Vierge-Mère (« Notre-Dame du Bon-Secours ») hanchée, fruste.

Au sommet, Ange voletant, avec sceptre fleurdelysé.
Volets (2) avec panneaux (6).

N° 14. — *MEILARS (F.)*. — *Eglise Notre-Dame de Confort*.

Verrière maîtresse, xvr^e (R. de Loubes).

F. = J. + P. (2) + R. (10) + (Christ de Résurrection
+ Christ en Croix + Vierge orante).

Plan inférieur: Jessé debout sous un dais central. Tronc
de l'Arbre montant verticalement du sommet du dais.

Prophètes (2): Esaïe (11:1-2) et Jérémie (?).

Rois (II), étiquetés (15), étagés en 3 rangées inégales
(3 + 4 + 4) (16). David à gauche, avec harpe géante.

Plan supérieur: Christ en croix, axial, entourée de têtes
d'Ange (4).

A sa droite, Christ de Résurrection avec étendard; à
sa gauche, Vierge orante, avec geste d'acclamation.

N° 15. — *MELRAND (M.)*. — *Chapelle Notre-Dame (Loc-
maria)*.

Verrière trans. ép. (Yvon Jan).

F. = J. + P. (2) + R (?) + A (2) (?).

Plan inférieur: Jessé enturbanné, assis, tête à droite
et de trois quarts, avec, à sa droite, Esaïe, index poin-
té, accosté d'un Ange en vol.

A la gauche de Jessé, autre prophète (puzzle), égale-
ment avec Ange (Jérémie?).

Tronc de l'Arbre énorme, bossé, à implantation mas-
sive, particulièrement disgracieuse.

Rois: trois lisibles (17), dont deux étiquetés, avec ci-
meterre. (Josaphat + Ezéchias) (« Eschias »).

Plan supérieur: au registre supérieur, trois personna-
ges, celui du centre enturbanné. Aux pieds de ce dernier,
sorte d'orant nu-tête et agenouillé, bras étendus, mains
jointes.

Dans le soufflet, à droite, Ange porte-couronne.

Au sommet, Colombe du Saint-Esprit, planant.

N° 16. — *MONCONTOUR (C.-du-N.). — Eglise Saint-Mathurin.*

Verrière, xvr^e.

F. = J. + P. (2) + R. (13) + V.-M.

Plan inférieur: Jessé, debout, au centre, drapé dans un manteau à grands ramages floraux.

A sa droite, Jérémie (33:15), surmonté de Rois (4), étagés (dont David).

A sa gauche, Esaïe (11:1), surmonté de Rois (4).

Au centre, au-dessus de Jessé, Rois (5), étagés (1 + 2 + 2). Couronnes et sceptres.

Tronc de l'Arbre implanté dans le thorax de Jessé. Ramure à flexuosités savantes avec gracieuses corolles supportant les Rois.

Plan supérieur: Vierge-Mère avec Enfant, drapés richement.

N° 17. — *PLOERDUT (M.). — Chapelle Notre-Dame (Crénénan).*

Haut-relief, xvr^e.

F. = J. + D. + R. (12) + V.-M. (avec Croissant).

Plan inférieur: Jessé songeant, couché tête à gauche, livre en mains. Accoudement du même côté.

Tronc de l'Arbre implanté dans le flanc droit et se divisant aussitôt en deux branches horizontales supportant le Croissant.

Aux pieds de Jessé, à droite, Démone couchée à l'arrière plan. Visage fruste. Torse dénudé. Mamelles encore globuleuses, quoique retouchées. Main gauche étreignant la branche droite de l'Arbre. Pomme disparue.

Rois (12), étagés en deux rangées opposées (18), les plus élevés reposant sur une corolle typique. David avec harpe (19).

Plan supérieur: Vierge-Mère foulant le Croissant. Attitude conventionnelle. Cheveux torsadé. Justaucorps. Enfant hiératique, jambes en X.

Au sommet, Anges (2) avec trompettes romaines, tenant une couronne géante, hors proportion.

N° 18. — *PLOERMEL (M.). — Eglise Saint-Armel.*

Vernière, xvr.

F. = J. + P. (2) + R. (14) + V.-M.

Plan inférieur: Jessé songeant, assis tête à droite sous un dais central. Accoudement du même côté.

A droite de Jessé, Abraham; à sa gauche, Isaac (avec fagot).

Tronc de l'Arbre massif, implanté dans le flanc droit de Jessé et montant verticalement, en étai, à partir du sommet du dais.

A droite et gauche de Jessé, Prophètes (2) (Esaïe et Jérémie?), se faisant face.

Rois étiquetés (10), étagés en trois rangées (4 à droite + 3 + 3 à gauche) (2). David (avec harpe étiquetée).

Plan supérieur: Vierge-Mère nimbée, assise sous dais, accostée d'Anges (2). Orants, debout. Enfant sur le bras gauche.

N° 19. — *PLOUEGAT-MOYSAN (C.-du-N.). — Presbytère.*

Haut-relief, xvr.

F. = J.

Jessé songeant, couché tête à gauche. Accoudement du même côté. Costume de solitaire.

Seul vestige d'un Arbre de Jessé mutilé. (Provient de la chapelle Saint-Hubert, détruite) (1) (20).

N° 20. — *PLOUNEVEZEL (F.). — Chapelle Ste-Catherine.*

Haut-relief, xvr-xvir.

F. = J. + D. + V.-M.

Plan inférieur: Jessé songeant, couché tête à droite. Accoudement du même côté.

Tronc de l'Arbre implanté dans le thorax et supportant le socle central, folié, de la Vierge-Mère.

Aux pieds de Jessé, à gauche, Démone de même facture qu'à Duault. Visage féminin assez expressif. Mais torse moins masqué, avec mamelles discoïdes encore, quoique retouchées. Pomme présentée par la main droite.

Croissant remplacé par un Serpent arqué, gueule ouverte, avec dard lancéolé, procident (21).

Plan supérieur: Vierge-Mère couronnée, hanchée en torsion légère. Enfant habillé, à genoux curieusement dénudés (comme le Jessé de Saint-Yvi).

N° 21. — *PLOURIN-MORLAIX (F.). — Eglise Notre-Dame.*

Refaçonn. moderne.

F. = J. (2) + D. + P. (3 ?) + R. (23 ?) + V.-M.

Plan inférieur: Jessé songeant, couché tête à gauche. Accoudement du même côté.

Tronc de l'Arbre implanté dans le thorax et se divisant aussitôt en deux branches horizontales, sous le Croissant.

Aux pieds de Jessé, à droite, Démone tronquée, à torse seul émergeant. Visage féminin expressif. Cheveux flottants. Mamelles très retouchées. Avant-bras avec serres tridactyles terminales, la droite tenant la Pomme.

Plan inférieur:

A droite de Jessé, personnages (2), anonymes;

A gauche de Jessé, personnages (2), dont Jessé (redoublement).

Au-dessus de Jessé, Rois (23), étagés en 4 rangées différentes :

- A droite, rangée externe: Rois (5);
- A droite, rangée interne: Rois (6);
- A gauche, rangée externe: Rois (6) (22);
- A gauche, rangée interne: Rois (6), dont David (avec harpe).

Rois avec couronnes et sceptres.

Plan supérieur: Vierge-Mère couronnée, à visage très fouillé. Drapé habile et somptueux. Enfant habillé, tenant de la main gauche celle de la Vierge (geste inhabituel).

N° 22. — *PLOUZEVEDE (F.). — Chapelle Notre-Dame de Berven.*

Haut-relief, xvr, en niche.

F. = P. (2) + R. (8) + V.-M. + V.-M. + Père Eternel?

Au centre, Vierge-Mère, pied droit reposant, seul, sur le Croissant. Tête nue. Cheveux torsadés. Visage ovalisé. Corps longiligne. Drapé ample, harmonieux, à plis verticaux parallèles. Enfant en robe, avec mains mutilées et jambes en X.

Autour de la Vierge, mandorle fleuronnée, arceau de roses et Anges musiciens, symétriques (actuellement: trois à droite, un seul à gauche par bris).

A droite de la Vierge, Jérémie (?) debout (avec phylactère), surmonté de Rois (3) étagés (23). Socles balourds.

A gauche, Esaïe, debout, jambes en X — avec phylactère enroulé sur un bâton de héraut — et surmonté de Rois (4). Couronnes et sceptres.

Plan supérieur: au sommet, personnage central (Père

Eternel), mal identifiable, accosté de deux sujets, partiellement mutilés, celui de gauche avec livre (24).

Volets (2) avec panneaux (6).

Volet extérieur droit: Sybilles (3): Cimmeria avec corne; Erythrée avec roses; Samia avec berceau.

N° 23. — *PONTIVY (M.)*. — *Eglise St-Mériadec (Stival)*.

Verrière maîtresse, 1552 (J. Le Flamand).

F. = J. + R. (2).

Plan inférieur: Jessé avec index gauche pointé vers le haut.

A sa droite, David agenouillé, avec harpe, surmonté par Abias (4).

N° 24. — *PRIZIAC (M.)*. — *Chapelle Saint-Nicolas*.

Haut-relief, xvr.

F. = J. + R. (10) + V.-M. + A. (3).

Plan inférieur: Jessé songeant, couché tête à droite. Accoudement du même côté. Chapeau pittoresque. Barbe stylisée.

Tronc de l'Arbre massif, implanté dans le thorax et se divisant aussitôt en deux branches horizontales.

Rois (10), étagés en deux rangées symétriques, David (avec harpe), en bas, à droite de Jessé (25). Couronnes et sceptres.

Plan supérieur: Vierge-Mère surmontée d'anges (3): deux latéraux, symétriques, avec phylactères; le troisième, médian, tenant la couronne.

N° 25. — *SAINT-AIGNAN (M.)*. — *Eglise Saint-Aignan*.

Haut-relief, xvii.

F. = J. + D. + R. (12) + V.-M. + A. (3).

Plan inférieur: Jessé songeant, couché tête à droite,

yeux mi-clos. Accoudement du même côté. Livre dans les mains.

Arbre avec tronc à racine massive, digitée, implantée dans tout le thorax et se divisant de suite en trois branches (deux latérales et une médiane), supportant le socle central de la vierge.

Aux pieds de Jessé, à gauche, Démone allongée en sens inverse. Front cornu. Visage féminin, très expressif. Torse dénudé, magnifiquement galbé, en torsion légère. Mamelles discoïdes, retouchées.

Bas du corps squameux se terminant en queue de serpent très gracie, revenant s'enrouler, en bracelet, autour de l'avant-bras droit.

Accoudement du bras gauche de la Démone sur les pieds de Jessé. Pomme présentée par la main droite.

A droite de la tête de Jessé, Esaïe, avec phylactère (26).

Rois (12), étiquetés, étagés très habilement en deux rangées opposées (27).

Au-dessus de la tête de Jessé, David (avec harpe), ayant à sa droite Salomon.

Au centre: Vierge-Mère couronnée, debout sur un socle massif, à rebord folié. Figuration gracie. Corselet ajusté.

Enfant naturaliste, en torsion légère, avec jambes en X.

Au sommet, Anges (3), les deux inférieurs, horizontaux, avec phylactère « Ave Maris Stella »; le dernier, porte-couronne, coiffant l'ensemble.

N° 26. — *SAINT-THEGONNEC (F.). — Eglise Notre-Dame et Saint-Thégonnec.*

Niche à volets, xvr.

F. = J. + D. + R. (6 + 4) + V.-M.

Plan inférieur: Jessé, songeant, couché tête à droite. Accoudement du même côté. Tronc de l'Arbre implanté

largement dans le flanc gauche et se divisant aussitôt en deux branches horizontales, sous le Croissant.

A droite, aux pieds de Jessé, Démone, tête de profil, regardant en dehors et en haut. Visage féminin. Chevelure luxuriante. Torse dénudé. Mamelles surélevées, discoïdes. Pomme présentée, en apparence, au Roi inférieur de la rangée droite (28).

A droite, Rois (6), étagés, enturbannés, à mains plus ou moins mutilées. David (avec harpe brisée).

A gauche, Rois (4), plus ou moins mutilés, avec sceptres dans les mains gauches (29).

Au centre, Vierge-Mère hors proportion, debout, dépassant l'étagement des Rois. Enfant bénissant, avec Boule du monde.

Volets (2) de niche, avec panneaux sculptés (6).

N° 27. — *SAINT-TUGDUAL (M.)*. — *Chapelle Saint-Guen (ou Guénaël)*.

Haut-relief, xvr.

F. = J. + D. + P. (2) + R. (12) + V.-M. + Christ (?) + Anges (6).

Plan inférieur: Jessé songeant, couché tête à droite, torse relevé. Accoudement de même côté. Visage hiératique, Barbe stylisée.

Tronc de l'Arbre implanté dans le flanc droit de Jessé et se divisant aussitôt en deux branches obliques. Dans l'angle aigu, intercalaire, socle supportant la Vierge-Mère.

A droite, aux pieds de Jessé, Démone à torse dénudé et cambré. Visage féminin, Mamelles discoïdes, exubérantes, la gauche très retouchée. Pomme dans la main droite.

Au-dessus de Jessé, Prophètes (2), assis, avec phylactères (Esaïe + Jérémie).

Rois (12), étagés en deux rangées symétriques. Couronnes et sceptres.

Plan supérieur : Vierge-Mère gracile, soutenant l'Enfant, mains passée sous l'aisselle gauche.

Anges (4) porte-flambeaux, accostant la Vierge.

Au sommet, Père Eternel (?) flanqué d'Anges (2), enturbannés, avec trompettes romaines.

N° 28. — *SAINT-YVI (F.). — Eglise Saint-Yvi.*

Haut-relief en niche.

F. = J. + D. + V.M.

Plan inférieur : Jessé songeant, couché tête à gauche. Accoudement du même côté. Visage hiératique. Barbe fleurie. Livre dans les mains. Jambes en X avec genoux dénudés (excellente figuration réaliste).

Tronc de l'Arbre à racine étalée, implanté dans le thorax et se divisant de suite en trois branches, deux latérales et une médiane, supportant un socle axial, massif, à bord godronné.

A droite, aux pieds de Jessé, Démone à torse cerclé d'une gaine foliée, stylisée. Visage féminin, à cou gracile, orienté vers Jessé. Cheveux courts. Pomme dans la main gauche, à peine élevée.

Au centre, Vierge-Mère basculée, à abdomen typiquement procident. Manteau herminé (facture simple mais très expressive).

N° 29. — *TREDREZ (C.-du-N.). — Chapelle de Locquémeau.*

Haut-relief, xvr. (?)

F. = J. + D. + R. (1) + V.M. + A. (3).

Plan inférieur : Jessé songeant, couché tête à gauche. Accoudement du même côté.

Tronc de l'Arbre implanté dans le flanc droit et se divisant aussitôt en deux branches horizontales, sous le Croissant.

A droite, aux pieds de Jessé, Démone à tête cornue foulée par la Vierge-Mère. Visage caricatural « type Locquirec ». Torse en rétroflexion, faisant saillir les mamelles, encore légèrement procidentes, quoique retouchées.

Bras droit disparu (avec la Pomme?). Bras gauche mutilé. Rois (12), étagés en deux rangées symétriques. A gauche, David (avec harpe). Bonnets et sceptres.

Au centre, dans une mandorle, Vierge-Mère (N.-D. de Trédrez) avec chevelure flottante, très longue, et voile à plissés excellents. Drapé élégant du manteau. Enfant en tunique.

Au sommet, Anges (2) couronnant la Vierge (les deux inférieurs portant l'un : les clous, l'autre : la Couronne d'épines).

N° 30. — *TREVEREC (C.-du-N.). — Eglise Saint-Véran.*

Haut-relief, *xvii^e*.

F. = V.M.

Figuration atypique. Vierge-Mère couronnée (N.-D. de Bonne-Nouvelle). Drapé compliqué. Manteau herminé, frangé, à plissés longs et lourds.

Enfant tenu à deux mains, debout, bras étendus, pieds sur la cime de l'Arbre.

A droite de la Vierge, rameau massif, noueux et bossé, se divisant en trois branches, sectionnées près de leurs implantations.

N° 31. — *TRINITE-PORHOET (La) (M.). — Eglise de la Trinité.*

Haut-relief.

F. = J. + P. (2) + V.M.

Plan inférieur : Jessé enturbanné, songeant, couché tête à droite, surélevée. Accoudement conventionnel du même côté.

A la tête et aux pieds de Jessé, Prophètes (2) avec phylactères : Esaïe et Jérémie.

Tronc de l'Arbre rectiligne, conventionnel. implanté dans l'abdomen de Jessé et montant verticalement pour supporter deux socles axiaux étagés, l'un supérieur, l'autre inférieur.

A partir du socle inférieur, issue de deux longs rameaux, infléchis et recourbés, délimitant deux logettes axiales et huit logettes latérales (en deux rangées symétriques de quatre logettes), pour les Rois (10), étagés. Couronnes sans sceptres.

En bas, au centre, sur le socle inférieur géométrisé, Père de Pitié avec Christ en Croix.

A sa gauche : David (avec harpe).

A sa droite : Salomon.

Plan supérieur : au sommet, Vierge-Mère en « mouvement immobile », foulant du pied droit le Croissant qui surmonte le socle supérieur, à forme, ici, de chapiteau.

Enfant bras droit levé, bénissant.

Arbres de Jessé bretons atypiques.

Nous mentionnons ici, en une place à part, les trois Arbres de Jessé du Faouët, de Plouégat-Moysan et de Plouharnel.

N° 32. — *FAOUE* (Le). — *Chapelle Saint-Fiacre.*

Verrière ne figurant qu'accessoirement l'Arbre de Jessé, deux lancettes sur trois étant consacrées aux Apôtres substitués probablement aux Rois de Juda, en tant que membres de la généalogie spirituelle du Christ.

F. = J. + Apôtres (12) + P. ? (2) + Patriarches (2) + Rois (2) + (Christ + V.M. + saint Jean).

Lancettes latérales.

Apôtres avec attributs typiques :

A droite : Saint Pierre + Saint Paul + Saint Barthélémy (?).

A gauche : Saint André + Saint J. le Mineur (?) + Saint Thomas.

Lancette centrale. — Plan inférieur :

Jessé songeant, assis, tête à droite, dans une chaire massive. Accoudement du même côté. Livre dans la main gauche.

Plan moyen :

Surmontant Jessé, dais soutenu et écarté par des Anges (2) avec, en son milieu, implantation de l'Arbre se divisant aussitôt en deux branches divergentes, obliquement ascendantes.

Au-dessous des deux branches, à droite: Jacob; à gauche: Aminabad (8^e descendant d'Abraham, Jessé étant le 13^e), tous deux avec phylactères.

Au-dessus des deux branches, dans l'angle obtus central, ouvert en haut, Salomon (avec phylactère) surmonté, axialement, de Jéroboam bénissant.

A droite et à gauche de Jéroboam, deux sujets (Prophètes ?).

Plan supérieur :

Au-dessus de Jéroboam, tronc de l'Arbre, brut et bossé, s'élevant verticalement pour former la hampe de la Croix (30).

Au sommet, Christ en Croix, accosté de la Vierge et de saint Jean, supportés par deux branches distinctes.

N° 33. — *PLOUEGAT-MOYSAN. — Ancienne église.*

Fragment d'Arbre de Jessé. Quimper. Musée Départemental.

Rois couronnés (6) superposés, en file strictement verticale, sur une même branche bossée.

N° 34. — *PLOUHARNEL*. — *Chapelle N.-D. des Fleurs*.

Bas-relief albâtre xvi^e.

F. = J. + P. (1) + Précurseur + R. (3) + V.M. + A (2).

Plan inférieur : Jessé songeant, couché tête à droite. Accoudement du même côté, avec appui sur le menton.

Genou droit en flexion.

Tronc de l'Arbre avec implantation thoraco-abdominale, soutenu par la main gauche de Jessé et se divisant aussitôt en deux branches latérales.

Plan moyen :

A droite, Jean-Baptiste (avec agneau).

Au centre : David (avec harpe).

A gauche : Prophètes (Isaïe ?) avec bonnet à cornes.

Plan supérieur :

A droite, Roi (1), couronné avec sceptre.

A gauche, Roi (1), couronné avec sceptre.

Au centre, V.M., couronnée avec sceptre.

Enfant avec oiseau en mains.

Sommet :

Anges thuriféraires (2).

QUATRIEME PARTIE

DISCUSSION

Nous avons, à dessein, étoffé suffisamment les protocoles du catalogue pour n'avoir à insister ici que sur des généralités et des aspects différentiels.

Elément fondamental du thème qu'il inspire (31) (32), Jessé pose d'emblée un problème de composition.

Prépondérants dans les verrières, les rythmes verticaux y commandent en effet pour Jessé — assis en obliquité variable (33) — une attitude cependant aussi redressée que possible, en harmonie avec l'orientation de la ramure et de l'étagement des Rois.

Par contre, les compositions plastiques, limitées en hauteur, s'ordonnent presque exclusivement selon un T renversé caractérisant le type marial surbaissé.

Sous-jacent à la Vierge-Mère, Jessé — yeux parfois mi-clos (34) — est alors figuré couché, accoudé sur le côté (35) avec extension plus ou moins complète des jambes (36).

Attitude destinée à suggérer l'idée de somnolence préludant à un songe prémonitoire (37).

En réalité, l'attitude de Jessé songeant, torse redressé par accoudement, traduit, comme déjà précisé, une phase instable de « contraction statique » équilibrant la pesanteur.

Liée strictement à l'état de veille, cette attitude ne

peut qu'être suivie d'un affaissement quand interviennent relaxation ou sommeil et, dès lors, devient conventionnelle.

Seule, en effet, est passive et stable la position couchée sur le flanc, tête au sol, bras allongé ou non (décubitus latéral) (38).

VARIANTES

Réalisations multiformes d'un thème identique, les diverses figurations bretonnes n'en donnent pas moins des impressions fort différentes.

Car suggérer l'idée d'un songe est un problème difficile, lié à la convergence homogène d'un ensemble de détails, majeurs et mineurs.

Aussi le faire professionnel s'oppose-t-il, ici, à la rudesse populaire, empreinte parfois de pittoresque gaucherie.

Certes, la comparaison est périlleuse entre ces deux extrêmes : le Jessé, brutal autant que schématique de Guimaëc (n° 9) et celui, si nuancé, de Saint-Aignan (n° 25).

Mais, à mi-chemin, se situe l'excellente figuration artisanale, très réaliste, de Loc-Envel (n° 12). A part un accoudement déficient et un oreiller visiblement trop « ligneux », l'ensemble, rappelant le sommeil de Jacob, est bien campé et vigoureux.

Intéressant aussi, quoique exagérément rétracté, est le Jessé, jambes fléchies, de Saint-Yvi (n° 28) (1). Avec ses housseaux à revers, dénudant les genoux.

Les figurations professionnelles n'échappent pas à quelque critique.

Tel, à La Trinité-Porhoët (n° 31), un Jessé convention-

nel et maniérisé dont la pose s'apparente à celles de divers cénotaphes, et d'autant que le socle s'y prête.

Les figurations du catalogue appartiennent, en presque totalité, aux thèmes marials de Jessé.

Avec trois exceptions au profit du thème christique, d'ailleurs modifié.

A Férel, c'est, en effet, un Père de Pitié tiaré qui, sur les genoux, porte le Fils, au-dessus d'une Vierge-Mère, au baiser maternel.

Alors qu'à Kerfeunteun (n° 11) — au registre supérieur — est figuré un Christ en croix accosté de la Vierge et de saint Jean.

Thème qui se répète à Meilars où la Vierge du tref fait un grand geste d'acclamation.

Arbre et ramure.

Attribut symbolique, le « rameau » biblique fait, par ses racines, partie intégrante — et monstrueuse — de Jessé.

Et ce même rameau, devenu Arbre, défie à la fois la botanique par son type conventionnel (39) et, surtout, la description par son fantaisiste polymorphisme.

L'implantation de la racine, plus ou moins digitée, se fait soit dans le flanc, soit dans le thoraco-abdomen (40), localisations d'ailleurs approximatives.

De là, le tronc s'élève pour se diviser en deux branches ascendantes, bientôt ramifiées à droite comme à gauche selon l'ordonnance variable de la ramure (41) (42).

A moins que la présence d'un croissant lunaire n'oblige le tronc à une division prématurée en deux branches horizontales, formant support (n°s 3; 12; 17; 21; 26).

Quant aux rameaux supportant les Rois, leur stylisation ornementale est de valeur fort inégale. Parfois pres-

qué inapparents (n° 29), ils sont, ailleurs, importants, très décoratifs (n° 21) avant d'atteindre à la maîtrise (n° 25).

Prophètes.

A propos des Prophètes une opposition nette se continue entre verrières et figuration plastique.

Les verrières, en effet, associent à Jessé, dans plus de la moitié des cas, les deux Prophètes Isaïe et Jérémie (43), si toutefois les quelques étiquetages existants peuvent être généralisés par analogie.

Dans les figurations plastiques, les Prophètes ne participent qu'irrégulièrement au thème de Jessé.

A Plouzévédé-Berven cependant (n° 22), Esaïe et Jérémie se font face, gaillardement campés en excellent style populaire.

Cette carence est liée sans doute à la présence fréquente de Démons (13 cas) rendant difficile leur coexistence avec les Prophètes.

Aussi soulignons-nous l'originale solution de Saint-Tugdual (n° 26) qui décale en hauteur les deux Prophètes, au-dessus du plan de Jessé couché. L'ordonnance est, ici, fort habile.

Surpassée seulement par le sculpteur de Saint-Aignan qui, avec un talent très sûr, a pu juxtaposer à Jessé une Démone et deux Prophètes. Sans diminuer l'impression d'harmonie et d'équilibre particulièrement prenante.

Rois.

La figuration des Rois est l'écueil du thème.

Si, en effet, certains Arbres de Jessé peuvent avoir quelque succès de curiosité auprès de l'observateur superficiel ou du touriste pressé, leur disharmonie, par contre, choque l'œil exercé.

Réduits trop souvent au format de marionnettes (44), les Rois (45) font trop souvent piètre figure au côté d'une Vierge-Mère de proportion normale ou même, par comble, étirée, hyperlongiligne (n° 22).

Toutefois — facteur non négligeable — l'attitude même des Rois, très « mouvementés » rachète parfois, quelque peu, leur déficience.

A Ploerdut (n° 16), en effet, le truculent réalisme d'un brelan de Rois, devenus plébéiens, fait oublier leur nanisme décevant.

Joue également un rôle l'étagement des Rois dans la ramure.

Avec deux solutions, parfois coexistantes, les Rois reposant soit sur des socles, soit sur des flexuosités, calculées, des branches et rameaux.

Cette dernière solution, d'ailleurs, est de beaucoup la meilleure, pour éviter la surcharge d'un thème déjà trop dense (46).

D'autant que la facture des socles, difficile à harmoniser avec l'ensemble, s'avère trop souvent déficiente (47).

Nous laisserons de côté, ici, la question des attributs royaux, spécialement des sceptres qui, surajoutés et mobiles, ne permettent aucune discrimination précise.

La figuration du thème marial surbaissé avec Vierge-Mère incluse dans la ramure impose à l'artiste divers impératifs, d'exécution difficile.

En particulier que l'étagement des Rois ne dépasse pas la hauteur de la Vierge-Mère.

Le thème de Jessé est, en effet, vicié à la base par le surnombre des Rois que ne justifie, en fait, aucune raison primordiale. Alors qu'il eût été si facile d'en réduire le chiffre à quelques unités symboliques, David et Salomon par exemple.

D'où l'obligation de figurer les Rois en masquant autant

que possible leur nanisme grâce à divers artifices, habilement dosés.

Par exemple l'étagement des Rois en ligne brisée et leur étirement anamorphotique.

On doit donc, dans la majorité des cas, savoir gré aux artistes bretons d'avoir figuré non sans habileté et quelque succès un thème particulièrement complexe.

En évitant, autant que possible, excès conventionnels et pièges plastiques.

Thèmes accessoires. Croissant. Démons.

Le thème classique de Jessé (J. + P. + R. + V.M.) peut-être modifié par addition de certains motifs accessoires.

En particulier, et d'abord, par adjonction d'un croissant, contagion rappelant le thème apocalyptique de l'Immaculée Conception. Avec, même, à Plounévélz (n° 20), une figuration ambivalente, particulièrement originale : celle du « Serpent d'après la Chute » — enraidit tel le Serpent de Moïse et Aaron — et incurvé en croissant (48).

Figuration qui, à travers deux épiphanies, réunit en un seul les deux thèmes successifs de l'Immaculée Conception.

Plus fréquente, plus importante aussi, est, aux côtés de Jessé, la présence d'une Démone (49) rétablissant, en matière de démonographie, une originale égalité des sexes.

Dissociées du thème biblique de la Tentation, les Démons relèvent en effet d'une gynécomorphie du Serpent de la Tentation.

Offrant l'occasion rare, dans l'iconographie religieuse, d'une étude de nu féminin, bustes et torsos de Démons ont été, dans les Arbres de Jessé bretons, traités avec

une verve évidemment complaisante et un réalisme particulièrement suggestif (50).

Car ces Démones ont, pour attribut principal, des mamelles orthomorphes, discoïdes, d'un galbe partout très exagéré (51).

Avec, comme autres attributs accessoires chtoniens : cornes, griffes et, surtout, queues de Serpent typiques (52) (53) (54)

Vierges-Mères.

Élément dernier des thèmes marials de l'Arbre de Jessé, les Vierges-Mères ne se distinguent pas, essentiellement, des figurations isolées similaires (55).

Leur type général reste celui des Vierges à l'Enfant (56) avec l'habituel polymorphisme des variantes dans attitudes, vêtements, portement de l'Enfant (57), etc...

Sans omettre, éventuellement, l'addition au thème d'éléments étrangers, déjà signalés.

Et, en particulier, l'adjonction relativement fréquente d'AnGES divers, musiciens ou porte-couronnes (58).

Certains, d'ailleurs, d'excellente facture, ajoutent à l'harmonie de l'ensemble en contribuant à l'illusion d'une surélévation.

RÉSUMÉ CRITIQUE

1°) Le thème général des Arbres de Jessé bretons est le thème marial surbaissé, avec Vierge-Mère incluse dans la ramure, entre les Rois étagés.

A l'exclusion presque totale du thème marial surélevé, homologue du type christique avec, seulement, substitution de la Vierge-Mère au Christ.

Quant au prototype christique d'Arbre de Jessé, on ne

le retrouve que dans les verrières, non dans les sanctuaires.

2°) La prédominance du thème marial surbaissé relève d'un ensemble de facteurs : culte hyperdulique de la Vierge, d'abord, question d'encombrement ensuite, liée à la faible hauteur, fréquente, des sanctuaires bretons.

Avec, aussi, un aspect non négligeable d'économie.

3°) Telle quelle, la figuration de ce thème est d'exécution assez difficile pour conserver à l'ensemble l'équilibre et l'harmonie convenables.

4°) L'attitude de Jessé songeant, torse redressé par accoudement, est, strictement, celle de la méditation à l'état de veille, la « contraction statique » équilibrant alors la pesanteur.

C'est d'ailleurs, le thème de Vishnu sur Ananta.

Cette attitude, par contre, devient conventionnelle dès que, comme ici, interviennent songe ou relaxation.

Car, dans ces cas, la position couchée sur le flanc, tête au sol, bras étendu ou replié, est seule admissible.

5°) Les figurations de Jessé, pratiquement stéréotypées, comportent cependant certaines variantes mineures. Placement de la main sous le visage, angle d'accoudement, inclinaison du torse, flexion des jambes, sont d'excellents prétextes à rompre la monotonie formaliste du poncif.

6°) L'implantation de la racine dans le torse de Jessé est le point faible de la composition du fait de son irréalisme conventionnel d'une part, des gaucheries qui président à sa figuration, d'autre part.

L'implantation dans le flanc opposé à l'accoudement est, de beaucoup, la plus simple et la moins inesthétique.

7°) Echappant à toute identification botanique, la ramure rentre dans le cadre d'une stylistique ornementale parfois remarquablement ordonnancée.

Et, de ce fait, contribue à masquer, dans la mesure du possible, le surnombre des Rois.

8°) Les Prophètes, malgré leurs rapports intimes avec le thème de Jessé, ne sont pas, en Bretagne, constamment figurés.

Et il convient de souligner ici l'ingénieuse conception qui, symboliquement, met aux mains d'Esaïe le bâton des hérauts, attribut de l'Archange Gabriel.

9°) La liste des Rois étiquetés d'Israël et de Juda comprend, en principe, les douze premiers d'entre eux — de David à Manassé inclus.

Mais si la génération allant de David à la Déportation est surtout à l'honneur, des remaniements à distance n'en sont pas moins fréquents.

10°) Les Rois sont, en principe, les parents pauvres de la figuration, du fait de leur surnombre (10-12 en général), trop élevé, évidemment, par rapport à l'ordonnance générale du thème.

Aussi l'impression ingrate de marionnettes qu'entraîne leur nanisme doit-elle être masquée par un ensemble d'artifices : poses « mouvementées », ordonnance en lignes sinueuses, en rapport avec des stylisations adaptées de la ramure, anamorphoses enfin.

11°) La formule originale du thème de Jessé peut-être modifiée par addition d'éléments extrinsèques.

L'adjonction d'un croissant réalise une fusion entre le thème généalogique de la Vierge et celui de l'Immaculée Conception, dans sa version apocalyptique tout au moins.

La Vierge-Mère foule ainsi le Croissant lunaire, symbolisant les deux paganismes, artémisien et isiaque. A Plounévezel (n° 20), enfin, le Serpent de la Tentation, incurvé lui-même en croissant, fait très originalement

une synthèse entre les deux thèmes successifs de l'Immaculée Conception.

12°) La présence d'une Démonne — dans presque la moitié des cas — donne à la figuration classique de Jessé une note particulièrement originale. Et révèle la contagion présidant à la diffusion d'un thème particulièrement cher aux artistes populaires.

La facture, très variée, de ces Démones révèle des aptitudes très inégales. Mais ce contraste même reste particulièrement suggestif, du fait du dualisme d'exécution de la plastique bretonne.

13°) Les Démones bretonnes sont des répliques originales du Serpent de la Tentation, figuré par ailleurs avec buste anthropomorphe féminisé.

Etude inespérée de nu féminin, cette figuration naturaliste attribuée aux démons des mamelles discoïdes.

Par contraste avec celles des diablesses — et même des diables — affligés, par ailleurs, « d'affreuses mamelles pendantes ».

Au point que, partout ou presque, des retouches persévérantes ont amenuisé des attributs que, moins exigeant, certain personnage molièresque se contentait de faire « couvrir » par Dorine.

14°) Sur les Vierges-Mères multiformes, peu de détails à donner. Sinon que leur taille, en harmonie avec celle de Jessé, est entièrement décalée vis-à-vis des Rois marionnettes.

Certaines Vierges-Mères sont de facture remarquable, fragmentairement tout au moins.

Telle la Vierge de Duault, à visage de type breton particulièrement typique et gracieux.

15°) Les diverses figurations bretonnes de l'Arbre de Jessé sont très inégales en ce qui concerne leur ordonnance et leur facture.

L'une d'elle, toutefois, surclasse nettement les autres.

Le sculpteur de Saint-Aignan, en effet, a résolu avec autant d'habileté que de talent le problème complexe d'équilibrer la composition, de l'animer, d'y créer des rythmes convergents.

A Jessé, hiératique, couché et songeant, drapé dans une pesante tunique, s'oppose le torse dénudé de la Démone émergeant du socle, en mouvement immobile, avec une harmonieuse gracilité.

Fille chtonienne magnifiquement galbée du folklore breton, cette reine des Morganes n'incarne-t-elle pas, en plus du péché originel symbolisé par la Pomme, l'appel de la Mer, « dévoreuse » de tant de marins bretons (59).

(A suivre.)

D^r Louis LE THOMAS.

(A) Voir « Les Arbres de Jessé Bretons », première et deuxième parties, « Bulletin Soc. Arch. Finistère », tome LXXVIII, pages 165-196.

(1) Ce catalogue groupe une sélection de figurations bretonnes d'Arbres de Jessé.

Pour réduire, autant que possible, des redites inévitables, nous avons réuni les protocoles des verrières et des figurations plastiques.

Dans ces protocoles, la droite (côté évangile) et la gauche (côté épître) sont celles des tables d'attente.

(2) F.R. = (1-12). Noter « Acham » pour Achaz (10).

(3) Cette mention, purement qualitative, ne préjugera pas du nombre, très variable, des couronnes et des sceptres.

(4) Composition et facture frustes. Rois mal « accrochés » aux branches.

Au sommet, Anges (2), porte-couronnes.

(5) F.R. = (1-4) + (6-8) + (10-12).

La liste est atypique, car elle dépasse Manassé (12) pour aller jusqu'à Josias (14) et même Jéchonias (17), rois fin de liste, moins souvent étiquetés.

(6) Coiffée d'un bonnet ajusté, la Vierge-Mère a ici un visage agréablement juvénile. Et, avec attention très maternelle, incline sa face vers celle de l'Enfant, au point de la toucher.

L'Enfant a la main droite posée sur l'épaule de sa Mère. L'ensemble est supérieurement traité et contraste avec la gaucherie, pénible, du tronc de l'Arbre et du dais.

Au sommet, perdu dans son ample manteau, le Père Eternel, au regard dur, tend la main gauche vers un crucifix et lève la droite vers le ciel.

Le Christ, obliquement étendu sur les genoux du Père, n'est guères plus qu'une silhouette, un fantôme.

(7) Jérémie, sans doute, comme à Beignon, malgré la répétition de 11:1-2 (Esaïe) au lieu de 13:-15 (Jérémie).

(8) F.R. = (1-3) + (5-9) + 11 + (13-14) + 17.

Jéchonias (17), yeux fixés sur la Vierge en attitude d'orant, tient sa couronne à la main.

(9) F.R. (lisibles) = (1-4) + 6 + (8-9) + 12, la liste, complétée, pouvant donc être F.R. = (1-12).

(10) Figuration provenant d'une des quatre chapelles détruites, dépendant de Guimaëc (à l'exception de la Chap. de Christ).

Archaïque et vétuste, elle est peut-être un prototype vis-à-vis de la statue voisine de Locquirec.

(11) Emplacement choisi sans doute dans un dessein symbolique, les chrétiens, par le baptême, devenant membres de la famille du Christ.

(12) Etiquette discordante: « Noémie »?

(13) F.R. = 1 + 4 + (6-7) + 9 + 13 + (14-15) + 17.

Amos (13) semble dédoublé en « Hamon ». Et deux étiquettes sont peu lisibles.

(14) Jéchonias (17), agenouillé, couronne en main, élève ici encore les yeux vers la Vierge.

(15) F.R. = (1-4) + (6-10) + 12. A la liste chronologique (1-12) manquent donc, ici Asa, (5) et Ezéchias (11).

(16) Dominant la rangée gauche, Manassé, agenouillé en orant, lève les yeux vers le Christ en croix (en repentance d'avoir fait scier vif Esaïe dans un tronc d'arbre?).

(17) Le « puzzle », indéchiffrable actuellement, des autres registres ne permet pas de lecture plus précise.

(18) Par contraste piquant avec l'attitude conventionnelle et guindée de la Vierge-Mère, celle, très « dynamique », des Rois ne déparerait pas une figuration de campagnards, montant allègrement à l'arbre en vue de quelque cueillette.

(19) F.R. (étiquettes lisibles) = 1 + (3-4) + (6-7) + 9 + 17.

Avec, en plus, intrusions inhabituelles de:

Juda (4); Phacim (Pharez?) (5) de la première série des 14 générations.

Azor (6) de la troisième série des 14 générations (après déportation).

(20) Une amorce d'encastrement aux pieds de Jessé permet de croire à l'existence d'une Démone retouchée ici... en totalité.

Par ailleurs, il ne peut s'agir, évidemment, du songe de saint Hubert.

(21) Cette figuration bretonne du Serpent à corps arqué en croissant est nettement plus originale que celle — également à valorisation ambivalente — de G. de Saint-Jean (Rotterdam, Mus. Boymans, c. 1490).

Incluse dans une mandorle soleillée, une Vierge-Mère foule le croissant qu'étreint, dans ses spires, un serpent gracieux, noir et vipérin.

Le Serpent enraidit de Plounévél est plus strictement biblique.

(22) Ce thème est complexe, du fait de l'érudition manifestée.

Les deux personnages à gauche de Jessé peuvent être des Prophètes sans phylactères.

David excepté, seuls sont étiquetés certains Rois des deux rangées externes, droite et gauche.

Faisant partie de la première série des 14 générations (et dans l'ordre chronologique de celle-ci), ce sont: Pharès (le « Phasim » de Ploërmel) (5); Esrom ((6); Aram (7); Amirabad (8); Naasson (9); Booz (11), Salmon (10) manquant à la série.

(23) Deux Rois ont ici disparu.

(24) La mutilation de leurs attributs ne permet pas une identification précise de ces deux personnages agenouillés reposant sur des socles foliés.

(25) A gauche, symétriquement, un deuxième Roi, anonyme, joue d'un violon atypique.

Peut-être simple fantaisie narrative, par symétrie?

Ce thème se retrouve, par exemple, dans le Psautier d'Inchburg (c. 1200), et l'identité de ce deuxième Roi, sus-jacent à David, reste aussi énigmatique.

(26) Un emplacement vide, symétrique, à gauche, marque la place laissée par un second Prophète (Jérémie?) disparu. Carence regrettable, étant donnée la valeur de cette figuration.

(27) F.R. = (1-7) + (9-13), Osias (8) étant rayé seul de la liste courante (1-12).

(28) Figuration inhabituelle, peut-être simple recherche d'originalité.

(29) Le point faible de ces compositions diverses réside dans la figuration des Rois, trop souvent réduits à l'état de marionnettes et dans leur raccordement aux branches de l'Arbre.

Ici, par contre, les Rois (spécialement ceux des rangées inférieures) sont particulièrement dynamiques et, en plus, campés avec beaucoup d'habileté sur les rameaux.

Habileté faisant supposer que la Vierge-Mère, disparate, n'est pas de la même main.

(30) Cette continuité entre tronc de l'Arbre de Jessé et hampe de la Croix est un détail symbolique significatif.

Verte et ébranchée, la Croix semble évoquer ici l'image du « vieux mythe universel » (de Lubac, c. 1951) de « l'Arbre du Monde », « Arbre du Bien et du Mal » ou, plutôt, Arbre de Vie.

Par extension symbolique, diverses traditions situent l'Arbre de la Croix au centre même de la Terre, là où Adam avait été créé et inhumé (d'où la présence, comme ici, de son crâne au pied des crucifixions).

(31) La simple mention de Matthieu (1:5-6) exceptée, aucun texte biblique ne semble relater la « méditation », le « songe », le « rêve » de Jessé.

Par contraste avec l'épisode, naturaliste, de la Genèse (28:11-12) relatant en détail le « songe » de Jacob, avec une pierre pour « chevet ».

Thème paléochrétien (cf.: Vincent (1937), dont l'iconographie archaïque peut expliquer quelque contagion analogique.

D'autant que le pied de l'échelle s'appuie parfois contre le thorax de Jacob (Bible de Lübeck, 1494).

Autre filiation possible : le thème de la naissance d'Eve (abbé Corblet, 1860).

Une miniature de l'Hortus deliciarum (XIII^e), entre autres, représente, en effet, Adam couché, accoudé en position oblique, attitude irrationnelle identique aux poncifs de Jessé.

Alors que, paradoxalement, Adam est « endormi dans un profond sommeil » (Gen. 2-21).

La naissance d'Eve de Ghiberti (Florence, Baptistère) est, de même, conventionnelle.

Irrationnelle aussi est la naissance d'Eve de Monreale (cathédrale XII^e), avec Adam en accoudement haut, instable, comme divers Jessés.

Tandis que Giotto figure Adam endormi, tête sur le bras gauche, en attitude strictement naturaliste (Campanile, Florence, XIV^e).

La position couchée latéralement, avec accoudement gauche, est celle de divers cénotaphes (tombeau de Mgr Visdeloup, La Colonge, 1711. Cath. de Saint-Pol-de-Léon).

Et, bras étendus, c'est également celle du lugubre transi de sainte Cécile, par Maderno (xvi^e).

Alors que le décubitus dorsal reste le triste — et définitif — apanage du cadavre.

(32) Sauf à Plouzévéde-Berven (n° 21) où existe un « Arbre de Jessé »... sans Arbre et sans Jessé.

En réalité, thème squelettique d'une Vierge-Mère, accostée d'anges musiciens avec adjonction, arbitraire, de deux Prophètes et de Rois-Marionnettes.

Aussi pourrait-on s'étonner de voir cet Arbre (?) qualifié de « plus bel Arbre de Jessé du Diocèse » (sic) si pareilles fantaisies — aussi imprudemment anti-objectives — ne présidaient, pas trop fréquemment aux destins malheureux de l'iconographie bretonne.

Car la collecte de documents — ce mal nécessaire — est longue, fastidieuse, onéreuse. Rebutante en un mot. Alors que la fabulation...

(33) La simplicité de ces sièges, dans les verrières, contraste avec la richesse générale de la composition et, surtout, avec la surcharge ornementale, à type de diptyque, des chaires figurées dans les miniatures.

(34) Le thème fixe de Jessé fait, mieux que tout autre, ressortir le polymorphisme du détail, une des dominantes relevant de l'individualisme plastique breton.

Eloquente, à ce titre, est la juxtaposition des 31 figurations de notre catalogue.

Car même les plus frustes témoignent encore d'un émouvant effort pour s'évader, tant soit peu, du poncif.

A Floërmel (n° 16), en particulier, la face de Jessé, yeux clos, traduit fort bien la quiétude alanguie caractérisant la somnolence.

(35) Contrairement à la tradition des Livres d'Heures, Jessé, dans les figurations bretonnes, est couché tête aussi souvent à la droite qu'à la gauche de la Vierge-Mère.

(36) Ce croisement en X des jambes est une intéressante variante.

A Duault (n° 4) par exemple, la jambe droite, pliée, du premier plan masque habilement le tassement latéral du corps de Jessé, dû à la présence d'une Démone.

(37) Le livre tenu par Jessé (n°s 17, 25, 28) est, ici, un attribut doublement irrationnel, comme quand il accompagne saint Hervé.

(38) Cette position couchée sur le flanc droit, tête au sol, est, insistons-y, la position « physiologique » de choix, favorisant le jeu normal des organes.

Sa stabilité passive se vérifie instantanément par expérimentation.

Le réalisme des artistes bretons ne s'est d'ailleurs pas incliné aveuglément devant l'aspect conventionnel du thème de Jessé.

Car diverses figurations s'en éloignent progressivement, en direction du thème rationnel.

A l'accoudement, particulièrement bas de Guimaëc (n° 9) succède, en effet, le « type Loc-Envel », avec tête sur un oreiller, en relaxation presque complète.

(39) En contraste avec le réalisme floral — type gothique —, précis souvent, de divers rétables bretons (gradins spécialement).

(40) Obligatoirement commandée par la position de Jessé, l'implantation du tronc de l'Arbre dans le flanc supérieur (soit droit: n°s 11, 16, 17, 26, 28), soit gauche (n° 24) supprime le raccordement incurvé — particulièrement disgracieux — vers le thorax ou, surtout l'abdomen.

A sa base, l'implantation s'étale exagérément dans certaines figurations frustes (Guimaëc, n° 9). Et si, à Saint-Yvi (n° 28), la racine est à peine ébauchée, ses digitations, à Saint-Aignan (n° 25) forment un chevelu flexueux.

(41) La figuration de l'Arbre est aussi le point faible de certaines verrières.

A Melrand (n° 15), la base, étalée, bulbeuse, est inesthétique.

A Ploërmel (n° 18), le tronc de l'Arbre monte verticalement vers un dais surélevé, trop distant du chef de Jessé et forme ainsi une sorte d'étau rectiligne fort disgracieux.

A Beignon (n° 1), par contre, le défaut est inverse, avec un dais coiffant presque de trop près la tête de Jessé.

Gaucherie qui contraste avec le dessin, par ailleurs très soigné, de l'ensemble.

(42) Symbolisme subtil: au Faouët (n° 32), on l'a vu, le tronc de l'Arbre, directement ascendant, reste non écorcé, seulement ébranché, pour former le montant vertical de la croix portant le Christ.

L'association d'idée est aussi ingénieuse qu'évocatrice.

(43) Les Prophètes sont absents de la verrière de Kerfeunteun (n° 11) à type christique classique.

(44) Si, typologiquement, Samson préfigure le Christ, David et Salomon le préfigurent aussi, étant, en plus, ses ancêtres directs.

La qualité de « fils de David » attribuée au Christ par Luc (18:38) et Matthieu (21-9) donne donc primauté au Psalmiste dans le thème de Jessé.

La présence de David et de Salomon seuls réduirait le nom-

bre des Rois dans les Arbres de Jessé bretons et rendrait inutile leur nanisme paradoxal.

(45) La liste-type des Rois de Juda est, nous l'avons vu, en principe, la même que pour les Livres d'Heures (soit 1-12) et va surtout de David à Manassé inclus.

Mais interpolations et décalages sont fréquents.

Notons qu'il est rare — et plutôt paradoxal — qu'un assassin trône au-dessus de sa victime.

Tel est cependant le cas dans les Arbres de Jessé, Esaïe ayant été scié vif dans un tronc d'arbre sur ordre de Manassé.

(46) Les Rois sont particulièrement « mal accrochés » (n° 2) à la ramure en cas de figuration fruste.

(47) Les socles bretons ne rappellent ni les gracieuses corolles de Montcontour (n° 16) ni, surtout, les lotus bouddhiques si délicatement stylisés.

Mal proportionnés trop souvent, ils arborent en plus une décoration marginale indigente, inspirée de l'involucre (« fleur d'artichaut », à bractées stylisées (n° 17).

Et même le sculpteur de Saint-Aignan a trébuché sur cet obstacle.

(48) Figuration synthétique, multivalente, le Serpent, par cette incurvation, évoque celle du croissant lunaire, attribut d'Artémis et, surtout, d'Isis.

Et ce croissant, foulé par la Vierge, symbolise la défaite du paganisme, selon la version première du thème de l'Immaculée-Conception.

Avec, en plus, version deuxième du même thème, la défaite du Serpent d'après la Chute, écrasé sous les pieds de la Vierge.

L'attitude arquée du Serpent traduit le caractère chthonien qu'il partage avec le croissant, son binaire.

Et justifie le prodige d'Aaron face aux magiciens de Pharaon. (Ex. 7:9-14.)

(49) Des Démons typiques sont notamment associées au thème de Jessé dans les localités suivantes : Cléguérec (n° 2), Duault (n° 4), Guimaëc (n° 9), Loc-Envel (n° 12), Locquirec (n° 13), Ploërdut (n° 17), Plounévezel (n° 20), Plourin-Morlaix (n° 22), Saint-Aignan (n° 25), Saint-Tugdual (n° 27) et Saint-Yvi (n° 28).

(50) La place laissée au premier plan par Jessé étant mesurée, les Démons ne peuvent être figurées entières, avec queue de Serpente, comme quand elles sont foulées seulement par les Vierges-Mères de l'Immaculée-Conception.

Obligatoirement, les Démons doivent donc se réduire à un torse ou buste plus ou moins étriqué, à caractère féminin amenuisé. D'où la nécessité d'accentuer leur galbe mammaire.

Alors que démons — et même démons — sont, en iconographie, très souvent affligés « d'affreuses mamelles pendantes », à titre de symbole péjoratif, d'inspiration probablement monacale.

(51) Exubérance mammaire qui a servi de prétexte à une chirurgie iconographique corrective particulièrement tenace. Afin, presque partout, de réduire — sinon de supprimer — cette exubérance en pratiquant des amputations, alors qu'aux personnages « cacheurs » de Molière suffisait... le mouchoir.

(52) Les Démons associées aux thèmes marials de l'Immaculée Conception peuvent être soit du type « Echidna », à queue de Serpent, soit du type « Néréïde » à queue de Poisson.

Aux Arbres de Jessé bretons sont seules associées des Démones ophioures dont celle de Saint-Aignan est l'exemple le plus typique et le plus remarquable.

(53) Détail particulièrement ingénieux: à Saint-Aignan, l'extrémité, très gracieuse, de la queue de la Serpente revient s'enrouler autour de son poignet.

Quant aux nœuds, nombreux, qui ornent la queue des Démones, ils sont une résurgence du vieil archétype des « dieux lieurs » et des « nœuds ».

(54) La Pomme, fruit tellurique, est, en général, tenue dans la main ou la serre, levées, de la Démone.

Ce geste multivalent peut soit rappeler la Faute, soit encore, antithétiquement, opposer à la Chute, l'Immaculée Conception, exempte du Pêché Originel.

(55) On constate, çà et là, une disharmonie évidente entre les formats des statues de la Vierge-Mère et le reste de la figuration.

Cette remarque vaut spécialement pour la Vierge-Mère hors proportions et dépassant l'étagement des Rois, de Saint-Thégonnec (n° 26).

(56) Le visage breton de la Vierge-Mère de Duault, alliant la finesse à l'originalité, est un chef-d'œuvre de délicat réalisme.

(57) La seule « Vierge au Lait » figurée est celle de Beignon.

(58) Aux anges musiciens comme à Beignon (n° 1), Ploërdut (n° 17), Plouzévédé (n° 22) s'ajoutent en nombre variable — et parfois dans une même figuration — des Anges porte-couronnes par exemple à Cléguérec (n° 2), Priziac (n° 24), Saint-Aignan (n° 25), Trédrez (n° 29).

Sans omettre les Anges porte-flambeaux de Saint-Tugdual (n° 27), ceux, orants, accostant la Vierge, de la Ferrière (n° 5) et la Vierge nimbée, de Ploërmel (n° 18).

Avec, enfin, le curieux Ange à sceptre fleurdelysé, volant auprès du chef de la Vierge de Locquirec (n° 13).

(59) Four complément éventuel sur les Démones bretonnes, consulter l'article détaillé que nous leur avons consacré (avec critique des thèmes de la Tentation), dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère (t. LXXXVII, 1961, pp. 169-221).

Contribution à une bibliographie Anglo-Saxonne de la Bretagne

Les Britanniques, comme chacun sait, on une âme de globe-trotter et se livrent volontiers à leur passion du tourisme et de la découverte quelles que soient la longueur ou les difficultés du voyage.

Ce sont des « furcherien » nés et souvent des artistes habiles à « croquer » vivement le pittoresque ou à le recueillir pour la postérité dans la douceur de l'aquarelle. Quoi qu'il en soit, s'ils n'ont pas toujours ce talent, ils possèdent généralement une certaine propension à manier la plume et à dresser le rapport de leur voyage... et ils se font accompagner par un ami dessinateur.

Au siècle dernier, la Bretagne présentait encore pour le touriste britannique un champ d'action pratiquement neuf. Malgré le peu de distance existant entre elle et la grande île, notre région faisait en quelque sorte, à leurs yeux, figure de terre inexplorée, de pays oublié, à l'extrémité occidentale de l'Europe, et demeuré médiéval en ce xix^e siècle.

Nous eûmes donc droit à la visite de nombreux explorateurs d'Outre-Manche au siècle dernier et comme la Bretagne ne pouvait manquer de les séduire ou tout au moins de leur laisser des impressions diverses mais profondes, des relations de voyage, agrémentées de « sket-ches » ne tardèrent pas à être publiées par les éditeurs de Londres.

Nous donnons une bibliographie des œuvres consacrées à la Bretagne par des Anglo-Saxons.

ATKINSON, Mary Josephine. — « *A Chateau in Brittany* », 414 p. (NY Stanley Paul 1910).

BARING GOULD : (voir Gould).

BENTLEY, Sir W. — « *WALTER BENTLEY Viceroy of Brittany* (1350), 44 p. (Billing et Sons. Guildford 1910).

BLACK, C.B. — « *Touraine with Brittany* », 305 p. (Edimb. 1884) in-8°; « *Touraine and Brittany* », 204 p. (Londres 1905), in-8° (A. et C. BLACK 1909); « *Guide-book to Brittany* », 171 p. (1923).

BLACKBURN, Henry. — « *Breton Folk, an artistic Tour in Brittany* » (Londres 1880); « *Artistic Travels in Brittany* », 320 p. (Londres 1892), in-8°.

BROMFIELD, E. — « *Recollections of Brittany* » (J. Blackwood 1862); « *Brittany and the Bible there* » (Long's 1863; n. ed. Warne 1866).

CALDECOTT, Randolph: (voir Blackburn).

CAMPBELL, N.D. 10 th Duke of Argyll. — « *Breton Pilgrimage* », 30 p. (Society of SS. Peter and Paul 1914).

CAERINGTON, Bolton. — « *Breton Ballads translated from the Barzaz Breiz* » (Edimb. 1886).

« *Channel islands* ». — (Sunshine and Sea, Yachting visit to Brittany », 266 p. (Londres 1885), in-8°.

CHASE, Mrs Lewis. — « *A vagabond voyage through Brittany* », 316 p. (Hutchinson 1915).

CHATTERTON, E.K. — « *Through Brittany in « Charmina »...*, 256 p. (Rich et Cowan 1933).

COOK, T. — « *Tourist's Handbook for Brittany* », 232 p.,

- in-8° (1898, 264 p. (Cook et Son 1910); « *The Traveller's Handbook for Normandy and Brittany* », 276 p. (1923).
- COWPER, F. — « *Sailing Tours* », Part III, Coast of Brittany (Londres 1892...), in-8°.
- DAVIES, E. — « *Off beaten tracks in Brittany* », 248 p. (Swift et Co 1912).
- EDWARDS, Georges Wharton. — « *Brittany and the Bretons* », 274 p. (Herbert et Daniel 1911).
- ELSTON, R. — « *The Traveller's handbook to Normandy and Brittany* », 544 p. (Simpkin, Marshall 1930).
- F.G.H. — « *Bristons in Brittany* », 172 p. (Londres 1886), in-8°.
- GOLDRING, G. — « *Northern Lights and Southern Shade* », 220 p. (Chapman et Hall 1926).
- GOSTLING, F.M. (Mrs Frances). — « *The Bretons at Home* » (NY Methuen 1925) (et 1909).
- GOULD, S.B. — « *A book of Brittany* » (Londres 1901; 1902; 1929; 1932).
- HARE, Augustus J.C. — « *Northwestern France, Normandy and Brittany* », IV, 409 p., fig. and map (Londres 1895).
- HARRISON, G. — « *Two months in Brittany* » (Bemrose 1868).
- HOLLAND, C. — « *Things seen in Normandy and Brittany* », 157 p. (Seeley Service 1925).
- HOME, Gordon. — « *How we spent the autumn, or wanderings in Brittany* » (Bentleys 1860).
- HUGHES, Rev. Williams. — « *A tour through several of the Midland and Western departments of France, in the months of june, july, august and september 1802,*

- with remarks on the manners, customs and agriculture of the country* », in-8°, VIII-246, pl. grav. (Londres Tostell 1803).
- HUGHES. — « *Bradshaw's handbook to Brittany* », n. ed. (Adams 1869).
- HUNT, Le M. — « *Peeps at Brittany, the Bretons and Breton Literature* » (Newby 1869).
- HUTCHINSON, T.J. — « *Summer Rambles* » (Low 1876).
- JEPHSON, John Mountenay. — « *Narrative of a walking Tour in Brittany* » (accompagné de vues en relief), 1859 (n. éd. Reeves 1866).
- JERROLD William BLANCHARD. — « *On the Boulevards... together with trips to Normandy and Brittany* »; *Letters to the Morning Post* 1853-1860).
- JOHNSTON, P. — « *Green hills and golden sands* », 216 p. (H. Cranton 1944).
- JONES, Sir P.B. — « *With Amy in Brittany* », 92 p. (Londres 1905).
- KEAN, Martha. — « *Transplante Nursery; being the simple chronicle of a summer sejour in Brittany* », 268 p. (NY 1904), in-8°.
- KEMP, J. — « *Shooting and Fishing in Brittany* » (1862); « *Shooting and Fishing in Lower Brittany* » (Longmans 1859).
- MACQUOID, Katharine. — « *Through Britthany* », s.d. in-8°, 325 p., fig., pl., carte; « *South Brittany* », Macquoid, K.S., ill. by TR. Macquoid (Daldy 1877).
- MAXSTED, H.R. — « *Through Brittany in a motor-car* », 60 p. (Londres 1905).
- MENPES, Dorothy (and Mortimer). — « *Brittany* », in-8°, IX, 254 p., coloured plates (Londres A. et C. Black 1905).

MEUGENS (afterwards BELL, N.). — « *Picturesque Brittany* », 232 p. (Dent 1906).

MANSFIELD MILBURG Francisco. — « *The spell of Brittany* ».

MILN, James. — « *Excavations at Carnac*. » Gd., in-8°, xii, 106 p., fig., pl. (Edimb. D. Douglas 1881).

MILTOUN Francis. — « *Rambles in Brittany* », 376 p. (Duckworth 1905) (Boston : L.C. PAGE and Co 1906).
Pictures by Blanche McManus.

MUIRHEAD, F. and MONMARCHE, M. — « *Brittany* », 152 p. (Macmillan 1927 - Blue guides).

MUSGRAVE, G. — « *Rambles into Brittany* », 2. vol. (Hurst 1870).

NEVE, E. — « *Cycling in Brittany* », 19 p., in-8° (Londres 1902).

NORMANDY (?). — « *A peep into Normandy and Brittany* », 92 p. (Brighton 1898), in-8°.

OAKLEY, A. — « *Enchanted Brittany* », 437 p. (NY 1930).

PALLISER, D. (Mrs Fanny Bury). — « *Brittany and its byways...* », in-8°, X, 314 p. Fig et pl. (Londres Murray 1869).

PLUMPTRE, Anne. — « *A Narrative of a three years' residence in France, principally in the Southern Departments from the year 1802 to 1805, including some authentic particulars respecting the early life of the French Emperor and a general inquiry into his character* », 3 vol. in-8° (Londres R. Taylor 1810). (Pour la Bretagne, voir volume III, du chapitre IX, p. 131 au

chapitre XV, p. 224, inclus. L'auteur a lu La Tour d'Auvergne et Cambry) (1).

PRICE, Thomas. — « *Literary Remains* » (Llandovery, W: Rees) (Londres Longman 1895), 2 vol. in-8°.

(1) Volume III. — *Chapitre ix* (nous traduisons): Nantes-Rennes. — De Rennes à Morlaix. — Officiers revenant du couronnement. — L'officier qui avait commandé à Pondichéry. — Hospitalité d'un gentilhomme près de Morlaix. — Sur les Dili-gences françaises. — Les Vélocifères..., p. 131.

Chap. x. — Morlaix. — Antiquité de la ville. — Son état actuel. — Le Port. — L'Hôtel de ville. — Les Eglises. — Foires. — Mœurs des habitants. — La Baie. — Le Château du Tau-reau. — Roscoff. — L'Île de Batz. — Ouessant..., p. 148.

Chap. xi. — Empire de la superstition chez les Bre-tons. — Saint-Pol-de-Léon. — Saint-Jean-du-Doigt. — Miracles divers, Esprits, présages et divination..., p. 165.

Chap. xii. — Quelques autres exemples d'affinité entre Bre-tons, Gallois et Irlandais, particulièrement touchant leurs lan-gues. — Peu de restes du Breton sinon comme langue parlée. — Deux spécimens de chansons bretonnes. — Quatre mor-ceaux de poésie celtique (il s'agit de pièces empruntées à Cam-bry, R.G.). — Quelques mots de breton comparés à ceux de nos anciennes langues. — Spécimens de proverbes bretons (cf. Cambry, *ibid.*). — Compte rendu de Lechlech de Plougaz-nou..., p. 183.

Chap. xiii. — Passion des Bretons pour dire et ouïr des his-toires. — Fragment d'un ancien conte druidique. — Légende sur l'île Fluminio, de laquelle est tirée celle de Jean de Calais. — La Baie de Douarnenez et la légende traitant de sa forma-tion..., p. 198.

Chap. xiv. — Autres ruines réputées de la Ville d'Is. — Curieuse cérémonie à la cathédrale de Quimper. — La Pointe du Raz. — La Baie des Trépassés. — Histoire d'un marchand à Quimper. — Histoire du Roi Porzmarch. — Asile accordé à Barbaroux, Louvet et sa femme, et Roujoux, pendant le règne de la Terreur, par une personne aux environs de la Pointe du Raz. — Ode à l'Electricité, par Barbaroux. Traduc-tion de cette ode..., p. 212.

Chap. xv. — Ressemblance entre la Bretagne et le Devonshi-re. — Remèdes bretons. — Tempérament des Bretons. — Cu-rieuses cérémonies lors des mariages. — Préjugés contre les Tailleurs et les Cordiers. — Caractère des nobles bretons. — Départ de Morlaix. — Violente tempête au cours du voyage. — Arrivée en Angleterre..., p. 224.

QUETTEVILLE (De). — « *Modern, Piety and Romance* »
(Chapman 1870).

RICHARDSON, Leslie. — « *Vagabond days in Brittany* »,
275 p. (Methuen 1913); « *Brittany and the Loire* »,
288 p. (Londres Bles 1927).

ROSE Harold WICKLIFFE. — « *Brittany Patrol* » (NY
1937).

SALWEY, J. — « *St-Malo, St-Servan, Dinard, Dinand
and Mont St-Michel* », 23 p. (Black 1928).

SEDGWICK, Anne Douglas (Mrs Basil de Serincourt. —
« *A childhood in Brittany eighty years ago* », 224 p.
(E. Arnold 1910) (NY 1919) (NY et Boston 1927).

SLADEN, D.B.W. — « *Brittany for Britons* », 173 p.,
in-8° (Londres 1896).

SPENCE, Lewis. — « *Legends and Romances of Brit-
tany* » (Londres 1917).

STOTHARD, Mrs Charles. — « *Letters written during a
Tour through Normandy, Brittany and other parts
of France in 1818* » (drawings ch. Stothard-Londres
1820).

STUART COSTELLO, Miss. — « *Among the Bocages and
the Vines* » (Londres 1840).

TAYLOR, Tom. — « *Ballads and songs of Brittany* »
(Macmillan 1864 (Londres 1865).

TREAT, Ida (Mrs Andrée Bergeret). — « *The anchored
heart, Brittany island during the second world war* »
(NY 1941).

TREGELLES, S.P. — « *A tour in Brittany* », 176 p., in-8°
(Edimb. 1881).

TROLLOPE, T. Adolphe. — « *A summer in Brittany* »,
2 vol. (Londres 1840).

WALLING, R.A.J. — « *The charm of Brittany* », 319 p. (Harrap 1933).

WALTER, L.E. — « *The Fascination of Brittany* », 118 p. (A. et C. Black 1911).

WARD, LOCK and C°. — « *A new handbook to Brittany and adjacent parts of Normandy* », 224 p. (1929).

WELD, C. Richard. — « *A vacation in Brittany* » (Londres Chapman 1856).

« *WOLF HUNTING AND WILD SPORT in Lower Brittany* » by the author of « *Paul Pendril* » with illustrations by W.H. Crealocke, in-8° (Londres Chapman 1875).

WRAXALL, Nathaniel. — « *A Tour through the Western, Southern and interior provinces of France* » (Londres 1784) et peut-être: « *Correspondance* » (Londres 1904), cf. William Weller Pepys).

YOUNG, Arthur. — « *Travels* » (cf. son voyage en Bretagne en 1788).

Nous croyons intéressant de signaler par ailleurs que la « *LIBRARY OF CONGRESS* » à WASHINGTON mentionne dans son fichier 508 ouvrages (la plupart en Français) se rapportant à la Bretagne :

— BREST EXPEDITION 1694 : 1;

— BRETON LANGUAGE : 45;

— BRETON LITTERATURE, 12;

— BRETON PHYLOLOGY : 2;

— BRETON POETRY : 1;

— BRETONS : 10;

— BRITTANY : 400;

— BRITTANY IN LITERATURE : 1;

- FOLK-SONGS, BRETON : 15;
- MUSIC, BRETON : 2;
- SAINTS, BRETON : 7;
- SONGS, BRETON : 2;
- TALES, BRETON : 10.

(Le Catalogue des auteurs et sujets des livres de la Bibliothèque du Congrès peut être consulté à la Bibliothèque Nationale, à Paris).

Nous remarquons aussi la présence aux Etats-Unis de :

- Collection Miss Susan D. Bliss (NY) :
 - « Jean ROBIN : Recueil des armoiries des empereurs rois, princes, ducs et autres. Noblesse de Bretagne. Pap. 1635), 360ff the last. 128 blank. 35 × 23 cm 929 colored coat of arms. »
- The Library of Arthur L. Gale NY:
 - « 4-Horae (ca 1460) 222ff 19 × 13 cm. Paris use but Quimper saints in litany. 8 miniat. 9 initials and illust. borders (armoiries du propriétaire : au 1^{er} : gueules, chevron sable acc. en chef de 2 roses sinople et à la base tête de maure; au 2 : Azur, 1/2 fleur de lys d'or en chef entre pointes lambel sable et étoile et croissant d'or). »
- Pierpont Morgan Library : NMF Jean d'Aumont. 1522-1595:
 - « Letter signed 24 fev. 1595 placing M. de Sourdeac in command of the castle of Kerjean. »
- In BULL. of the NY PUBLIC LIBRARY (xxxiii-1929; pp. 643-653 and 7 pl.) « The Landevennec Gospel. »
- NEW YORK PUBLIC LIBRARY : mss 114 :
 - « Le livre du petit Artus, fils du bon duc Jehan de

Bretagne (ca 1450) prose françois, 20 miniatures; cf. E.V. Utterson 1814 « Arthur of Little Britain ».

115 : Evangelia IV velin (IXthC) 152ff 28 × 21 cm (illustrations frustes en couleurs. Reliure velours pourpre début XIX^e), provient du monastère de Landevennec.

Concernant la Légende Arthurienne, il existe évidemment de nombreux ouvrages Anglo-Américains.

En voici deux que nous avons parcourus :

— « *Celtic Myth and Arthurian Romance* », by Roger Sherman LOOMIS (NY Columbia University Press, MCMXXVII).

— « *The origin of the grail legend* », by Arthur C.L. BROWN (Cambridge, Massachussett, Harvard University Press-1943).

Sur les instruments de musique celtiques, on peut consulter :

— « *Ancient European Musical Instruments* », by Nicolas Bessarabof. (Publié pour le Musée des Beaux-Arts, Boston 1941.)

Roger GARGADENNEC,

octobre 1963.

Contes et Légendes populaires de la Cornouaille bretonne

PREFACE

Les légendes que nous publions ont été rapportées par un paysan, F.-M. Déguignet, né à Guengat en 1834, d'une famille misérable. Il passa son enfance au Guénaires. Tour à tour, mendiant, vacher, valet de ferme, lennec, en Ergué-Gabéric, d'où ses parents étaient originaux, il apprit à lire le breton sous la direction d'une ancienne *carabassen* qui, en vue d'assurer son salut éternel, s'était donné pour mission de transmettre sa modeste science aux enfants de son village.

A force de patience et de volonté, l'enfant réussit ensuite à apprendre à lire le français, puis à écrire; il se cultiva sans avoir jamais fréquenté l'école. Il a écrit, vers 1900, l'histoire de sa vie. Ses mémoires, qui comprennent 26 cahiers écolier de 100 pages chacun, n'ont pas été publiés.

Doué d'une extraordinaire mémoire, Déguignet a rapporté dans ses souvenirs, les traditions et les légendes qui avaient cours dans son enfance. Lorsqu'il mendiait dans les fermes, il vit des « messieurs » qui transcrivaient des légendes sous la dictée des conteurs et des conteuses. Ces folkloristes, écrit-il, furent souvent mystifiés par les conteurs et les conteuses qui, moyennant un verre d'eau-de-vie, leur racontaient des légendes improvisées, issues de leur seule imagination et inconnues du peuple. Plusieurs des traditions et des légendes connues de Déguignet, n'ont pas été publiées par les

folkloristes qui parcoururent les campagnes pour recueillir les confidences des paysans et des petites gens. La bonne foi des enquêteurs n'est pas en cause, mais on peut leur reprocher de n'avoir pas toujours apporté un sens critique suffisant en transcrivant les récits qui leur furent faits.

Dans ses mémoires, Déguignet est sévère pour ceux qui se sont laissés bernier par leurs informateurs et pour ceux qui ont recueilli trop tard des contes et des légendes déjà défigurés et transformés. Les légendes qu'il rapporte, il les entendit dans sa jeunesse, vers 1845, alors que les traditions et les superstitions étaient encore vivaces dans les campagnes. Son infaillible mémoire lui a permis de les écrire comme il les entendit. Il a vu, dans son enfance, se former des légendes nées des superstitions locales, il les a aussi consignées dans ses cahiers, au courant de la plume, sans aucune prétention littéraire.

Mon rôle s'est borné à grouper les légendes dispersées dans ses mémoires, à en supprimer les longueurs, à redresser les phrases incorrectes, à les mettre en forme sans les défigurer.

Les légendes bretonnes sont innombrables. Quelques-unes seulement sont connues dans toute la province; les autres sont d'essence locale et varient parfois de canton à canton. Dans celles que nous donnons, on constate que le fonds commun des légendes se transforme et s'adapte dans chaque région. On leur donne souvent un cadre local. Le conteur ne s'embarrasse pas de littérature, mais il souligne de la voix les endroits pathétiques ou gais et sait transmettre à son auditoire les sentiments qui l'animent.

On a dit que les Bretons sont tristes et que la physionomie du pays les maintient dans cet état d'esprit. Renan a parlé du « vent froid, plein de vague et de tristesse qui transporte l'âme vers d'autres pensées; le granit perce à chaque pas un sol trop maigre; une mer

presque toujours sombre, forme à l'horizon un cercle d'éternels gémissements... ». Il a contribué à maintenir le poncif de la mélancolie bretonne. « La légende de la mort », d'A. Le Braz, a répandu l'idée que le Breton vit dans la terreur de l'*ankou* et ne pense qu'à l'au-delà. Il est faux de dire que la vie bretonne, aux siècles passés, était exclusivement orientée vers les fins dernières. Les thèmes de nos conteurs comprenaient nombre de légendes gaies qui déridaient l'assistance à la veillée. Des rires sonores soulignaient les bons tours joués au diable ou au seigneur, et les facéties des tailleurs ou des pillaoers. Peu de légendes ont trait à l'amour; en Bretagne, l'amour ne se raconte pas, il se chante. Les *soniou* recueillies par Luzel révèlent chez les Bretons une âme nuancée et poétique.

Parmi les nombreuses légendes publiées depuis le début du XX^e siècle, il en est qui sont des imitations ou des adaptations de celles que publièrent les frères Grimm. Quelques-unes sont à peine démarquées. Dans d'autres se révèlent des infiltrations étrangères à la Bretagne, et même des emprunts aux « Mille et une nuits ». Le premier, E. Souvestre embellit les légendes en y introduisant des éléments romanesques nés de son imagination, alors qu'il prétendait les avoir recueillies dans le peuple. « La légende de la ville d'Ys », en particulier, lui doit des épisodes nouveaux et des embellissements.

Plusieurs écrivains n'ont pas été des folkloristes scrupuleux; ils ont arrangé les récits, leur faisant perdre leur caractère populaire, les gâtant par des recherches de style, par le désir d'en faire de petits chefs-d'œuvre de littérature, leur enlevant ainsi la simplicité et le tour d'esprit qui les caractérisent.

Notre fonds de légendes est riche, original et varié. Il est difficile de les classer par catégories. Les unes, dont le type est la légende de la ville d'Ys, ont pour base un fait précis, mais elles ont été embellies par les lettrés et aussi par les prêtres qui les ont adaptées à des fins

religieuses. D'autres, nées du peuple, étaient racontées à la veillée. Il y était question de l'*ankou*, de revenants, de lutins ou de korrigans, de lavandières de nuit, de conjurations, etc... Mais il y avait aussi les contes gais où le diable était toujours berné, où l'on jouait de bons tours aux méchants seigneurs, où les malins paysans se tiraient à leur honneur de situations extraordinaires.

D'autres légendes, dues aux *cloarecs*, aux prêtres, parfois au peuple lui-même, ont un caractère nettement religieux. Exemples : « Le poisson de saint Corentin », « La légende de saint Renan », etc... Les légendes consacrées aux saints ou à leurs chapelles sont innombrables. Non moins nombreuses sont celles qui ont trait aux châteaux ou aux manoirs; ces dernières ont été recueillies par L. Le Guennec.

Notons enfin les contes moraux où les méchants sont punis et les bons récompensés, et les contes drôles, parfois naïfs ou grotesques, destinés à amuser les enfants.

Nous donnons, en guise d'avant-propos, l'opinion de F.-M. Déguignet sur les légendes bretonnes et les folkloristes qui les ont recueillies. Plusieurs de celles qu'il a racontées dans ses mémoires n'ont pas été publiées. L'ensemble constitue un humble bouquet de fleurs ancestrales nées de l'âme populaire de la Cornouaille bretonne.

Louis OGES.

OPINION DE DEGUIGNET SUR LES CHERCHEURS DE LEGENDES

De nombreux écrivains ont parlé des Bretons; ils en ont parlé de telle façon qu'un lecteur étranger à la province serait bien embarrassé d'y trouver leur vrai visage. Un savant fit un jour un long chapitre sur les Bretons des environs de Quimper, après avoir assisté à un dîner où étaient conviés les principaux cultivateurs des communes voisines. Cela lui suffit pour parler ensuite savamment des Bretons en général. Il fit de la littérature, sans trop s'occuper de l'exactitude de ce qu'il écrivait.

D'autres, vers la fin du siècle dernier, voulurent recueillir des légendes de la bouche même des campagnards. C'était trop tard, elles étaient déjà dénaturées, transformées.

Au temps de mon enfance (entre 1840 et 1850), les contes et les légendes fleurissaient encore dans toute leur pureté; ils voyageaient dans les sacs des « pillouers » et des « stoupers » qui payaient leurs repas et leur coucher avec leurs récits. Ces légendes concernaient les vieux saints, les sorcières, les lutins, les korrigans, les revenants, les conjurations, la naissance et la mort, le diable et ses tours.

Les prêtres qui autrefois entretenaient les légendes ayant trait aux conjurations ou à la mort, les ont négligées pour faire de la politique. Ils ont renoncé aux conjurations et à la chasse aux démons. Toutes ces « vieilleries » se perdent en Bretagne, aussi bien que les vieilles danses, les luttes et la soule.

Les écrivains qui ont recueilli des contes et des légendes, ont été souvent trompés par les campagnards. Ceux que j'ai lus n'étaient souvent que des morceaux de plusieurs contes cousus ensemble et qui n'étaient pas plus bretons que les contes des « Mille et une nuits ».

Les conteurs se sont moqués des savants en leur donnant de l'arabe pour du breton ou en accommodant les contes suivant leur fantaisie. Pour un verre d'eau-de-vie, conteurs et conteuses inventaient des légendes issues de leur seule imagination.

Quelques folkloristes ont nommé les personnes de qui elles tenaient leurs récits : c'étaient des tailleurs, de vieilles couturières, des marchands ambulants; c'étaient souvent des mystificateurs.

Luzel a écrit ceci en tête de l'un de ses volumes de légendes : « On voit par ces quelques rapides indications quel est l'intérêt que présentent pour la mythologie comparée et la science générale des rites, les récits que renferme le présent volume et les usages qui les commentent. Mais c'est bien plus encore à la psychologie ethnique qu'à leur science des religions que ce livre apporte une précieuse contribution ».

Si la mythologie et la science générale des rites trouvent quelque intérêt dans ces légendes, et si elles apportent une précieuse contribution à la psychologie ethnique, c'est dans la plupart des cas à des vieux blagueurs et à des vieilles « rouleuses » qu'elles le doivent; leurs légendes étaient souvent accommodées sur l'heure pour un verre ou deux.

Il faut du reste insister sur l'ignorance des chercheurs de légendes. J'ai lu une légende commençant par ces mots ; « Je gardais les vaches dans une prairie, le lendemain du fauchage ». En entendant ces mots, le premier paysan venu aurait dit à la conteuse : « Il ne faut pas nous raconter de telles blagues : on ne met pas les vaches dans une prairie le lendemain du fauchage ».

Les vrais contes bretons sont faciles à distinguer des fables anciennes. On y montre souvent une lutte d'intelligence, de malignité entre le paysan et le seigneur, lutte où ce dernier a toujours le dessous. Lutte aussi entre le diable et le paysan où « Polic » (nom du diable), comme le seigneur était toujours mystifié.

Ces contes donnent un démenti à Renan et à d'autres écrivains qui affirment que l'âme bretonne est toujours triste.

Bien des livres ont été publiés sur les légendes bretonnes : « Contes bretons » ; « Contes populaires de la Basse-Bretagne » ; « Veillées bretonnes » ; « Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne » ; « Légendes populaires » ; « Barzaz-Breiz » ; « Légendes de la vie en Basse-Bretagne » ; « Légendes de la mort » ; « Vieilles histoires du pays breton », etc., etc... Toutes ces histoires ont été recueillies, généralement de la bouche de vieilles femmes bavardes et à l'imagination fertile.

Les Bretons sont méfiants à l'égard des « messieurs de la ville » (*an aoutronet*) ; ils répugnent à leur dire la vérité sur les choses du pays. Je disais un jour à un folkloriste qui a fait imprimer deux volumes de légendes : « Mais Monsieur, les gens qui vous ont raconté ces légendes vous ont trompé ».

— Oh ! me répondit-il, cela ne fait rien, les légendes n'ont pas besoin d'exactitude.

Un autre voulait absolument savoir comment était faite la charrette de la mort (*karik an ankou*). Il s'adressa à un tailleur, le plus farceur du pays. « Ah ! se dit cet homme, tu veux savoir comment est fait ce *karik an ankou* que personne n'a jamais vu, ni moi non plus ? Je vais te le dire puisqu'il y a de la goutte à boire ».

Et le vieux *Quéméner* lui raconta qu'une nuit, alors qu'il veillait un malade, il avait vu par la fenêtre s'arrêter une charrette attelée de deux chevaux au timon et d'un troisième en flèche. Debout dans la charrette et tenant les rênes, se trouvait l'*ankou*, sous la forme d'un squelette portant une faux. Il venait chercher le malade. En ce temps-là, les morts étaient conduits au cimetière dans une charrette dont on enlevait les côtés et les bouts. Le cercueil était placé sur des coussins de paille de seigle et on l'attachait avec des cordes. Cette charrette était

attelée de bœufs et d'un cheval si le mort était un homme, d'une jument si c'était une femme.

La charrette, y compris l'essieu, était en bois. Comme la tradition voulait qu'on ne la graisse pas pour conduire le mort au bourg, l'essieu grinçait dans les moyeux en faisant : « Wik, wik ! ». C'était ce bruit que certaines personnes prétendaient avoir entendu la nuit près des lieux où se trouvait un mourant. C'était un intersigne. D'autres personnes entendaient des bruits annonciateurs d'une mort prochaine : passant dans un chemin creux, elles avaient entendu clouer un cercueil, chanter des cantiques mortuaires ou tinter les clochettes de la croix que l'on porte aux enterrements. C'étaient encore des intersignes.

La pie et le corbeau passaient aussi pour annoncer les décès, surtout au printemps. Lorsqu'on les voyait prendre de la boue dans un chemin pour faire leur nid, on disait : « Un mort ne tardera pas à passer par là ; les pies et les corbeaux nettoient la route pour le passage d'un enterrement ».

Des chercheurs de légendes ont essayé d'expliquer l'origine de l'« ankou ». Ils ont généralement fait fausse route. Toutes les légendes où il est question de l'*ankou* (squelette armé d'une faux) portent la marque du christianisme. *Ankou* vient du mot *anken* qui veut dire inquiétude, frayeur. L'*ankou*, en effet, qui symbolise la mort, représente celui qui, avec sa faux, coupe le fil de la vie. Lorsqu'un Breton est subitement pris d'un frisson inexplicable, il dit : « *Ayou ! passeed e an ankou var va c'hein, ben ar veach all e zin gantan !* » (Aïe ! La mort a passé sur mon dos ; la prochaine fois elle me prendra).

Quand j'étais jeune, le prêtre dans son sermon parlait souvent de l'*ankou*, de sa faux et de sa charrette qu'on entend faire « Wik ! wik », la nuit. C'est l'âme du dernier mort de l'année qui devait remplir les fonctions de l'*ankou* durant l'année suivante. Il y avait un *ankou* par paroisse.

De nombreuses légendes sont dues aux missionnaires et aux prêtres qui les ont composées pour des fins religieuses. Ils ont donné à chaque saint breton sa « spécialité » : les uns guérissent les maladies des enfants; d'autres, moyennant certains rites, donnent la santé aux hommes et aux femmes.

Chose curieuse, il y a beaucoup de saints bretons, mais très peu de saintes spécifiquement bretonnes.

Les chercheurs de légendes ont expliqué, ou quelqu'un leur a expliqué : que les *kannerezed noz* (les lavandières de nuit) sont des âmes pêcheresses condamnées à laver du linge en punition de leurs péchés : c'étaient des femmes qui avaient gâché ou mal lavé les vêtements des pauvres gens qui avaient à peine de quoi se vêtir, en les frottant avec des pierres rugueuses pour économiser leur savon.

C'est là une explication fantaisiste : « les pauvres gens qui avaient à peine de quoi se vêtir », ne donnaient pas leur linge à laver aux lavandières parce qu'ils n'en avaient pas les moyens. Et à qui fera-t-on croire qu'on frottait le linge avec des pierres ?

Les légendes où il est question de lutins, de korrigans, de lavandières, sont l'œuvre des vieilles femmes ou des nourrices. J'ai vu des nourrices en fabriquer plusieurs pour faire peur aux enfants, et les vieilles femmes pour effrayer les jeunes gens et les inciter à ne pas faire de randonnées nocturnes.

Les Bretons ne donnent ni ne demandent jamais d'explications sur les choses qui leur paraissent surnaturelles. Les fermières diront à leurs bonnes ou à leurs filles pour les inciter à ne pas rentrer trop tard : « Prenez-garde aux *couerezed-noz*, ou aux lutins ! ». Elles diront à leur mari, le dimanche : « Si tu ne rentres pas avant la nuit, tu auras affaire aux lutins ou aux korrigans ». Aux enfants qui se rendaient trop souvent à la grève, on disait : « Prends-garde à *Yan an*

aod (Jean de la Grève) ». On obéissait par crainte des êtres surnaturels et malfaisants.

Yan an aod ou *an hoper noz* comme on l'appelait aussi parfois poussait le cri bien connu des Cornouaillais : « You houhouhouhou, yi hihihhi ! ». C'était le cri de la chouette, oiseau de mauvais augure.

J'ai connu dans mon enfance un vieux tisserand qui connaissait toutes les légendes bretonnes et les racontait fort bien, sans jamais y changer un mot : il savait conter, mais il ne savait pas inventer. Il se nommait Hervé Baré et habitait Ergué-Gabéric.

C'était un type original, à la fois médecin, rebouteur et quelque peu sorcier, opérant parfois au nom de Dieu, parfois au nom du diable. Ces talents, il les menait concurremment avec son métier de « *guyader* » (tisserand).

Au physique, il n'était pas beau à voir : il était si maigre qu'on eût dit un squelette ambulante. En lisant plus tard dans « Les mystères de Paris », la description du personnage auquel Eugène Suë avait donné le nom de « Squelette », je crus revoir le portrait d'Hervé Baré, le tisserand.

Quand nous n'étions pas occupés à mendier, à chercher du bois ou à apprendre le catéchisme, les enfants du village et moi, nous courions chez lui. Là, nous goûtions un plaisir extraordinaire à écouter les légendes qu'il nous contait tout en poussant la navette de ses longs bras décharnés. Ses auditeurs étaient cent fois plus émus et plus attentifs que les paroissiens écoutant le sermon du curé le dimanche.

Aujourd'hui, j'ai 70 ans et je peux encore raconter les récits du père Baré sans changer un mot.

« AR C'HAS DU » LA LÉGENDE DU CHAT NOIR

Le mois de juillet 1845 marqua « la mort des pommes de terre » dans la région quimpéroise. Il s'agissait surtout des grosses pommes de terre rouges, la seule variété alors connue dans le canton. Leur disparition causa une véritable disette en Cornouaille où les journaliers vivaient de pommes de terre et de pain noir. Elles disparurent, frappées par « la maladie noire » qui apparut brusquement.

L'anxiété règnait partout. Les pauvres mirent le mal sur le compte des riches; les riches l'imputèrent aux pauvres, surtout aux domestiques de ferme qui avaient souhaité la disparition des pommes de terre parce qu'on leur en faisait manger trois fois par jour. On avait « chansonné » certains fermiers à ce sujet : « *da vern e ve patates, da veren vian, des pommes de terre, a da goan avalou douar* » (à diner, à collationner, à souper, toujours des pommes de terre).

Ce sont, disaient les fermiers, ces chansons qui ont attiré la malédiction de Dieu : il a décrété la mort des pommes de terre.

Finalement, ce fut le diable qui fut accusé d'avoir apporté dans le pays la mystérieuse maladie qui décima les tubercules. Les feuilles devenaient noires comme du charbon et répandaient une odeur nauséabonde rappelant celle des corps qui brûlaient en enfer. Quant aux tubercules, ils étaient transformés en une bouillie putride.

Ce qui sembla donner raison aux partisans du diable, ce fut surtout un récit, que l'on disait véridique, et qui venait de Leuhan, commune située entre Coray et Châteauneuf-du-Faou.

Pour le comprendre, il faut connaître la légende du chat noir « *ar c'has du* », l'une des plus curieuses légendes de Basse-Bretagne.

Ce chat noir, c'était le diable en personne. Il prenait cette forme pour fournir de l'argent aux personnes qui lui vendaient leur âme.

Le chat noir devait être nourri de bouillie de froment comme les petits enfants. Il fallait aussi qu'une nourrice lui donnât à têter. En outre, l'animal n'était loué que pour un temps déterminé. Ce laps de temps révolu, Polie (le diable) arrivait et prenait à la fois le chat et l'âme de son propriétaire temporaire.

Pour éviter d'être la proie du démon, les contractants s'arrangeaient pour se débarrasser du chat avant le terme fatal. Il y avait jadis à Gourin une foire spéciale pour les chats noirs. Parlant aux personnes grignouses, qui se plaignaient de leur sort, on leur disait encore en 1845 : « Kers da foar an diaoul da C'hourin » (Va à la foire du diable à Gourin).

A cette foire, les affaires se traitaient d'une façon toute particulière. Non seulement l'acheteur ne payait pas le chat noir, mais encore il recevait avec la bête une forte somme d'argent. Le vendeur était encore le bénéficiaire, car il se débarrassait de l'animal diabolique et sauvait en même temps son âme.

En l'an de grâce 1845, deux époux de Leuhan s'étaient rendus acquéreurs d'un chat noir. Ils ne comptaient le garder que quelques mois, car il ne lui fallait pas longtemps pour enrichir ses maîtres, surtout s'ils prenaient soin de le bien nourrir et de le dorloter.

La femme était jeune et nourrissait son premier enfant. Le chat partageait la bouillie de celui-ci et tétait le premier lait qui est le plus nourrissant.

Très satisfait de ce régime, l'animal remplissait vite les tiroirs de pièces d'or qu'il allait chercher au fond de la mer où gisent d'immenses trésors. Les voisins le virent à maintes reprises passer de bon matin, porteur d'une valise blanche, qu'ils jugèrent pleine de pièces d'or.

Cependant, le terme convenu approchait et les deux

époux commençaient à s'inquiéter. Le vendeur leur avait dit qu'il fallait se défaire de la bête avant la date fatale. Cette date avait été fixée au mois de juillet; or, la foire aux chats noirs n'avait lieu qu'à Noël. Comment faire pour s'en débarrasser ?

La femme alla se confesser au recteur de Leuhan et lui expliqua dans quelle triste situation son mari et elle se trouvaient.

Le recteur réfléchit longuement et dit qu'il y avait un moyen de les sortir de l'impasse où ils s'étaient si maladroitement engagés. Il s'agissait de « conjurer » le chat diabolique. « Le diable, dit-il, est malin, mais j'espère que nous serons plus malins que lui ».

Le vieux recteur de Leuhan avait déjà conjuré les fantômes de paysans riches et avarés qui revenaient sur terre pour effrayer les vivants. Ces gens simples et ignorants se laissaient facilement prendre au piège que le prêtre leur tendait. En serait-il de même pour Polie, le malin des malins ?

Il se concerta avec les recteurs des communes voisines et l'on décida d'employer les grands moyens.

Un soir, ils se rendirent tous à la ferme où se trouvait le chat noir. Les deux époux étaient accroupis près du foyer, pleurant et priant; ils se croyaient déjà la proie du démon. Quant au chat, il était parti pour la mer comme d'habitude : il ne devait rentrer que le matin, quelques heures avant le jour.

« Couchez-vous, dit le vieux recteur, nous veillerons toute la nuit. Vous entendrez des cris et d'effroyables blasphèmes, mais gardez-vous bien de sortir du lit ».

Les nuits sont courtes en juillet. Le chat rentra vers une heure. Les prêtres avaient mis leur surplis blanc et tenaient leur étole à la main. Ils sortirent à la rencontre de la bête. Tout tremblants dans leur lit, les époux entendirent des cris et des jurons. Le bruit dura un long moment, puis, tout à coup, un effroyable

coup de tonnerre se fit entendre, qui fit trembler la maison. Ce fut ensuite le silence...

Peu de temps après, les prêtres rentrèrent en se frottant les mains : ils avaient remporté la victoire sur le Malin. La bataille avait été rude, mais les hommes de Dieu avaient réussi à s'emparer de Polic; ils le « conjurèrent » et l'obligèrent à retourner dans son noir Empire sans emporter les âmes qu'il convoitait.

En partant, fou de colère et de rage, il lâcha un formidable pet qui fit trembler la terre et renversa les prêtres dans le fossé. Quand ils se relevèrent, ils avaient la figure et leur surplis noirs comme du charbon. L'air était si empesté qu'ils pouvaient à peine respirer. Mais le diable était vaincu : il n'essaierait plus de revenir.

Les deux époux, rayonnants de joie, remercièrent les prêtres; ils leur préparèrent un bon déjeuner et leur remirent une bourse pleine de pièces d'or.

Le démon était conjuré, mais il se vengea à sa manière. Quelques jours plus tard, les feuilles des pommes de terre devinrent noires, les tubercules pourrirent : la récolte fut nulle.

On raconta dans le pays que cette maladie, inconnue jusque là, était la vengeance du diable, furieux d'avoir été vaincu par le vieux recteur. On le crut tellement que la maladie des pommes de terre fut connue dans le canton sous le nom de « maladie du diable de Leuhan ».

Depuis, chaque fois que les pommes de terre sont atteintes du mildiou et que les feuilles noircissent, on dit : « *Coued e diaoul Leuhan var an avalou douar adare* », (le diable de Leuhan est encore tombé sur les pommes de terre).

LES MERVEILLES DE KERDEVOT

De nombreuses légendes rapportent les miracles accomplis à la chapelle de Kerdévot, l'une des plus fréquentées de Cornouaille. *Mam Doue* (la mère de Dieu) qui

en est la patronne vénérée, faisait plus de miracles que tous les vieux saints bretons réunis. On accourait au pardon de tous les coins de la Bretagne. Elle recevait des offrandes pour des guérisons déjà obtenues et pour les guérisons que l'on attendait de sa toute puissance. De nombreux cordons de cire faisaient plusieurs fois le tour de la chapelle, en hommage à la Dame du lieu; des centaines de cierges brillaient devant sa statue. Des pèlerins lui offraient du blé, des moutons et même des bœufs et des chevaux qui étaient vendus à l'encan à l'issue de la messe. Une multitude d'infirmes se traînaient sur les genoux et faisaient ainsi le tour de la chapelle en priant à haute voix. Ils allaient ensuite à la fontaine laver leurs plaies ou leurs membres tordus.

Les deux principaux miracles attribués à N.-D. de Kerdevot étaient : 1°) d'avoir fait venir dans sa chapelle un beau retable sculpté, représentant la vie et la passion de son fils; 2°) d'avoir empêché la peste (*ar vossen*) d'entrer dans la paroisse d'Ergué-Gabéric après avoir décimé celle d'Elliant.

Le retable, une œuvre d'art de toute beauté, était venu par mer dans un bateau qui s'était échoué dans la baie de Lédanou (aujourd'hui baie de Kerogan). Dès qu'on l'approchait, le bateau s'éloignait. Divers prêtres des paroisses voisines étaient venus là, essayant de s'approprier la merveille qui eût si bien orné leur église. Toujours le retable s'éloignait ou s'évanouissait.

Les prêtres et les habitants d'Ergué-Gabéric portant la statue de N.-D. de Kerdevot, arrivèrent à leur tour : le bateau approcha du bord, et, à l'étonnement de tous, une charrette attelée de bœufs vint se placer près du bateau. Le retable fut placé sur cette charrette inconnue, les bœufs se mirent en route et conduisirent en droite ligne leur précieux chargement à Kerdevot. A leur approche, les cloches s'étaient mises à sonner toutes seules. Le retable fut placé au-dessus de l'autel. Quant aux

bœufs, ils ne quittèrent pas les environs de la chapelle. Les cultivateurs venaient les chercher pour labourer leurs terres; dociles, les bêtes les accompagnaient, mais à une condition, c'est qu'on ne les fasse travailler que du lever au coucher du soleil.

Un jour, un cultivateur peu consciencieux, les fit travailler après le coucher du soleil. Depuis, on ne les a pas revus. On montre encore, auprès de la fontaine, l'auge où ils venaient boire.

La peste d'Elliant (*ar vossen*) fut la plus terrible dont on ait gardé le souvenir. On dit que cette peste, c'était la mort elle-même accompagnée de son pourvoyeur, l'*ankou*.

Un jour, en revenant de Quimper, un paysan vit une vieille mendiante près du pont du Cleuziou qui sépare Ergué-Armel d'Ergué-Gabéric. « Je suis lasse, lui dit-elle, permettez-moi de monter dans votre charrette ». Le brave homme la laissa monter près de lui et la conduisit à travers la paroisse d'Ergué-Gabéric pour la conduire à Elliant. Arrivée sur le territoire de cette paroisse, elle disparut.

Quelques jours plus tard, la peste noire se déclarait en divers points d'Elliant. Le paysan comprit alors qu'il avait amené la peste dans sa charrette, sous la forme d'une vieille mendiante.

L'épidémie dura deux mois. Presque tous les habitants moururent.

Après avoir terminé sa besogne exterminatrice, l'affreuse vieille voulut passer en Ergué-Gabéric. Mais la Dame de Kerdévet veillait : elle courut près du cours d'eau que devait traverser la peste. Toutes deux se trouvèrent face à face, le pied posé sur une pierre de chaque côté de l'eau. Les gens d'Ergué-Gabéric furent protégés : la peste recula devant les injonctions de la Vierge toute puissante.

Si vous passez par là, on vous montrera, du côté d'Ergué-Gabéric la marque d'un mignon petit soulier, celui de N.-D. de Kerdévo. De l'autre côté, on voit la marque d'un pied de cheval ou plutôt de bouc : c'est celui du diable qui avait pris les traits d'une vieille mendicante.

LA CONJURATION DES AMES

Les prêtres étaient appelés parfois à conjurer des âmes, non pas celles des pauvres, mais celles des riches qui venaient de l'autre monde réclamer des prières et des messes ou demander à restituer les biens qu'ils avaient volés.

Lorsqu'une famille était poussée à bout par la méchante âme de celui qui venait la tourmenter chaque nuit, on faisait appel au recteur.

Le manoir de Lez-Ergué, en Ergué-Gabéric, devenu, depuis la Révolution, la demeure d'un simple paysan qui l'acheta comme bien national, avait été jadis habité par un seigneur dont la cruauté était telle que cent ans après, on parlait encore de sa méchancelé. On montrait encore l'endroit où il faisait pendre ses manants pour le plaisir de les voir gigoter au bout d'une corde. Non loin du manoir se voyaient les ruines d'une vieille chapelle où ce seigneur faisait célébrer la messe tous les dimanches. Les paysans d'alentour étaient obligés d'y assister sous peine de mort. On racontait qu'il faisait entrer son cheval dans la chapelle et obligeait le curé à lui donner la communion. Il entretenait une quantité considérable de pigeons qui ravageaient les moissons sans que personne puisse se plaindre sous peine de pendaison.

Ce mauvais seigneur finit par se casser le cou en tombant à travers le plancher pourri, du deuxième étage dans le premier. Il s'était si bien cassé le cou que sa tête roula à l'autre bout de la chambre.

Après sa mort, il revenait la nuit dans son manoir, à la recherche de sa tête. Il y venait aussi pour voir si le trésor qu'il avait caché était toujours en place. Où se trouvait ce trésor ? Personne ne le savait. Les uns prétendaient qu'il était enfoui sous le grand escalier, d'autres affirmaient qu'il se trouvait au fond de l'étang où l'on avait vu une anguille monstrueuse. Cette anguille n'était autre que le seigneur lui-même qui avait pris cette forme pour mieux surveiller son trésor.

On disait aussi que des messieurs paraissant être des étrangers, étaient venus, après la Révolution, demander au nouveau propriétaire l'autorisation de faire des fouilles pour le rechercher, lui offrant pour cela une grosse somme d'argent et sa part du trésor. Le propriétaire refusa. On dit que plus tard son gendre le découvrit en démolissant le colombier. Cette découverte, dit-on, fut la cause de sa mort : il mourut subitement peu de temps après.

Les mauvaises langues prétendaient que le trésor venait de la chapelle de N.-D. de Kerdevot où le gendre était fabricant. Se disant que la Vierge de Kerdévot n'avait pas besoin d'argent, il mettait dans sa poche les offrandes que lui apportaient les fidèles.

En 1846, j'étais vacher à Lezergué; mon père y travaillait comme journalier. Le propriétaire était à cette époque un cultivateur connu sous le nom de *Christoc'h du* (Christophe le noir). Son âme, disait-on, était aussi noire que sa figure. Toujours en colère, il donnait ses ordres en grognant. Défense de parler en travaillant, défense de parler à table quand il y était. Après la soupe du soir, tout le monde devait se coucher, sauf les femmes qui restaient filer jusqu'à onze heures. Il était ivre sept jours sur sept. Souvent, il ne rentrait chez lui qu'au chant du coq.

Lorsque le coq de la ferme l'entendait venir, il se mettait à chanter : *eru an den darguer* (l'homme rentre);

et le chat miaulait : *meo ! meo !* (saoul ! saoul !) ; et le chien aboyait : *bemde, bemde* (tous les jours, tous les jours). *Christoc'h du* ne se couchait pas, il se vautrait dans une sorte de fauteuil placé près du foyer. Lorsqu'il n'était pas à l'auberge, c'est là qu'on le voyait, ayant auprès de lui une bouteille de cidre et une écuelle.

Un matin on le trouva dans son fauteuil, la tête penchée sur la poitrine; on crut qu'il dormait, il était mort; l'*ankou* avait passé par là.

L'enterrement se fit en grande pompe, mais la cérémonie religieuse ne conduisit pas l'âme du méchant homme au paradis. La nuit suivante, on vit son fantôme errer dans le manoir; on l'entendit remuer les instruments aratoires et faire un tel vacarme que les gens et les bêtes tremblaient de peur. On le vit une nuit assis dans le vieux fauteuil où il fut trouvé mort; on l'entendit jurer, blasphémer comme il le faisait quand il était de ce monde.

Le recteur consulté, répondit que l'âme du vieux *Christoc'h du* revenait sur terre pour faire pénitence. « Il faut le « conjurer » pour qu'il vous laisse en paix ».

Rendez-vous fut pris pour onze heures du soir. Le recteur, revêtu de son surplis et tenant son étole à la main, arriva avec d'autres prêtres. Les domestiques étaient couchés. Mon père, se doutant de ce qui allait se passer leur dit : « Attention ! Il va y avoir du branle-bas, mais ne bougez pas, nous n'avons rien à craindre : « *Mar o vont da lakad an nask d'ar potr coz* » (on va entraver le vieux bonhomme).

Je restai éveillé comme les autres, prêtant l'oreille pour entendre les bruits du dehors. J'entendis dans la cour le bruit d'une course, comme si des personnes couraient les unes après les autres. Tout à coup, retentit comme une sorte de glapissement; on eût dit le cri d'un renard pris au piège.

« Ah ! ah ! dit mon père, il est pris et bien amarré ! ».

L'âme turbulente du vieil ivrogne fut conduite dans les montagnes d'Arrée, au Yeun-Ellez. C'était un vaste marécage au milieu duquel, disait-on, se trouvait l'entrée de l'enfer. Ce n'était pas chose commode que d'y conduire l'âme d'un méchant. Il fallait d'abord faire entrer cette âme dans le corps d'un chien noir et confier ensuite la bête à quelqu'un de très fort, qui la trainait jusqu'au Yeun. Le conducteur du chien ne pouvait faire que quelques lieues par jour; il logeait dans les presbytères qui se trouvaient sur sa route.

Il y avait alors à Quimper un individu nommé Kera-triec et surnommé *Trimelic ar yeuyou*. Il avait la spécialité de conduire les chiens noirs au Yeun-Ellez. Cet homme, qui fréquentait les foires et les pardons où il tenait une loterie, ne marchait pas, il courait. C'est lui qui conduisit là-bas la vilaine âme de *Christoc'h du*.

Les « conjurations » n'étaient pas toujours sans danger pour les prêtres; il leur fallait souvent lutter corps à corps avec le fantôme. Parfois cependant, la ruse suffisait. On raconte que l'âme d'un certain évêque de Quimper circulait toutes les nuits entre Lanniron et la place Saint-Corentin. Il traversait parfois Locmaria au galop de son cheval ou dans son carrosse, réveillant les habitants.

Bien des prêtres, parmi les plus savants, avaient essayé de « conjurer » l'évêque. Tous avaient échoué. Un jeune prêtre que l'on disait excellent exorciste, prétendit réussir là où les autres s'étaient avoués vaincus.

Une nuit, muni de son sac noir, de son goupillon et de son étole, il alla se promener sur les allées de Locmaria. Il vit venir l'évêque dans un carrosse en or et en argent. Le prêtre cria très fort : « Hé Monseigneur, vous n'avez pas honte de vous promener dans une voiture en or et en argent, alors que les harnais des chevaux sont en paille et en étoupe ? ».

L'évêque voulut s'assurer du fait : il mit la tête hors de la portière. Le prêtre profita du moment où il se penchait pour lui jeter l'étole autour du cou.

Depuis, les promenades nocturnes de l'évêque ont cessé.

LES TRÉSORS CACHÉS

La terre, la mer et les rivières recèlent un grand nombre de trésors. Ces trésors ont toujours excité la convoitise de gens qui voudraient bien s'enrichir sans travailler, mais il est difficile de s'en emparer. On ne les voit généralement qu'une fois l'an, le dimanche des Rameaux, pendant que le prêtre lit l'évangile. On peut en devenir le possesseur si, pendant ce court laps de temps, on peut jeter un objet béni sur le trésor.

Près du pont Ale'houenen, qui franchit l'Odet et sépare Ergué-Gabéric de Landudal, une charrette, contenant trois barriques pleines d'or et d'argent, est immergée dans un trou très profond. Elle n'apparaît à la surface qu'une fois par siècle, et pendant quelques minutes seulement.

Un jour, un cultivateur de Landudal vit la charrette qui semblait flotter sur l'eau. Vite, il y jeta son chapelet. La charrette alors s'approcha du bord, de manière qu'il puisse atteler ses bœufs au timon. A l'extrémité du timon se trouvait un trou dans lequel s'enfonçait une cheville destinée à fixer le joug des bœufs.

Lorsque le cultivateur eut attelé ses bœufs et un cheval en flèche, il invoqua N.-D. de Kerdévoit : « Si vous m'aidez à monter ce trésor jusqu'au haut de la côte, je vous en donnerai la moitié ».

Les bêtes tirèrent : la charrette sortit de la rivière et avança comme par enchantement jusqu'au sommet du raidillon. Arrivé là, notre homme, se croyant désormais sûr de conduire le trésor en lieu sûr, se dit : « N.-D. de

Kerdévol n'a pas besoin d'argent; il n'y en a pas trop pour moi ».

Aussitôt, une anguille géante, passant sous la charrette, donna un coup de queue à la cheville qui tenait les jougs. La cheville sortit, libérant les bœufs : la charrette, avec ses trois barriques pleines d'or et d'argent, redescendit rapidement la pente et disparut dans le trou sans fond d'où elle était sortie.

Depuis, personne ne l'a revue.

Un vieux domestique me raconta un jour qu'étant à Kerbieta, en Kerfeunteun, il chauffait le four de la ferme lorsqu'un petit homme vint lui dire : « Suis-moi, je vais t'indiquer l'endroit où un trésor est caché ».

— Je n'ai pas le temps, répondit-il, je dois chauffer le four pour cuire le pain de la semaine.

Le petit homme, un korrigan, s'en alla. Il rencontra le fermier. Celui-ci ne fit aucune difficulté pour le suivre. Il vit deux barriques pleines de pièces d'or et d'argent. Il sortit rapidement son chapelet de sa poche et le jeta sur les barriques. Le korrigan disparut et l'heureux paysan put s'emparer du trésor. Il devint riche du jour au lendemain, alors que le pauvre domestique continua à tirer le diable par la queue. Il se consolait en se disant : « J'irai au paradis, tandis que mon patron brûlera dans les flammes de l'enfer ».

LE GRAND LIVRE DE MAGIE

Lorsque j'étais vacher à Lez-Ergué, j'eus l'occasion de voir un prétendu sorcier qui vivait de la crédulité des gens. La patronne était une excellente femme, bonne et charitable. Elle ne refusait jamais l'aumône aux pauvres et les logeait volontiers.

Il en venait de tous les points du département : des *stouperien* (chercheurs d'étoupe), *paotred an ouarn coz* (ramasseurs de vieilles ferrailles), des vieux marins que la mer n'avait pas enrichis, etc. Tous ces gens payaient leur logement en chantant de vieilles chansons ou en racontant des légendes. Je pus alors constater que les contes et les légendes étaient les mêmes partout; il n'y avait de différence que dans les détails et dans la manière de les raconter. Seuls, les vieux marins nous apportaient quelque chose de nouveau. Ils avaient vu des choses extraordinaires : des poissons volant comme des oiseaux, des serpents longs d'un kilomètre, des hommes dont la tête et le corps sont couverts de poils, des hommes noirs, jaunes ou rouges, des arbres et des montagnes touchant le ciel, etc.

Tous avaient été au bout du monde, là où le soleil se lève le matin et, à l'opposé, où il se couche le soir. Pour nous tous, cela pouvait être vrai; nous ne savions pas que la terre est ronde et qu'elle tourne autour du soleil.

Le logeur qui m'a laissé le souvenir le plus vif, c'est un paysan, jeune encore et assez bien mis, portant un gros livre sous le bras. Qui pouvait-il bien être ? Je m'en demandais avec curiosité. Il n'avait pas marmotté de prières à la porte; il était entré et s'était dirigé vers la table où nous mangions. Il demanda, presque avec un ton d'autorité, s'il trouverait un gîte pour la nuit. La fermière, qui ne refusait personne, l'invita d'abord à se mettre à table pour souper avec nous.

« Je suis, nous dit-il, un ancien élève du petit séminaire de Pont-Croix; j'y ai appris toutes les sciences et je voyage maintenant pour les enseigner aux autres. Tout cela est dans ce grand livre. Grâce à lui, je peux vous apprendre des formules pour faire accourir le diable quand on a besoin de lui, pour s'entendre avec le chat noir qui enrichit les gens, de manière à ne pas être sa dupe; pour guérir les maladies et faire venir à soi la

jeune fille que l'on désire; pour tirer un bon numéro au tirage au sort; pour gagner à la lutte et au jeu ».

Le repas terminé, il posa son grand livre sur la table et dit : « Oui, tout cela est là-dedans, mais pour le lire et le comprendre, il faut connaître plus que son *pater* ».

Tout en parlant, il avait soulevé la couverture et, comme j'étais près de lui, j'eus le temps de voir le titre en grosses lettres rouges « *Albertus magnus* » (Albert Le Grand). Mais cela ne m'avancait pas : je ne connaissais pas plus *Albertus magnus* que le *Dominus magnus*. La patronne, qui voyait que je ne quittais pas le livre des yeux, s'écria ; « Voilà un petit qui voudrait bien mettre le nez dans votre grand livre ! ».

— Il sait donc lire ce petit ?

— Bien sûr qu'il sait lire, vous allez voir.

Elle me passa la « Vie des saints » que je lisais chaque soir, et je lus la vie du saint du jour.

Quand jeus fini, le voyageur en sciences occultes exprima son étonnement : « Bigre, il lit comme un notaire ce petit, mais il ne lui serait pas possible de lire dans mon livre : c'est du grec; pour le comprendre, il faut avoir fait de longues études ».

L'homme fut autorisé à venir coucher avec nous dans la partie de la ferme réservée aux domestiques. Ce marchand d'abracadabras tenta de nous vendre les recettes dont il nous avait parlé. Nous n'étions pas assez riches pour les payer. Cependant, un domestique voulut se procurer la manière de s'emparer de l'herbe mystérieuse que l'on voit briller la nuit dans les prés; elle disparaît lorsqu'on s'en approche, mais sa possession est un gage de bonheur. Il donna quarante sous, tout ce qu'il possédait, pour connaître le secret de cette herbe. Il mourut sans avoir jamais pu le découvrir.

J'ai appris plus tard que cet ancien élève de Pont-Croix était un imposteur qui vivait de la crédulité des

gens; c'était l'un de ces jeteurs de sort que l'on craignait à cause de leur prétendue science cabalistique. Il mettait sa puissance au-dessus de celle des vieux saints en qui les Bretons avaient une entière confiance et extorquait de l'argent aux gens assez naïfs pour croire en sa science de l'occultisme.

Il avait extorqué quatre cents francs au maréchal-ferrant du Moulin-du-Pont, en Pleuven, en lui vendant un vieux chat noir qui devait lui rapporter de l'or et de l'argent à volonté. « Pour que le chat fasse son office, avait-il dit, il faut d'abord le fouetter ». Comme le maréchal craignait les griffes de la bête, il l'enferma dans un sac et lui administra une telle volée de coups de bâton que lorsqu'il ouvrit le sac, le chat était mort.

A Kervoalic, en Ergué-Armel, il extorqua huit cents francs à un fermier à qui il avait promis un million. Pour se rendre possesseur du million, il fallait brûler vif un bouc au milieu d'un carrefour. Pendant que le bouc mourait dans les flammes, tous les membres de la famille devaient tourner en rond autour de lui en criant : « Million ! Million ! »

Le programme fut suivi à la lettre. A l'étonnement de tous, le million ne se présenta pas. Le fermier en fut quitte pour ses huit cents francs et son bouc.

LE DIABLE MYSTIFIÉ PAR LES BRETONS

Le diable, considéré comme le malin des malins, a souvent été roulé par les paysans bretons, ces paysans qui passent pour ignorants et niais.

Polic (le diable) faisait des marchés pour réaliser des travaux de longue haleine : ponts, châteaux, etc. En guise de rétribution, il demandait l'âme du contractant.

Un entrepreneur avait été chargé de construire les murs qui entourent l'ancien séminaire de Quimper et qui mesurent plus de deux kilomètres.

Le diable vint le trouver et lui dit : « Je m'engage à construire ce mur en une nuit si vous me donnez votre âme ». Le marché fut conclu.

La nuit suivante, une nuée de diables travaillèrent à la construction du mur. Lorsqu'ils l'eurent presque achevé, l'entrepreneur, qui s'était caché pour les regarder travailler, courut à l'église de Penhars; il y prit le goupillon et le bénitier portatif et s'en vint asperger les diables d'eau bénite. Les maçons de l'enfer hurlaient et se sauvèrent en renversant la partie du mur qu'ils venaient de construire.

Peu après, le soleil se levait : Polic n'avait pas achevé sa besogne et ne pouvait réclamer l'âme de l'entrepreneur. Celui-ci, qui avait fait une bonne affaire, acheva le travail en quelques jours. On constata cependant que le pan de mur, qu'il construisit, s'écroulait régulièrement; il fallut le rebâtir chaque année.

Il y avait à Briec un mari et sa femme qui vivaient pauvrement dans une chaumière. Ils avaient beaucoup d'enfants et peu de pain à leur donner.

Un soir, ils devisaient entre eux en regardant le seul vase qu'ils possédaient, un vieux ribot. « Si ce ribot était plein d'or, comme nous serions heureux ! ».

Un monsieur bien mis se présenta et leur dit : « Vous aimeriez bien, n'est-ce pas, que ce ribot soit plein d'or ? Je m'engage à vous le remplir cette nuit si vous me livrez vos deux âmes. S'il n'est pas plein avant le jour, vous ne me devrez rien ».

Les deux malheureux se rendaient bien compte qu'ils avaient affaire au diable, mais ils en avaient assez d'être dans la misère, ils acceptèrent le marché.

Lorsque le « monsieur » fut parti, la femme dit à son mari : « J'ai une idée. Va mettre le ribot sur la cheminée, mais auparavant, enlève le fond ». L'homme trouva l'idée excellente et la mit aussitôt à exécution.

Lorsque les diables arrivèrent avec leurs sacs d'or, ils virent le ribot sur la cheminée. Ils y montèrent et versèrent leur or dans le récipient sans fond. Ils avaient beau en verser, ils ne se remplissait pas; les précieuses pièces tombaient dans la cheminée et sur le foyer où les deux époux les ramassaient à pleines poignées pour en remplir leurs armoires.

Lorsque l'aurore annonça le retour du soleil, les diables s'en allèrent, ne comprenant pas pourquoi ils n'avaient pu remplir ce ribot enchanté.

HERCULES CORNOUAILLAIS

Il est arrivé souvent que des Bretons aient réussi à faire travailler le diable sans rien lui promettre en échange. On a même vu de simples paysans ramasser les démons par poignées et les mettre dans leur poche comme le faisait Gulliver des Lilliputiens. Ils les utilisaient pour faire des travaux pénibles ou urgents.

Lorsqu'on voyait un homme beaucoup plus fort ou plus adroit que les autres, on disait : « *Henez ne ma ket e hunan* (cet homme n'est pas seul); on croyait qu'il était secondé par les forces de l'Enfer.

J'ai entendu parler d'un nommé Péron, de Guélenec, au Petit-Ergué. On racontait qu'il avait accompli des tours de force extraordinaires grâce à des démons qu'il tenait enfermés dans un sac. Il eut pu rivaliser avec Hercule : il étranglait un loup d'une seule main, comme le fils d'Alemène étrangla Antée. Lorsqu'une charrette chargée était embourbée, il faisait dételer les bœufs, puis prenant le timon, il tirait tranquillement la charrette et la

conduisait là où le chemin était sec et où l'on pouvait à nouveau atteler les bêtes.

Hercule avait séparé des rochers qui barraient l'entrée de la Méditerranée; on montrait au Guélenec, un grand rocher que notre homme avait déplacé parce qu'il gênait le passage des charrettes et des bestiaux. Près du puits de la ferme, on voyait une auge de pierre aux dimensions considérables, que douze bœufs n'auraient pu déplacer. Cette auge avait été amenée là par Péron lui-même, pour servir d'abreuvoir aux bêtes.

A Scaër, pays des grands lutteurs, il y avait aussi un homme d'une force extraordinaire. On lui rapporta qu'il existait à Brieç un homme aussi fort que lui, sinon plus fort. Un jour, il quitta Scaër à cheval, à la recherche de ce solide gaillard, dans l'espoir de se mesurer avec lui.

Avant d'arriver à la ferme qu'on lui avait indiquée comme étant sa demeure, il vit des cultivateurs chargeant une charretée d'ajonc, dans une garenne séparée de la route par une haie très élevée. Il voulut leur parler, mais comme son cheval ne pouvait sauter par-dessus la haie, il le prit à bras le corps et le jeta dans la garenne.

Voyant cela, les chargeurs de lande se dirent : « Voilà un homme qui n'est pas seul ». L'hercule leur demanda où habitait le solide gaillard dont on parlait tant à Brieç. Sans lui répondre, un paysan qui fumait sa pipe à l'écart, s'approcha de la charrette chargée, détela les bœufs, et la souleva sans effort apparent. Puis il s'avança vers le gâs de Scaër et lui dit : « Cet homme, c'est moi ! ».

Le Scaërois salua, remonta à cheval et s'éloigna : il avait trouvé son maître.

LES ESPRITS MALINS

Au temps jadis, on ne racontait pas seulement des légendes où il était question de l'ankou, des conjurations ou du diable, on parlait aussi des esprits malins : lutins,

korrigans, *hoper noz* (crieur de nuit), *kannerez noz* (lavandière de nuit), etc. Ils ne se laissaient pas mystifier comme le diable; ils jouaient des tours aux paysans et avaient le don de se rendre invisibles à volonté.

Lutins et korrigans se réunissaient la nuit pour danser en rond. Malheur à celui qui passait par là, il était saisi et placé dans la ronde où il devait danser jusqu'au matin, heureux s'il pouvait résister à la fatigue; il arrivait parfois que le lendemain on le trouvait mort sur le terrain.

Près de la ferme où j'étais vacher, il y avait un carrefour où les nains se réunissaient et qui a conservé depuis le nom de *plac an dans* (la place de la danse). Mon père affirmait y avoir vu les *korriquets* y danser en rond en chantant. Ils ne chantaient qu'un couplet qui leur venait d'un nommé Thépot. Celui-ci avait été saisi par eux à Vougestel, en Brieç, lieu très fréquenté par les korrigans. Il se rendait chez lui, une grosse tourte de pain sur la tête, lorsqu'il fut entouré par les petits bonshommes.

Connaissant le sort qui l'attendait, il essaya de fléchir les nains par ses plaintes ou ses prières : peine perdue. Pour toute réponse, ils lui demandèrent son nom : « Je m'appelle Thépot ». Les petits bonshommes partirent d'un éclat de rire et entraînèrent dans la danse le pauvre homme qui portait toujours sa tourte sur la tête. Ils scandaient la danse en chantant :

Deom ato, ne rem ket fors

Leuskom Thépot gant e dors.

Lam da laë ta coff gollo,

Ben varc'hoaz te vo maro !

(Dansons toujours, nous nous en moquons,

Laissons Thépot avec sa tourte.

Allons, saute ventre vide,

Demain tu seras mort).

Mon père m'a dit avoir entendu ce couplet, mais il n'avait pas plus peur des korrigans que des revenants

car lorsqu'il voyageait la nuit, il portait toujours un *cas porn*, gros bâton muni à son extrémité d'une petite fourche en fer. Cet instrument qui servait à enlever le fumier collé au versoir de la charrue, avait le pouvoir magique de mettre les mauvais esprits en fuite. Les grands ciseaux des tailleurs avaient le même pouvoir. aussi ces derniers n'étaient jamais attaqués par les korrigans.

Les lutins étaient aussi considérés comme des êtres dangereux. On ne les voyait jamais groupés, chacun avait sa demeure particulière. C'étaient les âmes des suicidés et de ceux qui étaient morts sans avoir reçu l'absolution. On leur donnait le nom du lieu où ils se trouvaient; on disait : *lutin ar vezen gleuz*, *lutin poul ar c'hemener*, *lutin Kerleur*, etc., etc.

Les âmes devenues des lutins tourmentaient, agaçaient ou mystifiaient les passants. Les uns demeuraient collés sur place, ne pouvant plus ni avancer ni reculer avant l'aurore; d'autres étaient jetés à terre et ne pouvaient se relever que le lendemain matin. Parfois les passants perdaient leur chemin et marchaient toute la nuit pour se retrouver le matin au même point. Les lutins en voulaient surtout aux ivrognes; ils les malmenaient, les jetaient à terre; ils rentraient chez eux dans un état lamentable.

J'ai connu un nommé Rospart, fermier à Kernoaas, à qui le lutin de Kerleur jouait des tours pendables : chaque dimanche, il ne pouvait rentrer chez lui que le lundi matin, souvent sans chapeau et les vêtements maculés de boue.

Un lundi matin il arriva nu-tête, le pantalon déchiré en deux par le fond, les jambes tombées sur les galoches. Son derrière et ses cuisses étaient en sang. Il prétendit avoir été porté par de mauvais lutins, dans une grande lande, au milieu des ronces; là ils déchirèrent son pantalon en deux moitiés pour l'empêcher de marcher; ils

lui enlevèrent son beau *chupen* du dimanche et son chapeau neuf; ces vêtements n'ont jamais été retrouvés.

Yan an aod (Jean de la grève), encore connu sous le nom *an hoper noz* (crieur de nuit), poussait un cri familier aux Bretons : *You, houhouhou; yi hihih* ! Lorsqu'on entendait ce cri sur le rivage ou au bord des rivières, on disait : « C'est *Yan an aod*; gardez-vous bien de répondre à ce cri, si vous répondez, il se rapprochera de vous du tiers de la distance qui vous sépare; si vous répétez trois fois le cri, il sera à vos côtés et vous cassera les reins ».

Le fils de *Yan an aod*, *ar buguel noz* (l'enfant de la nuit) était un enfant mort sans baptême et condamné à errer jusqu'au jugement dernier. Son père l'appelait parfois : « *Potr, potr !* », cri rappelant celui du hibou.

Quand j'étais jeune, je croyais, comme tout le monde, aux esprits malins qui n'opèrent que la nuit. Mon père, qui connaissait bien des secrets concernant les esprits malins et savait comment échapper à leurs sortilèges, m'avait dit que, lorsqu'on tient la queue d'une vache, on n'a rien à craindre ni des lutins ni des korrigans.

Chaque matin j'allais conduire ma vache aux pâturages du Stangala éloignés de notre demeure. Je la reprenais le soir. Il m'arriva souvent d'être surpris par la nuit dans ce lieu hanté par les *groac'hs* (vieilles fées qui avaient des barbes de bruyère et des cheveux mêlés d'épines noires), les lutins et les korrigans, petits mains dont le principal amusement était d'arrêter les passants et de les faire danser en rond avec eux, toute la nuit, sans trêve ni repos. Le matin, on les trouvait morts d'épuisement sur le terrain.

Mes cheveux se dressaient sur ma tête quand je me trouvais seul, la nuit, à ce Stangala peuplé d'êtres mal-faisants. Je m'empressais de saisir la queue de ma vache, sûr alors qu'ils ne m'attaqueraient pas. J'eus bientôt fait d'habituer ma petite vache à ce manège. Aussitôt que je

lui avais pris la queue, elle se dirigeait d'elle-même vers sa crèche. J'entendais, mêlés au bruit des cascades de l'Odét, les hurlements des *groac'hs* et les ricanements des korrigans, mais je n'avais pas peur : tant que je tenais la queue de ma vache, ils ne pouvaient rien contre moi.

Un vieux journalier vivait à la ferme où j'étais employé comme vacher. C'était un vieux soldat de Louis-Philippe qui n'avait rien appris pendant son service militaire, pas même à parler français. Il n'avait rien oublié des superstitions bretonnes ni des légendes qui bercèrent son enfance.

Il ne parlait que de lutins, de korrigans, de revenants, de conjuration. Il affirmait avoir vécu tout ce qu'il racontait. « J'ai connu, disait-il, deux jeunes filles de mauvaise vie qui furent précipitées vivantes dans l'enfer où elles servent de juments au diable. Je les ai vues voyager sous cette forme, toujours montées par de beaux cavaliers ».

Un jour, l'une d'elles s'arrêta chez le maréchal-ferrant, pour renouveler ses fers. Le maréchal et son aide furent bien étonnés de constater que cette belle jument avait de jolis pieds de femme et qu'elle parlait. « Mettez-moi, disait-elle, des chiffons entre mes pieds et les fers ». A ces mots, le maréchal-ferrant sut à qui il avait affaire : « Des chiffons, salope, répliqua-t-il. Je vais te mettre des fers rouges sous les pieds ». Il le fit malgré les hurlements de la femme damnée.

« Je me souviendrai de toi », lui dit la jument de Satan. A dater de ce jour, le forgeron qui s'était montré inhumain, ne connut que malheurs et misère : la jument du diable s'était vengée.

GWERZ AR ROUE GRALON HA KER-IS

La complainte du roi Gralon et de la ville d'Is

C'est pendant que j'étais vacher à Kermahonec (en 1850) que parut une belle *gwerz* sur la ville d'Is : *Ar roue Gralon a Ker-Is*, œuvre d'Olivier Souvestre. Elle comprend 49 couplets.

C'était le temps des *gwerz*; on en fit une sur chaque chapelle; elles racontaient les miracles opérés par le patron ou la patronne du lieu.

Une domestique de Kermahonec avait acheté la nouvelle *gwerz* à Quimper. J'avais déjà entendu parler de la merveilleuse ville d'Is dont il est question dans cette chanson. Je connaissais le dicton breton :

A baoue eo beuzet Ker-Is
Ne neuz ker ebet evel Paris.

(Depuis que la ville d'Is a été submergée, il n'y a plus de ville égalant Paris).

Pour les Bretons de ce temps, le mot Paris signifiait « pareil à Is ». Aucun paysan ne mettait en doute l'existence de cette ville engloutie en punition des péchés de la fille du roi Gralon et de ses compagnons de débauche. La *gwerz* d'Olivier Souvestre raconte la corruption des mœurs dans la cité et la catastrophe qui l'a ensevelie sous les flots.

Les mythologues et les folkloristes ont longuement discuté pour savoir si cette légende appartient au cycle des contes dont le type est « La belle au bois dormant », ou au cycle des légendes qui ont un fond de vérité. Un jour viendra, disait-on, où la ville d'Is reparaitra et où d'autres villes seront submergées à leur tour.

On n'est pas d'accord sur son emplacement, l'un la place dans la Manche, sur la côte de Tréguier, mais la plupart des folkloristes la situent dans la baie de Douarnenez. Il existe au fond de cette baie un village qui porte le nom

de la princesse : Poul-Dahut. C'est près de ce village que la fille de Gralon fut précipitée dans les flots. Aussitôt, la mer qui suivait le cheval du roi, s'arrêta net. Débarassé de son fardeau diabolique, il fit un bond formidable et vint tomber à Quimper, comme la jument de Mahomet sauta de La Mecque à Jérusalem. Gralon bâtit un palais là où son cheval toucha terre. Plus tard, il fit don à saint Corentin de ce palais. C'est sur son emplacement que fut bâtie la cathédrale où l'on voit, entre les deux tours, le roi Gralon à cheval, les yeux fixés sur la mer, en direction de la ville d'Is, comme s'il s'attendait à la voir surgir du fond des eaux.

Une autre légende dit que le cheval du roi bondit jusqu'à Rumengol. On y montre le rocher sur lequel il descendit et où ses pieds imprimèrent leur trace. On montre de même, dans le temple d'Omar, à Jérusalem, le rocher sur lequel atterrit la jument blanche de Mahomet.

C'est saint Guénolé, dit la légende, qui sauva le roi Gralon. Les vies de saint Guénolé et les récits des moines de Landévennec parlent bien de Gralon mais ne mentionnent pas la ville d'Is, ce qui prouve que la légende n'a pas l'ancienneté qu'on lui prête. Elle est, comme beaucoup d'autres légendes bretonnes, une création des prêtres.

Ils utilisèrent l'article 19 de la Genèse hébraïque, où il est question de la punition de Sodome et de Gomorrhe villes détruites en punition de la débauche des habitants. Loth fut sauvé par un ange; ici, Gralon fut sauvé par un envoyé de Dieu également (saint Guénolé). La femme de Loth fut changée en statue de sel, la fille de Gralon fut changée en sirène. Les pêcheurs la voient sur les rochers ou sur les vagues, peignant ses cheveux d'or et chantant d'étranges chansons.

De vieux pêcheurs de Douarnenez m'ont affirmé l'avoir vue plusieurs fois et entendu ses cantilènes qui leur faisaient perdre la tête et les égaraient au point qu'ils ne retrouvaient plus la direction du port.

Une vieille femme de l'île de Sein m'a souvent raconté l'histoire de la belle princesse changée en sirène et qui, par ses chants annonçait le beau temps et le mauvais temps; elle attirait les pêcheurs dans les lieux dangereux où elle prenait ses ébats.

Pour en revenir à la *gwerz* de Ker-Is, j'étais le seul domestique à savoir lire le breton. On me demanda de la lire et ensuite de la chanter. Je dus la chanter souvent, car elle plaisait beaucoup, surtout aux femmes qui désiraient l'apprendre par cœur. C'est la légende rimée de la catastrophe de la ville d'Is. J'ai montré dans d'autres légendes, que le diable (Polic) était toujours mystifié par les paysans; ici, il a « roulé » les riches et la princesse elle-même. Déguisé en prince élégant et beau, il séduisit la fille de Gradlon. Celle-ci subjuguée par lui, vola la clef d'or que son père portait au cou. C'était la clef des écluses qui protégeaient la ville contre l'invasion des eaux. Polic ouvrit les écluses pendant que la princesse et ses compagnons de débauche se livraient à des orgies et dansaient les danses des Bacchantes.

Pendant ce temps, saint Guénolé, sur l'ordre de l'Eternel, réveillait le vieux roi et le faisait monter à cheval pour le sauver des eaux qui, déjà, envahissaient la ville. En s'en allant, il rencontra sa fille qui courait éperdument devant les flots hurlants. Il la prit en croupe. Son cheval ralentit son allure pendant que la mer furieuse avançait toujours. Guénolé lui cria : « *Taol an diaoul er mor !* » (jette le diable à la mer). Gralon obéit; d'un coup de coude il précipita sa fille dans les flots qui s'arrêtèrent après l'avoir engloutie. Allégé de ce fardeau diabolique, le cheval fit un tel bond qu'il alla tomber sur les roches de Rumengol où le roi fit bâtir une chapelle en l'honneur de la Mère de Dieu. N.-D. de Rumengol, dit la *gwerz*, a le pouvoir de sauver tous ceux qui se confient à elle :

« *An neb en em rei d'ann Itron Varia Rumengol*

« *Birviken james ne yello da goll* ».

(Ceux qui se vouent à Notre-Dame de Rumengol, jamais ne seront damnés).

LE PAYSAN PLUS MALIN QUE SON SEIGNEUR

Dans de nombreux contes, le paysan se trouve en lutte contre le seigneur; ce dernier est toujours mystifié.

Il y avait une fois un petit gâs nommé Pierrie (petit Pierre). Sa mère était morte en lui donnant le jour. Il avait été élevé par un oncle qui exerçait le « métier » de braconnier et parfois celui de voleur.

A quinze ans, Pierrie accompagnait son oncle dans ses expéditions. Il devint un excellent braconnier et ne faisait guère de différence entre le bien d'autrui et le sien.

A vingt ans, il se bâtit une cabane au fond d'un bois, loin des regards indiscrets; il y transportait le produit de ses rapines.

Le seigneur, qui se méfiait des braconniers et des voleurs, avait doublé la garde de son château et renforcé le pont-levis. Devant le château, le gibet était toujours garni de cadavres se balançant au vent et qui servaient de pâture aux corbeaux.

Pierrie connaissait ce gibet et ne tenait guère à ce qu'un jour son corps s'y balançât; il comptait pour cela sur la ruse et la connaissance qu'il avait de la mentalité du seigneur et de ses gardes. « Je serai plus malin qu'eux », se disait-il.

Chaque matin, un domestique conduisait au pâturage un troupeau de beaux bœufs, gros et gras à souhait. Plusieurs gardiens les surveillaient.

Un jour, Pierrie s'approcha d'eux, un doigt sur les lèvres comme pour leur demander le silence. « Il y a, dit-il à mi-voix, un bon coup à faire pour vous. Cachés dans un taillis, au bord du ruisseau, quatre voleurs attendent le moment propice pour enlever vos bœufs; appro-

chez-vous d'eux sans bruit, vous pourrez les surprendre ».

— Merci ami, nous y allons tout de suite. Garde bien les bœufs pendant notre absence.

— Soyez tranquilles, vous pouvez compter sur moi.

Dès que les gardiens furent partis, Pierrie prit les cordes qu'il tenait cachées sous sa blouse, choisit les quatre plus belles bêtes, les attacha à la queue l'un l'autre et s'éloigna rapidement les trainant à sa suite.

Après avoir vainement cherché les voleurs, les gardiens revinrent à leur troupeau. Ils ne s'aperçurent pas de la disparition de quatre bœufs et se dirent que Pierrie, las de les attendre, était parti.

Le soir, lorsque le troupeau rentra à l'étable, le seigneur s'aperçut que les quatre plus belles bêtes avaient disparu. Les gardiens eurent beau lui expliquer ce qui s'était passé, le maître n'en crut rien. Ils reçurent chacun une volée de coups de bâton et furent renvoyés sur le champ.

Pendant ce temps, Pierrie avait vendu ses bœufs un bon prix et était revenu dans sa cabane pour y cacher l'argent.

Le lendemain, il médita un nouveau coup et résolut de s'emparer des chevaux du château. Il savait comment opéraient les marchands véreux : ils laissaient s'échapper des taons enfermés dans une boîte. Les taons piquaient les bêtes qui s'enfuyaient, bousculant tout sur leur passage.

Pierrie ne pouvait approcher les chevaux du château qui étaient trop bien gardés. Il se dit : « Je vais remplir une boîte de taons, je les lâcherai en cachette dans le pré où sont les bœufs et j'assisterai à une belle corrida ».

Aux premières piqûres des terribles mouches, les bœufs levèrent la queue et, pris de panique, s'enfuirent de tous côtés, renversant les gardiens qui essayaient de les arrêter.

Des fenêtres de son château, le seigneur assistait à la débandade de ses animaux. Il cria à tous ses serviteurs d'aller à l'aide des bouviers. Rendus furieux par les taons, les bœufs s'étaient dispersés dans la campagne. Pendant que les domestiques couraient à leur recherche, Pierric pénétra dans les écuries du château, en fit sortir les quatre plus beaux chevaux qu'il attacha à la queue leu leu, comme le font les maquignons et les emmena sans être inquiété.

Voyant qu'il était si facile de « rouler » le seigneur, Pierric conçut un projet particulièrement audacieux. Il confectionna plusieurs mannequins coiffés de larges chapeaux et figurant des voleurs. Il les plaça dans un bois visible du château.

Le seigneur, rendu méfiant par les vols audacieux dont il avait été victime, surveillait les alentours du château. De sa fenêtre il aperçut les « voleurs » mal dissimulés dans le bois.

« Vite, prenez vos armes, dit-il à ses serviteurs, les voleurs sont dans le bois ! » Il prit lui-même son fusil et se mit à leur tête. Les femmes elles-mêmes suivirent pour assister à l'exécution des bandits. Une première raffale n'eut aucun effet : les « voleurs » n'avaient même pas essayé de se cacher et demeuraient debout comme pour narguer les assaillants. Les serviteurs continuèrent à tirer tout en se dissimulant derrière les talus.

Pendant ce temps, Pierric était entré dans le château. Sans perdre de temps, il s'empara des bijoux de la Châtelaine et de tout l'argent qu'il put découvrir, puis il s'enfuit.

Le seigneur voyant que les coups de feu ne produisaient aucun effet, fit donner l'assaut. Les serviteurs restèrent stupéfaits en constatant que les soi-disant voleurs n'étaient que des bonshommes de paille.

L'oreille basse, le seigneur rentra chez lui. Ce fut pour constater que son argent et les bijoux de sa femme avaient disparu. Furieux et n'ayant aucun indice suscep-

tible de lui faire découvrir le voleur, il s'écria : « Ce coquin doit avoir un pacte avec le diable ; un jour il volera les draps de mon lit pendant que je serai dedans ! »

Il ne savait pas si bien dire ; c'est l'exploit que méditait Pierrie pour couronner la série de ses prouesses. Il choisit une nuit où la lune brillait dans un ciel sans nuage. Il dressa une échelle près de la fenêtre de la chambre à coucher du seigneur ; devant cette fenêtre, il suspendit un mannequin, puis il lança une grosse pierre dans les carreaux. Réveillé par ce bruit, le châtelain vit une tête d'homme penchée sur la croisée. Il prit son fusil et tira ; l'homme disparut : Pierrie l'avait fait tomber ; vite, il saisit le mannequin et le cacha dans un buisson.

Sûr d'avoir tué le voleur, le seigneur appela ses domestiques, prit une lanterne et se dirigea vers l'endroit où il s'attendait à le trouver.

Il n'y avait personne sous la fenêtre. « Je l'aurai seulement blessé, se dit-il, il a dû se cacher quelque part pour mourir. Fouillons les alentours du château ».

Pendant ce temps, Pierrie était monté dans la chambre du seigneur où la châtelaine s'était rendormie. Il se déshabilla et se glissa sous les draps auprès d'elle.

La dame, croyant que c'était son mari, se recula pour lui faire de la place. Pierrie avait profité de ce mouvement pour retirer le drap du dessous sans qu'elle s'en aperçût. Cela fait, il remua à son tour comme pour se mettre à l'aise, et ramena à lui le drap du dessus. La châtelaine dormait profondément. Pierrie sortit du lit, s'habilla, fit un paquet des draps et s'enfuit.

Cependant, le seigneur et ses gens cherchaient toujours le voleur : ils trouvèrent enfin le mannequin qui semblait les narguer. Le châtelain vit qu'une fois de plus, il avait été mystifié. Sa fureur ne connut par de bornes lorsque, rentré dans sa chambre, il s'aperçut que ses draps de lit avaient disparu. Sa femme ne comprenait rien à ce qui s'était passé, le seigneur non plus. « Décidément, cet

homme doit être d'une intelligence supérieure ; il nous a presque ruinés sans que nous ayions pu nous en saisir ; il va continuer ses agissements. Que faire ? »

— Si nous lui donnions notre fille en mariage, dit la châtelaine, nous serions désormais tranquilles ; il prendrait notre intérêt et saurait éloigner les malandrins qui en voudraient à nos biens.

Ce qui fut dit fut fait. Pierrie répondit à l'appel du seigneur ; c'était un beau gâs, il plut à la fille et lui expliqua qu'il avait simplement voulu montrer qu'un pauvre paysan pouvait être plus malin qu'un riche personnage. Il rapporta au château l'argent qu'il avait caché dans sa cabane, et même les draps de lit. Il épousa la jeune fille et ils eurent beaucoup d'enfants.

LE MERVEILLEUX NAVIRE

Il y avait autrefois un pauvre vieux et une pauvre vieille qui avaient trois fils. La Bretagne ne faisait pas encore partie de la France. Le roi avait fait publier que celui qui fabriquerait une machine allant sur terre comme sur l'eau, recevrait en récompense la main de sa fille, quels que soient son pays et sa condition.

L'écho de cette proposition arriva jusqu'aux pauvres vieux dont les trois fils quoique bûcherons (*pilerien gwez*), étaient très intelligents. En fils très soumis, ils demandèrent à leurs parents l'autorisation d'essayer de réaliser cette machine extraordinaire.

Les deux vieux se regardèrent en haussant les épaules : un navire avançant sur terre et sur l'eau était impossible à réaliser. Le père, s'adressant à l'aîné, lui dit : « Comment une idée aussi folle t'est-elle venue en tête ? »

— Permettez-moi d'essayer ; laissez-moi partir ; si je ne réussis pas, je reviendrai bientôt.

— Qu'est-ce que tu dis de cela « ma Chanic » (ma chère Jeanne ?).

— Pour la tranquillité de son esprit, laissons-le partir, répondit la vieille « Chanic ».

Il fut donc convenu que l'aîné partirait pour la grande forêt pour tenter une réalisation jugée impossible. On lui donna du pain noir, des pommes de terre et une marmite; le tout fut mis sur le dos d'un vieil âne, la seule bête possédée par la famille; le fils n'eut garde d'oublier ses outils et partit.

Arrivé au milieu de la grande forêt, il s'arrêta et se mit au travail. Il abattit des arbres, mais il fallait les débiter en planches et il ne possédait pas le matériel nécessaire. Il réfléchissait à cela tout en mangeant ses pommes de terre auprès d'une source, lorsqu'une vieille mendiante le supplia de lui donner quelques pommes de terre et un peu de pain.

Fatigué de son travail et peu satisfait du maigre repas qu'il venait de faire, il répondit de méchante humeur : « Je ne suis qu'un malheureux, moi aussi, va donc de mander à manger aux riches ».

— Tant pis pour toi, mon garçon, je voulais me rendre compte si tu avais bon cœur. Adieu, tu ne me reverras plus ». Et elle disparut dans la forêt.

Le pauvre bougre demeura anéanti. Il comprit qu'il venait de commettre une mauvaise action. Désormais, il ne fit plus rien de bon : de ce qui devait être des membrures de navire, il ne tirait que des béquilles et des cuillères à pot. Sa provision de pommes de terre étant épuisée, il retourna chez lui, l'oreille plus basse que celles de son âne.

Ses parents ne furent pas étonnés de le voir rentrer : ils savaient qu'il essayait une chose impossible.

Cependant, le cadet voulut, lui aussi tenter sa chance. Il retrouva l'endroit où avait travaillé son aîné, vit la mendiante et lui refusa l'aumône de quelques pommes de terre. Lui aussi dut retourner tout penaud à la maison.

Le plus jeune des trois fils, le meilleur des trois, partit à son tour. On rechargea le pauvre âne de pommes de terre, de pain noir et d'outils. Il connaissait le chemin déjà suivi deux fois et conduisit son jeune maître à l'endroit où ses frères avaient déjà abattu des arbres. Il n'y vit que des béquilles et des cuillères à pot.

« C'est tout ce qu'ils ont fait, s'écria le jeune homme. Ils n'ont même pas rapporté une béquille à mon père qui en aurait tant besoin, ou une cuillère à pot pour notre mère ! Je leur en rapporterai ».

Comme il mangeait ses pommes de terre, assis auprès de la source, la vieille mendiante vint lui tendre la main. « Vous avez faim ? Eh bien, asseyez-vous près de moi, vous partagerez mon maigre repas ».

— Merci, mon enfant, répondit la mendiante. Je n'ai ni faim ni soif ; j'ai voulu me rendre compte si tu avais bon cœur. Tu as eu pitié de la malheureuse qui t'implorait. Sache que je suis la fée de ces contrées ; je suis plus riche que tous les rois de la terre. Je connais tes projets et je sais pourquoi tu es ici.

Sache que la fille unique du roi de France a bon cœur comme toi, mais elle est trop gâtée par les courtisans qui lui promettaient la lune si elle la leur demandait. Ces courtisans sont toujours prêts à satisfaire ses moindres caprices. Elle leur a demandé, non la lune, mais une chose aussi impossible à lui procurer : un navire qui marcherait aussi bien sur terre que sur mer.

— J'aurais bien voulu construire ce navire, mais je vois que je ne réussirai jamais.

— Ce qui t'est impossible à toi, ne l'est pas à une fée. Ecoute-moi bien : tu vas rentrer dans ta cabane et tu n'en sortiras pas avant le lever du soleil ; tu verras alors quelque chose qui te fera plaisir.

Lorsqu'il se réveilla, en pleine nuit, le jeune homme vit que la forêt était éclairée d'une lumière extraordinaire ;

il entendit des bruits de haches, de scies et de marteaux; il lui sembla que des charpentiers nocturnes travaillaient non loin de sa cabane.

Il ne sortit que lorsque la lumière du soleil eut remplacé cette lueur magique. *Itroun Varia Beniguet* ! Il faillit tomber à la renverse : à vingt pas de lui, il vit un navire, le plus beau que l'on puisse imaginer. Ses voiles, blanches comme la neige, étaient éblouissantes à voir; il n'y avait personne à bord.

Pendant qu'il contemplait cette merveille, la bonne fée reparut; ce n'était plus une vieille femme en haillons, mais une belle princesse, la plus belle que l'on puisse voir.

« Bonjour mon ami, lui dit-elle, voilà le navire que cette folle de princesse a demandé, promettant sa main et sa couronne à qui le réaliserait. Elle voulait surtout mettre ses courtisans dans l'embarras.

« Ce navire est à toi. Regarde-moi bien, j'ai pris les traits de la princesse à qui tu en feras cadeau ; tu pourras ainsi la reconnaître. Des marins invisibles sont à bord et conduiront ton navire là où il doit aller.

« Un conseil cependant : méfie-toi des courtisans, ils te tendront des pièges. Je ne serai plus là pour te protéger. »

Le jeune bûcheron voulut remercier sa bienfaitrice, mais déjà elle avait disparu. Il monta sur son navire qui aussitôt, piqua droit vers l'Orient.

Précédons-le dans la capitale : des prétendants papillonnaient autour de la fille du roi, empressés à satisfaire ses moindres caprices. Cependant, le roi se faisait vieux et voulait assurer sa succession en mariant sa fille.

« Je ne suis pas pressée, lui répondait cette dernière, vous avez encore de longues années à vivre ! »

— Qui le sait ? Je puis mourir demain. Je vais donner une grande fête où seront invités les princes et les seigneurs célibataires. Tu feras ton choix.

La fête fut magnifique. Cependant, les prétendants étaient inquiets : sur qui se fixeraient les beaux yeux de la princesse ?

Soudain, on entendit des cris d'admiration poussés par la foule qui entourait le palais. Un merveilleux navire s'avancait, toutes voiles dehors ; sur le pont, un jeune paysan agitant son chapeau.

La princesse poussa un cri de joie et claqua des mains : c'était le navire de ses rêves. Qui avait pu réaliser une telle merveille ?

Le petit Breton descendit du vaisseau et, sans se soucier des assistants, se dirigea droit vers la princesse qu'il avait reconnue car elle ressemblait à la fée. Sans cérémonie, à la mode de Bretagne, il lui dit : « Princesse, voici le navire que vous avez désiré, il est à vous ! »

La figure du jeune paysan, ses yeux où brillaient la franchise et la loyauté, plurent à la fille du roi. Des murmures s'élevèrent parmi les prétendants : « Quel est cet intrus, ce grossier personnage qui ne sait même pas se présenter ? »

L'étonnement fut grand quand la princesse lui prit la main et s'apprêtait à lui dire : « Je serai votre femme », quand le premier ministre s'avança et lui dit : « La loi exige que vous épousiez un prince de sang royal ; ce jeune homme n'est qu'un manant. »

Pendant que la princesse s'éloignait pour parler au roi, la Garde, sur l'ordre du premier ministre, l'enleva et le transporta dans une forêt infestée de bêtes sauvages qui le dévoreraient sans tarder. Les soldats apportèrent au palais la nouvelle de sa mort.

Le roi pressa alors sa fille de fixer son choix parmi les seigneurs présents. Elle refusa et se retira dans ses appartements. A dater de ce jour, elle n'acceptait aucune nourriture, voulant, disait-elle, se laisser mourir puisqu'on avait fait disparaître l'époux de son choix. Elle se traînait,

toute languissante dans le palais. Bientôt ses forces la trahirent, elle se coucha, on la crut morte.

Cependant, le petit Breton avait échappé aux griffes des bêtes féroces. Après bien des péripéties, pieds nus, les vêtements en lambeaux, il arriva près du palais et apprit que la princesse se mourait. On vit alors de grosses larmes couler sur les joues de celui que l'on prenait pour un vagabond. Il se précipita, renversant les soldats qui voulaient l'arrêter et pénétra dans la chambre où se mourait la fille du roi. Il vit ses yeux clos, ses bras inertes. « *O va Doue beniguet, maro eo !* » Avant qu'on ait pu l'arrêter, il saisit sa main et la porta à ses lèvres. La princesse ouvrit les yeux et sourit. A l'étonnement de tous, elle se dressa sur son séant et s'écria d'une voix forte : « Mon père, et vous messieurs, devant Dieu et devant les hommes, je déclare : cet homme est mon époux ! »

— Ainsi soit-il, répondit le roi.

Le lendemain, l'acte de mariage fut dressé. Le roi abandonnait le pouvoir en faveur de sa fille qui devenait reine ; son époux n'étant pas prince du sang ne pouvait être roi.

Le jour du mariage, une distribution de vivres fut faite à tous les pauvres du royaume ; l'allégresse fut générale. Après la cérémonie, les nouveaux époux se dirigèrent vers le beau navire qui semblait les attendre.

La jeune reine et le petit Breton y montèrent et le vaisseau s'éloigna comme s'il avait vogué sur la mer.

En se donnant la main, ils visitèrent tous deux l'intérieur du navire. La princesse s'émerveilla devant la première chambre qu'ils virent : tous les objets qu'elle contenait étaient en or ou en argent sertis de pierres précieuses. Le salon était encore plus beau ; on eut dit que toutes les richesses du monde étaient réunies dans ce vaisseau ; à la place d'honneur se trouvait le portrait de la reine dans un cadre orné de diamants.

Le jeune époux lui expliqua qu'il devait tout cela à la bonne fée qui lui était apparue dans la forêt bretonne. « Allons la retrouver, nous lui devons notre bonheur et nous ne saurions trop la remercier, s'écria la reine. Et puis, nous irons dans ton village, nous y serons plus heureux que dans mon palais. Les rois sont entourés d'une foule de parasites, tous fainéants et menteurs. »

— Vous avez raison, dit le Breton. Retournons dans ma chère Bretagne, nous y vivrons tranquilles, loin de la Cour, loin des soucis du pouvoir. Retourne à ton père cette couronne qui ne nous vaudrait que des désagréments.

De lui-même, le vaisseau se tourna vers l'ouest. Au lever du jour, il s'arrêta en pleine forêt, là où était apparue la fée. Toute souriante, celle-ci se tenait à l'entrée de la cabane où le jeune bûcheron avait essayé de construire le navire merveilleux. Les cuillères à pot et les béquilles faites par ses aînés étaient encore là.

Les jeunes époux remercièrent chaudement la fée qui disparut dans une lumière éblouissante. Ils vécurent heureux dans la cabane et ils eurent beaucoup d'enfants.

Le vieux tisserand terminait le conte par une courte leçon de morale : les méchants sont toujours punis, les gens charitables et bons trouvent leur récompense, si ce n'est en ce monde, ce sera dans l'autre.

LE VOYAGE DE LANIC

Il y avait une fois un pauvre mari et une pauvre femme qui n'avaient pour tout bien qu'un *pentty* (petite maison) et un fils. Celui-ci se faisait remarquer par son intelligence et son esprit d'à-propos. Il répondait au nom de Lanic (petit Alain).

Lorsqu'il eut vingt ans, il désira voyager pour connaître d'autres pays que sa Cornouaille natale. Ses parents consentirent à le laisser partir, à condition qu'il mettrait son voyage à profit pour s'enrichir. Il n'y avait dans le

penty que quelques vieux meubles, quelques poules et un coq. Ce coq était l'ami de Lanic ; dès qu'il le voyait, il se perchait sur son épaule et le caressait à sa manière. Il l'emporta pour lui tenir compagnie pendant son voyage.

Ils partirent tous deux, l'un portant l'autre. Lanic prit la direction du sud où, lui avait-on dit, il faisait plus chaud qu'en Bretagne.

Après dix jours de voyage, il arriva dans un pays où les gens ne portaient pas le costume breton et avaient un genre de vie différent du sien.

Il logea dans une ferme où son coq et son costume d'étranger firent sensation. Il émerveilla les gens en leur parlant de son pays ; il les intéressa à tel point qu'ils oublièrent de se coucher.

Vers trois heures, le maître dit aux domestiques : « Attetez les bœufs pour aller chercher le jour. »

— Pour aller chercher le jour ? dit Lannic, stupéfait.

— Mais oui ! Comment va-t-on le chercher chez vous ? Peut-être n'avez-vous ni bœufs ni charrettes ?

— Oh si ! Mais nous n'avons pas besoin de nous déranger, nous avons une petite bête qui va le chercher toute seule.

— Cela est-il possible ? clamèrent les domestiques, quelle est donc cette bête merveilleuse ?

— La voilà, dit Lanic en montrant son coq qui s'était perché sur une armoire ; elle se chargera de faire venir le jour sans que vous ayez à vous déranger. Elle vous dira en bon breton : *heru an heol dar guer* (le soleil est arrivé). Quand elle aura chanté trois fois, vous pourrez vous lever : le jour commencera à poindre.

Tout le monde se coucha. Cependant, le maître ne dormait pas ; l'étranger s'était peut-être moqué de lui. Tout-à-coup, il entendit le coq battre des ailes et lancer son cri : *heru an heol dar guer* ! Il le répéta trois fois à peu d'intervalle.

Au troisième cri du coq, le maître se leva et ouvrit sa porte : il aperçut les premiers rayons du soleil qui se montrait à l'horizon.

Les domestiques accourus clamaient leur étonnement et leur admiration et félicitaient Lanic de posséder une bête aussi intelligente.

— Ne pourriez-vous me la vendre ? dit le patron.

— Je veux bien, mais il vous coûtera cher : c'est mon seul ami et mon compagnon de voyage.

Le marché fut conclu. Lanic reçut en échange du coq tout l'argent qui se trouvait dans la maison : une petite fortune.

Il aurait pu rentrer chez lui, mais il préféra continuer à voyager dans cet étrange pays où l'on attelait les bœufs pour aller chercher le soleil.

A quelques lieues de là, il aperçut une chapelle toute neuve entourée de chaînes et de cordes sur lesquelles tiraient une douzaine de chevaux que des hommes stimulaient à coups de fouet.

— Que diable faites-vous là ? leur demanda Lanic.

— Un impie, que nous n'avons pas pu découvrir, a fait ses besoins auprès de notre vénérée chapelle, nous ne pouvons la laisser auprès d'une telle horreur ; la Mère du Sauveur, à qui elle est dédiée, nous abandonnerait et nous retirerait ses bonnes grâces.

— Je comprends votre mécontentement, répondit Lanic, mais il y a un autre moyen d'éloigner cette ordure de la chapelle. Détachez ces pauvres chevaux qui n'en peuvent plus et qui n'ont pu déplacer le sanctuaire. Donnez-moi une pelle, je me charge de l'opération.

En un instant, l'étranger eut enlevé ce qui faisait le désespoir des habitants. Une messe solennelle fut chantée en l'honneur de cette délivrance. Lanic fut comblé d'argent et déclaré le sauveur de la paroisse.

Continuant son chemin, il vit des gens occupés à hisser une vache sur le toit d'une maison, où une belle touffe d'herbe avait poussé : ils voulaient la faire manger à la vache.

« Voici encore des gens qui ont dû naître un samedi soir, alors que la distribution d'intelligence était terminée. » Lanic prit une échelle, monta sur le toit et, à l'aide de son couteau de poche, coupa la touffe d'herbe. Il redescendit et la donna à manger à la vache.

Plus loin il vit des hommes montés sur une cheminée et s'essouffant à tirer sur une corde. Il pensa d'abord que c'étaient des ramoneurs. Pénétrant dans la maison, il vit un pauvre cheval, engagé dans la cheminée et que les hommes tiraient vers le haut. La bête ruait et se débattait.

« Que faites-vous là ? Vous allez étrangler cet animal ! ».

— Etranger, ce cheval a eu le dos contusionné par la selle; pour guérir ce genre de blessures il n'y a rien de meilleur que la suie, c'est pourquoi nous le frottons contre les parois de la cheminée.

— Déliez vite cette pauvre bête, je vais vous indiquer un moyen plus commode pour la soigner.

A l'aide d'une longue perche, Lanic fit tomber de la suie et en frotta la blessure du cheval.

Les habitants furent émerveillés de la science et de l'intelligence de l'étranger. Ils le remercièrent vivement et lui remirent une bourse bien garnie.

Lanic en avait assez vu; il se dit qu'on était moins bête en Bretagne et il retourna chez lui. Il trouva ses vieux parents dans la misère : ils venaient de finir leur dernier pain et il ne leur restait plus d'argent pour en acheter. Aussi quelle joie lorsque Lanic arriva et déposa sur la table les pièces d'or et les pièces d'argent qu'il rapportait de son voyage.

Quelques jours après il acheta quelques hectares de terres et se fit construire un beau manoir tout en pierres de taille. Il se maria avec la plus riche héritière du pays. Un grand festin eut lieu, auquel furent invités tous les pauvres de la paroisse.

Lanic eut beaucoup d'enfants. Lorsqu'il voulait les faire rire, il leur racontait l'histoire du tas de caca placé près de la chapelle, celle de la vache que l'on voulait hisser sur le toit, ou du cheval qu'on voulait faire pénétrer de force dans la cheminée.

YANN ET CHANN

De nombreux contes bretons se ressemblent par l'ingéniosité, le grotesque ou la bouffonnerie; on y trouve souvent un Yann et une Chann (Jean et Jeanne); Yann, toujours commandé par Chann, est un faible d'esprit qui comprend mal ce qu'on lui commande de faire.

Ces contes bouffons ou naïfs ont un tel caractère breton qu'on y emploie des mots ou des tours de phrase qui ne sauraient être traduits exactement en français; un essai de traduction leur fait perdre de leur charme.

Yann et Chann avaient un fils au berceau. Un lundi, jour de lessive. Chacun se rendit au lavoir. « Pendant mon absence, dit Chann à son mari, tu chasseras les mouches qui se poseront sur la figure du petit. Chasser, dans le sens de faire partir, se dit en breton : « fouëta » (fouetter, chasser avec un fouet ou une branche de genêt).

Lorsque Chann fut partie, Yann vit une mouche qui se promenait sur la figure de l'enfant. Il la saisit entre le pouce et l'index et se mit à la fouetter avec une branche de genêt jusqu'à ce que mort s'ensuive. Pendant cette opération, d'autres mouches se posaient sur les joues ou les yeux de l'enfant qui dormait. Yann les prenait une à une et les fouettait consciencieusement. Lorsque Chann revint, le petit avait la figure noire de mouches, Yann ne

s'occupant que d'une à la fois. Sa femme le traita d'idiot, d'imbécile et autres qualificatifs très mérités.

Après d'autres drôleries plus ou moins risibles, le conte se termine par l'achat d'une vache.

Chann dit Yann : « C'est aujourd'hui la foire de Quimper; tu vas t'y rendre et tu achèteras une vache. N'oublie pas qu'une bonne laitière doit être bien ronde de corps, avoir les cornes courtes, le pis dur, jaune et sans poils ».

Yann vit des vaches qui avaient le corps rond, mais les cornes longues; d'autres avaient le pis dur et jaune mais garni de poils. Il avait parcouru le champ de foire sans trouver la vache parfaite qu'il désirait lorsqu'un peu à l'écart, il découvrit une belle bête dont le corps était rond, les cornes courtes, le pis dur, jaune et sans poils.

Le marché fut vite conclu. Yann retourna chez lui tout fier de son achat. « Cette fois, se dit-il, ma femme ne se moquera pas de moi ».

Arrivé devant sa maison, il cria : « Chann, viens voir la belle vache que j'ai achetée; tu seras contente de mon acquisition ».

Chann vit en effet que la bête avait le corps rond, les cornes courtes, mais le pis... n'était pas un pis : Yann avait acheté un taureau.

F.-M. DÉGUIGNET.

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1963

Comme nous l'avions fait entrevoir dans notre *Chronique* pour 1962, sans tomber dans un optimisme plus que modéré, les perspectives concernant le développement à venir des institutions archéologiques antiques s'éclaircissent progressivement, tant sur le plan national (les premiers textes d'un train de décrets et d'arrêtés concernant le service des Fouilles et Antiquités, qui prend son autonomie, sont parus au *J.O.* du 2 février 1964) que sur le plan régional. En 1963, l'activité de la Direction des Antiquités Préhistoriques de Rennes a donc connu une nouvelle progression, liée à celle du Laboratoire d'Anthropologie Préhistorique de la Faculté des Sciences de Rennes (dont l'équipe s'est augmentée d'un nouvel Attaché de Recherche), et du Musée Préhistorique Finistérien.

1. - CHANTIERS DE FOUILLES

On doit espérer l'ouverture relativement prochaine d'une troisième tranche de travaux de consolidation et de restauration au grand *cairn* de *Barnenez*, en *Plouézoc'h*, en souhaitant que ce soit la dernière.

Une quatrième campagne de fouilles eut lieu en juin-juillet 1963 sur le chantier Ecole de Fouilles de l'île *Geignog*, en *Landéda*, toujours avec la coopération de M. Alain Madec. Dans le troisième *cairn*, un quatrième dolmen à couloir a été dégagé, et autour du tumulus, le mur

de façade rectangulaire a été complètement mis au jour sur trois côtés, livrant d'ailleurs beaucoup de céramique de l'Age du Fer mêlée à ses éboulis. Le dégagement du quatrième cairn, assez ruiné, a été amorcé. Enfin, sur deux côtés, on a reconnu les murs de façade du deuxième cairn.

Il convient de rectifier les conclusions de 1962 sur l'âge de l'enclos subcirculaire, assis entre les deuxième et troisième cairns. S'il a été réutilisé et remanié aux temps historiques, au Moyen-Age et aux temps modernes, et si son talus de clôture a sans doute été réparé à ces périodes récentes, il n'en reste pas moins que les premières traces de cet habitat, ainsi que cela a pu être établi sur un secteur de son pourtour nord-est, sont bien proto-historiques. Au pied du talus d'origine, il a été trouvé, non remaniés, d'abondants tessons de céramique assez grossière, pouvant correspondre à la poterie d'usage courant de l'extrême fin de l'Age du Bronze ou des débuts de l'Age du Fer. C'est d'ailleurs la date du dépôt de bronzes qui fut découvert à l'île Geignog par un pêcheur nommé Moun en février 1890, nous ne savons d'ailleurs absolument pas dans quelle partie de l'île.

2. - FOUILLES DE SAUVETAGE

Les tombes de l'Age du Bronze découvertes en 1962 à *Lezomny-Huella*, en *Cléder*, font l'objet d'une publication particulière (*Annales de Bretagne*, LXXI, 1964), en collaboration avec J. Briard. A plusieurs reprises, des découvertes fortuites de coffres en dalles de *Locquirec* se sont produites sur la hauteur à environ 1 kilomètre au sud de ce bourg, entre *Kerboullic* et *Kermaquer*. Les deux dernières tombes, découvertes successivement au printemps 1963 ont pu être étudiées avec soin par C.T. Le Roux (*Annales de Bretagne*, LXXI, 1964). Le schiste calcaireux permet un ajustage précis des dalles, dont certaines surfaces sont dressées, en même temps qu'une meilleure conservation des ossements ; le squelette masculin de l'un des coffres était accompagné d'un vase placé à côté de la

tête, l'autre squelette était féminin, et couché en chien de fusil sur le côté droit.

C'est en mars 1963 qu'il a été possible à C.T. Le Roux d'effectuer une fouille d'urgence sur l'emplacement d'où avait été extrait l'année précédente une belle stèle couchée et enfouie en granite, à *Pembrat-Vihan*, en *Lannilis*, dont nous avons signalé la découverte dans notre précédente notice. Cette fouille menée de manière exemplaire a permis de dégager une trentaine de mètres carrés autour de l'emplacement, de récupérer dans les terres remaniées les tessons d'urnes cinéraires qui s'y trouvaient dispersées, et de découvrir encore en place deux urnes cinéraires au rebord endommagé par le soc des charrues, et une troisième urne, encore couverte d'une plaque en pierre, au milieu d'un foyer ou amas de cendres, charbons et os brûlés, enfin un dallage localisé de blocs de quartz. Ces urnes sont unies et sans décors, mais il a été trouvé des tessons d'autres vases ornementés, et quelques objets et fragments d'objets en fer, dont un petit couteau à pommeau droit, d'une forme très caractéristique de l'époque de La Tène I. Cette dernière découverte, comme la céramique d'ailleurs, est très importante, car une fois de plus elle confirme l'âge réel des stèles gauloises de l'Armorique occidentale (*Annales de Bretagne*, LXXI, 1964).

Enfin, tout récemment, nous avons pu mener avec C.T. Le Roux et P.L. Gouletquer, une très importante fouille d'urgence dans un souterrain découvert fortuitement dans les derniers jours de 1963 par M. P. Spagnol dans sa propriété à *Bellevue*, en *Plouégat-Moysan*. Alors que dans la majorité des cas, les découvertes fortuites de chambres souterraines de l'Age du Fer se présentent mal, au point de vue des conditions de sécurité ou de possibilités commodas d'accès sans mise en œuvre de travaux considérables, à Plouégat-Moysan nous nous sommes trouvés dans des conditions extrêmement favorables, sans eau, sans éboulements menaçants, et sans terrassements considérables.

Ce souterrain se compose d'un alignement de quatre chambres, axé nord-ouest - sud-est, sur environ 8 mètres de longueur, ces chambres étant séparées par des seuils et de courts boyaux ; à partir de la troisième chambre, à travers un boyau avec seuil toujours, se greffe à angle droit, vers le sud-ouest donc, une chambre supplémentaire en cul-de-sac. Chaque extrémité de l'alignement en enfilade débouchait à la surface par un puits incliné, celui au nord-ouest ayant dû servir d'entrée tandis que le puits au sud-est avait servi de cheminée, au moins à un moment de l'utilisation du souterrain, son seuil étant occupé par une dalle inclinée et encastrée, à la manière d'une plaque de foyer. L'entrée accidentelle, provoquée par le creusement d'un trou pour l'emplacement d'une cuve en ciment de fosse septique, s'était produit en bordure de la troisième chambre. Le sous-sol est granitique, avec du granite sain par places, complètement arénisé par ailleurs, et comportant des enclaves surmicacées ou amphibolitiques. C'est dans l'arène que les chambres du souterrain avaient été creusées, à la limite de zones de roche plus saine; dans certaines chambres, les traces des coups de pic dans les parois arénacées sont clairement visibles. Le niveau moyen du fond des chambres par rapport à la surface du sol est presque de 4 mètres de profondeur (3 m. 80 à 3 m. 95), les chambres atteignent 110 à 160 centimètres de hauteur, une largeur maximum de 140 à 180 cm., tandis que les boyaux se rétrécissent à 60 ou 80 cm. en moyenne.

Le site se situe dans la parcelle de la section D, à quelques mètres du V.O. n° 2, reliant Le Ponthou aux Quatre-Chemins, et qui n'est autre que la Route Royale, elle-même superposée à une ancienne voie romaine, dans une partie aujourd'hui dédaignée par la R.N. 12. En surface, une partie du terrain avait été nivelée il y a quelques années avant la construction de la maison de M. P. Spagnol, mais au-dessus de la zone de l'entrée, nous avons trouvé une couche de cailloutis, avec beaucoup de pierres

étrangères, de galets, des tessons, des pierres brûlées et des charbons jusqu'à 40 cm. de profondeur. Au-dessus du puits d'entrée, dans son remplissage, il y avait un gros galet de quartz rond, bien notable.

On doit d'ailleurs distinguer plusieurs phases dans l'utilisation de ces chambres souterraines. Lors de la première, qui a dû suivre leur creusement, et pendant laquelle les deux orifices extrêmes étaient ouverts, la cheminée a été fonctionnelle, on a dû faire la cuisine fréquemment dans le souterrain, ce qui explique que le fond des chambres extrêmes, y compris la latérale, était garni d'une couche considérable de tessons de céramique, avec des charbons de bois et quelques fragments d'os brûlés d'animaux ; lors d'une deuxième phase, on a répandu au-dessus de ce premier remplissage une couche de pierre, sorte de pavement, dans l'avant-dernière chambre, ce pavement venant déborder par-dessus le seuil dans la chambre latérale, et on a continué un peu l'utilisation antérieure ; ensuite, on a bouché la cheminée par encastrement de gros blocs à partir de la surface, puis d'un remplissage de terre qui est venu s'étaler en cône de déblais dans l'avant-dernière chambre, contenant encore force tessons et charbons ; enfin, dernière opération, sans doute plus tard lors de l'abandon du site, l'entrée en a été soigneusement bouchée par des pierres, des terres et des débris variés, dont quelques objets en fer indéfinissables maintenant, et beaucoup de tessons de céramique.

Le souterrain a été vidé et fouillé avec les précautions comparables à celles employées, toutes choses égales d'ailleurs, lors d'une fouille de grotte paléolithique. Au total, la quantité de tessons de céramique recueillie est considérable, environ 80 kg. une fois lavés et secs... ; on y trouvera certainement, après tri, de quoi reconstituer à peu près entiers de nombreux pots, mais d'autres resteront incomplets. Une bonne partie de cette céramique porte des traces de tournage, ce qui situe donc au moins la fin de l'occupation du site à la Tène III, fin de l'indé-

pendance gauloise ; mais d'autres vases ont des formes un peu plus anciennes, et on doit, avant les résultats d'une analyse systématique des formes, supposer au moins que certains pots étaient hérités de la période antérieure. La variété des pâtes, des formes, des lustres est considérable. On doit signaler de splendides lustres plombagins aux reflets métalliques. Au total, cette fouille de sauvetage aura apporté la matière d'une connaissance approfondie de la typologie de la céramique de la fin de La Tène en Armorique.

Si l'on met à part les souterrains dont l'exploration réelle n'a pas été faite, et qui sont la majorité, beaucoup des autres sont vides tandis que dans les derniers il est rare de trouver davantage que quelques tessons de céramique. C'est ce qui s'était produit en 1959 quand nous avons pu pratiquer la fouille de sauvetage du souterrain de Kervénarcliant, en Pleyber-Christ (fig. 1).

3. - GLANES PREHISTORIQUES et PROTOHISTORIQUES

Parmi les petites découvertes isolées, signalons un beau lingot plano-convexe (ou « culot ») en cuivre pur, que M. Y. Le Cam nous a remis pour le Musée Préhistorique Finistérien, et qui a été découvert sur ses terres de Penfoul, en Landeleau. Il pèse 3 kg. 090, son diamètre moyen est de 165 mm., et l'analyse électrochimique a montré à notre collaborateur J. Bourhis, ingénieur-chimiste, que le taux de raffinage est de 98,95 %, ce qui est très fort pour l'Age du Bronze Final.

D'autres souterrains ont été découverts fortuitement, l'un à Ster-ar-Parc, en Collorec (parcelle n° 462 de la section H), l'autre à Kerandraon, en Tréméoc (parcelle dite Park-Drenv) ; pour ce dernier, il nous a été possible de faire une prospection par la méthode des résistivités, qui a montré que le souterrain se prolongeait au moins sur une douzaine de mètres.

Enfin, tout en se dégradant par l'érosion marine et

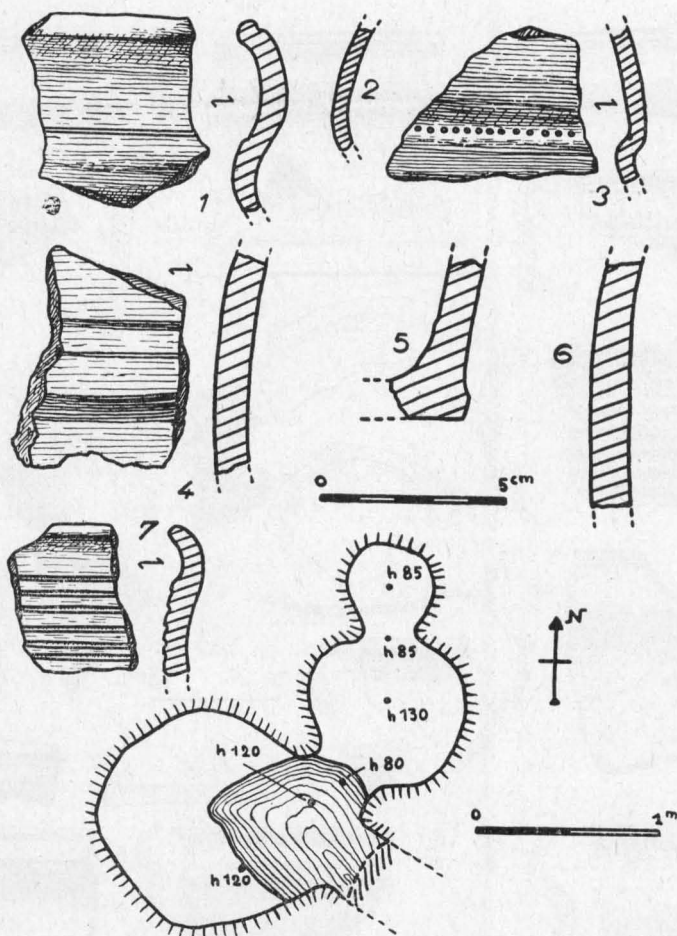


FIG 1. — Plan et céramique du souterrain de Kervénar-c'hant, en Pleyber-Christ: 1. Engobe noire interne et externe, pâte brun-rouge, rebord à cannelure interne; 2. Brun-rouge; 3. Engobe noire externe, brun-rouge à l'intérieur, comme la pâte, ligne de pointillés estampés au-dessus de la carène; 4. Engobe interne et externe noire, décor de stries légères; 5. Charbonneux à l'intérieur, extérieur lissé et bistre; 6. Charbonneux à l'intérieur, beige-rosé à l'extérieur; 7. Intérieur noir, extérieur brun plus ou moins charbonneux, cannelures faites à la tournette. — Sur le plan, les points cotés représentent la hauteur sous plafond.

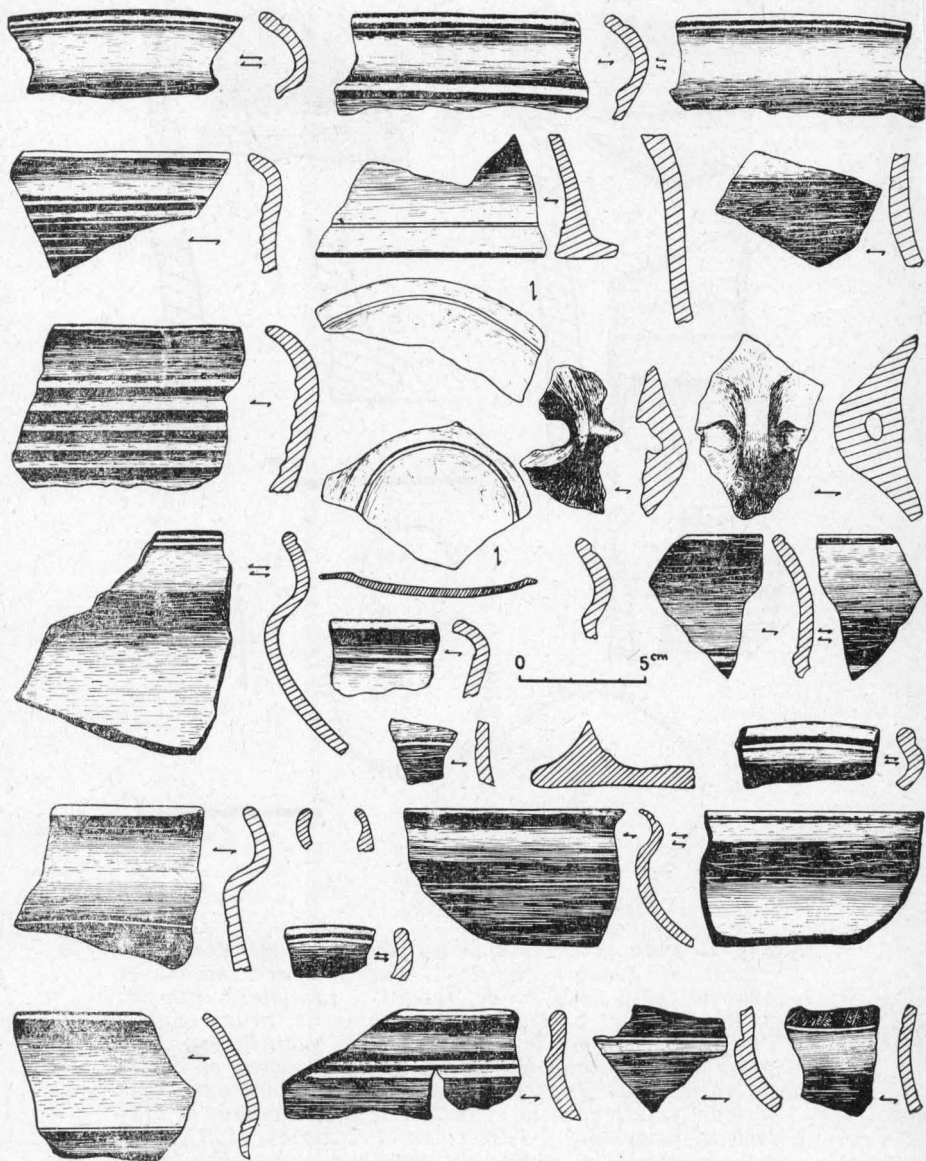


FIG. 2. — Céramique à engobe noire lustrée du Moulin-de-la-Rive, en Locquière.

humaine à la fois, les restes de l'habitat gaulois de la dune perchée du Moulin de la Rive, en Locquirec (*Annales de Bretagne*, LXV, 1958, p. 27-32 ; LXIX, 1962, p. 21-22) tout en livrant d'intéressants documents céramiques (fig. 2), ont laissé voir ces dernières années des fondations de murs en maçonnerie sèche. Composés de piles de galets ou de blocs assez frustes, noyés dans le sable, larges en moyenne de 30 à 40 cm., ces murs ont tendance à se disloquer avec l'éboulement ou le boulage de la dune. Un ensemble plus particulièrement intéressant a montré à un moment deux murs parallèles dont l'un vivement coloré en rouge par un incendie qui a certainement été très violent.

P.-R. GIOT.

Pierre BRIAND
ancien député à l'Assemblée Législative, cultivateur
juge de paix du canton de Briec
assassiné par les chouans en l'an VIII
Une famille paysanne de Cornouaille au XVIII^e siècle

AVANT-PROPOS

Kerviler n'a consacré qu'une page à Pierre Briand dans son ouvrage « Cent ans de représentation bretonne », paru par séries à partir de 1888. Il n'y a rien à dire de plus sur le député, oublié depuis longtemps. Aussi bien n'est-ce pas de lui que nous voulons surtout parler, mais de l'homme politique local qui fut une manière de célébrité, et du juge de paix aux prises avec les chouans. Quelques allusions à la Révolution dans le canton de Briec ne risquent pas, aujourd'hui, de diviser ses estimables habitants, enclins pour la plupart à reviser le jugement trop sommaire sur Briand conservé dans certaines mémoires.

Il paraît opportun de signaler les erreurs, vénielles au demeurant, contenues dans la notice de Kerviler, fâcheusement reprises dans le dictionnaire des parlementaires français; quelques-unes avaient été accréditées par l'acte de décès de Briand rédigé le 18 brumaire : l'officier public de Briec avait daté sa mort du 16 au lieu du 17, l'avait vieilli de 10 ans et déclaré originaire de Plonévez-du-Faou et non de Briec. Enfin, d'après la notice, Briand, blessé, avait été achevé dans l'Odet coulant près

de sa maison. Or, il avait été abattu dans un champ, à mi-chemin entre le village et la rivière située à 1.300 mètres environ au delà.

La recherche de ses origines nous a permis de suivre la lente et sûre ascension de la famille Briand et ainsi d'évoquer un autre aspect de notre personnage fort soucieux de « quarrer » son domaine.

PREMIERE PARTIE

Les origines de Pierre BRIAND

Histoire d'une famille paysanne de Cornouaille au XVIII^e siècle

Pierre Briand naquit le 5 mars 1759 au village de Kerjos, aujourd'hui en Landudal, ancienne trêve de Briec. Il descendait d'une longue lignée de Pierre Briand « laboureurs de terre », originaires d'Edern.

Le trisaïeul et Marie Coadou sa femme étaient ménagers au village de Penarstanc. Leur fils Pierre, né le 10 mars 1674, épousa Jeanne Le Coz le 22 juin 1693; ils exploitèrent à Kerdévez, sous le roi, une tenue congéable relevant du Domaine et eurent sept enfants au moins : Marie le 16 mai 1694, Françoise le 24 mars 1696, François le 6 février 1699, Yves le 27 janvier 1704, Pierre, le futur grand-père de notre Briand, le 3 novembre 1706, et enfin Alain.

Pierre, fiancé le 27 décembre 1732 à Marguerite Riou, originaire de Kerjos, fille de Louis et de Françoise David, l'épousa le 5 février 1733 et l'emmena à Kerdévez où ils furent eux aussi ménagers jusqu'à la Saint-Michel 1738. Trois garçons naquirent pendant cette période : Pierre le 12 février 1734, Jean-François le 14 mai 1735 et François le 8 mars 1737. La jeune femme aspirait à revenir à son village natal, mais son frère Jean était établi dans la tenue paternelle. Pierre Briand en convoita une autre. Par une vente à réméré de trois ans du 23 mai 1738, Louis Kervéléan, de Kerjos, lui vendit pour 780 l. une partie de sa censive et en attendant qu'elle fût libre,

Pierre Briand prit à la Saint-Michel une exploitation au village de La Motte en Langolen. Il retrouva dans cette trêve de Brieec ses deux frères aînés : François, époux de Marie Mao, qui habitait le manoir du Stang, et Yves, lequel, ayant choisi l'état ecclésiastique (son titre clérical est du 19 juin 1726), avait été nommé curé (vicaire) de Langolen en 1737 après un séjour de plusieurs années au chef-lieu de la paroisse et dans la trêve de Landudal (1). La famille s'accrut de deux autres garçons : 1° Louis-Hyacinthe né le 26 avril 1740, qui eut pour parrain Charles-Louis de Penandreff, seigneur de Keranstret, La Châtaigneraie, La Boissière, etc... et pour marraine Marie-Hyacinthe... de Robien, dame de Tréourret de Kerstrat, châtelaine de Trohanet; 2° Yves, futur prêtre, né en 1742.

Le 10 septembre 1742, Yves Briand, qui approchait de la quarantaine, fut pourvu de la cure de Toure'h, paroisse où la famille de Tréourret possédait l'importante seigneurie de Coathéloret. Il ne tarda pas à avoir de l'avancement. Le 1^{er} octobre 1745 il fut nommé vicaire perpétuel de Plonévez-du-Faou sur présentation du chapitre cathédral. Nous l'y laisserons quelques instants pour revenir à son frère Pierre et Marguerite Riou.

Le jeune ménage avait eu une déception, Louis Kervéléan s'étant ravisé et ayant remboursé à Pierre Briand en 1741 la somme versée trois ans plus tôt. Peu après la chance l'avait servi. Il y avait à Kerjos, outre la censive et une tenue à ferme, un domaine congéable que Françoise Le Béguec, douairière de Penanec'h en Lannédern, avait acquis pour 900 l. tournois de Louis Frolo, s^r de Kerlivio, et de sa femme Marie Bougeant, par contrat du 11 décembre 1661. Catherine de Talhoët de Penanec'h, propriétaire de la terre de Kerc'holhuezen (Kerolven), le détenait et l'avait baillé à Pierre Briand avec faculté de

(1) Pendant son séjour à Landudal Yves Briand habita chez sa sœur Marie, mariée à Guillaume Le Bozec, à Kermadoret-Trénével, village voisin de Kerjos.

congédier les deux domaniers. Les droits édificiers de Hervé Le Treut furent évalués à 2.369 l. 8 s. en 1742, et ceux d'Yves Lhardiagon à 2.758 l. 16 s. 1 d. en 1744. Pierre Briand emprunta à cet effet 2.400 l. sur constitué au denier 20, à Joseph-Louis de Tréourret de Kerstrat. Marguerite Riou et son mari, parvenus à leurs fins, prirent possession de leur nouveau domaine à la Saint-Michel 1744. Ils auraient pu, dès lors, envisager l'avenir avec confiance, mais une série de malheurs allait s'abattre sur la famille.

Ils eurent encore des enfants mais qui moururent en bas âge : des jumeaux en 1745 et une fille en 1746; elle fut prénommée Hyacinthe-Guy par ses parrain et marraine : Guy de Moëlien, seigneur du Vieux-Châtel, chevalier de Saint-Louis et Hyacinthe de Robien, dame de Kerstrat que nous connaissons déjà (1), Marie de Kerans-tret assistait au baptême. La joie fut de courte durée; Pierre Briand perdit Marguerite Riou le 15 ou 16 juillet, une semaine après la naissance.

Bien qu'agé seulement de 40 ans le veuf ne se remaria pas. En 1747, à la mort de Marguerite Lannurien, leur grand-mère, son beau-frère quitta Kerjos pour s'installer à Pratuigou. Pierre Briand incorpora à son convenant la tenue abandonnée par Jean Riou et lui bailla à ferme celle qui lui était échue en partage à Pratuigou et que du reste il vendit en 1748 à Jean Hémon, leur beau-frère commun, pour 990 l. La même année, et ceci explique peut-être cela, son fils aîné Pierre, père de notre Briand, épousa le 21 novembre, à 14 ans 9 mois, Marie-Anne Le Bescond, âgée de 16 ans dont le père, Co-

(1) Les parrainages nobles étaient fréquents. Il n'était pas rare non plus que des domaniers ou fermiers tinsent sur les fonts baptismaux des enfants nobles. Par exemple François Briand et Marie Mao avaient été parrain et marraine en 1745 de Joseph-Louis-Hyacinthe de Tréourret. Marie Mao qui allaitait une fille de cinq mois fut sans aucun doute la nourrice de son filleul.

rentin, était originaire de Kerfeunteun. Le jeune ménage demeura à Kerjos.

Mais qu'allaient devenir les quatre autres garçons ? L'oncle Yves n'était pas resté passif et fut assez heureux pour donner à trois d'entre eux le goût de l'étude et éveiller, au bout de quelques années, la vocation religieuse chez Jean-François, Louis-Hyacinthe et Yves. Leurs séjours au presbytère de Plonévez sont attestés par leurs signatures sur les registres paroissiaux. Jean-François termina ses études à Paris. Il fut hébergé au collège de Cornouaille de 1757 à 1759 en qualité de boursier. Il revint au pays en 1760 et à partir de 1762 se dit bachelier en théologie de la Faculté de Paris. Ses frères Yves et Louis-Hyacinthe devinrent également prêtres mais ne furent pas gradués.

A Kerjos les jeunes époux eurent leur premier enfant, une fille, en 1753, qui ne vécut que deux ans environ. Une autre, Marguerite-Françoise, naquit le 7 août 1756; puis ce fut, comme l'on sait, le tour de Pierre le 5 mars 1759. Marie-Anne survint le 28 mars 1761 et enfin le 1^{er} août 1763 un deuxième garçon, Jean, le futur prêtre déporté. Mais la maman succomba le 14 suivant à la suite de ses couches. Elle avait 31 ans.

Une mort identique frappa la jeune femme de François, lequel comme son aîné était resté à la terre. Jeanne Le Bars qu'il avait épousée le 27 novembre 1759 était originaire de Quilhouarn en Ergué-Gabéric où les nouveaux mariés habitèrent; leurs deux premiers enfants vécurent quelques semaines seulement; un troisième, né le 24 novembre 1764, entraîna sa mère dans la mort le jour même.

Pierre Briand le jeune ne survécut que peu d'années à Marie-Anne Le Bescond; il décéda à Kerjos le 24 janvier 1769 à 35 ans, laissant quatre orphelins. Son père mourut le 3 août suivant, à la suite d'une brève maladie, à 63 ans. Pierre Briand le vieux avait été fabricien du « Sacre » en l'église paroissiale en 1758; en 1767 il le fut

encore pour une autre chapelle. On le comptait parmi les notables de la paroisse. Il savait lire et écrire. Son fils Pierre était beaucoup plus effacé. Le petit-fils fera par contre parler de lui. Suivons-le à Plonévez-du-Faou.

LES BRIAND, PRETRES A PLONEVEZ-DU-FAOU LA JEUNESSE DE PIERRE AUPRES DE SES ONCLES

Le grand oncle Yves Briand avait la charge de deux paroisses formant une étendue comparable à celle de Briec. L'ensemble comprenait Plonévez, avec la trêve de Collorec, et Loqueffret avec le territoire de Brennilis. En revanche, Le Quilliou constituait une paroisse distincte au sein de Plonévez. Le recteur disposait de trois curés (vicaires) dont un pour Plonévez, un pour Collorec et le troisième pour Loqueffret, et de plusieurs autres prêtres dont l'un pour Brennilis. La chapelle de Saint-Herbot, prieuré dépendant des Carmes de Rennes, était desservie par un chapelain payé par le prieur en titre qui était en ce temps-là l'abbé Corentin Boullé.

Les gros fruits de la paroisse de Plonévez étaient réservés à l'archidiaque de Poher. Le recteur bénéficiait de la portion congrue servie par celui-ci et des dîmes de la paroisse de Loqueffret. Le total de ses revenus était de l'ordre de 2.000 à 2.500 l. vers le milieu du XVIII^e siècle. Yves Briand avait donc une situation enviable qui lui permit, entre autres choses, d'assumer la formation ecclésiastique de ses trois neveux : Jean-François, Louis-Hyacinthe et Yves. Bien lui en prit car ces trois prêtres lui furent reconnaissants et se succédèrent auprès de lui, dans ses vieux jours.

Jean-François, l'aîné, fut nommé à Plonévez en 1760, à son retour de Paris. En août 1762, après l'expulsion des Jésuites du collège de Quimper, une des deux places de sous-principal lui fut offerte, par l'assemblée du Pré-

sidal et de la Communauté de Ville. Mais Jean-François dut décliner la proposition pour demeurer auprès de son oncle qu'il ne quitta, à la fin de 1764, que lorsque Louis-Hyacinthe fut à même de le remplacer. Il partit, en qualité de directeur, pour le petit séminaire de Plouguernevel où il retrouva Louis Le Caro, ancien boursier du collège de Cornouaille, natif de la région de Plonévez. Il y mourut à 37 ans, le 30 mars 1772.

Louis-Hyacinthe, qui lui succéda auprès de l'oncle, dut prendre en mains, vers 1767, son neveu Pierre, le futur député, alors âgé de huit ans; dès 1768 celui-ci écrivait fort bien; par jeu on le laissait calligraphier son nom sur les cahiers paroissiaux; cela se passait du reste sous le regard débonnaire du vieux Pic de la Mirandole, ancien sénéchal de Châteauneuf qui hantait le presbytère (1). Le petit Pierre, hélas ! perdit bientôt son maître d'école qui décéda le 31 mai 1770, à 30 ans.

Son frère Yves, ordonné en 1766, prit la relève; il venait de Saint-Thois où il avait exercé les fonctions de curé.

A Plonévez, son vieil oncle, sentant le poids de l'âge, résigna en sa faveur, moyennant une pension viagère de 300 l., le vicariat de Plonévez et la cure de Loqueffret, le 27 juillet 1772. Il en prit possession au début de novembre. Le bon vieux recteur ne demeura pas longtemps à charge; après avoir pris d'autres mesures au profit de son successeur, sur lesquelles nous reviendrons, il s'éteignit, à près de 70 ans, le 2 août 1773.

D'autres membres de la famille avaient pareillement été attirés à Plonévez. D'abord Marie Briand, la sœur de lait de Joseph-Louis-Hyacinthe de Kerstrat, qui y était venue épouser le 11 février 1760, à 14 ans et 9 mois, un

(1) Le recteur y recevait volontiers de vieux amis ; ainsi de Joseph-Grégoire de Kernezne, Sgr. du Plessix-en-Laz, qui y était mort le 5 août 1758, à 75 ans.

veuf du nom de Jacques Salaün, de Kergutuil. Sa mère, Marie Mao, robuste quinquagénaire, veuve depuis une dizaine de mois, avait convolé le même jour avec un autre veuf, Louis Salaün, père ou frère de son gendre. La fille avait accouché d'un enfant mort-né en juin 1763 et succombé une quinzaine de jours plus tard, victime probable de l'ignorance d'une matrone.

François Briand, veuf depuis 1764, avait émigré également à Plonévez, quelque temps avant 1767. Nous sommes porté à croire que son oncle avait projeté de le remarier. Ce n'était pas par hasard que le choix avait porté sur Marie Le Menthéour, fille de Guillaume qui venait, en juillet 1767, de prendre à bail de l'archidiacre la collecte des dimes de la paroisse, au prix de 2.150 l., pour 9 ans.

Ce Guillaume Le Menthéour, qualifié de « gros laboureur » par le Domaine, était doublé d'un homme d'affaires. L'espèce en était relativement rare, aussi croyons-nous devoir lui consacrer quelques lignes. Né à Châteauneuf en 1715, il avait épousé en 1737 Corentine Morvan qui lui avait donné onze enfants. La famille était installée depuis 1749 à Méros où le père tenait à ferme la métairie voisine du château et comprenant le pourpris (1).

La fréquentation de M^e Billès, notaire à Plonévez-du-Faou, son opiniâtreté et son flair lui avaient permis de se constituer un patrimoine avec 15.000 l. environ. En

(1) Le château de Méros était situé à l'extrémité sud-est de Plonévez, face à Spézet, bien abrité dans un des gracieux méandres de l'Aulne. On devait y jouir d'un climat tempéré si l'on en juge d'après l'existence, au XVIII^e siècle, d'une cerisaie et d'une orangerie.

Le château bâti au bord d'une terrasse de 100 toises dominant la rivière, était relié à la route royale de Carhaix par une avenue de 1.300 mètres, large de 18 à 25. Ses ruines, où des arbres ont poussé, disparaissent sous un épais manteau de lierre. Seuls les murs de clôture du pourpris et de l'orangerie sont encore debout.

1774 il y ajouta le beau domaine de Keryvon-Brélivet en Châteauneuf que François-Julien de Rosily, son propriétaire, lui afféaga, sans deniers d'entrée, moyennant une rente censive de 115 l.

Guillaume Le Menthéour n'était pas seulement rassembleur de terres. Il prêtait également de l'argent sur constitut, au denier 20, et achetait tout ce qui était à vendre. Par exemple il tira d'embarras Guillaume Collain, sergent royal du siège : une première fois en 1767 en lui achetant sa maison pour 840 l.; une deuxième fois en 1774 en prenant sa charge de sergent pour 600 l., charge qu'il revendit à M^e Nicolas Le Gallou moyennant 45 l. de rente.

Les dîmes se levaient à la 33^e gerbe. Guillaume Le Menthéour se bornait à sous-traiter, par quartiers, avec des cultivateurs offrant toutes garanties, qui le payaient en espèces sonnantes et trébuchantes.

Le vénérable recteur ne devait rien ignorer des activités matérielles de son paroissien dont l'enrichissement était notoire. Marie Le Menthéour, jeune fille de vingt ans, ferait donc parfaitement l'affaire de son neveu François. Les fiançailles eurent lieu le 25 septembre 1767 et le mariage fut célébré le 30, en grande pompe, dans la chapelle domestique du château de Méros. Les pensées de Guillaume Le Menthéour durent prendre un tour mélancolique au souvenir du mariage de sa fille aînée Jeanne, dans cette même chapelle huit ans plus tôt (1).

On avait pourvu François Briand d'une compagne ; il convenait de lui trouver aussi une exploitation. Par un hasard heureux, la belle métairie de Kerolven, en Brieç,

(1) Jeanne Le Menthéour, mariée le 13 février 1759, à Pierre Le Bec, mourut elle aussi, des suites de couches le 15 avril 1762, laissant une fille Corentine. Pierre Le Bec s'était remarié le 25 janvier 1764 avec Anne Le Bihan, fille d'un maître d'école à Brest, natif de Plonévez.

contiguë à Kerjos, lui échut à la Saint-Michel 1768; cette terre, qui se trouvait dans la succession de Catherine de Talhoët en 1745, avait été saisie, avec d'autres biens, sur Jean de Kernezne, écuyer, sieur de Penanec'h, etc..., et le fondé de pouvoirs de la Cour des Requêtes du Palais à Rennes était le sieur Claude-Jean-Marie Sauvage, avocat consignataire du siège de Châteauneuf, ami de la famille Le Menthéour qui avait assisté au mariage. Maître Sauvage afferma donc à François, pour trois ans, la métairie, le manoir et le moulin de Kerolven, au prix de 450 l. à charge d'une commission de 150 l.

Un an ne s'était pas écoulé que le sort l'appela à Kerjos où, on s'en souvient, la mort avait frappé deux fois. Un cousin germain, Jean Briand, prit la suite à Kerolven à la Saint Michel 1769. Louis-Hyacinthe Briand, nommé tuteur des quatre orphelins, bailla à ferme à son frère François, pour six ans, d'une part les droits et héritages de Kerjos, pour 350 l., et d'autre part le lieu de Pratuigou, son bien propre, pour 90 l. (1).

Le 20 août 1770, après la mort de Louis-Hyacinthe, François dut prendre la tutelle des enfants de Pierre. Il la partagea en fait avec son frère Yves, devenu curé, puis recteur de Plonévez.

La sœur aînée, Marguerite-Françoise, n'avait dû quitter Kerjos que pour de brefs voyages à Plonévez où les registres conservent les traces de sa belle écriture. Elle avait 14 ans et était à même de prêter la main à sa tante Marie pour les soins domestiques. Ses fiançailles avec Alain Déniel de Brieç eurent lieu le 26 juin 1777. Les deux frères n'assistèrent qu'au mariage qui fut célébré le 23 juillet. M^e Billès de Villeneuve, l'indispensable notaire, était de la fête. Les époux prirent une tenue à Penandele'h, en Cast.

(1) Nous indiquons au chapitre « Les héritages des oncles prêtres » comment Louis-Hyacinthe acquit Pratuigou en 1766.

La sœur cadette, Marie-Anne, paraît avoir fait de plus longs séjours à Plonévez. A en juger par son propre témoignage dans les cahiers paroissiaux, elle y vécut à demeure à partir de 1774 et s'y fixa définitivement en 1777 par son mariage avec Henri Caroff (Caro), originaire de la paroisse du Quilliou (1) célébré le 19 novembre ; les deux frères Pierre et Jean étaient absents, retenus probablement par leurs études.

Henri Caro et Marie-Anne Briand s'établirent à Botbéguen, en Plonévez, où la famille Caro avait un domaine congéable relevant en roture de la seigneurie de Kervarziou, sous François-Julien de Rosily, et que celui-ci leur afféagera en 1782, sans deniers d'entrée, c'est-à-dire gratuitement, moyennant seulement une rente censive de 19 l.

Le cas de Pierre Briand ne laisse pas de nous embarrasser. Il ne fait pourtant pas de doute que ses oncles firent de leur mieux pour l'orienter vers le sacerdoce. Après la mort, en 1770, de Louis-Hyacinthe qui lui avait enseigné le rudiment, deux voies lui étaient ouvertes : le petit séminaire de Plouguernével où se trouvait son autre oncle Jean-François, et le collège de Quimper. Il les prit successivement ; après la disparition de Jean-François, Pierre Briand dut quitter Plouguernével vers 1773 pour entrer au collège à Quimper et y emmener son frère Jean. Ce ne sont là, il faut bien le dire, que des suppositions, mais qu'importe ? Il suffit de savoir que vers la vingtième année il revint à Plonévez où le bon recteur, probablement déçu, n'en accueillit pas moins son neveu avec bonté.

Et de nouveau nous sommes plongé dans une grande perplexité, car, que fit Pierre Briand de 1779 à 1783 ? Nous le voyons bien nouer des relations amicales avec la

(1) Le contrat de mariage, dressé par M^r Billès, prévoyait les dots respectives de 1800 et 2.400 livres pour le mari et son épouse.

famille de M^e Billès, notaire. Il fut par exemple le compère d'une de ses filles, Catherine-Marie, dite de Villeneuve, en 1780. Tâta-t-il du notariat ? Un fait significatif infirme cette hypothèse. S'il avait eu la moindre pratique du droit, Pierre Briand n'aurait pas déclaré la succession de son oncle avec quatre mois de retard ni par conséquent payé le double droit.

Les documents suggèrent une explication plus terre à terre. En juin 1779, le recteur prit à bail, de Jeanne Cocquil, veuve de Gilles Tranvoez et de ses enfants, une tenue située à Botbéguen et paya le loyer d'un an, d'avance. Qu'est-ce-à-dire ? Sinon qu'il allait faire faire à Pierre Briand l'apprentissage du métier de ses pères.

Le choix de Botbéguen, pour les débuts du neveu, prouve la sollicitude de l'oncle. Placé à côté de sa sœur Marie-Anne et de son beau-frère, l'ancien étudiant bénéficia de leur expérience. Il connut ainsi la vie de famille ; il fut le parrain de leur fille Marie-Perrine. Selon la tradition, il prit le costume de Plonévez, ce qui impliquait l'intention de s'y établir définitivement. Le sort en décida autrement en 1783.

Jean, le benjamin, fit comme les autres, de fréquentes visites au recteur de Plonévez qui fut également un père pour lui. Il l'hébergea au presbytère en 1784 pour accomplir un stage dans la paroisse avant la tonsure qu'il reçut vers la fin de l'année. Qualifié d'acolyte dans le titre clérical du 17 février 1787, alors qu'il était au Grand Séminaire (1), il fut ordonné prêtre en 1788 et nommé à Tréméven. Il y vécut caché après avoir refusé le serment à la constitution civile du clergé ; dénoncé par le District de Quimperlé le 16 mai 1792, il tenta de s'embarquer

(1) La rente viagère était de 60 l. garantie sur des parcelles de Kerjos et la maison manale, avec le consentement de Pierre Briand, et la caution d'Yves Briand de Coatcoënt (ou Coatcoing) en Langolen et celle du beau-frère Alain Dénial, de Cast.

pour l'Espagne mais, arrivé trop tard à Bénodet, il se réfugia aux îles Glénan où il fut arrêté par la garde nationale de Concarneau. Conduit au château de Brest, il fut déporté en Espagne (1) par jugement du tribunal révolutionnaire. En octobre 1795, Pierre Briand, alors juge de paix et qui craignait pour sa place, demanda aux administrateurs du département si, du fait de la déportation de son frère, il tombait sous le coup de la loi des 5^e et 6^e jours complémentaires de l'An III interdisant aux parents d'émigrés l'exercice de fonctions publiques. Le citoyen Palasne-Champeaux, représentant du peuple près les ports et côtes de Brest et Lorient, consulté, répondit naturellement, le 20 vendémiaire, par la négative.

FRANÇOIS BRIAND ET MARIE LE MENTHEOUR A KERJOS

Faisons un retour en arrière pour voir ce qu'était devenu le patrimoine du grand-père Briand entre les mains de son fils François depuis la Saint-Michel 1769.

Pendant sa trop brève tutelle Louis-Hyacinthe avait pu, en octobre, en accord avec son frère François, ajouter au bien commun deux champs de terre chaude provenant de la succession d'Yves Lhardiagon et situés entre Kerjos et Kermadoret-Trénével, relevant en roture et à fonds du fief de La Châtaigneraie.

Devenu à son tour tuteur de ses neveux et nièces, François fit réparer les bâtiments de Kerjos et bâtir un hangar, encore debout, portant la date de 1771. Sa femme et lui firent peu après, pour leur propre compte, deux opérations heureuses, sans du reste léser les pupilles. En décembre 1771, Prigent Le Cloarec et sa femme, Jeanne

(1) Daniel Bernard: Le clergé séculier du diocèse de Cornouaille en 1790 (bulletin de la société archéologique du Finistère, année 1957 p. 72). Nous remercions M. Bernard de nous avoir donné la référence du titre clérical.

Kervéléan, leur vendirent les droits, maisons, terres et héritages, relevant en roture et à fonds du fief de La Châtaigneraie, qu'ils possédaient à Kerjos, pour la somme de 2.100 l. En juillet 1773, ils acquirent, pour le même prix, de Guénolé Le March, un lot identique situé à Kerjos et provenant comme le premier de la succession de Louis Kervéléan. Le grand-père Briand avait vainement convoité une partie de ces biens 35 ans auparavant. Ces acquisitions accrurent Kerjos d'un bon tiers.

La situation de François Briand et de Marie Le Menthéour s'améliora encore par la succession de Guillaume Le Menthéour. La mort l'avait surpris le 28 septembre 1775 en son ermitage du Gloëdic, en Châteauneuf où il s'était retiré, son fils aîné Henri ayant pris la métairie de Méros. Il fut enterré sans pompe et presque sans témoins. Dans son testament, daté du 31 août, il avait exprimé la volonté de « faire régner l'égalité entre ses enfants » et d'allouer à ses gendres Pierre Le Bec et François Briand, et à son fils Henri, 180 livres par année de mariage. Cette curieuse disposition, nullement égalitaire, tenait lieu de dot et rapporta à François et à sa femme 1.440 l., s'ajoutant aux 667 l. provenant du partage des meubles, effets et titres. Les autres biens, évalués à 21.000 l., comprenaient des tenues ou pièces de terres situées au Gloëdic, au Vieux-Marché, à Keryvon-Brélivet, Lijégu, Kergonan et Kerviniou, en Châteauneuf, au Pontadic, en Le Moustoir, à Kerhervé-Kervern, en Laz, et enfin à Lesvréach, en Plonévez. Marie Le Menthéour et son mari reçurent en partage une rente de 24 l. et la tenue de Kerhervé-Kervern.

François Briand faisait donc, dans sa paroisse, figure de laboureur cossu; il s'était élevé de la condition de fermier à celle de domanier, puis à celle de propriétaire d'une partie des biens de Kerjos. Le « général » l'avait nommé procureur terrien pour 1776. Il n'avait cependant pas d'instruction mais sa femme en avait pour deux et du reste il savait fort bien compter.

En 1778, Jean Le Berre, un cousin germain par alliance, de Kermadoret-Trénével, vendit à François ses droits dans des parcelles voisines de Kerjos; celui-ci se vit évincer, moins d'un an après, par un parent du premier, René Pennarun, de Kermadoret, en vertu du droit exorbitant de « retrait lignager ». Ce fut une grosse déception pour lui car il n'avait pas encore apaisé sa faim de terres; il partageait ce sentiment avec la plupart des paysans de France à l'époque et singulièrement avec ses beaux-frères qui étaient en train de se muer, peu à peu, en capitalistes (1). Il lui tardait surtout de posséder la terre qu'il cultivait de ses mains. Un événement imprévu allait lui faciliter l'acquisition du domaine congéable; le propriétaire foncier en était messire Yves-Joseph de Kerguélen-Trémarec, à l'époque capitaine des vaisseaux du roi dont on connaît les fameuses expéditions dans les mers australes; il avait été, à la suite de la dernière, cassé et condamné à la réclusion par un jugement partial du 15 mai 1775 du conseil de guerre de Brest. A la libération, il eut de pressants besoins d'argent. François Briand, très opportunément, en offrit et par acte du 12 juin 1780, M. de Kerguélen lui vendit la portion d'héritages de Kerjos, moyennant 1.254 l. de deniers d'entrée et une rente censive de 15 l.; celle-ci fut

(1) Pierre Le Bec devint conseiller d'arrondissement. Henri Le Menthéour acquit en 1789, pour 7.000 l. une moitié du manoir et de la terre de Trégonével en Saint-Goazec. Il fut maire de cette commune pendant la Révolution. Julien Le Menthéour, doué d'un esprit curieux, étudia les simples, acquit des connaissances en physique, et pratiquait la médecine à l'aide de recettes, pour les personnes et les animaux, conservés dans la famille de père en fils. Cambry le remarqua au cours de son voyage dans le Finistère (pp. 123 à 126).

payée à la famille de Kerguélen jusqu'en 1838 et fut rachetée pour 300 fr. (1).

Ce succès inespéré compensait largement l'échec subi l'année précédente. Les Briand possédaient enfin tout le fonds si âprement désiré, mais à qui échoirait-il ? A François, auteur de cette consolidation ou à Pierre Briand ? Ne faudrait-il pas, à la majorité de celui-ci, envisager à tout le moins un partage ? La Providence mit fin aux craintes de François Briand et de Marie Le Menthéour : le premier mourut le 2 août 1783 et sa femme le 7 octobre.

Ils laissaient des orphelins : Marie-Yvonne, Jean, Marie-Françoise et un quatrième qui décéda vers 1788. Leur tutelle fut confiée à Yves Briand de Coatcoënt, un cousin germain de leur père. Quant à celle des enfants de Pierre, elle passa au recteur de Plonévez-du-Faou.

Jean n'était qu'un adolescent. L'exploitation de Kerjos fut donc donnée par les deux tuteurs à Pierre Briand qui en prit le chemin en octobre ou novembre 1783.

PIERRE BRIAND A KERJOS

Pierre Briand ne semble pas avoir jusqu'alors beaucoup hanté les lieux de son enfance. Ce fut peut-être seulement, à son retour définitif, qu'il découvrit, au milieu des terres de Kerjos, quelques courtils et une masure en ruines, au total 47 a. 74, ayant appartenu à feu le sieur

(1) En 1790 M. de Kerguélen nota dans le rentier de Trémarec que le propriétaire actuel, M. de Pompery, son descendant, nous a fort aimablement communiqué : « dans cet acte d'afféagement... j'ai été lésé de moitié ». Nous le croyons sans peine puisque François Briand avait lui-même offert 3.000 l. à Mme de Kerguélen. Le domanier ne mérite pas, cependant le mépris que lui témoigne à ce sujet M. Auguste Dupouy, agrégé de l'Université, dans son beau livre « Le Breton Yves de Kerguélen » p. 215, en ces termes « ... le rustre... a réussi à circonvenir M. de Kerguélen... et à lui arracher le domaine... ». Il faut se rappeler que les Briand possédaient déjà une notable partie de Kerjos et de Pratuigou, en toute propriété.

de Moucheron qui en avait hérité de Catherine de Talhoët, et formant comme un corps étranger dans le domaine des Briand. Il dut s'en prendre au fermier des enfants Moucheron, un Jean Le Berre qui était apparenté à celui dont la mort avait motivé le retrait lignager mentionné plus haut. Jean Le Berre, lassé paraît-il, des mauvais procédés de Pierre Briand à son égard, adressa le 18 mai 1785 un mémoire introductif d'instance aux juges de la baronnie de La Châtaigneraie. A l'en croire, Pierre Briand et ses domestiques s'étaient approprié ses légumes, ses fumiers, les pierres des ruines; la maison ayant été rebâtie, ils l'avaient renversée à force de leviers à l'aube du Jeudi Saint 8 avril 1784; enfin lors de la dernière récolte les domestiques de Pierre Briand, encouragés par sa promesse d'une barrique de cidre, avaient pillé les arbres fruitiers du suppliant. L'avocat Le Prédour demanda pour celui-ci 200 l. de dommages-intérêts; Antoine Méniel, notaire de son état, procureur de la juridiction, approuva et le sieur Hernio sénéchal permit d'appeler Pierre Briand à « comparoir » pour avouer ou contester (1). On ne sait si l'affaire eut une suite et l'on ne connaît pas le mémoire en défense de l'appelé, ni, par conséquent, les motifs de son ire. Toutefois, certains détails ne s'inventent pas et les agissements de Pierre Briand, même ramenés à de justes proportions, nous en disent long sur sa nature emportée; ils marquaient brutalement sa majorité en attirant l'attention sur cette force naissante.

Ses exploits, grossis ou non, n'empêchèrent pas son mariage avec une jeune veuve bien pourvue, Catherine Jacq (Jac, Le Jac), qui habitait Kerellou, en Langolen. Son mari, François Le Berre, y avait exploité une tenue sous M. de Kerstrat, au fief de La Roche et Laz. Née à Quilliourien, en Trégourez, le 12 avril 1760, d'Hervé et

(1) Le dossier de cette affaire nous a été communiqué par M. Alain Le Grand. Qu'il en soit remercié.

de Marguerite Rioual et mariée à 16 ans, Catherine perdit un premier enfant en 1777, son mari, le 13 octobre 1781, et un enfant posthume le 7 janvier 1784. Il ne lui restait de son premier mariage qu'une fille baptisée le 1^{er} mai 1780, que M. de Kerstrat, son parrain, avait prénommée Hyacinthe-Marie-Julie, et qui épousa Pierre-Jean Jaouen.

L'oncle Yves Briand, recteur de Plonévez, reçut les promesses des fiancés le 27 janvier 1785 en l'église de Langolen et y célébra le mariage le 3 février en présence de : Charles Péron, curateur de la mariée; Yves Briand, de Coatcoënt, son cousin germain; Jean Briand, clerc tonsuré, frère du marié et François Briand, de Kergoëdou, en Landudal, etc...

Le ménage eut sept enfants dont voici les prénoms et les dates de naissance :

Marie-Catherine, 19 octobre 1785, parrain Jean Briand.

Hervé, 27 janvier 1787, marraine Marie-Yvonne Briand, cousine germaine du père; mort à Bruxelles le 18 février 1809 à l'hôpital militaire, étant fusilier du 72^e Régiment d'infanterie.

Marie-Jeanne, 13 janvier 1789, parrain François Briand, marraine Marie Rivoal, épouse d'Yves; décédée le 12 mars 1790.

Catherine-Marguerite, 22 décembre 1790, parrain Louis Le Bozec, cousin issu de germains du père dont il sera l'adversaire pendant la Révolution.

Marie-Perrine, 27 juin 1793, décédée le premier jour complémentaire de l'an V.

Pierre, 14 Germinal an III (3 avril 1795); mort célibataire le 3 mai 1848, à Kerjos.

Alain, 10 Germinal an V (30 mars 1797), témoins Charles Péron, Alain Déniel, beau-frère de Pierre Briand, et sa fille Marguerite, âgée de 19 ans. Alain est la tige des Briand actuels de Landrévarzec et de Kerfeunteun.

LES HERITAGES DES ONCLES PRETRES

Yves Briand le vieux, ancien recteur de Plonévez, avait vendu à son frère François, en 1746, ses biens de Kerdévez, pour 900 l. Une bonne partie de ses revenus avait dû être absorbée par l'éducation de ses neveux. Aussi n'avait-il acquis que fort peu de biens immobiliers. Il avait fait « in extremis » une opération curieuse en faveur de son neveu Yves Briand, son successeur. Un mois avant sa mort, le 2 juillet 1773, il lui avait vendu ses droits dans le « parc-ar-groas et une petite maison », situés au bourg de Plonévez, domaine congéable relevant de la seigneurie de Rozéonnec (1), ainsi que tous meubles, effets et argenterie, pour 1.800 l. dont 300 l. pour les droits. Il s'agissait là, selon nous, d'une donation déguisée mais qui comportait une charge implicite onéreuse : les réparations au presbytère. L'oncle avait dû être négligent et le fabricant de l'époque, après avoir fait mettre les scellés sur les meubles et effets de l'ancien recteur (ou du moins sur ce qui en restait au presbytère), fit sommer le général de la paroisse d'en délibérer. L'estimation des travaux, dressée en novembre par les experts Kerc'hoas, Guillard et Jean-Marie Grace, s'élevait à 1.000 l.

Louis-Hyacinthe Briand avait acquis la totalité du lieu de Pratuigou en mars 1766 par deux opérations; il avait d'abord remboursé à Jean Hémon la somme de 990 l. que celui-ci avait payée, 18 ans plus tôt, à son beau-frère Pierre Briand pour une portion, et ensuite acheté pour 1.080 l. la deuxième portion appartenant à Jean Riou. Indépendamment de Pratuigou, sa succession comprenait naturellement le cinquième de Kerjos, tenu

(1) La juridiction de Rozéonnec avait ses ressortissants au bourg de Plonévez-du-Faou et dans quelques villages de la paroisse. Cette seigneurie appartenait à l'époque à M. Joseph de Kergariou résidant au château de Coatilliou en la paroisse de Ploubezre, près de Lannion.

partie à domaine congéable, et partie à cens par les Briand, et s'élevait au total à 3.252 l. Par ailleurs Louis-Hyacinthe avait joui d'un petit bénéfice dans sa paroisse natale : la chapellenie de Sainte-Gécile et du Pénity-Saint-Ronan.

Jean-François Briand, décédé le 30 mars 1772, ne laissa aucun bien en dehors de sa part dans l'ensemble Kerjos-Pratuigou, soit le quart estimé par le Domaine à 1.665 l. dont 525 pour les biens à cens de Kerjos. 540 pour la tenue congéable et 600 pour Pratuigou.

Le recteur Yves Briand le jeune avait aimé davantage les biens terrestres, un peu par nécessité (1). Il commença d'en acquérir dès la première année de son rectorat. Il y avait au village de Trébuon en Plonévez, un beau domaine congéable dénommé « convenant Raoul », relevant du fief de Rozéonnec, et tenu par les consorts Cravec-Diraizon sous M. de Kergariou. Cette famille vendit des droits successivement au recteur en 1773 et à deux enfants de Marie Mao, d'une part Yves, marié en 1776 à Plonévez et établi à Trébuon, d'autre part à Françoise, mariée à Jean Le Queffélec installé à Saint-Thois, et enfin à un quatrième. En 1777, le domaine fut afféagé à Corentin Cravec et en 1786 son fils Joseph « émancipé de justice » se fit subroger le recteur, dans l'acte d'afféagement, avec faculté de congédier les tiers.

Par deux ventes à réméré successives, les consorts Tranvoez cédèrent au recteur, en 1780, la petite tenue congéable qu'il avait prise à bail en 1779 à Botbéguen,

(1) Lors de sa visite à Plonévez en 1779, Mgr. de Saint-Luc, après avoir arrangé une petite affaire de finance entre le recteur et l'un de ses vicaires nota « Affaire finie. Il ne donne ny foin ny avoine aux chevaux. Par ailleurs bon enfant. L'instruction est très bien, et les cahiers très mal » En 1782 : bien ; en 1783 : tout bien ; en 1784 : idem. (Notes aimablement communiquées par M. le chanoine Nédélec, archiviste de l'Evêché).

ainsi que deux autres portions d'héritages au même lieu, dont l'une à domaine congéable et l'autre à cens, au fief de M. de Rosily, pour une somme de 1.680 l. Une recharge de 720 l. porta le prix définitif à 2.400 l. en 1781. Enfin, en octobre 1786, la veuve de Joseph-Marie Billès, ancien notaire, lui vendit à réméré de 9 ans pour 600 l. un champ de terre chaude, parc-ar-groas, et des courtils, tenus à cens au fief de Rozéonnect sous le sieur Denobille, son gendre.

Le jeune recteur avait donc amassé une petite fortune qu'il n'allait pas tarder à laisser à ses huit neveux et nièces. En effet, il mourut le 8 mai 1787, à 44 ans. Il fut remplacé par Alexandre-Hyacinthe Dulaurens, neveu de l'archidiacre de Poher et qui allait de paroisse en paroisse à la recherche de la meilleure cure (1).

Les biens de Trébuon et de Parc-ar-Groas furent vendus le 26 juillet 1787, pour 1.920 l., à Marie-Anne Briand et Henri Caro; ceux de Botbéguen furent rétrocédés le 31 décembre 1787 au prix d'achat, soit 2.400 l., à la famille Cocquil-Tranvoez, sous réserve du remboursement d'un contrat de constitut de 1.500 l. réduit à 1.200 l. La part de l'oncle Yves dans Kerjos-Pratuigou, soit le tiers, fut évaluée 3.000 l. pour le Domaine.

Somme toute, les oncles prêtres avaient laissé à leurs neveux et nièces, d'une succession à l'autre, les trois quarts environ de Kerjos-Pratuigou (mis à part le fonds appartenant en propre aux enfants de François Briand et Marie Le Menthéour), biens auxquels s'ajoutait une somme de 5.000 l. en espèces, une fois les dettes payées; Pierre Briand, quant à lui, dut recevoir une partie de l'argenterie du grand-oncle car des pièces en furent volées par ses assassins.

(1) L'abbé Dulaurens avait été curé (vicaire) d'Elliant, ensuite recteur de Plonéour. En 1788 il quitta la paroisse de Plonévez pour celle de Trégunc.

LA FORTUNE DE BRIAND : SON PATRIMOINE ET LES BIENS NATIONAUX

Un court chapitre sur l'excessive division de la propriété permettra de suivre la lente montée des Briand vers la pleine et entière possession de Kerjos. Cette terre, relevant en roture de la seigneurie de La Châtaigneraie, était à l'origine d'un seul tenant. Pratuigou n'en fut détaché qu'au XVII^e siècle, après 1619.

I. — Rappelons que Kerjos, amputé de Pratuigou, se composait du point de vue du régime de la propriété, de trois éléments tenus : le premier à domaine congéable, le deuxième à ferme et le troisième à cens.

Les principaux détenteurs de droits édificiers dans ce domaine, devenu la propriété de Catherine de Talhoët, étaient dans le deuxième quart du XVIII^e siècle : 1^o) Hervé Le Treut qui obtint une baillée en 1731, moyennant une rente de 17 l., entra en possession, par congément en 1732, des droits de Marie Le Treut pour 1.292 l., et acquit en 1734, après la mort de Guillaume David, grand-père de Marguerite Riou, les droits de sa veuve, Marguerite Lannurien, et de son gendre Louis Riou, pour 315 l.; 2^o) Yves Lhardiagon qui, par congément, obtint en 1736, pour 1.264 l. 19 s., les droits de Marie Olivier, laquelle avait acheté en 1732 ceux de Guillaume Le Bignard pour 180 l. On se souvient de la double opération qui fit de Pierre Briand (le futur grand-père) le possesseur unique des droits réparatoires attachés au domaine, en échange de la rente, évaluée à 45 l. 5 s. à la mort de Catherine de Talhoët, en 1745.

Dans la succession de celle-ci il y avait également une terre du village de Kerjos tenue à ferme par Jean Riou, époux de Jeanne Le Treut, pour 24 l., en vertu d'un bail de 9 ans passé en 1738 avec Guillaume-Marie de Kerguélen, faisant pour Catherine de Talhoët.

Enfin d'autres biens existaient à Kerjos sous le régime du cens, au proche fief de La Châtaigneraie. Les

possesseurs des éléments les plus importants étaient, vers 1730, Guillaume David et Louis Kervéléan. Ceux provenant de la succession de celui-ci furent, on s'en souvient, acquis par François Briand; ceux de Guillaume David furent, à sa mort en 1733, partagés entre ses petits-fils Pierre Briand et Jean Riou et le premier vendit sa portion au second en 1735 pour 900 l. Le tout se retrouva dans la succession du premier en 1769.

II. — Pratuigou fut d'abord un domaine congéable tenu par Alain Lannurien à la fin du XVII^e siècle, puis par son gendre Guillaume David, à qui Jacques Corentin de Kerguern, époux de Louise Le Beurier, du Guilly en Pouldergat, l'afféagea en 1731 pour 400 l., moyennant une rente censive de 24 l.; en 1739 la veuve David et son gendre Louis Riou acquirent pour 525 l. la part de Françoise Lannurien, de Pennisquin; enfin Marguerite Lannurien put en 1743 acheter pour 240 l. une autre portion appartenant à Marie Lannurien, épouse de Pierre Nicol. En 1747, à la mort de leur grand-mère, Pierre Briand et Jean Riou eurent chacun une part de la censive.

Terminons cet aperçu par l'indication des chef-frentes dues à la seigneurie de La Châtaigneraie, par exemple en 1746 : 29 s. pour la tenue Briand, 6 s. 1 denier « monnaie » pour celle de Riou et 2 s. 6 deniers « monnaie » pour Pratuigou.

Pierre Briand mourut avant d'avoir passé un arrangement définitif avec son cousin germain Jean, fils de Marie Le Menthéour, au sujet des terres de l'ancienne censive Kervéléan. Il avait du moins joui de la totalité en tant qu'exploitant et à son décès on pouvait compter à Kerjos trois chevaux au moins et 48 bêtes à cornes. Sa veuve, Catherine Jacq, qui vécut jusqu'à 1840, poursuivit le dessein de son mari. Elle put reconstituer l'ancien Kerjos et même en étendre les limites aux dépens de Kermadoret et de Créac'h-Calliec, et, avec l'aide de

ses deux fils Pierre et Alain, porter la superficie totale à 62 hectares.

III. — Les biens nationaux. En dehors de Kerjos, on trouva dans la succession de Briand les 5 moulins désignés ci-après, achetés les 17 et 18 messidor an IV pour 14.227 fr. 20 : ceux de la Villeneuve et du Stang-bras en Langolen, saisis sur l'émigré Kersauson, celui de l'Abbé en Edern, ancien bien de l'abbaye de Landévennec, le moulin Roux en Coray, également ancien bien du clergé (manse épiscopal de Quimper) et enfin le moulin à papier en Leuhan, saisi sur l'émigré Euzenou de Kersalaün. Produisant au total 1.516 fr. de fermages, ils furent évalués à 30.120 fr. pour les droits.

Le 8 thermidor an II, Briand avait acquis pour 2.400 fr., conjointement avec Moreau, notaire, la petite tenue de Goarem Liziard en Edern, saisie sur du Bot du Grégo, et pour 19.100 fr. Moreau avait acheté pour lui la métairie de Kergadiou, saisie sur le même émigré (1). Briand avait revendu ces biens, pour acheter le reste de Kerjos.

A sa mort il a donc dû laisser de grosses économies, comme le veut la tradition.

(1) Catherine Jacq acheta pour 1960 fr., le 18 mars 1807, le petit convenant de Kergadiou, bien national. Elle le revendit, ainsi que les moulins, pour arrondir Kerjos.

DEUXIEME PARTIE

Briand, homme politique

La démonstration abusive que Briand avait faite de sa force en 1784, peu après son arrivée à Kerjos, ne semble pas lui avoir aliéné les sympathies des paroissiens de Briec. Le « général » le nomma en 1786, à 27 ans, fabricant de la chapelle de Goresquer, dite de Saint-Corentin. A sa sortie de charge, il entra, comme d'usage, dans les rangs des notables, pépinière du corps politique.

L'assemblée des paroissiens de Briec, du 13 avril 1789, convoquée pour la rédaction du cahier des charges et doléances, préalablement à la tenue des Etats généraux, fixée par le roi au 27 avril, élu en qualité de députés de la paroisse à l'assemblée de la sénéchaussée de Quimper : Pierre Briand, de Kerjos, Jean Le Cœur, de Barré, Pierre Le Tymen (ou Timen), de Kerho, Corentin Sez nec, de Moncouar, et Hervé Le Saux, de Kergou-diern. Les paroissiens de la trêve de Langolen s'étaient réunis à part le 9.

Le cahier des charges arrêté, inspiré de ceux de Plonéis et de Laz, n'avait rien de bien original. Toutefois les 37 comparants avaient demandé que la dime « par mains » fût abonnée à 20 sols par journal. Ce vœu, nullement révolutionnaire, ne témoignait d'aucune hostilité à l'égard du clergé paroissial, et passa, pour l'essentiel, dans le cahier général de la sénéchaussée de Quimper, de même que la demande tendant à convertir la rente convenanciè re en rente censive. Cette dernière

clause primordiale, y compris l'interdiction de congédier le domanier, disparut subrepticement du cahier des charges commun aux sénéchaussées de Quimper et de Concarneau. Cette suppression fut l'œuvre des bourgeois et hommes de loi devenus propriétaires fonciers et qui se montrèrent, en cette circonstance, plus durs que beaucoup de nobles (1).

**

La paroisse de Landrévarzec, érigée d'abord en commune, renonça à son indépendance civile et fut annexée en 1792 semble-t-il, à la commune de Brieç (2) qui comprenait déjà la paroisse avec ses trêves à l'exception de Langolen qui avait formé une commune dès le début. Le canton se composait de Brieç et de Langolen.

En 1790, la commune de Brieç, dont le conseil général comptait 28 membres, avait pour maire Hervé Le Gars père, de Lespritén, et pour procureur Hervé Darcillon, de Kervennou-Treffladus.

Pierre Briand était au nombre des officiers municipaux.

L'élection d'un juge de paix, des assesseurs, etc., eut lieu les 20 et 24 décembre 1790. On n'en connaît pas les résultats. Sur une plainte du sieur de La Chevière, châtelain de Guerguélegan en Landrévarzec, le procès-verbal en fut rejeté comme nul et illégal par le directoire du département le 24 décembre. Celui-ci ordonna une nouvelle réunion des citoyens « actifs » (3)

(1) Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les Etats Généraux de 1789, par Jean Savina et Daniel Bernard (Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française).

(2) Pour cette deuxième partie nous avons largement utilisé les deux registres des délibérations de l'époque précieusement conservés à la mairie.

(3) Etaient réputés « actifs » les citoyens payant une contribution directe équivalente à 3 journées de travail, c'est-à-dire à 3 livres à l'époque.

du canton pour le 3 janvier 1791. Cet incident marquait le début de la lutte politique autour de la justice de paix, qui mit Briand aux prises d'abord avec Hervé Darcillon et ensuite avec Méniel.

Charles Le Baron, administrateur du district, et qui interviendra souvent dans les affaires de Briec, fut commis pour surveiller les opérations. L'assemblée primaire des 3 et 4 janvier élut Pierre Briand comme juge et Alain Moreau, notaire royal, comme greffier. Briand prêta serment le 9. Son élection déclencha la démission en chaîne de la plupart des assesseurs éventuels : Hervé Darcillon, procureur de la commune, Alain Pennarun, Jean Le Roy, Hervé Suignard respectivement maire, procureur et greffier de la paroisse de Landrévarzec, Jean Le Dervé, Hervé Le Gars, fils, Yves Thépaut, Pierre Le Tymen et Jean Le Cœur. L'isolement de Briand était voulu par Antoine Méniel, ancien notaire royal, ancien procureur et greffier des juridictions seigneuriales de la Châtaigneraie, de Guellevain, et des Salles et qui avait pris provisoirement les fonctions de secrétaire-greffier de la municipalité. Ce personnage important connu de nous depuis le procès de 1785, était le beau-frère de l'abbé Chevalier, recteur de Briec qui voyait sans doute en Briand le contempteur de la religion.

Les prêtres de la paroisse étaient hostiles à la prestation du serment à la constitution civile du clergé, institué par le décret du 27 novembre 1790 auquel la sanction du roi du 26 décembre avait donné force de loi. (1). Par une délibération du 17 janvier 1791, le conseil général de la commune les pria de continuer néanmoins leurs fonctions et supplia les administrateurs du département et du district de ne pas désapprouver son initiative. Cette démarche, sans doute respectable, était évidemment inop-

(1) Sur les douze prêtres des paroisses de Briec et Landrévarzec formant la commune, un seul, prêtre adjoint au vicaire de Quilinen, prêta le serment.

portune. Hervé Le Gars, père, de Lespriten, maire, en fit une autre, encore plus malencontreuse, en écrivant au curé constitutionnel désigné, pour le dissuader de venir. Le directoire du district l'invita le 1^{er} avril, avec menaces à l'appui, à faciliter l'installation d'Yves Goraguer, pourvu de la cure de Brieç par l'assemblée électorale du district des 27 et 28 mars et nanti de l'institution canonique par l'évêque, M. Louis-Alexandre Expilly. Le nouveau chef de la paroisse en prit possession le dimanche 3 avril en présence du conseil, de Pierre Briand, juge de paix, et du peuple assemblé. Des vicaires furent plus tard installés à Brieç, Quilinen, Landudal et Langolen.

Hervé Le Gars, suivi de Pierre Tymen et de Jean Le Cœur, démissionna le 29 mai.

LE DEPUTE A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

L'assemblée primaire des 26 et 30 juin désigna en qualité d'électeurs, Pierre Pennarun, Hervé Darcillon, Pierre Briand, Nicolas Le Guével, Corentin Seznee et Yves Le Gougay (1), en vue de l'élection éventuelle d'administrateurs du département, du district et de députés à l'Assemblée nationale. Par la même occasion, le conseil général de la commune fut complété par la nomination de trois officiers municipaux parmi lesquels Jean Pennanec'h, du Rest, qui fut choisi comme maire. Plein de bonne volonté au début, il ne tarda pas à être rebuté par les fonctions municipales complexes et absorbantes. Il se retira le 11 novembre mais fut rétabli par l'assemblée électorale des 20 et 21. Il réitéra son refus le 24 en alléguant ses infirmités, mais fut maintenu par une assemblée du 8 décembre. Jean Pennanec'h eut le dernier mot et se dégagea le 14 décembre. Il fut remplacé par Henri Hémon, de

(1) L'électeur au second degré devait justifier du paiement d'une contribution équivalente à dix journées de travail. Il y avait un électeur pour 100 citoyens actifs, deux de 151 à 250 et ainsi de suite.

Kervévin, et Hervé Darcillon, nommé entre temps administrateur du district, eut pour successeur, en qualité de procureur, Jean Benoit, de Guervalé-Huelaff.

L'Assemblée constituante, en décrétant que ses membres ne seraient pas rééligibles, avait laissé le champ libre aux hommes nouveaux. Pierre Briand fut du nombre. L'assemblée, formée pour l'élection de huit députés à l'Assemblée législative, des suppléants, etc... se tint à Quimper du 4 au 18 septembre 1791. On en connaît les différentes phases narrées avec beaucoup d'esprit, trop d'esprit, par un électeur de marque : Louis-François Tréhot de Clermont, intendant du marquisat de Pont-Croix, dans des lettres écrites à son fils Armand-Louis, ancien sénéchal de Pont-Croix et membre de l'Assemblée constituante. Toutefois, il ne faut pas prendre à la lettre les appréciations fort libres du père sur certains députés.

Pierre Briand fut élu le 4^e, après Bouestard, Inizan, Cavellier, et avant Roujoux, Allain-Launay, Bohan et Malassis, par 204 voix contre 200 à son concurrent. Trois députés seulement : Briand, Allain-Launay, de Carhaix, et Bohan, de Châteaulin, étaient de la Cornouaille. Ils n'en avaient que plus de mérite. Bien qu'il n'y eût pas de circonscriptions électorales, on peut dire que Briand fut le premier député de Quimper, la Législative étant considérée comme la 1^{re} législature française.

L'Assemblée nouvelle se réunit le 1^{er} octobre. Briand y fut admis le 2 avec les députés du Finistère et prêta le serment prescrit par la constitution le 11, en même temps que ses deux collègues de Cornouaille.

L'Assemblée comptait 745 membres presque tous jeunes et passablement turbulents. Les séances étaient anarchiques; on y parlait beaucoup. Elle comprenait 400 avocats, 400 moulins à parole.. (1) Briand, non plus que

(1) Pierre Gaxotte : *La Révolution française*, 1958, pp. 216, 217.

plusieurs centaines d'autres, ne discourait pas à la tribune, il se bornait à voter avec la majorité, ce qui autorisera l'historien Kerviler à dire que son rôle de député fut passif (1). Il fit partie comme membre suppléant du comité d'agriculture mais on ne sait s'il fut appelé à y siéger. Il dut travailler avec son collègue Bohan au rapport que fit ce dernier à l'Assemblée sur la question du domaine congéable. On sait que la loi du 27 août 1792 fut votée sous l'influence des députés du Finistère et du Morbihan.

Le départ de Briand avait mis la municipalité de Brieç dans l'embarras, la plupart de ses assesseurs, s'étant, comme on sait, désistés. Elle en fit part au District qui consulta le directoire du département, lequel en référa le 7 novembre au ministre de la Justice. Sans attendre la réponse de Paris qui ne vint que le 22 décembre, le Département émit l'avis que le 1^{er} assesseur, et à défaut le 2^e, devait succéder à Briand et percevoir le traitement pendant la durée de l'intérim. Telle fut du reste l'opinion du ministre.

Fort de cet avis, le citoyen Yves Le Gougay, de Pennisquin, déclara qu'ayant eu des voix lors de l'élection à la justice de paix il entendait suppléer Briand ; mais le sieur Thépault, du Rousséaux, vint le 4 décembre, devant l'assemblée municipale, soutenir qu'il avait eu plus de voix que Le Gougay. Comme il avait des lettres il s'efforça, en remontant à l'étymologie latine, d'établir une distinction entre les mots « assesseur » et « accesseur ». Mais le conseil, insensible à cette argumentation subtile, passa outre à sa protestation et proclama Yves Le Gougay, juge de paix intérimaire (2). Il le resta jusqu'au retour de Briand, à la fin de septembre 1792.

(1) Cent ans de représentation bretonne, 2^e série, par René Kerviler.

(2) Le Gougay déniait à Thépault le droit de vote, celui-ci n'ayant pas de bien propre et sa mère, veuve, ne payant pas assez d'impôts pour faire de tous ses fils des citoyens actifs.

Parmi toutes les affaires examinées par la municipalité Henri Hémon - Jean Benoît, durant l'année 1792, on relève les suivantes intéressant notre sujet :

4 mars : l'assemblée, par une réponse prudente et dilatoire au District, élude l'obligation d'établir une prison à Briec.

16 septembre : François Ducap, marchand de vins, le futur chouan, détenu à la maison d'arrêt de Quimper depuis le 24 août, avait fait demander par Méniel à la municipalité d'intervenir en vue de sa libération. Mais l'assemblée ne sachant par ordre de qui il avait été arrêté, ne veut pas s'immiscer dans l'affaire.

4 novembre : Pierre Briand, qui a repris ses fonctions de juge de paix, fait transcrire au registre le diplôme, scellé du cachet de la Nation en cire rouge, qui lui a été délivré par la Réunion des députés à l'Assemblée nationale sortante du 24 septembre 1792, présidée par Calon, en considération de son zèle assidu, de son dévouement à la cause du peuple et pour faire constater aux bons citoyens qu'il avait été fidèle à son serment de vivre libre ou de mourir.

LES ELECTIONS DE DECEMBRE 1792, JANVIER ET MARS 1793 REPRISE DES LUTTES POLITIQUES

Le mandat de deux ans de juge de paix expirait à la fin de l'année. L'assemblée primaire du canton se tint à Briec les 2, 3 et 4 décembre. Dès le 3, Antoine Méniel fut élu juge par 76 voix contre 72 à Briand. Le jour même, celui-ci, aidé de Moreau, son greffier, saisit les administrateurs du district d'une pétition tendant à l'annulation de l'élection : une seconde fut assortie des signatures d'Henri Hémon, maire; Jean Benoît, procureur; Thomas, greffier de la municipalité; Goraguer, curé; Sanson, vicaire; Charles Péron, Vincent-Bernard Tanguy, Pierre Pennarun, Hervé Le Pétillon, Le Gac, Hervé Darcillon, administrateur

du district, et Desbans. Après réflexion, Pierre Briand et Moreau firent opportunément observer dans une 3^e lettre que le vicaire de Langolen avait par mégarde annoncé l'assemblée électorale pour le 9 au lieu du 2 et que Méniel ne s'était pas fait inscrire au registre du district, pour servir de jurés de jugement (1). Cette dernière réclamation avait plus de poids que les deux autres ; néanmoins, le directoire du district, présidé par Jacques Kernafflen, déclara valides les élections des 2, 3 et 4 décembre, par un arrêté du 22 décembre. Il avait considéré que la faute commise à Langolen avait été réparée le 2, donc à temps pour l'élection du 3, et que si l'inscription au registre des jurés était de rigueur il faudrait remplacer presque tous les fonctionnaires publics.

Briand, Moreau, Thomas et Desbans en appelèrent le jour même au Département en faisant notamment observer que la convocation faite le 2 à Langolen, distant de deux lieues, au moment où s'achevait la 1^{re} séance de l'assemblée de Brieç, n'était pas valable.

Le directoire du département, statuant le 24 décembre par un arrêté fortement motivé dans une séance présidée par le citoyen Kergariou, en présence de Brichet, procureur général-syndic, réforma l'arrêté du District, annula l'élection de Méniel et en ordonna une nouvelle sous le contrôle d'un commissaire. Il avait estimé que des citoyens de Langolen avaient pu ignorer le changement de date et qu'il était dangereux de confier une portion quelconque de l'administration à un homme tel que Méniel qui n'avait pas su se conformer à la loi.

Les élections municipales avaient eu lieu les 9 et 10 décembre. Les citoyens de Brieç avaient élu maire, Yves Le Grand, de Kervéguen, et procureur Alain Le Gouérou, de

(1) L'inscription préalable, sur le registre ouvert au District, était prévue par l'article IV du titre XI de la loi du 29 septembre 1791 sur l'institution des jurés.

Keravélen, puis huit officiers municipaux et dix-huit notables, ainsi qu'un secrétaire-greffier. Là encore les adversaires de Briand avaient triomphé.

A la suite d'une pétition, suscitée probablement par Briand, le directoire du district, par arrêté du 21 décembre, annula les élections, qui n'avaient pas été faites dans les formes, et les citoyens de Landrévarzec avaient provoqué une scission. Une nouvelle assemblée se tint les 30 décembre 1792, 1^{er} et 2 janvier 1793, en présence d'un commissaire, Corentin Vinoc, administrateur du district. Il n'y eut de changement que pour 7 notables. Ducap était du nombre.

Les élections concernant la justice de paix débutèrent le 6 janvier, sous la surveillance d'un commissaire, Hervé Darcillon, administrateur du district. Jusqu'à présent on n'en connaissait les résultats que par la version résumée qu'en a donnée la nouvelle municipalité : « Une assemblée tumultueuse conduite et dominée par Briand et par ses associés Thomas et Moreau, l'a proclamé juge de paix ; elle n'offrit que le spectacle d'une cabale ; la violation de la loi y éclata d'une manière si forte que les deux tiers de l'assemblée se séparèrent... pour protester. Darcillon... non moins indigné, ne put s'empêcher de l'attester par un procès-verbal. »

Le procès-verbal de l'élection, signé de Briand et de Moreau, déposé au greffe du district le 11 janvier, présente les choses autrement : « Pierre Briand président du bureau définitif, fit désigner des vérificateurs en plus des scrutateurs, et fit prêter serment en breton et en français. L'appel nominal des 175 votants fut interrompu par « des malveillants » parlant de fraude sur les billets, sur quoi, de l'avis du seul commissaire, Pierre Briand leva la séance et renvoya l'élection au lendemain...

Le 7 le président, ayant en vain attendu le commissaire jusqu'à 11 heures et demie, déclara néanmoins l'assemblée formée et fit compléter le bureau. Un membre,

monté à la tribune sans autorisation, engagea à haute voix « les aristocrates à se retirer au bas de l'église et à ne pas voter avec les patriotes » ; ils firent bande à part, en huant et menaçant ces derniers... Le président ordonna de continuer les opérations (appel nominal, serment, etc...). Le vote donna à Briand 156 voix sur 171 votants. Il prêta serment aussitôt.

François Rannou, de Stang-Yen, fut élu greffier par 106 voix sur 182 votants.

Le premier document (version municipale) nous semble tendancieux quant à l'importance de la faction dissidente qui se disait aristocrate ; le second (version Briand-Moreau), par la précision des chiffres, semble véridique.

La nouvelle assemblée municipale, installée le 6 janvier, avait comme secrétaire-greffier Jean Thépault à qui son prédécesseur ne remit le registre que le 23. Nous le connaissons déjà ; il était né au village du Rousséaux, en Landrévarzec le 22 mai 1758. S'étant d'abord destiné à l'état ecclésiastique, il avait fait de longues études qui n'avaient pas abouti. A l'inverse de Briand, qui avait opté à temps pour le métier de cultivateur, Thépault, assez instable, n'avait pas d'occupation bien définie. Aussi deviendra-t-il une proie facile pour la Chouannerie. A l'époque il jouissait encore d'une certaine considération.

Au poste de greffier de la municipalité il put donner la mesure de sa virulence dans la lutte contre Briand dont il sera l'ennemi acharné. Il se mit sans retard à la besogne et fit faire à la municipalité, pendant un mois « une chaîne non interrompue de démarches et de résolutions » contre l'élection de Briand. Le directoire du département reçut ainsi 9 plaintes ou pétitions de la commune, en plus du procès-verbal de l'élection et du rapport du commissaire Darcillon. Par arrêt du 16 février 1793, considérant la scission qui s'était produite, il annula les opérations des 6 et 7 janvier, en ordonna de nouvelles et maintint provisoirement Briand en qualité de juge.

Les citoyens Le Baron et Chauvel, administrateurs du département et députés par lui comme commissaires, firent convoquer l'assemblée primaire du canton le 3 mars à Briec. On ne connaît de l'opération que la version, trop passionnée pour être véridique, qu'en donna la municipalité dans une délibération interminable protestant contre le résultat : l'assemblée ayant élu le citoyen Méniel à la présidence, les commissaires requirent une seconde épreuve qui confirma la première, ce que voyant ils déclarèrent nulle la désignation de Méniel et, au lieu de rétablir l'ordre dans l'assemblée, ajournèrent l'élection à une date indéterminée, permettant ainsi à Briand de conserver la justice de paix » Il la garda près de 3 ans ! Le conseil général de la commune, dans cette délibération (10 mars) s'en prit surtout à Briand, moins blâmable cependant que les commissaires impuissants ou complaisants. La municipalité lui imputa à crime un autre fait qui s'était passé entre temps et qui n'avait pas de relation de cause à effet avec l'élection. Le Département, anticipant sur la loi des suspects du 17 septembre 1793, avait prescrit aux Districts, par arrêté du 11 février, de placer, sous la surveillance de leurs administrateurs, les personnes des paroisses les plus voisines de la mer, soupçonnées d'avoir des intelligences avec les émigrés ou les Anglais. Par arrêté du 25 février, le District invita Méniel, Ducap, Thépault, Céleste Tréouret de Kerstrat, etc... à se rendre à Quimper et à y demeurer jusqu'à nouvel ordre. La liberté leur fut rendue au bout de peu de semaines, sauf à Thépault.

L'ESPRIT PUBLIC DANS LE CANTON DE BRIEC LA LEVEE DES 300.000 HOMMES

L'empressement que les citoyens de Briec avaient montré, au début, pour accepter des fonctions municipales, n'avait pas été durable. Les deux premiers maires, l'un froissé dans ses convictions intimes, l'autre excédé par une besogne écrasante, avaient donné l'exemple du

découragement; plusieurs officiers municipaux les avaient suivis dans la retraite. Cette absence d'esprit civique, peut-être excusable, avait gagné tout le corps électoral; un an ne s'était pas écoulé depuis la création des municipalités que les citoyens faisaient preuve d'un total relâchement lors des élections partielles (1). Exemples : l'assemblée primaire du 26 juin 1791 pour la nomination de six électeurs au 2^e degré, ne comprenait que 48 citoyens (sur plus de 550 inscrits) dont 14 seulement de Briec, 23 de Landrévarzec et 11 de Langolen; les assemblées communales des 20-21 novembre 1791 et 8 décembre, pour le renouvellement partiel du conseil général, n'étaient formées respectivement que de 20 et 18 votants. Les présents désignaient donc des absents, même des illettrés, lesquels ne se sentaient nullement tenus de remplir des fonctions qu'ils n'avaient pas sollicitées. Reconnaisant humblement leur incapacité ils finissaient par démissionner. Une faible minorité gouvernait donc cette grande commune. Par la force des choses le rôle des secrétaires-greffiers en prit plus d'importance. Michel-Julien Le Moign et surtout Jean Thépault abusèrent de la situation.

L'équité nous oblige à dire, à la décharge des habitants de Briec, que ce manque d'enthousiasme n'était pas particulier à leur canton, ni même au département, car des historiens de la Révolution l'ont noté en plusieurs régions de France (2).

Leur attitude, probablement encouragée par les prêtres insermentés qui, d'après l'administration départementale, prêchaient la violence dans les campagnes, faillit provoquer un drame sanglant le jour de la levée de Briec.

(1) Les élections générales et surtout les élections concernant la justice de paix continuaient d'attirer une notable partie des citoyens, alertés par les partis en présence.

(2) Pierre Gaxotte, op. cit. pp. 214, 215.

Comme on le sait la levée extraordinaire de 300.000 hommes décrétée le 24 février 1793 par la Convention, fut le signal du soulèvement en Vendée, dans le Morbihan et dans le Léon. Le rassemblement des conscrits eut lieu en plusieurs communes dans un climat d'émeute, notamment à Brieç, ainsi qu'il résulte du rapport de Jacques Kernafflen, administrateur du district, commissaire pour la levée et dont voici l'essentiel (1) : Le 14 mars 1793 il se rendit à Brieç, escorté de trois gendarmes et d'un détachement de grenadiers commandés par le citoyen La Salle. Les jeunes gens, rassemblés dans le cimetière, refusaient, malgré la pluie, d'entrer dans l'église où la municipalité préparait le tirage au sort. Le commissaire se rendit au portail pour leur donner connaissance de ses pouvoirs et les engager à obéir. Pendant qu'il vérifiait la liste des célibataires et veufs sans enfants, de 18 à 40 ans, Briand, juge de paix, qu'il avait envoyé vers eux, revint lui dire qu'ils consentiraient à la levée s'ils étaient désignés pour Quimper ou les environs, sous-entendant par là qu'ils serviraient, le cas échéant, dans les milices garde-côtes. Kernafflen leur donna l'assurance par un écrit signé de Briand, du maire, du procureur et de plusieurs officiers municipaux, que Quimper était bien le cantonnement prévu par le ministre, ce qui n'était pas compromettant et parut les contenter, après quoi le commissaire fit faire 369 billets dont 36 noirs. Durant cette opération les jeunes gens étaient entrés insensiblement dans l'église, tranquilles et sans armes; tout à coup ils sortirent pour aller rejoindre les récalcitrants; Kernafflen leur renouvela l'ordre d'obtempérer mais reçut pour toute réponse

(1) Le nombre d'hommes imposé au district était de 375. Briand avait été commissaire pour la levée des 8 hommes demandés à Langolen.

des cliquetis de bâtons et les mots « nan, nan » et, « dao, dao » (non, non et frappe, frappe). Un gendarme fut frappé au bras et les jeunes gens rentrèrent alors en force dans l'église, de gros bâtons à la main, faisant du tapage, criant et menaçant de leurs bâtons levés la force armée présente. Très sagement le commissaire renonça à faire intervenir celle-ci, et déclara l'assemblée dissoute, évitant ainsi l'effusion du sang; sous la protection de son escorte il regagna à grand-peine l'endroit où étaient les chevaux. Pendant ce court trajet, La Salle, un grenadier et deux gendarmes furent blessés à coups de pierres par les révoltés que Briand et quelques officiers municipaux exhortaient vainement à se retirer.

Plus tard les nécessités de la guerre justifièrent d'autres levées, notamment la levée en masse du 23 août 1793 et la municipalité eut fort à faire pour récupérer les jeunes gens qui, une fois enrôlés, désertaient en grand nombre. En effet le 24 frimaire an II (11 décembre 1793), le citoyen Ponsart, délégué par le District, condamna la municipalité de Briec à payer sur le champ une première amende de 200 livres sans reprise, et une deuxième de 300 livres à reprendre sur les parents et recéleurs des 63 fuyards nommément désignés et des 4 valets qui avaient « lâchement abandonné les drapeaux de la République ». Cependant ces fugitifs n'étaient pas si lâches que le prétendait Ponsart car beaucoup d'entre eux, conscients du danger qu'ils faisaient courir à leurs parents, menacés d'être traités comme parents d'émigrés, acceptèrent de rejoindre leur corps; l'un des commissaires communaux, Pierre Pennarun de Lanvern, en rassembla à lui seul 14 ou 15 qu'il conduisit au District.

Briand et la municipalité qui s'étaient violemment heurtés lors de l'élection du 3 mars, ne s'étaient pas réconciliés et tous les prétextes étaient bons pour reprendre la lutte. Ce fut Briand qui prit les devants. Le conseil provisoirement privé des services de Jean Thépault, avait perdu un auxiliaire précieux. La muni-

cipalité embaucha un ancien sergent de la juridiction de La Châtaigneraie, habitué à la chicane et qui devrait faire l'affaire ; Michel-Julien Le Moign était de surcroît un homme d'âge et plein d'expérience, mais Briand le cassa aux gages, par sentence du 28 avril, « sur la déposition d'un enfant » et nomma à sa place le greffier de Langolen.

Le 9 mai le conseil général réintégra son secrétaire, protesta contre l'abus de pouvoir de Briand, et ranima la querelle de l'élection du 3 mars; Darcillon, administrateur du district, s'en mêla en faisant grief à la municipalité d'avoir négligé le renouvellement du juge de paix et en signalant l'urgence d'une pétition au Département en vue de la réunion d'une quatrième assemblée primaire. Cette démarche, hostile à Briand, et en apparence favorable à Méniel, laissait entrevoir le désir de l'administrateur du district d'entrer en compétition avec Briand. La municipalité pénétra le jeu subtil de Darcillon et ne dut pas être étonnée de le trouver aux côtés de Thomas, Moreau et Briand lorsque celui-ci, portant la lutte sur un autre terrain, décida de signaler la carence de l'assemblée municipale, au District le 9 juin et au Département le 18 juillet. L'essentiel de son argumentation, que l'on induit des réponses de la municipalité, rédigées par Le Moign de concert avec Méniel, tient en ces quelques lignes où nous avons renoncé à distinguer les pétitions l'une de l'autre : « La municipalité tient ses assemblées à huit clos, sans annonce, et la publication des décisions est tardive. Elle protège Méniel, laisse en liberté les factieux et les prêtres réfractaires. Les auteurs demandent donc que les mauvais citoyens tels que Méniel, Ducap, le maire, le procureur, plusieurs officiers municipaux et notables soient désarmés ou arrêtés et que certains fonctionnaires publics soient destitués et remplacés par des citoyens connus pour leur civisme, etc... ».

Ces pétitions survenaient au moment le plus tragique

de l'histoire du Département (1). Par une délibération du 28 juillet le conseil général de la commune fit une première réponse dont voici le schéma : Moreau et Thomas, guides et scribes de Briand et Darcillon, exerçaient la profession de notaire sans certificat de civisme; le premier n'avait pas encore restitué les registres de Landudal, etc...; tous les quatre étant les « machinateurs » des pétitions et ayant « attenté à la liberté de seize citoyens (?) », l'assemblée demanda leur condamnation à trois jours de prison...

Le 15 août la municipalité prit une seconde délibération rééditant la première où elle signala que Moreau avait extorqué la signature d'un notable, et que le retard de l'annonce des séances et de la publication des décisions du conseil était imputable à l'inconduite notoire du curé; enfin elle y fit l'historique des élections à la justice de paix, véritable plaidoyer en faveur de Méniel.

En raison des circonstances, cette querelle locale tomba dans l'indifférence. Quelques semaines plus tard Moreau, Thomas et Briand furent chargés de missions diverses par le District (évaluation des biens des émigrés et des déportés, déclaration des blés, etc...).

Le 29 juillet avait eu lieu l'assemblée primaire du canton pour l'examen de la nouvelle constitution votée

(1) Après les journées des 31 mai et 2 juin 1793 à Paris et le vote par la Convention de l'arrestation de Girondins accusés de « fédéralisme » parmi lesquels Kervélégan et Goumaire, députés du Finistère, le conseil général, présidé par Kergariou, s'était concerté avec d'autres départements pour protester, et avait dépêché les Fédérés du Finistère au secours des Girondins. La Convention riposta en suspendant le conseil général du Département et en le remplaçant par une commission administrative dont il fixa le siège à Landerneau, puis le 19 juillet décréta d'accusation 19 administrateurs sur 36. D'autres arrestations suivirent, à l'instigation du fameux Royou-Guermeur qui avait à se venger de sa propre détention, ordonnée par le Département en septembre 1792, et le 21 mai 1794, 26 administrateurs furent exécutés. Charles Le Baron-Boisjaffray échappa à la guillotine, nous le retrouverons bientôt à Brie (J. Trévidy: Histoire du comité révolutionnaire de Quimper).

le 24 juin 1793 par la Convention (1). Briand avait saisi l'occasion pour défendre publiquement les administrateurs du département. Une autre fois, vers la fin de septembre, Charles Le Baron, l'un d'eux, ayant passé à Briec, escorté d'un gendarme, Briand et ses deux amis lui donnèrent l'accolade devant la foule (2). Ce fidèle attachement à des membres de l'administration départementale, traités en rebelles, n'était pas sans danger. Pourtant, et le fait ne laisse pas d'étonner, Briand fut nommé administrateur du district en octobre. Cette désignation faisait partie des mesures prises par Marc-Antoine Jullien, jeune homme de moins de 19 ans, arrivé à Quimper le 15 octobre 1793, accompagné de Royou-Guermeur, ancien septembriseur comme lui. Outre les pouvoirs qu'ils tenaient des citoyens Prieur (de la Marne), Jean Bon Saint-André, Bréard et Tréhouart, représentants du peuple, Jullien prenait le titre d'agent du comité de Salut public de la Convention.

Le 10 frimaire an II (30 novembre 1793), le citoyen Gaillard, accusateur public, invita Le Moign à cesser ses fonctions de secrétaire de la municipalité, ce qu'il fit le 8 décembre. Jean Thépault fut requis pour lui succéder mais Briand le destitua par sentence signifiée le 27 nivôse an II (16 janvier 1794) sous le prétexte, paraît-il, du refus par Thépault de notifier les citations du juge de paix. Ce nouvel abus de pouvoir fut aussi vain que le premier car la municipalité retint son greffier dont

(1) On sait que ce projet, généreux et libéral, était inapplicable à l'époque. Quand il eut produit son effet dans le pays, la Convention s'empessa de l'enterrer. (Pierre Gaxotte : op. cité p. 319). La réponse favorable de Briec fut portée à la Convention par Jean Thépault.

(2) La Commission administrative du département, sur l'ordre des représentants en mission à Brest qui tenaient Le Baron pour innocent, avait accordé à celui-ci le 20 septembre 1793 la permission de se rendre à Quimper, sous escorte, pour y recueillir ses moyens de défense.

elle ne pouvait se passer, à un moment où la collecte des métaux de toutes sortes, l'emprunt forcé, la recherche des soldats fugitifs, les réquisitions de blé, et la subsistance de la population, chiffrée à 4.106 habitants, requerraient toute l'attention du conseil général de la commune et spécialement du maire et du procureur. Celui-ci portant le titre d'agent national provisoire, était, on s'en souvient, Alain Le Gouérou (1). Depuis quelque temps il demandait son apurement, ce qui équivalait à démissionner. Le 10 ventôse (28 février), l'assemblée élut à sa place Louis Le Bozec, le parrain d'une des filles de Briand; le jour même elle forma un comité de surveillance de 14 membres dont la nomination était une prérogative de l'autorité supérieure en vertu du décret du 5 septembre 1793. Pour loger le nouvel organisme, la municipalité voulut faire déguerpir le curé du presbytère dans un délai de 15 jours mais, fort de son droit, il ne quitta pas les lieux.

Invité par circulaire du 17 ventôse du directoire du district à se choisir un secrétaire-greffier « intelligent et capable » le conseil général de la commune, par délibération du 19, nomma Jean Thépault qui en exerçait déjà les fonctions, et lui alloua un salaire annuel de 1.000 livres, très acceptable malgré la baisse d'environ 60 % des assignats.

Thépault fut reconnaissant à sa manière en rédigeant le 26 ventôse (16 mars), dans le style vigoureux et incisif qui lui était propre, la plus longue délibération de sa carrière, contre Briand que le conseil avait décidé d'abattre.

Jusque là, les adversaires s'étaient bornés à se dénoncer mutuellement aux autorités locales, District ou

(1) Les procureurs élus dans les communes avaient été remplacés par des agents nationaux nommés en principe par la Convention et responsables devant elle.

Département. La municipalité résolut cette fois d'employer les grands moyens et de saisir directement de ses griefs les représentants du peuple à Brest. Le moment lui parut favorable. La plupart des administrateurs du département, qui paraît-il, protégeaient Briand et ses amis, étaient dans les fers à Brest où le tribunal révolutionnaire venait d'être établi et la guillotine dressée.

Louis Le Bozec, agent national, fit donc son office et, dans la plus pure phraséologie montagnarde, constata « que les choses avaient changé de face... et que le peuple souverain avait rejeté loin de lui toute espèce de fédéralisme... tendant à diviser sa souveraineté... ». Ainsi encouragé le conseil général de la commune inspira à son secrétaire un mémoire où Thépault qui, comme son chef de file Méniel, avait la nostalgie de la justice de paix, reprit le thème des élections manquées, rappela les destitutions prononcées par Briand, les pétitions des 9 juin et 18 juillet accusant la municipalité de carence; il souligna la bienveillance du procureur-syndic Abgrall du district, et des administrateurs du département pour Briand ainsi que la courageuse intervention de celui-ci en leur faveur. Dans ce document, dont la présente analyse rend mal le caractère tendancieux, le conseil chargea outrageusement Briand et ses amis et insista sur la tyrannie du premier. En revanche il garantit le civisme et les qualités de Méniel et de Thépault et conclut en proposant de révoquer Briand et François Rannou, son secrétaire-greffier (auquel on n'avait rien à reprocher), pour faire place aux dits Méniel et Thépault. Celui-ci fut député à Brest pour remettre la dénonciation aux représentants du peuple.

Par une inconcevable aberration la municipalité bien pensante de Brieec avait cru qu'il était de bonne politique d'accabler le Département, vaincu par la Montagne, pour obtenir plus sûrement la destitution de Briand des représentants du peuple en mission; mais précisément, parce qu'ils étaient en mission, loin de Paris, il leur arrivait

de juger plus sainement que leurs collègues de la Convention occupés à l'époque à se pousser les uns les autres à l'échafaud.

Nous n'avons pu savoir comment se termina cette affaire. Certains indices laisseraient supposer qu'elle tourna à la confusion du tandem Méniel-Thépault et du conseil général de la commune. On constate en effet que Briand juge de paix et son greffier, toujours en place, arrêterent le registre municipal au 52^e feuillet et que ce registre présente une lacune d'avril 1794 à janvier 1795. Cette longue paralysie de la vie communale ne s'explique pas par les seuls événements extérieurs; elle implique d'autres faits que nous ne pouvons que supputer : suspension ou grève de la municipalité. Celle-ci semble avoir été épurée en vertu de la loi du 7 vendémiaire de la Convention thermidorienne chargeant les représentants du peuple en mission, par l'art. III, d'épurer, de recomposer ou de reconstituer les autorités constituées. Un arrêté du 26 pluviôse an III (15 février 1795) de Faure et Tréhouart, représentants du peuple près les ports et côtes de Brest et de Lorient, avait fixé la composition de la nouvelle municipalité. Formée de 8 officiers municipaux et 12 notables elle était dirigée par Alain Pennarun, maire, Yves Le Gougay, agent national, tous deux de Pennisquin, avec Hervé Guillaumot, de Kervernal, pour secrétaire. Deux membres seulement (Alain Le Gouérou et Jean Le Berre) avaient appartenu à l'ancienne assemblée.

Le nouveau conseil général fut installé le 11 ventôse an III (1^{er} mars 1795) par Thomas Mingant, commissaire de l'administration départementale, assisté d'une force territoriale dont la présence accentuait le caractère comminatoire des ordres concernant les réquisitions. La municipalité, à cet égard, va connaître les exigences de plus en plus grandes des autorités et de l'armée et se heurter au refus des cultivateurs dont la capacité sera dépassée.

Et pourtant la population n'avait jamais été dans d'aussi bonnes dispositions. Une détente, provoquée par le décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) de la Convention sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et le libre exercice du culte, avait fait faire un grand pas à la paix religieuse. Les représentants du peuple en mission, par leurs proclamations (du 6 ventôse, du 6 germinal de Guermeur et Guezno, du 20 floréal de Grenot, Guezno et Guermeur, etc...) s'étaient ingéniés à la consolider.

A Brieç l'atmosphère politique s'était éclaircie. La nouvelle municipalité, de nuance modérée, avait délivré un certificat de civisme à Yves Goraguer, curé, le 26 ventôse, à Jacques Donnart, vicaire de Quilinen, le 2 germinal, à Hervé Darcillon le 9 germinal, à Thomas et Moreau, notaires publics, le 7 floréal.

EXPEDITION DES CHOUANS DU MORBIHAN SUR LA POUDRERIE DU PONT-DE-BUIS

Cette relative quiétude fut brutalement troublée, vers la mi-juin 1795, par l'irruption d'un corps de chouans du Morbihan se dirigeant sur la poudrerie du Pont-de-Buis à marches forcées. La poudre manquait pour soutenir le débarquement des émigrés qu'on savait prochain. Le Conseil royaliste résolut d'aller en chercher à la manufacture (1). Les quelque 5 ou 600 hommes de Lantivy-Kerveno entrèrent dans le Finistère à l'aube du 28 prairial. Divisés en plusieurs bandes les chouans passèrent par Leuhan, Trégourez, Langolen et Edern où ils assassinèrent Le Prédour, instituteur public, dans l'après-midi. Le gros de la troupe parvint au bourg de Brieç tard dans la soirée. Les chouans n'y firent qu'une halte de deux heures environ, le temps de piller les mai-

(1) Chanoine Le Falher : Le royaume de Bignan, p. 463, cité par Léon Dubreuil : Histoire des insurrections de l'Ouest, II, p. 114.

sons de quelques patriotes, de se restaurer et d'abattre le curé constitutionnel. Ils campèrent aux Trois-Fontaines en Gouézec, reprirent la route dès l'aurore du 29 prairial et franchirent l'Aulne à Pont-Coblanc ; en passant des détachements furent chargés d'exécuter David et Guillou curés constitutionnels respectivement de Gouézec et Saint-Ségal. Lantivy et ses chouans se présentèrent à la poudrerie vers une heure, enlevèrent 6 à 7 milliers de poudre et noyèrent le reste. Le retour dans le Morbihan se fit sans encombre par Plonévez-du-Faou, Landeleau, Saint-Hernin...

Cette extraordinaire randonnée n'avait nullement été contrecarrée par les troupes républicaines. Certaines municipalités avaient pourtant donné l'alerte. C'est par Yves Le Gougay, procureur de la commune de Brieç, que le directoire du département avait appris l'inquiétante nouvelle, le 28 prairial, vers cinq heures. Informé lui-même à deux heures, par le fils Darcillon, de la présence d'une centaine de chouans armés chez son père, à Kervennou, où ils avaient tué un bœuf, Le Gougay s'était immédiatement rendu à Quimper (1). Le directoire du département, après en avoir conféré avec l'adjudant-général Klinger, avait décidé d'envoyer à Brieç une force armée de 80 hommes, sous la surveillance d'un commissaire civil, Barazer, administrateur du district. Le détachement, parti le 28 à 8 heures du soir, était revenu à Quimper le lendemain à 8 heures sans avoir rencontré les chouans, sortis du bourg vers

(1) Quatre ans après l'événement, Alain Moreau commissaire du directoire exécutif près le canton de Brieç, fit part, à son homologue près le département, des soupçons que la rumeur publique faisait peser sur les chouans locaux et sur Darcillon (A.D. 10 L 146) : Celui-ci avait pu instantanément ravitailler plus de 500 chouans (?), avait reçu d'eux de l'argent (150 fr. A.D. 7 L 12) et avait, seul dans ce cas, récupéré un cheval réquisitionné. Le nombre des chouans est manifestement exagéré. Quoiqu'il en soit le fait d'avoir signalé leur arrivée doit être porté au bilan de ses bonnes actions. Le Directoire le tenait du reste pour un patriote.

deux heures du matin. Ni le commandant, ni le commissaire n'avaient recueilli le moindre indice sur la direction qu'ils avaient prise. Le premier avait constaté la mort de l'infortuné Goraguer, tué dans la cour du presbytère d'une balle de pistolet dans la tête. Le rapport de Barazer reflétait la crainte de voir les chouans se fixer à Briec où ils avaient des complices. Aussi le directoire, parce que ce canton était l'un des plus mauvais du Finistère, arrêta-t-il d'y envoyer en garnison un piquet de 50 hommes le jour même.

Enfin ayant reçu, dans cette même journée du 29, des nouvelles alarmantes du District de Châteaulin et de deux exprès, sur la marche des chouans en direction de la poudrerie, le directoire du département avait requis le général Klinger d'y envoyer 60 hommes de la troupe soldée. Au fur et à mesure des événements il avait informé les représentants en mission, à Quimperlé et à Brest, des dispositions prises en insistant sur la disproportion entre les forces disponibles à Quimper, soit 300 hommes de garnison, et les effectifs chouans, amplifiés, d'une lettre à l'autre, selon une progression géométrique (400, 800, 1.600).

Le piquet de 50 hommes dirigé sur Briec sous le commandement du citoyen Granges et la surveillance du commissaire civil Sayrol, y était arrivé à cinq heures. Celui-ci avait conféré avec Alain Pennarun, maire, Sébastien Salaün, notable, et Jean Thépault, requis en l'absence d'Hervé Guillamot, greffier (1). Sayrol avait appris dans la soirée que les 400 chouans passés au bourg la veille y étaient restés une heure et demie et en étaient sortis à minuit, mais qu'il y en avait 1.000 à Gouézec ou à une lieue, 400

(1) Guillamot démissionna le 21 thermidor (8 août) alléguant son incapacité, l'éloignement de sa demeure, ainsi que l'insuffisance de son salaire aggravée par le procureur qui s'était réservé la délivrance des extraits d'état civil.

Jean Thépault régna de nouveau en maître à la maison commune.

à Langolen, etc... ce qui l'avait décidé à demander tout de suite du renfort. Le lendemain 30, de très bon matin, il avait informé le directoire du district du passage des brigands à Pont-Coblanc, lequel datait de 24 heures, et de son intention de partir pour Châteaulin. D'après son rapport 600 chouans bien armés au moins avaient passé au bourg de Briec avec 50 chevaux (A.D. 28 L 22).

Toutes les poursuites furent inutiles ; cependant, à défaut de brigands, le détachement se trouvant à Briec le 2 messidor (20 juin) s'assura de la personne de Céleste Tréourret dénoncée au Département pour avoir menacé les acquéreurs des biens de son frère Jean-Marie, émigré. Le conseil général de la commune, réuni le lendemain, protesta en déclarant au directoire du département qu'il n'avait reçu aucune plainte au sujet de son administrée et qu'elle se bornait à faire valoir le domaine de Trohanet qu'elle tenait à ferme de la Nation. Elle n'en fut pas moins conduite le 21 juin à Quimper. L'histoire de ses nombreuses détentions, pas toujours motivées, remplirait plusieurs pages. Au dire des habitants de Briec elle était la « mère » des pauvres.

Après le raid imprévu des chouans, les autorités se montrèrent vigilantes. Le 21 messidor, Briand, juge de paix, ayant eu vent d'une nouvelle incursion du côté de Coray, vint alerter le directoire du département, mais le courrier aux lettres de Carhaix, qui en venait, n'avait pas rencontré ni entendu parler de chouans. Les colonnes mobiles ne cessaient de parcourir le pays. Celle du district de Châteaulin traversa Briec le 26 thermidor. Vers la même époque une garde territoriale de 20 hommes en garnison à Trohanet en surveillait les alentours.

Le 6 fructidor (23 août) le conseil général de la commune appuya la démarche faite par les mineurs de Jean-Marie Tréourret auprès du département pour obtenir le départ de ce détachement et la libération de leur tante et tutrice. Celle-ci, de sa prison, avait maintes fois attiré l'at-

tention des administrateurs sur sa situation et les déprédations causées à ses récoltes. Elle obtint cette fois gain de cause et put regagner l'hôtel des Tréourret de Kerstrat près du collège vers le début de septembre. Elle n'y connaîtra qu'un répit de deux à trois semaines. Jean Thépault l'informa le 19 du résultat de l'expertise faite par une commission municipale et lui-même. Son procès-verbal faisait ressortir le montant des dégâts causés aux seuls biens de Céleste Tréourret à 24.861 fr. (A.D. 10 L 134).

LA CAPTURE ET LA MORT DU CHEVALIER DE KERSTRAT

La Chouannerie morbihannaise, malgré le désastre de Quiberon, n'avait pas renoncé à la lutte. Par un ordre du 12 septembre 1795, le comte de Puisaye, général en chef, avait chargé deux officiers royalistes, Jean-Hyacinthe de Tréourret et Victor du Brieux de reprendre le recrutement parmi les déserteurs du Finistère. Le premier, appelé le chevalier de Kerstrat, était le fils aîné de Jean-Marie Tréourret, émigré, et par conséquent le neveu de Céleste. Il avait été de l'expédition du Pont-de-Buis et avait participé au meurtre de Le Prédour.

Les deux officiers chouans se montrèrent à Trohanet. Leur présence dans la région fut vite signalée. Un espion, Arnoult Bertingen (ou Vétégen), Belge d'origine et déserteur de la garde territoriale, avait sans aucun doute séjourné au château. Il s'y introduisit le vendredi 3 vendémiaire an IV (25 septembre 1795) pour s'engager. Conduit le samedi soir, à cheval, à Kernescop, il y vit 10 à 12 chouans armés, parmi lesquels Ducap, peut-être Méniel, et les deux chefs. Ces derniers, sans méfiance, l'embauchèrent et lui dévoilèrent leur plan, qui était de regagner Trohanet et de revenir le mardi soir à Kernescop où viendraient

neuf déserteurs, pour se rendre ensuite dans le Morbihan (1). L'espion avait un complice, Jean Mognon (Moguen) qui faisait la liaison avec Quimper.

Jean-Hyacinthe Tréourret fut capturé dans la nuit de mardi à mercredi (du 7 au 8 vendémiaire). Du Brieux put s'échapper. Le tribunal criminel, réuni le 9 à 7 heures du matin, se déclara incompétent et remit le captif et son dossier au commandant de la force armée. Le chevalier de Kerstrat fut condamné à mort et fusillé à Brest.

En vertu d'arrêtés du 8 vendémiaire, sa tante Céleste, Anne Le Bozec, Joseph Kerbourc'h, Ducap, Pierre Morvan, meunier de Trohanet, furent conduits à la maison d'arrêt à Quimper le jour même, et Méniel fut laissé en surveillance en ville. Louis Le Bozec, Jean Thépault et Coadou, juge de paix du canton de Gouézec, compris dans les arrêtés, n'avaient pu être pris. Le 9 vendémiaire (1^{er} octobre) le juge de paix de Brie, officier de police de sûreté, fut commis pour informer et statuer.

Briand mena l'enquête avec vigueur, décerna des mandats d'amener, procéda aux interrogatoires, entendit 33 témoins. Après quoi il décerna, le 2 brumaire, des mandats d'arrêt contre Méniel, Ducap, Morvan, Anne Le Bozec, Kerbourc'h, du Bot, prêtre; Louis Le Bozec et Jean Thépault. Les trois derniers demeurèrent introuvables.

Briand avait admis les moyens de récusation contre lui présentés par Céleste Tréourret, laquelle, respectueuse de la justice, et bien que malade, s'était rendue à son tribunal le 25 vendémiaire. Dans une pétition du 27 de ses parentes aux administrateurs du département, Briand fut dépeint comme un tortionnaire dont la vue seule arrachait des cris à la détenue. Celle-ci, qui avait dépassé la cin-

(1) Le crochet par Kernescop, situé à plusieurs lieues au sud-ouest de Trohanet, et où habitait Louis Le Bozec, ennemi de Briand, est révélateur. Il éloignait les chouans, du Morbihan mais les mettait à deux pas de Kerjos.

quantaine, n'était pourtant pas une femmelette, mais son système nerveux avait été ébranlé par sa captivité et surtout par la mort de son neveu. Aussi le directoire du département, s'appuyant sur les certificats des officiers de santé Vinoc et Deschamps, ordonna-t-il, le 29, de la transférer de la maison d'arrêt chez la citoyenne Livec-Penhoat, l'une des signataires de la pétition, pour y recevoir des soins.

Clet-René Lamarre, directeur, à ce moment, du jury d'accusation du district, interrogea Méniel, Ducap, Morvan, Anne Le Bozec et Kerboure'h. Il estima, après examen du dossier de procédure, qu'il n'y avait « aucune induction de complicité avec les chouans et les émigrés », ni par conséquent matière à dresser un acte d'accusation. Le devoir du tribunal était tout tracé; les juges n'admirent pas le témoignage des dénonciateurs; ils allèrent jusqu'à se moquer du jargon employé par les témoins dans leurs dépositions, et de celui du juge de paix, et taxer la procédure d'ineptie. Méniel, très habilement, avait produit des certificats de plusieurs officiers, dont Colomb, chef de brigade, et du commissaire Sayrol attestant qu'il les avait aidés dans la poursuite des chouans ! Desbans, aubergiste, beau-frère de Lamarre, lui avait fourni un excellent alibi en ce qui concerne son emploi du temps du samedi soir 4 vendémiaire, etc... Bref, le tribunal put ainsi, par jugement du 24 brumaire, rendre la liberté aux cinq détenus, se bornant à jeter la suspicion sur les trois contumaces (l'abbé du Bot, Louis Le Bozec et Jean Thépault). Ce jugement, dépourvu de sérénité, était cependant logique. En effet, le tribunal criminel ayant refusé de juger le chevalier de Kerstrat, le tribunal de district ne pouvait condamner ses complices; ajoutons que trois juges du tribunal du district, dont Lamarre, avaient déjà siégé au tribunal criminel, le 9 vendémiaire.

Enfin, on comprend mieux le dénigrement de Briand quand on se rappelle que certains juges allaient se trouver sans emploi en vertu de la Constitution de l'an III décrée-

tant la suppression des districts et des tribunaux correspondants. Le citoyen Lamarre, qui avait épousé une demoiselle Cabell de Briec, avait sans doute jeté son dévolu sur la justice de paix de ce canton, dont il fut effectivement pourvu peu après.

LA CONSTITUTION DE L'AN III

BRIAND, ADMINISTRATEUR UNIQUE DE BRIEC
DU 7 PLUVIOSE AN IV AU 6 GERMINAL AN V
ET PRESIDENT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DU CANTON

L'acte constitutionnel voté par la Convention le 22 août 1795 (5 fructidor an III) avait été soumis au plébiscite dans les communes et cantons du Finistère à partir du 27 fructidor (13 septembre); la municipalité de Briec l'avait rejeté. Le 19, Jean Thépault avait cru devoir annoncer le résultat à Céleste Tréourret qui, de sa prison, n'avait pu suivre la question de près. Quant à l'assemblée primaire du canton elle n'avait pu être formée le 27 fructidor, non plus que le 6 vendémiaire, malgré la présence du commissaire Pottier. Dénoncé comme responsable de l'échec de la première tentative, Jean Thépault avait pris la fuite le 24 septembre.

L'émotion suscitée par ces incidents avait été portée à son comble par l'exécution du chevalier de Kerstrat. Le conseil général de la commune avait cessé d'assurer le service. Il n'y avait ni secrétaire, ni officier public. Le Gougay, agent national, avait requis à ce sujet le 27 vendémiaire. Le 3 brumaire une assemblée municipale réduite avait désigné Michel-Julien Le Moign comme secrétaire et Thomas, notaire, en qualité d'officier public. Ces nominations provisoires avaient été intérimées le 5 par le directoire du département.

Le moment était venu de mettre en place les nouvelles institutions. Par arrêté du 25 brumaire du direc-

toire, Moreau fut nommé commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Briec, représentant le pouvoir. Les municipalités, sorties des élections de brumaire, étaient composées comme suit : Briec : agent municipal : Pierre Rannou, du Guellen; adjoint : Hervé Louboutin fils. Langolen : agent municipal : Jean Le Ster; adjoint : Vincent Jacq. Président de l'administration municipale du canton : Jean Le Berre.

Le 30 brumaire, Rannou, Louboutin et Le Berre déclarèrent d'un commun accord que, sachant à peine lire et signer, ils ne pouvaient accepter les places offertes. Vincent Jacq les imita. Moreau avisé le 19 frimaire, protesta le 20.

L'ancienne municipalité, consciente de l'impasse dans laquelle allait se trouver la commune, essaya le 25 frimaire de faire revenir les récalcitrants sur leur refus, mais en vain.

L'administration centrale du département dut s'en mêler et parer au plus pressé. Par arrêté du 26 nivôse an IV (16 janvier 1796) elle autorisa Moreau à faire appel, en qualité de commissaires, à Pierre Briand et Guillaume Pennarun pour l'établissement des rôles et le recouvrement tant de l'emprunt forcé ordonné par la loi du 19 frimaire an IV, que de la contribution foncière. Le 7 pluviôse la même administration investit Briand et Pennarun, à titre provisoire, des fonctions municipales en matière d'état-civil (1).

Les habitants de la région allaient, avec des réactions diverses, connaître une nouvelle période de troubles occasionnés par le réveil de la Chouannerie après une accalmie de plusieurs mois. L'insurrection avait persisté dans le Morbihan et le conseil royaliste de ce département avait chargé les chouans de Bar et Devilliers-Deschamps de l'étendre au Finistère (2). Le deuxième

(1) G. Pennarun fut chargé de la commune de Langolen.

(2) Daniel Bernard: Recherches sur la Chouannerie dans le Finistère, p. 10.

opéra dès le mois de mars dans les cantons de Briec et Coray. Voici, dans l'ordre, les faits intéressant notre sujet :

28-29 ventôse an IV (18-19 mars 1796) : une soixantaine d'hommes, dont Thépault est le chef, se réunissent la nuit, auprès du Dourdu, forçant les habitants à leur donner des fusils. La même nuit, une bande 30 à 40 individus aux environs de Kerspernen recherche des déserteurs.

3 germinal (23 mars) : une lettre enjoignant aux fonctionnaires en charge de quitter leur emploi sous peine de mort, adressée à Moreau et portée par Thépault chez Darcillon, tombe dans les mains de Ducap. Celui-ci la montre à plusieurs personnes, dont Lamarre et Méniel, puis la déchire. Briand survient et le somme, en présence de Lamarre, de lui présenter la lettre ou ses fragments, etc... (Chanoine Peyron : la Chouannerie, n° 82; lettre de Moreau A.D. 10 L. 146).

5 germinal : les chouans, décidés à molester les patriotes de Langolen, se présentent à Coatcoënt, chez un proche parent de Briand, Yves Briand, que nous connaissons; ce dernier a pu se sauver, mais les chouans lui enlèvent des bœufs et des vaches, ainsi que des vivres. Sa femme accuse « la Tréourret », à qui son mari, lorsqu'il était maire, avait refusé les clefs et les vases sacrés de la chapelle Saint-Magoire, où Céleste voulait faire célébrer la messe par des prêtres insermentés.

9 germinal : Briand et Moreau informent l'administration centrale de ce coup de main qui a ruiné Yves Briand.

11 germinal : au cours d'une battue dans la forêt de Laz, faite avec le concours de la municipalité de Château-neuf, on saisit au Magasin (1), des vivres, une lettre du

(1) Ce magasin avait été construit autrefois par le marquis de La Roche, baron de Laz, pour les gardes, les sabotiers et « boisiers » et leurs familles.

même jour (31 mars 1796) de Devilliers-Deschamps à Hyacinthe de Geslin, ainsi que l'état des paroisses organisées pour le service du roi, dressé par le premier et contenant le contrôle des royalistes de Coray, Trégourez et Leuhan, au nombre de 134 hommes, le chef, l'aide-major, et trois capitaines en plus, dont 80 armés de fusils.

16 germinal : une colonne mobile, chargée d'arrêter les royalistes armés, se met en route sous la surveillance du commissaire Legal-Lalande, administrateur du département, qui reçoit des instructions de Le Goazre; le commissaire du directoire exécutif lui enjoignit de voir Briand qui lui fournirait si possible un guide.

19 germinal : l'administration centrale dénonce à l'accusateur public les 14 hommes arrêtés sur l'ordre de Legal-Lalande, parmi lesquels Vincent Jacq.

23 germinal : Briand, Moreau et Destourelles-Thomas, accompagnés de 17 soldats, ont fait une visite domiciliaire à Trohanet pour la recherche de Jean-Marie Tréourret que l'on savait présent dans la région. Il y a eu pillage et Moreau a emporté un objet (1)

Un fort détachement tint garnison à Brieç à partir de la fin de germinal. Briand eut à réquisitionner des bœufs pour sa subsistance, ainsi que du bois et il dut quelquefois infliger des amendes aux cultivateurs faisant preuve de mauvaise volonté.

Malgré la pacification accordée par Hoche au mois de prairial an IV, la troupe cantonnée à Brieç y était encore à la fin de juillet. Le 28, sur l'ordre du citoyen

(1) Sur la plainte de Céleste Tréourret, Roujoux, accusateur public près le tribunal criminel, a protesté auprès des administrateurs du département en leur faisant observer qu'ils avaient pu être trompés sur la moralité du citoyen Moreau. Les concussions de celui-ci étaient assez importantes et il ne devait qu'à la Révolution l'oubli d'une procédure criminelle pour pareil délit (A.D. 10 L 149).

Fisher, commandant le 3^e bataillon de la 141^e demi-brigade, Briand prit des mesures pour faire activer les livraisons de viande, présentant un déficit de 2.585 livres.

Il n'était pas paperassier et n'a laissé que fort peu de traces de son activité municipale au registre. On peut, par recoupements, reconstituer à peu près l'organisation qu'il avait mise sur pied. En germinal il avait pris le citoyen Cloarec comme secrétaire au traitement de 600 livres métalliques; il lui donna Le Ster pour successeur le 1^{er} pluviôse an V. Pour l'état-civil il conserva Thomas, notaire, qui avait été nommé officier public provisoire et qui le resta jusqu'au 13 germinal (1).

En matière financière, après avoir fait établir le rôle de la contribution foncière et mobilière par Poulizac, auquel il alloua 72 livres pour 24 jours de travail, il chargea Moreau du recouvrement de ces impositions et de l'emprunt forcé. En floréal l'arrestation de Moreau remit tout en question. Briand démissionna, malgré l'intervention de l'administration départementale. Le canton se trouva dépourvu d'administrateurs et de percepteur. Par arrêté du 17 floréal l'administration centrale nomma le citoyen Bréhier, de Quimper, en qualité de percepteur.

L'affaire s'arrangea car, au bout de quelques semaines, Briand reprit le chemin de la maison commune. Moreau fut probablement lavé de l'accusation qui pesait sur lui. En effet, une lettre favorable du 29 messidor du ministre des Finances et un arrêté du 22 thermidor du Département permirent à Briand de proposer à Moreau de reprendre la recette, mais celui-ci déclina l'offre le 4 fructidor.

Briand s'était heurté à l'entêtement de l'ancienne municipalité et surtout de Le Gougay qui, ayant fait apposer les scellés sur les archives, ne voulait plus se

(1) Son dernier acte enregistrait la naissance, le 10 germinal, d'Alain, dernier enfant de Briand.

dessaisir des clefs du local. Il opposa le même refus à l'administration municipale qui succéda à Briand.

ELECTIONS DE L'AN V (JUSTICE DE PAIX ET MUNICIPALITE)

Le 6 germinal an V (26 mars 1797) l'assemblée primaire du canton procéda aux élections suivantes : juge de paix : François Rannou, cultivateur, arpenteur, de Stang-Yen; assesseurs : Pierre Briand, Guillaume Le Gac, René Pennarun, Hervé Suignard; président de l'administration municipale du canton : Hervé Louboutin, de Kerho. Les citoyens de Brieç élurent ensuite : Jean Le Hénaff, de Brunguen, en qualité d'agent municipal, et Hervé Calloc'h, du Guellen, comme adjoint. Le Hénaff remplira les fonctions d'officier public.

Briand avait inutilement posé sa candidature contre Louboutin. Après un an de pouvoir personnel son étoile avait pâli. Jean Thépault, qui avait chouanné en l'an IV et qui disait s'être réfugié chez son frère Guillaume, à Sullien, en Landrévarzec, en profita pour faire sa déclaration de résidence et sa soumission aux lois de la République (27 germinal an V).

Le commissaire Moreau se montra très ferme à l'égard de la nouvelle municipalité et quelquefois un tantinet hostile. En prairial de l'an V il lui fit une douzaine de remontrances relatives : à la protection de l'arbre de la Liberté qu'il fallait garnir d'épines; à la répression des vols et de la mendicité; à la surveillance des bois nationaux et particuliers, notamment des taillis ou futaies de Kerannou, Trohanet, Kerobézan, Trémarec, Lezoudenvet, etc., dévastés par le public; à l'entretien de la grande route de Quimper à Brieç, négligée par l'entrepreneur Laurent et devenue impraticable; à l'adjudication de la perception des contributions de l'an V, etc.

Cette perception des contributions directes (foncière,

personnelle-mobilière) donnait lieu parfois à une concurrence acharnée, voire même à des disputes (1).

Le 21 thermidor an V (8 août 1797), lors de l'adjudication de la recette des impositions de l'an V, le droit demandé tomba, de denier en denier, de un sol (12 deniers-Le Ster) à un denier (Le Gougay). La municipalité crut pouvoir accorder à celui-ci une compensation en lui adjugeant, le 14 frimaire an VI (4 décembre 1797), à un sol par livre, la perception du 1^{er} cinquième et de la totalité des contributions de l'an VI. Moreau estima, à juste raison, que cette adjudication était onéreuse et requit en faveur d'un militaire en congé de semestre, Corentin Le Coz qui se contentait de trois deniers. L'administration centrale, par arrêté du 29 floréal, donna raison à Moreau sur le principe, mais tenant compte d'un commencement d'exécution par Le Gougay et des références lui accorda le bénéfice de l'adjudication en ramenant toutefois son droit de 12 à 3 deniers.

BRIAND REPREND LA JUSTICE DE PAIX EN VENTÔSE AN VI. LES RELATIONS DE BRIAND ET THOMAS AVEC MOREAU, LEUR AMI COMMUN, SE GATENT.

François Rannou, juge de paix, mourut le 4 ventôse an VI (22 février 1798), à 34 ans. Pierre Briand, premier assesseur, lui succéda et fut confirmé dans cette charge lors des élections générales du 1^{er} germinal (21 mars); Hervé Guillaumot fut nommé secrétaire-greffier. La composition de l'administration municipale ne subit aucun changement non plus. Moreau, rendant compte des élections à son homologue près le département, lui raconta que l'on avait fait voter les soldats, les déserteurs, les mendiants

(1) Après Méniel pour les contributions de 1791, il y avait eu comme percepteurs Le Gougay pour 1792, avec la caution de Briand, Méniel pour 1793 en remplacement de Ducap, Pierre Pennarun pour 1794, Alain Le Gouérou pour les impositions de l'an VI à Langolen etc.

et même les enfants (A.D. 10 L. 61). Moreau n'accusait personne; il jetait donc la suspicion tant sur Briand, qui avait présidé l'assemblée primaire, que sur la municipalité sortante.

Les deux faits relatés ci-dessous montrent que le commissaire eut surtout l'intention de nuire à Thomas qu'il dénonça une première fois au citoyen Maufras (du Châtelier), commissaire du directoire exécutif près le tribunal correctionnel et le jury d'accusation. D'après Moreau, Thomas, notaire public, étant pris de boisson et ayant perdu son chapeau, son sabre, son pistolet, ses papiers, son écritoire et son argent, s'était rendu le 17 messidor an VI (4 juillet 1798), avec une escorte de six à sept militaires requis au poste de Quilinen, chez Jean Le Bren, au village de Kerhuon, où il avait fouillé la maison et menacé Le Bren de le pendre s'il ne lui donnait pas 500 écus en numéraire (1).

Il y eut enquête et Thomas fut prévenu d'attentat à la sûreté individuelle des citoyens. Arrêté le 8 frimaire an VII (28 novembre 1798) et détenu à Quimper, il nia les faits essentiels et fut libéré par jugement du 26 frimaire du tribunal.

Une autre fois Moreau informa le citoyen Péréault, directeur du jury d'accusation, d'une scène de ménage, un peu bruyante, qui avait eu lieu chez Thomas, dans la nuit du 21 au 22 pluviôse an VII. Briand, saisi de l'affaire, en tant que juge de paix, descendit le 29 chez le notaire qu'il trouva couché. Le malade déclara qu'il n'avait pas chargé Moreau de porter plainte, que le commissaire n'était ni son tuteur ni son curateur, etc... Le jour même, de sa plus belle plume, Briand rejeta la dénonciation et écrivit au citoyen Péréault pour

(1) D'après un rapport de Louis Le Bozec, François Ducap et Jean Thépault, du 24 ventôse an II, Jean Le Bren accusé de vol de « buée » avait très mauvaise réputation. La municipalité avait proposé de le faire arrêter.

s'étonner que le commissaire du directoire exécutif près le canton de Briec, si prompt à dénoncer son voisin Thomas, ait pu passer sous silence les beuveries de Jean Le Léon et autres, ainsi que les mauvais traitements qu'ils avaient fait subir précisément à Thomas et à sa femme.

L'intervention de Moreau dans l'affaire ci-après n'est pas prouvée et nous ne la mentionnons que comme preuve supplémentaire du fait que la dénonciation était élevée à la hauteur d'une institution.

Le 2 floréal an VII (24 avril 1799) l'administration municipale, présidée par Jean Le Roy, mise en demeure, par arrêté du 1^{er} de l'administration centrale, enjoignit aux citoyens Méniel, Ducap, Jean Thépault (du Rousséau), Le Gougay et Hervé Le Gars fils de rendre sur le champ les objets du culte provenant de l'église de Briec et dont ils s'étaient emparé en l'an IV. Convoqués pour le lendemain, tous, sauf Ducap qui était en prison, se disculpèrent sans peine : Thépault en faisant l'ignorant et en alléguant son absence en l'an IV; Méniel en rappelant qu'il avait seulement aidé Goraguer à charger dans une voiture les vases en argent, chandeliers, etc., destinés à la collecte du district, ce qui ne risquait pas d'être démenti par le curé défunt; Hervé Le Gars et Le Gougay en se déchargeant sur un troisième, Mathias Le Pennec, qu'ils avaient cautionné pour les ornements pris « au temps où les prêtres réfractaires étaient libres ». Divers vases et effets, dont beaucoup en mauvais état, furent rendus le 10 par Le Pennec et Le Gars (1).

Moreau mourut le 29 prairial (17 juin) à 62 ans. Il avait exercé, pendant près de quatre ans, un emploi diffi-

(1) L'administration centrale avait fait presser la restitution des ornements et vases en arguant d'une vente imminente de mobilier à Lespriton chez Hervé Le Gars. Or celui-ci était, selon Le Hénaff, agent municipal, le cultivateur le plus riche du canton et « des cantons les plus voisins » et l'un des plus honnêtes. Au surplus la vente concernait les enfants mineurs de sa sœur.

cile en des temps troublés; il avait eu le tort parfois de trop se fier à la rumeur publique et de trop aimer l'argent.

En passant relevons au registre l'intéressante création, en application de la lettre du 29 thermidor du ministre de l'Intérieur, d'un « jury de cultivateurs probes et expérimentés », dont firent partie pour le canton : Pierre Pennarun père, de Lanvern; Dareillon père, Louis Le Bozec, Yves Le Gougay et Le Ster père, de Coatcoing.

Avant de revenir à Briand, citons encore un incident, caractéristique celui-là, des difficultés de la tâche des administrateurs communaux. En vendémiaire an VIII l'administration municipale de Briec avait délivré des passeports à deux militaires qui furent reconnus déserteurs de la 81^e demi-brigade. Le 5 brumaire l'administration départementale suspendit temporairement Jean Le Roy, président, dont la bonne foi avait été surprise (1). Cependant les prodromes d'une nouvelle Chouannerie étaient perceptibles et, après quelques jours de retraite, Jean Le Roy reprit son poste et y demeura à peu près seul au cours d'une période tourmentée.

LA CHOUANNERIE DE L'AN VIII A BRIEC L'ASSASSINAT DE BRIAND

Avant l'an VIII, en dehors de la révolte de Fouesnant en 1792, du soulèvement du Léon et de l'affaire des conscrits de Bannalec en 1793, du raid des chouans du Morbihan sur la poudrerie du Pont-de-Buis en 1795, le Finistère n'avait guère connu de la Chouannerie que des pillages, des attaques à main armée, des campagnes d'embauchage, accompagnées d'expéditions punitives contre les prêtres constitutionnels, les instituteurs publics et autres

(1) En floréal an V, le commissaire près le département avait rappelé aux municipalités l'interdiction de délivrer des « routes » pour les frontières aux militaires, qui étaient le plus souvent des déserteurs de l'artillerie de marine.

fonctionnaires, les patriotes et les acquéreurs de biens nationaux.

Cette différence essentielle avec les Côtes-du-Nord et surtout avec le Morbihan, où l'insurrection était générale, résidait pour une part dans l'absence de chefs locaux de marque. L'administration centrale du Finistère allait, comme à dessein, combler cette lacune, en ce qui concerne la région de Brieç, en renvoyant dans sa paroisse natale Michel-Armand de Cornouaille (1).

Il avait d'abord servi sur les vaisseaux de la République de 1793 à 1795, pour sauver sa mère de la mort, et était ensuite entré au service du roi, le 22 octobre 1795, en qualité de volontaire dans la 9^e légion de Bretagne. En 1796 il était passé dans les guides du général en chef, Georges Cadoudal (2). Rentré en 1797 et étant émigré, Cornouaille fut forcé, par la loi du 19 fructidor an V, de quitter le territoire de la République. Il se rendit donc à Brest en septembre pour embarquer sur le « Calédonia », en partance pour Hambourg.

Mais le départ du bateau fut ajourné (3). Pendant ce temps, le 14 vendémiaire an VI (5 octobre 1797), l'administration centrale décida, en application de la lettre du 7 vendémiaire du ministre de la Police générale, de laisser dans leurs communes respectives, en état d'arrestation,

(1) Michel-Armand de Cornouaille, né à Brieç le 22 décembre 1777, était le fils de Guillaume-Jacques et de Louise-Véronique de Boisguéhenneuc. Son arrière-grand-père, Jacques de Cornouaille né en 1659 à Saint-Nic d'autre Jacques, s^r de Kerenou en Lambézellec, était venu s'établir à Brieç à la suite de son mariage en 1705 avec Marie-Anne de Lantivy, au manoir de Kerlès-Bihan. La famille de Cornouaille était d'antique noblesse mais pauvre ce qui permit au jeune Michel-Armand d'être admis à 8 ans à l'école royale militaire de Rebé.

(2) Dossier 1949 de Michel-Armand de Cornouaille aux archives du Ministère de la Guerre.

(3) Daniel Bernard: Documents et notes sur l'histoire religieuse du Finistère sous le Directoire, pp. 117 à 120.

les émigrés inscrits par erreur sur la liste. Cornouaille fut du nombre et astreint à résider à Briec sous la surveillance de la municipalité. Celle-ci, probablement sans méfiance, dut le laisser assez libre de ses mouvements pour lui permettre de renouer avec les royalistes locaux, Ducap, Méniel, Thépault et d'autres, dont les noms ne nous sont pas parvenus.

Le premier était particulièrement surveillé par la police. Le Goazre, commissaire du directoire exécutif près l'administration départementale, le tenait pour un complice du terrible de Bar (Daniel Bernard : recherches sur la Chouannerie). Son successeur, Renouard, entretenait une correspondance à son sujet avec le ministre de la Police générale, qui le fit arrêter le 1^{er} germinal an VII (21 mars 1799). L'administration municipale de Quimper, sa commune de résidence, le fit mettre en liberté en messidor, ce qui mécontenta fort Fouché, devenu ministre de la Police générale, qui le tenait pour un homme très dangereux qu'aucune loi n'autorisait à rendre à la société. Aussi le ministre ordonna-t-il le 12 brumaire an VIII (3 novembre 1799) d'arrêter Ducap de nouveau (A.D. 10 L. 138).

L'âge de Méniel le confinait dans le rôle de secrétaire. Quant à Thépault « il était sans profession..., errant continuellement..., cherchant toutes les places sans se soumettre à aucune loi... » (Moreau AD 10 L 146).

Cornouaille avait été pourvu en 1798 du brevet de lieutenant-colonel, signé du comte d'Artois, correspondant au grade de chef de canton; il se disait chef du canton de Briec dans la 9^e légion de chouans, département du Finistère, que sur le papier il était censé commander avec Geslin pour major. Le soulèvement était prévu pour le début de brumaire. Cependant il dut, ainsi que de Bar, chef de la 8^e légion dite de Gourin, entrer en campagne dans les premiers jours de vendémiaire.

En effet depuis le 13 une horde de 50 à 60 brigands,

chaque jour plus nombreuse, avait maltraité les personnes et pillé les biens des fonctionnaires publics, etc., en plusieurs points du Finistère. Cornouaille et Elie Frollo, son lieutenant, à la tête d'une bande d'une quinzaine de chouans, se signalèrent le 14 brumaire par le meurtre, à Saint-Yvi, de Cadiou, huissier du tribunal criminel. L'administration départementale s'en émut et fit prendre des otages le même jour, parmi lesquels Ducape et la mère de Cornouaille qui furent transférés le lendemain, avec Mlle de Cornouaille, au fort La Loi, à Brest (1). Le chef chouan usa de représailles; Briand en fut la première victime. On le manqua une première fois. Dans la nuit du 16 au 17 brumaire la petite troupe de Cornouaille coucha dans une grange, à Moncouar ou un village proche. A l'aube du 17, Hervé Rivoal, sabotier à Kermarc et travaillant à Rupiquet, fut contraint de conduire les 15 chouans à Kerjos. Là, il fut gardé à vue. Briand s'échappa de la maison; peu après on entendit des coups de fusil à quelque distance du village. Leur besogne accomplie, les chouans pillèrent la maison, remplirent plusieurs « poches » de hardes et d'effets en grande quantité, qu'ils chargèrent sur des chevaux pris à Kerjos, et quittèrent le village vers 10-11 heures, en emmenant de force deux de ses domestiques. La malheureuse veuve, Catherine Jacq, précisa que les chouans lui avaient pris également cinq couverts d'argent, une louche et 120 livres en numéraire, qu'ils s'étaient emparé de divers objets et de numéraire dans l'armoire de son mari dont elle ignorait le contenu exact; enfin, ils avaient déchiré, brûlé et éparpillé une grande partie des papiers renfermés dans l'étude de Briand. Elle ne connaissait aucun de ces forcenés, dont l'un avait été blessé d'un coup de couteau par son mari; un autre, qui pouvait être Cornouaille, lui avait défendu de faire sa déclaration au Département.

(1) Registre 5 L 11 de l'administration départementale, 14 brumaire an VIII.

Celle-ci fut faite le même jour par Le Baron-Boisjaffray (1) à l'administration départementale, laquelle séance tenante chargea un juge de paix d'informer et de faire la levée du cadavre de Briand.

François-Marie Duval, juge de paix à Quimper, se rendit à cet effet le lendemain 18 brumaire à Brieç, avec une escorte de 20 hommes, accompagné de son greffier et de Nicolas-Marie Poullier, officier de santé. Ils virent le cadavre de Briand, assassiné la veille, entre 7 et 8 heures du matin, dans la parcelle nommée « Ménéz-Bian ». Il portait un pourpoint, une culotte de toile, un gilet gris, une chemise neuve, des guêtres en cuir, une ceinture de buffle et un bonnet brun; il était pieds nus. Le praticien vit : 1° deux blessures d'armes à feu, la première à la tête, la balle ayant pénétré par la partie droite du cou, traversé la bouche et fracturé la mâchoire inférieure; la seconde à la hauteur de l'hypocondre gauche « qui se perdait dans le bas-ventre et avait détruit l'estomac et les parties situées en dessous »; 2° 13 à 14 plaies du côté arrière gauche de la poitrine et une assez grande du côté droit, dont plusieurs ayant pénétré profondément; 3° plusieurs plaies superficielles aux bras.

L'identification du chouan blessé par Briand est possible grâce aux déclarations des témoins. Pour ceux-ci, le blessé était le plus petit des deux grands jeunes gens que d'autres avaient reconnus pour être Cornouaille et Frollo. Or le capitaine Layrle, commandant le canton de Brieç en état de siège, qui reçut leurs soumissions, donna au premier une taille de 1 m. 70 et à l'autre 1 m. 80. Le blessé était donc bien Cornouaille qui le confirma plus tard dans ses états de services en mentionnant une blessure à la main, par poignard, en 1799.

(1) Archives départementales 10 L 109-110 : Information générale contre les chouans et procès-verbal de la levée du cadavre.

Après la mort tragique de Briand trois de ses anciens assesseurs et un agent municipal, pris de panique, démissionnèrent à cause des risques. Cependant un homme conservait son calme, Jean Thépault, qui n'attendit pas d'avoir fait sa soumission de chouan pour prendre possession du poste de greffier de la justice de paix, tant désiré, et auquel venait de l'appeler Guillaume Le Gac, successeur de Briand. Tous deux apposèrent les scellés à Kerjos le 26 frimaire an VIII (17 décembre 1799). Ajoutons à la décharge de Thépault qu'aucun témoin ne l'avait vu à Kerjos, le jour de l'assassinat.

Il ne paraît pas que l'instruction ait été menée avec beaucoup de vigueur. Le traité de Beauregard mit fin aux poursuites.

**

Nous avons visité les lieux où a vécu Briand et, en direction de l'Odet, le champ où il est tombé. La rivière, qu'il avait voulu mettre entre les chouans et lui, est à 1.300 mètres environ du village et il n'en avait guère parcouru que la moitié.

Son souvenir est resté très vivant dans ce coin de terre isolé. Un Pierre Briand est encore propriétaire de Pratuigou, formant aujourd'hui près de la moitié de l'ancien Kerjos.

Briand avait eu, peut-être plus que ses ancêtres, l'amour du sol qu'il cultivait et son désir avait été d'en devenir l'unique possesseur. La Révolution avait éveillé en lui une autre passion. Il adopta les idées nouvelles et devint le personnage central de la politique à Briec. Il se battit pour la justice de paix. De caractère violent, il domina souvent les assemblées électorales sans pouvoir cependant se faire nommer maire. Il fut imposé comme tel pendant 14 mois par suite de la carence de l'administration élue.

Il avait des amis, peu sûrs parfois, et des adversaires résolus. L'influence qu'il avait, ses fonctions de juge, ses achats de biens nationaux, tout le désignait pour recevoir les coups des chouans. Il déjoua leurs tentatives pendant quatre ans.

N'en faisons pas un martyr; il fut victime de ses convictions politiques et de son devoir de fonctionnaire. Rendons hommage à sa mémoire.

Pierre HAMON.

Note 1 Lors de la translation du cimetière de Landudal la municipalité a laissé la tombe de Briand à son ancien emplacement. Nous la félicitons.

Note 2 Des érudits finistériens ont voulu voir en Pierre Briand l'ancêtre d'Aristide Briand, l'homme d'Etat. Il n'en est rien; l'ascendance de ce dernier se retrouve sans lacune dans les commune et paroisse de Sucé (Loire-Atlantique).

Les Préfets du Finistère

XII. - Louis de CHAULIEU

Louis-Jules-Auguste Desrotour, baron de Chaulieu naquit à Saint-Martin de Chaulieu, aujourd'hui dans le département de la Manche, le 9 avril 1781.

Officier dans les Armées Royales il eut le bras cassé en 1799; devenu inapte à la carrière militaire, il se retira dans ses terres. En 1807, il est nommé maire de sa commune natale, fonctions qu'il conserve jusqu'à sa nomination en 1812 en qualité d'Auditeur au Conseil d'Etat. En 1813 il est appelé à exercer des fonctions administratives dans l'Armée, il n'y reste pas longtemps. Ayant obtenu un congé il revient en Normandie retrouver sa famille. Il s'y trouvait lors de la Première Restauration. Il fait partie de la délégation de la Manche chargée de présenter une Adresse de fidélité au Roi.

Pendant les Cent Jours il s'abstient de toute activité. Au retour de Louis XVIII il sollicite un poste dans l'administration, fait appuyer sa demande par le Marquis de Pastorat, rédacteur de la Charte Constitutionnelle, qui la transmet en ces termes :

« Je prends la liberté de recommander à M. le Baron
« Pasquier la pétition de M. le Baron Des Rotours. C'est
« un très galant homme, ancien et fidèle serviteur du
« Roi, qui a plus de trente ans, quinze mille livres de
« rentes en terres, qui a été Auditeur plusieurs années
« et que j'ai vu servir très bien à Dresde et à Hambourg.
« Il demande la sous-préfecture d'Avranches ou une des

« voisines, et sous les rapports de fidélité, de dévouement, « d'intelligence, de considération, ce sera un excellent « sous-préfet et un des meilleurs choix possibles à faire ».

De son côté, le nouveau préfet de la Manche, demandait le remplacement des sous-préfets d'Avranches et de Cherbourg dont l'attitude pendant les Cent Jours avait été équivoque. Il proposait, en termes flatteurs, de nommer à Cherbourg le Baron Desrotours de Chaulieu... « Membre « du Collège électoral de ce département, ancien Auditeur « au Conseil d'Etat, ayant été en cette qualité attaché à « la Direction générale des communes et ensuite chargé « en Allemagne de diverses missions qu'il a remplies avec « distinction, il est âgé de 34 ans, marié, père de trois « enfants et jouit de quinze mille francs de rentes en « terres. M. Des Rotours appartient à une famille très « considérée de cette province où lui-même est fort estimé ; c'est un fidèle sujet du Roi, qui a donné pendant « l'interrègne des témoignages incontestables de son dévouement à la cause de S.M. Je pense... que par ses « principes, ses talens et l'honorable caractère qui le « distinguent, ce dernier sera un excellent sous-préfet et « c'est l'un des meilleurs choix possibles à faire ».

C'est ainsi que le Baron Desrotour de Chaulieu devint sous-préfet de Cherbourg le 11 octobre 1815.

Le poste est important et difficile. Il existe dans la ville un fort esprit d'opposition au gouvernement, le nouveau sous-préfet sait se montrer à la hauteur de sa tâche. La légion d'honneur en août 1818, la préfecture du Finistère le 19 juillet 1820 récompensent son activité.

Installé à Quimper le 12 août 1820, de Chaulieu, écrit aux maires du département :

« Mon plus ardent désir est de justifier la confiance « dont Sa Majesté daigne m'honorer, et de remplir en « même temps les intentions les plus chères à son cœur « paternel, en me consacrant tout entier au bonheur d'une « population si digne à tous égards de sa royale bienveillance.

« Mais je sens pour cela, messieurs, combien m'est
« nécessaire le concours de vos efforts, de votre expé-
« rience et de vos lumières, et c'est sur cet appui, surtout.
« que je fonde l'espoir du succès de mon administration.

« De mon côté, vous trouverez toujours, je le garantis
« sur l'honneur, dans mes sentiments, un respect profond
« pour la religion, un dévouement sans borne au Roi, aux
« Bourbons, à la légitimité, et un attachement sincère et
« invariable à la Charte et aux institutions qu'elle a
« fondées ».

Tout de suite il doit s'occuper des manifestations
provoquées à Brest par les libéraux, il fait révoquer le
sous-préfet Laffon de Ladébat qui n'avait pas cru devoir
se substituer au maire pour assurer le maintien de l'ordre,
démissionner le maire, dissoudre la Garde Nationale qui,
légalement requise, avait refusé d'obéir, enjoignait à ses
membres de remettre toutes leurs armes.

Il fait afficher sur les murs de la ville cette procla-
mation :

« Vous avez été témoins de scènes déplorablement
« scandaleuses. Des insensés ou des factieux, on ne saurait
« autrement les qualifier, ont entraîné quelques-uns de
« vous à des actes dont ils n'ont sans doute pas aperçu
« toute la faute et tous les dangers. Dans vos murs les
« droits de l'hospitalité, sacrés même chez les nations
« les plus sauvages, ont été violés; des magistrats ont été
« publiquement insultés; l'autorité des lois a été mé-
« connue, et parmi ceux-là mêmes qui étaient appelés à
« les faire respecter, il s'en est trouvé qui n'ont pas rougi
« d'applaudir au désordre et d'y prendre part. Des cris
« séditieux se sont fait entendre au milieu du tumulte,
« et les paisibles Citoyens se sont crus reportés, encore
« une fois, aux temps les plus désastreux de nos révo-
« lutions.

« Le Gouvernement du Roi n'a pu voir sans une
« douleur profonde et sans un vif mécontentement cette

« conduite des habitants d'une ville qui n'a jamais cessé
« d'être l'objet de sa sollicitude, et qui ne prospère que
« par ses bienfaits.

« Les mesures qu'il prend aujourd'hui ont pour objet
« la manifestation authentique de ses sentimens, et l'ex-
« pression de sa volonté ferme de faire, partout et tou-
« jours, respecter les lois et son autorité.

« Je vous prévien donc, Habitans de la Ville de
« Brest, et je vous en prévien au nom du Roi, que tout
« est disposé pour réprimer et punir, avec une sévérité
« exemplaire, toute tentative de désordres semblables à
« ceux dont vous avez été les témoins. Réfléchissez donc
« enfin sur vos véritables intérêts, et pensez que désor-
« mais il n'y a point de faveur à espérer du Gouver-
« nement, lorsqu'on seconde les desseins de ses ennemis.

« Et quels sont-ils ces ennemis du Gouvernement du
« Roi qui cherchent à vous séduire et à vous entraîner
« à la sédition, au désordre ? Des intrigants, des ambitieux
« toujours prêts à sacrifier le repos, le bonheur et jusqu'à
« l'existence de la Patrie pour satisfaire à leur insatiable
« avidité et aux passions qui les dévorent.

« ...Un sentiment plus noble, plus digne de vous, Ha-
« bitans de Brest, vous guidera toujours, j'en suis sûr,
« dans le sentier du devoir et de l'honneur !...

« Ce sentiment, c'est l'amour des Bourbons, de cette
« Famille qui pendant tant de siècles a fait la gloire et
« le bonheur de la France, de ces princes que leur élé-
« mence, leurs vertus, que leur cœur tout Français nous
« feraient choisir pour nous gouverner, s'ils n'y étaient
« appelés par la plus sainte comme la plus sage de toutes
« les Lois, la Légimité...

« ...Je vous en donne ici l'assurance, le Gouvernement
« de Sa Majesté est disposé encore à oublier le passé, et
« à accueillir avec l'inépuisable bienveillance qui le carac-
« térise, tous ceux qui voudront se rallier pour la défense

« du Trône et des institutions qui garantissent notre liberté et notre repos.

« Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! ».

Baron DE CHAULIEU

La naissance, le 20 septembre 1820, du duc de Bordeaux — futur duc de Chambord, plus connu sous le nom d'Henri V — donne au Baron de Chaulieu une nouvelle occasion de manifester ses sentiments de fidélité au Roi.

D'abord, aux habitants une proclamation en breton, ensuite aux maires :

« ...Vos administrés partageront le bonheur du Roi
« et les espérances de la Patrie. La naissance d'un Prince,
« gage d'un avenir de paix et de prospérité, excitera
« parmi les fidèles bretons, plus encore que dans tout le
« Royaume, des transports unanimes d'allégresse et
« d'amour, en voyant cette Auguste Race, si longtemps
« battue par la tempête, si cruellement éprouvée par
« l'adversité, se perpétuer par un effet miraculeux de la
« protection divine, pour notre bonheur et pour celui de
« nos derniers neveux... »

Il invite alors les maires à organiser des réjouissances publiques, à distribuer des aumônes aux pauvres afin qu'ils « puissent participer à l'allégresse universelle »,

Des élections législatives ont lieu le 13 novembre 1820 pour deux députés du collège des contribuables les plus imposés. Elles donnent une confortable majorité aux candidats légitimistes, MM. Le Dissez de Pennanrun et de La Villemarqué. Les élections partielles de 1822 sont également favorables aux candidats royalistes, sauf dans l'arrondissement de Brest où M. de Keratry obtient 181 voix contre 160 au candidat gouvernemental. Cet échec local n'en est pas un, écrit de Chaulieu, puisque cet arrondissement a toujours élu à une immense majorité des députés opposés.

Le ministre félicite le préfet pour ces résultats et le charge d'exprimer aux fonctionnaires publics la satisfaction du gouvernement pour leur conduite et les services rendus dans cette circonstance.

Sous l'administration de M. de Chaulieu, le Conseil général eut l'occasion de se réunir trois fois, toujours sous la présidence de M. du Marhallac'h, réélu à chaque session.

Ce sont souvent les mêmes questions qui retiennent l'attention des administrateurs départementaux : la création d'une sous-préfecture à Carhaix par le rattachement au Finistère des cantons de Gourin, Le Faouët et Maël-Carhaix ; la réorganisation de l'assistance aux enfants abandonnés, trop nombreux dans le département ; l'établissement d'un dépôt des aliénés dans l'enceinte de l'hospice de Quimper ; la réforme de la loi sur le domaine congéable. Pour permettre la formation de maîtres d'écoles, le Conseil général vote un crédit pour établir un noviciat des Frères de la Doctrine Chrétienne, conforme à l'institution de l'abbé de Lamennais. Il vote aussi une allocation à M. Brousmiche, instituteur et chef d'une école d'enseignement mutuel en témoignage de sa grande satisfaction.

Le 2 janvier 1823, le Baron de Chaulieu est nommé préfet de la Loire. Cette mutation fut, à l'époque, considérée par l'intéressé, aussi bien que par le public, comme une disgrâce. Les raisons qui justifiaient ce déplacement sont restées obscures.

Des Rotours de Chaulieu s'habitue à Montbrison, à l'époque chef-lieu du département. Un an plus tard il écrit au secrétaire général du ministère : « ...J'en suis aussi content aujourd'hui que j'eus alors de chagrin. Je vous devais, Monsieur le Baron, cette vérité-là, et il me faut avouer en même temps que vous aviez mieux jugé que moi-même ce qui me convenait. En effet, ma santé s'étant enfin habituée au mauvais climat de Montbrison, je ne

pouvais avoir un département plus selon mes goûts et plus propre à me faire avoir des succès... »

Les satisfactions suivent : Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, en service extraordinaire ; Officier de la Légion d'honneur. De Chaulieu démissionne après la Révolution de 1830, revient dans la Manche, s'intéresse aux progrès de l'agriculture, préside pendant plusieurs années la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mortain. Il mourut dans son château de Chaulieu le 7 juillet 1852. Il avait épousé à Vire, en 1801, Adélaïde du Buisson de Courson, décédée à Cherbourg en 1818.

XIII. - Marie-Joseph DE FORESTA

Marie-Joseph De Foresta, Marquis de la Roquette naquit à Marseille le 28 mars 1783, fut reçu de minorité en 1790, chevalier de justice dans l'Ordre de Malte au grand prieuré de Saint-Gilles de la vénérable langue de Provence. A neuf ans et demi il suit ses parents en émigration, en Italie.

L'un de ses oncles, le Comte de Remusat, est devenu Premier Chambellan de Napoléon et lui fait obtenir, en mars 1803, un emploi au ministère de l'Intérieur où il reste jusqu'en janvier 1808. Il devient alors Conseiller Référéndaire à la Cour des Comptes.

Dès la Première Restauration il est candidat à une préfecture, celle des Bouches-du-Rhône lui plairait. Sa demande, datée du 24 avril 1814, appuyée par le duc du Maillé, est adressée à S.A.R. Monsieur :

« Monseigneur,

« Dernier rejeton de la Maison d'Est, séparé dès long-
« temps de la branche souveraine et depuis plusieurs
« siècles transplantée en Provence, ma famille n'a cessé
« de servir l'Etat avec zèle, et quelquefois avec succès;
« animé de ces sentiments héréditaires je voulus à mon
« retour de l'émigration occuper un poste où l'on put
« impunément faire le bien sans devenir l'instrument
« des crimes de l'usurpateur; la Cour des Comptes m'of-
« frait un double avantage : pendant sept ans j'y ai con-
« tracté l'habitude du travail, j'y ai puisé des connais-
« sances administratives attendant impatiemment le jour
« où il me serait permis de les consacrer au service de
« mon légitime souverain... ».

Cette demande n'eut pas de suite, elle parut sans doute excessive et il y avait tant de quémandeurs à satisfaire !

Pendant l'interrègne de Foresta devient capitaine au régiment de la Couronne et, dès la seconde Restauration, le 26 juillet 1815, sous-préfet d'Aix. Ce n'est pas sa ville natale, comme on l'a dit et écrit souvent, mais il est apparenté à toute la noblesse du pays et cela va le gêner considérablement dans son administration.

Pour être utile ou agréable à quelques-uns de ses amis, il est amené à s'immiscer abusivement dans l'administration municipale d'Aix. S'il conserve d'excellents amis il se crée des adversaires. Des plaintes parviennent à Paris qui demande des renseignements au préfet lequel répond le 3 juin 1818 :

« ... Il (M. De Foresta) a de l'esprit, de l'instruction, « une parfaite intégrité et est tout entier à ses devoirs; « mais, né à Aix, y ayant sa famille, allié à tout ce qui « compose la haute classe, n'ayant pu s'isoler de la société, « il est difficile qu'il attaque de front l'exagération dont « cette ville est le théâtre et que par ses relations, ayant « d'ailleurs une imagination vive et une grande franchise, « il ne semble passible de quelques attaques; on l'a fait « relativement à la démission de M. Montagne, adjoint, « des discussions des étudiants en droit avec le parterre, « de l'établissement des écoles d'enseignement mutuel, etc.. « etc... On le fera sans doute à l'occasion d'un discours « académique prononcé dans une séance publique. La « plupart de ces objets ont été traités avec son Excellence « le Ministre de l'Intérieur et je dois à la vérité comme à « la justice de dire que si l'on a récriminé sur des opinions personnelles, sur des relations sociales, sur des discours peu réfléchis, jamais on n'a pu articuler une « plainte fondée sur son administration qui est sage, impartiale et basée sur la stricte observation de la Charte. « C'est ce que je ne cesse de lui recommander dans mes « instructions officielles et dans les conférences assez « rares que j'ai eues avec lui... ».

A la suite de ce rapport, le ministre de l'Intérieur envisagea le déplacement de M. de Foresta, le préfet pro-

posait de le nommer dans une sous-préfecture équivalente, dans une autre région du Midi; les choses traînèrent mais, fin 1818, Decazes devient ministre de l'Intérieur. De tendances libérales, le nouveau ministre sacrifia les plus aristocrates parmi les préfets et sous-préfets et c'est ainsi que De Foresta fut révoqué en janvier 1819.

En février 1819, il sollicite la préfecture des Basses Alpes, car il se trouve, dit-il, sans aucun moyen d'existence. Le 6 mars 1819, le préfet de Marseille écrit au ministre :

... Le remplacement de M. de Foresta a fait une grande sensation : il est malheureux qu'avec de l'esprit il se soit laissé entraîner par une imagination ardente au point de commettre de graves imprudences et de se laisser mener par quelques personnes dont l'exaltation est regardée comme extravagante, même à Aix, où l'*ultracisme* semble avoir établi son quartier général.

... En attendant, cet ex-sous-préfet reste avec 1.000 F. de rentes, avec femme et enfants. N'y aurait-il aucun moyen de lui faire obtenir quelques secours... »

Il faut attendre le départ de Decazes, en février 1820. Le 6 septembre, de Foresta est réintégré et nommé sous-préfet de Châteaudun, il y reste près de deux ans. Le 26 juin 1822, il devient préfet des Pyrénées Orientales, il n'y reste que sept mois. Des difficultés avec les autorités espagnoles auxquelles il refusa, tout à son honneur, de provoquer le retour des réfugiés politiques espagnols furent la cause de son déplacement.

Nommé à Quimper le 2 janvier 1823, installé le 2 mars, il adresse dès le lendemain une proclamation aux sous-préfets et aux maires :

« Le marquis de Foresta, chevalier de l'ordre de « saint Jean de Jérusalem, et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, préfet du Finistère,

« A MM. les sous-préfets et maires du département,
« Le roi, qui dans sa bonté infinie, veut bien apercevoir

« quelque mérite là où nous ne pouvons reconnaître que le
« fidèle accomplissement d'un devoir inouïssible, et d'un
« devoir d'autant moins difficile à remplir qu'il est bien
« cher au cœur de tout bon français, le roi daigne pour
« prix de mes efforts me confier l'administration de ce
« département. Serviteur reconnaissant et dévoué j'ai
« senti tout ce qu'une semblable récompense avait de
« flatteur, et j'éprouve en arrivant au milieu de vous
« le besoin de consigner ici l'expression de ma profonde
« gratitude. Ce n'est pas sans émotion que j'ai abordé
« cette noble contrée où le drapeau sans tache trouva
« de si généreux défenseurs, où le cri de Dieu et le roi
« ne cessa jamais de se faire entendre alors que les
« blasphèmes de l'athéisme et les vociférations de la
« démagogie retentissaient dans la plupart de nos pro-
« vines désolées, enfin où l'héroïsme fut d'autant plus
« sublime qu'il s'ignora lui-même; et c'est une bien douce
« tâche que d'avoir fait goûter les bienfaits du gouverne-
« ment légitime à des peuples qui, pour le reconquérir
« bravèrent la persécution et la mort. »

Après avoir dit qu'il pensait qu'il restait encore parmi la population quelques esprits perturbateurs, de Foresta déclara que s'ils tentaient quoi que ce soit pour troubler l'ordre il faudrait sévir avec promptitude et sévérité afin d'en prévenir le retour.

Il est superflu, ajouta-t-il, que si jamais la route du devoir redevenait pour nous périlleuse, c'est à moi qu'il appartiendrait de vous la frayer.

A la fin de mars, de nouveaux troubles surgissent à Brest, de Foresta fait une proclamation à la population l'exhortant au calme, fait révoquer le maire, M. de Kerros. Un conseiller municipal, M. Collet, exerce pendant cinq mois les fonctions de maire. En septembre, M. de La Martre, ancien officier de cavalerie à l'armée de Condé, est nommé maire. De Foresta vient à Brest, préside le Conseil municipal le 10 septembre, installe le nouveau maire et, en présence de toutes les autorités

de la ville rassemblées dans la grande salle du Conseil prononce un long discours :

Messieurs,

« Vers le milieu du 17^e siècle, la ville de Brest
« n'existait point encore ou du moins n'était qu'un
« humble bourg, qu'un obscur village jeté sur des grèves
« infréquentées. Quelle magique puissance en si peu
« d'années a pu l'élever au rang des cités les plus su-
« perbes ? Interrogez vos annales, promenez vos regards
« sur les somptueux monuments qui nous entourent, ils
« vous raconteront la gloire de nos rois, ils vous redi-
« ront la munificence des Bourbons : votre opulence est
« leur ouvrage; vous leur devez comme nous tous l'insi-
« gne bienfait d'un gouvernement toujours paternel plus
« encore que nous tous l'heureux avantage d'une admi-
« nistration constamment vivifiante, toujours créatrice et
« si j'ajoute que l'édifice de votre prospérité fut élevé
« si haut, non dans les vues étroites d'un intérêt pure-
« ment local, mais dans celles d'une splendeur toute
« nationale, dois-je craindre d'atténuer à vos yeux le
« mérite du bienfait; n'êtes-vous donc pas Français ?

« Ne serait-il vrai cependant que ces rois, dont la
« noble et sainte mémoire, révérée d'âge en âge, fait
« tressaillir la France entière d'orgueil et d'amour, se-
« rait-il vrai qu'ils eussent acquis tant de droits à votre
« reconnaissance sans l'avoir obtenue ?... Non, messieurs,
« votre premier magistrat ne vous fera pas l'injure
« d'accueillir une pensée si humiliante pour vous, si
« pénible pour lui. Le souvenir de vos fréquents écarts
« a pu la lui suggérer un instant, mais un examen atten-
« tif et l'expérience de plusieurs mois lui ont appris
« à ne pas confondre une population estimable avec quel-
« ques agitateurs que la police surveille...

Ce discours fut salué par des cris souvent répétés de
« Vive le roi, vivent les Bourbons ».

De Foresta fit alors prêté serment à M. de La Martre

et le déclara installé dans ses fonctions de maire de la ville de Brest. Ensuite, le sous-préfet de Guesnet se leva et s'adressant au maire, lui dit :

« Une belle carrière s'ouvre devant vous, monsieur
« le maire, vous allez administrer une cité que les Bour-
« bons ont élevée au premier rang de gloire et de pros-
« périté; tout ici annonce leurs bienfaits et leur grandeur.
« C'est à Louis XIII et sous Louis XIV qu'il a pris cet
« accroissement qui le rend propre à toutes les opéra-
« tions maritimes et qui en a fait le principal siège de
« nos forces navales. En vain l'usurpateur, dans le délire
« de sa vanité, a-t-il voulu transplanter le Trident de
« Neptune sur les bords de l'Escaut, en faisant déclarer
« à la tribune du Corps législatif, qu'à Brest on ne pou-
« vait rien ou presque rien en marine; l'ouvrage de nos
« rois a résisté aux effets de la défaveur qui tendait à
« l'abaisser et fait encore l'orgueil de la France, tandis
« que celui de l'étranger s'est écroulé, après avoir coûté
« des millions qui ont été perdus pour nous, sans gloire
« comme sans utilité, Brest, premier port du monde, doit
« donc tout à ses souverains légitimes, c'est par eux qu'il
« a été créé et embelli, ce sont eux encore qui lui ont
« rendu la prépondérance maritime qu'il avait perdue
« un moment sous un régime où les intérêts nationaux
« étaient sacrifiés à des projets gigantesques, enfantés
« par la folle ambition de tout renouveler...

« ...On a à reprocher à une partie de cette population
« quelques écarts et quelques erreurs de conduite qui
« lui ont donné les apparences d'un mauvais esprit, d'une
« habitude de turbulence, et qui ont pu parfois étonner
« le gouvernement, mais ce sont plutôt les effets de l'im-
« prudence que d'un sentiment d'hostilité, trop contraire
« à l'intérêt local et à la loyauté des Brestois pour pou-
« voir être supposé. Il vous sera facile, monsieur le mai-
« re, de détruire les préventions que la malveillance
« chercherait à exciter de l'un ou de l'autre côté, vous
« prouverez au gouvernement qu'il n'y a pas de pays plus

« soumis ni plus dévoué que le nôtre, vous direz à vos
« administrés qu'ils sont toujours l'objet de la bien-
« veillance de notre monarque, qui ne désire, comme le
« père de famille, que de voir régner la concorde et
« l'union entre tous ses enfants; par votre modération
« et les qualités sociales qui vous distinguent, vous par-
« viendrez à ramener quelques esprits, que des principes
« erronnés ont éloignés de nous et que nous regrettons
« de ne plus compter dans nos rangs, mais en même
« temps, vous saurez contenir dans le devoir ceux qui,
« poussés par des excitations étrangères, dont le but leur
« est souvent caché, voudraient troubler la tranquillité
« publique. Cette ville ne reproduira plus ces scènes
« scandaleuses et inconvenantes, dans lesquelles les droits
« sacrés de l'hospitalité ont été méconnus, dans lesquelles
« la liberté de conscience a été violée, dans lesquelles
« enfin des femmes et des enfants se sont érigés en
« législateurs pour exprimer des opinions sur des insti-
« tutions politiques qui assurément étaient au-dessus de
« leur intelligence. Vous emploierez tour à tour le lan-
« gage de la persuasion et celui de l'autorité et jamais
« vous ne vous laisserez séduire par l'appât d'une popu-
« larité éphémère, car vous savez que le moyen de l'obte-
« nir d'une manière durable est de faire toujours son
« devoir sans craindre de contrarier l'opinion du moment,
« le magistrat a plus que tout autre besoin de cette force
« de caractère qui l'oblige souvent à en appeler d'un
« public prévenu à un public mieux instruit, bien cer-
« tain que plus tard, ses concitoyens sauront apprécier
« sa conduite conforme aux vrais principes et lui rendre
« une justice qu'on lui refuse sous l'empire d'une
« passion ».

Deux fois le Conseil général fut assemblé sous l'administration de M. de Foresta, le manque de ressources départementales faisait traîner en longueur tous les projets qui sont à peu près les mêmes à chaque session. On sent une timide impatience des conseillers généraux de-

vant le peu de moyens dont ils disposaient mais aussi, parallèlement, une légère amélioration de la situation.

Au cours de la session de 1824, le Conseil général est saisi d'un projet du ministère de l'Intérieur, classant la bibliothèque départementale au rang des établissements municipaux. Le Conseil n'est pas d'accord. Il s'agit, dit-il, d'un dépôt départemental placé dans les locaux mêmes du tribunal, sous la direction de l'archiviste Le Grand, où se trouvent rassemblés, à côté d'objets de musée, les archives et les débris des anciennes bibliothèques ecclésiastiques dont plusieurs ouvrages remontent au Moyen âge, peu convenables pour une bibliothèque municipale. Le Conseil désire que ce soit là le Conservatoire du Finistère. Mais le ministère en décide autrement et le préfet fait remise à la ville de la bibliothèque.

Les élections législatives de 1824 sont la cause d'un conflit entre de Foresta et Conen de Saint Luc. Ces deux hommes étaient fait pour s'entendre, ils partageaient tous deux les mêmes opinions : un attachement sans limites pour la royauté. Conen de Saint Luc, ancien préfet du Finistère, puis des Côtes-du-Nord, devenu député de ce département, voulait reprendre le siège de Châteaulin passé à Le Dissez de Pennanrun, qui n'était pas de la circonscription. De Foresta fit présider le collège électoral par le gendre de Le Dissez, M. de Barères, qui s'installa à la sous-préfecture de Châteaulin et se mit à l'œuvre pour détacher les électeurs de Conen de Saint Luc qui, éccœuré, se retira de la lutte. Il se représenta dans les Côtes-du-Nord où il fut réélu. De Saint Luc ne pardonna pas son attitude à de Foresta qu'il surnomma le « Serpent à sonnettes ». Il est possible que cette affaire fut pour quelque chose dans le départ de notre préfet.

Le 1^{er} septembre 1824, de Foresta est nommé préfet de la Vendée, où il n'est pas encore installé lorsqu'il reçoit avis de sa nomination dans la Meurthe.

Le 28 septembre, il écrit au ministre .

« Monseigneur,

« L'avancement honorable que Sa Majesté daigne
« m'accorder en m'appelant à la préfecture de la Meurthe
« me pénètre d'une vive reconnaissance. S'il me tarde
« d'aller en déposer l'expression aux pieds du trône, je
« n'éprouve pas un besoin moins pressant de venir l'of-
« frir à Votre Excellence à qui je suis redevable d'une
« faveur aussi marquée. Il me sera difficile dans ce nou-
« veau poste de servir le roi avec plus de zèle que je ne
« l'ai fait ici et ailleurs; mais j'y porterai le sentiment
« d'une profonde gratitude pour tout ce que je dois aux
« bontés de mon Maître et à la flatteuse bienveillance de
« son Ministre.. »

Arrivé à Nancy le 20 octobre, il adresse aussitôt une circulaire aux sous-préfets et maires :

« Messieurs,

« S'il est un poste qui dût flatter mes sentimens,
« satisfaire mon ambition, combler en un mot tous mes
« vœux, c'est assurément celui où la bonté du Roi daigne
« aujourd'hui m'appeler.

« Accomplir ses paternelles volontés en vous ren-
« dant heureux, lui redire souvent qu'il est aimé, qu'il
« est chéri dans sa fidèle province de Lorraine comme
« sous le chaume de cette héroïque Vendée un instant
« confiée à mon zèle pour son service, veiller sans cesse
« à vos intérêts, en faire l'objet de mes constantes préoc-
« cupations. combien cette tâche sera douce à rem-
« plir !... »

A Nancy, il succédait à un préfet remarquable, Alban de Villeneuve-Bargemont, qui laissait un excellent souvenir, la situation de Foresta est ainsi rendue plus difficile; il reste tout de même à Nancy jusqu'en janvier 1828, victime du premier mouvement préfectoral décidé par le ministre libéral Martignac.

Veuf, depuis trois ans environ, de Foresta épousa

début 1825 Mlle Sosthénie d'Ourches, qui appartenait à l'une des familles les plus importantes de Lorraine, cette alliance lui occasionne, comme à Aix-en-Provence, des difficultés locales qui ne sont pas totalement étrangères à son départ.

Début 1826 il doit procéder au renouvellement quinquennal des municipalités. De nombreux pièges lui sont, dit-il, tendus. A Sarrebourg, le sous-préfet étant à l'agonie, les propositions sont dressées par ses commis, autant dire qu'il ne faut y avoir aucun égard; à Toul, le sous-préfet, influencé par ses bureaux, recommande comme des hommes sages, dévoués au Roi, doués de talents supérieurs, les plus exaltés des libéraux !

Le 6 octobre 1826, il écrit au ministre de l'Intérieur :

« Aux approches de la Saint-Charles, Votre Excellence voudra-t-elle bien se rappeler la promesse qui
« dès longtemps m'a été faite d'être nommé *Gentilhomme*
« *honoraire de la Chambre du Roi*, promesse que Sa
« Majesté elle-même daigna me réitérer au mois de
« juin 1825...

« Aucune de ces grâces qui manifestent la satisfaction du Souverain n'est encore arrivée jusqu'à moi
« et cependant parvenu presque à ma 44^e année, je
« compte déjà deux émigrations, deux campagnes dans
« les armées royales de la Vendée et des Pays-Bas:
« 24 années de fonctions publiques, quatre destitutions
« et une amnistie, subies pour la cause de la Légimité...

« Votre Excellence sait avec quel dévouement, je
« pourrai dire avec quelle abnégation de mes propres
« intérêts, je me suis conduit soit aux Pyrénées-Orientales, soit dans le Finistère. Si mon attitude en Lorraine a quelque chose de plus réservé, c'est qu'ainsi
« le veulent les intérêts du service du Roi. Il m'est revenu
« que les bourdonnements de la malveillance avaient
« laissé sur mon compte quelques impressions défavorables. S'il m'était donné d'avoir un court entretien

« avec Votre Excellence je lui démontrerai facilement,
« j'ose m'en flatter, que ma conduite dans la Meurthe
« est ce qu'elle doit être... »

Cette requête semble n'avoir eu aucune suite, mais quelques mois plus tard il se voit attribuer par S.M. l'Empereur d'Autriche le Grand Cordon de l'Ordre de Léopold en témoignage de satisfaction dans l'opération de transfert des restes des anciens Princes de la Maison de Lorraine.

Le 27 janvier 1828, il est nommé préfet de la Vendée. Aussitôt il prend sa plus belle plume pour écrire au ministre :

« Vainement chercherai-je dans ma conduite la cause
« d'une disgrâce aussi marquée, je n'y trouve que du
« zèle, que des sacrifices pour le service du Roi, que
« de longs services rarement récompensés...

« ...Bien que peut-être j'eusse pu, comme tant d'au-
« tres, légitimement aspirer à faire un pas de plus dans
« la carrière que j'ai parcourue toujours avec honneur
« et souvent avec succès, mes vœux se bornaient à rester
« au poste honorable qui m'avait été confié.

« Cependant une décision bien sévère m'en éloigne,
« décision dont personne ne pénètre le motif et dont
« tout le monde sans distinction de cocarde et d'opinion,
« dont tout le monde, qu'il me soit permis de le dire,
« s'afflige.

« Faudrait-il chercher la cause de cette disgrâce
« dans le fâcheux résultat de nos élections ? Mais le
« département de la Meurthe n'a malheureusement pas
« été le seul à faire de mauvais choix. On ne peut impu-
« ter les siens qu'au vice des éléments électoraux et à
« l'impudence avec laquelle certains fonctionnaires
« s'unissant aux libéraux les ont ouvertement servis de
« leurs votes ou de leur influence.

« Et tandis que ces mêmes hommes restent païsi-

« bles possesseurs de leurs emplois, ou de leurs siné-
« cures, la défaveur du Gouvernement frappera le seul
« magistrat fidèle à son devoir, le seul peut-être dans
« cette contrée qui ait rempli sa tâche avec zèle et
« loyauté !... »

« Puissent, Monseigneur, de tels exemples n'avoir
« pas de funestes conséquences ! Assurément mon dévoue-
« ment n'en sera pas ébranlé. J'ai suivi deux fois mon
« Maître dans l'exil; je l'ai servi dans la persécution,
« la disgrâce ne saurait m'en détacher, mais les mur-
« mures qui s'élèvent autour de moi, dans tous les rangs
« comme dans toutes les catégories d'opinions, semblent
« dire que ces sentiments sont devenus rares... »

Le ministre fit répondre qu'on le verrait avec plaisir à Paris et l'invitait à rester à Nancy jusqu'à l'arrivée de son successeur.

Le Maréchal, Prince de Hohenlohe, propriétaire du château de Luneville, écrivit en termes flatteurs au ministre de l'Intérieur en faveur de Foresta, qui reçoit le 11 avril 1828 le titre de Gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi.

Mais de Foresta doit se rendre à Bourbon-Vendée où il est installé le 23 avril.

Le climat de la Vendée ne convenant pas, dit-il, à la santé de son épouse, de Foresta sollicite un poste dans le Midi. Le 2 avril 1830, il est nommé préfet du Loiret.

La Révolution de juillet le prive de ses fonctions. Le marquis de Foresta cesse alors toute activité politique, se retire dans sa propriété de la Bricarde, aux environs de Marseille et à Aix, où il décède le 1^{er} février 1858.

XIV. - César-Elzéard DE CASTELLANE

César Elzéard de Castellane, de la branche de Majastre, naquit à Riez, aujourd'hui dans le département des Basses-Alpes, le 1^{er} août 1784. Ayant obtenu un emploi au Quartier général de la Grande Armée en Autriche, il fit en 1809 la campagne de Wagram. Nommé Auditeur au Conseil d'Etat en 1810, il est désigné, avec trois autres auditeurs, pour faire partie de l'Intendance générale de la Grande Armée et fait toute entière la campagne de Moscou.

Dès 1812, il sollicite sa nomination à une sous-préfecture en précisant : autre que celle d'un chef-lieu de département; il renouvelle sa demande en 1813 mais il lui faut attendre la Restauration pour obtenir le 22 juillet 1814 le poste de secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le duc d'Angoulême s'étant rendu à Marseille, en mars 1815, pour s'opposer à la marche de l'Usurpateur, désigne de Castellane pour exercer provisoirement les fonctions de préfet des Basses-Alpes. La présence de Castellane ayant été jugée plus utile à Marseille, il n'est pas donné suite à cette nomination. De Castellane reçut alors, dit-il, l'assurance qu'il serait tenu compte ultérieurement de ses services.

Destitué pendant les Cent Jours, il reprend ses fonctions dès la Seconde Restauration. Célibataire, d'un caractère gai, aimant les plaisirs permis, de Castellane se créa des envieux à Marseille.

La suppression des secrétariats généraux de préfecture (9 avril 1817) le prive de son poste. Il sollicite alors une sous-préfecture ou une préfecture. Malgré de nombreuses interventions, il doit attendre.

Le 10 août 1818, le comte de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône, appuie la candidature de son ancien collaborateur ...des talens très distingués, une parfaite intégrité, l'habitude des affaires et de bons services doivent lui mériter vos regards; si, dans le temps on à chercher à lui nuire en lui supposant des opinions exagérées, je ne craindrais pas de vous assurer que ces préventions étaient injustes, qu'elles ont tenu à des circonstances étrangères à sa volonté et que placé loin de ces considérations de localité, M. de Castellane servira le Roi et l'Etat comme un serviteur fidèle et marchera d'un pas invariable dans la ligne de la Charte. Sa position est vraiment déplorable puisqu'il n'a aucune fortune et, retiré dans une petite campagne appartenant à son frère, il voit dépérir sa santé par le chagrin que lui cause sa position et par le chagrin de ne pouvoir consacrer au Roi le reste de son existence...

Son cousin, le marquis de Castellane-Novejean, Pair de France, insiste souvent pour obtenir la réintégration de notre futur préfet. Le 1^{er} août 1820 il écrit au baron Mounier, directeur de la Police et de l'Administration départementale au ministère de l'Intérieur :

« Monsieur le Baron,

« Avant-hier, j'ai été chez vous sans avoir l'honneur de vous trouver. J'ai moi-même eu celui de vous laisser un billet pour vous demander de vous voir... aujourd'hui. J'ai été de porte en porte vous chercher dans vos trois ou quatre domiciles de la rue de Grenelle : si c'est là de la persévérance, du moins n'est-ce pas du bonheur, car je n'en suis pas plus avancé; veuillez donc je vous prie m'indiquer un rendez-vous qui, s'il doit avoir lieu demain, serait fixé avant onze heures du matin, car je dois partir à cette heure-là pour aller dîner à la campagne. Lundi je pars pour l'Auvergne.

« Permettez cependant que je vous entretienne encore du chevalier de Castellane, vous avez approuvé,

« vous-même, la modestie de la *sous-préfecture* à laquelle
« nous avons, pour le moment, réduit nos prétentions
« qui n'étaient cependant pas trop exagérées, mais vous
« avez été aussi au-devant de la demande que je vous
« ai faite de choisir cette sous-préfecture parmi les plus
« considérables dont vous êtes sur le point de disposer,
« voudrez-vous m'apprendre quelle est celle que vous
« nous destinez... »

Le 6 septembre 1820, César de Castellane est nommé sous-préfet de Béziers. Dans ce poste il se fait, en 1821, rappeler à la modération par son préfet. En 1824, peu après sa nomination à Quimper, il eut à se défendre contre un conseiller honoraire à la Cour de Montpellier auquel il avait refusé l'autorisation, alors nécessaire, d'intenter une procédure contre la commune de Corneilhan, déclarant « qu'il ne fallait pas livrer une commune dénuée de ressources aux caprices d'un homme riche et processif ». Le ministre intervint et blâma le sous-préfet.

Le 16 octobre 1824, de Castellane arrive à Quimper, il manœuvre adroitement, il sait que les difficultés sont à Brest. Un mois après son installation il envoie un premier rapport au ministre :

« J'arrive d'une tournée que je viens de faire dans
« les arrondissements de Brest, Morlaix et Châteaulin.
« La lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excel-
« lence le 4 novembre courant lui a fait connaître les
« motifs qui m'avaient déterminé à me rendre à Brest
« avant l'époque que j'avais fixée pour ce voyage; ce
« n'est donc pas sans un peu d'appréhension que je suis
« entré dans cette ville; non que j'eusse lieu d'avoir des
« craintes sérieuses, mais parce que j'avais compris que
« ma première entrevue avec les Brestoises devait néces-
« sairement déterminer la nature des relations qui
« allaient s'établir entre nous. J'ai été satisfait au-delà
« de mes espérances de l'accueil que j'ai reçu de cette
« portion de mes administrés. Quelques politesses que

« j'avais faites à des habitants de Brest qui s'étaient
« rendus à Quimper pendant les dernières assises,
« m'avaient rendu favorables toutes les classes et je puis
« ajouter presque toutes les opinions.

« A mon arrivée, j'ai reçu les fonctionnaires et toutes
« les personnes qui m'ont fait l'honneur de venir me
« voir; j'ai rendu mes visites de suite; j'ai vu chacun
« et j'ai écouté comme il convenait que je le fisse, sans
« prévention, avec la réserve et la mesure qu'il est conve-
« nable d'observer dans une première entrevue. J'ai
« remarqué avec plaisir qu'on paraissait satisfait de moi
« et j'en ai acquis la certitude en me rendant le soir au
« spectacle où je n'avais pas été annoncé.

« Lorsque j'ai paru dans la salle, où les spectateurs
« étaient nombreux, le public s'est empressé de se lever,
« l'orchestre a joué l'air : « *Où peut-on être mieux qu'au*
« *sein de sa famille* » et l'air « *Vive Henri IV* ». J'ai
« assisté à la représentation jusqu'à la fin.

« Je n'aurai pas entretenu Votre Excellence de ces
« détails si tout ce qu'ils attestent de bienveillant et
« de flatteur pouvait me concerner personnellement, mais
« dans cette circonstance je dois reconnaître que c'est
« moins à moi, qu'on ne connaissait pas encore, que s'est
« adressé un pareil hommage, qu'au fonctionnaire honoré
« de la confiance du Roi; et sous ce rapport Votre Excel-
« lence reconnaîtra avec plaisir qu'il est permis d'y trou-
« ver le gage des sentimens qui uniront désormais les
« Brestois et moi, pour donner au Roi des marques de
« notre fidélité et de notre dévouement. Ils m'ont donné
« le droit de compter sur leur bienveillance. Je ne per-
« drai aucune occasion de les diriger dans la bonne
« ligne; je sens qu'il faudra du temps, des ménagements,
« mais la chose ne me paraît pas impossible.

« J'ai été également satisfait de mes relations avec
« la Marine. Toutefois je n'ai pu terminer ses contes-
« tations avec l'intendance sanitaire parce que l'affaire

« a été engagée de part et d'autre d'une manière trop brusque et beaucoup trop vive... »

De fait, le comte de Castellane n'aura pas trop de soucis du côté de Brest, il est vrai que le sous-préfet est un homme de valeur, la population supporte tant bien que mal le régime autoritaire de l'époque. Un mouvement séditieux important, l'affaire du spectacle de Brest, dirigé contre les missionnaires jésuites en septembre et octobre 1826, organisé par des jeunes gens de la bourgeoisie brestoise se termina par l'arrestation et la condamnation des perturbateurs sans que la masse de la population y soit mêlée.

C'est le premier préfet dont nous ayons le rapport annuel présenté au Conseil général; ce document est intéressant, il permet de se rendre compte du soin avec lequel de Chaulieu étudiait toutes les affaires qu'il soumettait à cette assemblée, il donna souvent des renseignements statistiques toujours précieux pour mieux comprendre les affaires.

Lentement, mais sûrement, le rôle du Conseil général s'établissait, s'imposait. Il en arrive à prendre quelques initiatives timides certes, mais toujours fondées et par conséquent accentuent son autorité.

Sous l'administration de M. de Castellane le Conseil général décide la construction de palais de justice à Quimper, Brest et Morlaix, les projets ne seront pas encore acceptés.

La construction de l'asile des aliénés à Quimper est terminée mais pose quand même de gros problèmes hospitaliers et administratifs. Les collèges de Quimper et de Saint-Pol sont l'objet de la sollicitude du Conseil général qui refuse de s'intéresser à la construction d'un collège secondaire à Brest car elle n'est que d'un intérêt purement communal.

Le séjour de Castellane à Quimper se prolongeait. Le 22 novembre 1828 il écrit au ministre :

« Monseigneur,

« Lorsque j'ai présumé que des mutations pouvaient
« avoir lieu dans le personnel de l'Administration départe-
« mentale, j'ai demandé à quitter une résidence dont
« le climat ne peut convenir à ma santé ni à celle de
« ma famille. J'ai confié ma démarche à l'intérêt dont
« Mgr le Garde des Sceaux, mon compatriote, daigne
« m'honorer; ma demande a été trouvée juste et recom-
« mandée par Sa Grandeur et j'ai sous les yeux une
« lettre par laquelle Votre Excellence a bien voulu lui
« promettre mon changement lorsqu'une occasion lui
« fournirait les moyens de l'accorder. Une Ordonnance
« Royale du 12 de ce mois a réorganisé le personnel de
« l'Administration d'un nombre très considérable de dé-
« partements et je n'ai pas quitté le Finistère. Si les
« renseignements qu'une personne digne de confiance
« vient de me transmettre sont exacts, il en résulterait
« *que l'opinion qu'on a de mon administration est des plus*
« *satisfaisante, que je suis estimé et aimé de tous les*
« *partis de mon département et que cette considération*
« *doit rendre mon remplacement difficile, attendu qu'il*
« *y aurait impossibilité de mettre à ma place quelqu'un*
« *qui réussit aussi bien que moi...*».

« Si, dis-je, un motif si honorable pour moi avait
« fait écarter ma demande, je ne saurais m'expliquer
« comment avec la justice bien connue de Votre Excel-
« lence, il se fait que je n'ai obtenu d'elle aucune des
« marques par lesquelles le Gouvernement témoigne ordi-
« nairement sa satisfaction.

« J'ai 18 années de services, j'ai appartenu au Conseil
« d'Etat de l'Empire et n'ai pas le titre honorifique de
« maître des Requêtes dont presque tous mes collègues
« sont revêtus. J'ai 14 années de grade de chevalier de
« la Légion d'honneur et je n'ai pu obtenir encore le
« grade d'officier; plusieurs de mes collègues ont vu ré-
« compenser leur zèle par des emplois de gentilshommes

« honoraires de la Chambre du Roi et rien de semblable
« ne m'a été conféré. Les trois dignités que je signale
« ici à Votre Excellence se trouvant quelquefois réunies
« sur une même personne, plusieurs préfets les ont ob-
« tenues en très peu de temps, et aucune ne m'a encore
« été accordée malgré qu'on paraisse m'honorer de quel-
« que estime.

« Il est à remarquer, Monseigneur, que le départe-
« ment du Finistère si digne de l'attention du Gouver-
« nement par sa situation politique, par l'importance de
« plusieurs de ses villes, par l'étendue de son territoire,
« la force de sa population qui élit six députés; n'est
« considéré à Paris que comme un département sans
« importance. C'est sans doute à l'opinion inexacte qu'on
« s'y est formée de cette localité qu'il faut attribuer
« l'oubli dans lequel on a laissé tous les fonctionnaires
« qui l'ont administré; il est positif qu'aucun préfet du
« Finistère n'a jamais obtenu une faveur du Gouverne-
« ment et que tous mes prédécesseurs se sont hâtés d'en
« sortir pour recueillir ailleurs les récompenses et les
« grâces que, sans doute ils avaient mérité ici.

« Cependant, Monseigneur, si ces marques de l'estime
« et de la confiance du Souverain qui ajoutent tant à
« l'autorité et à la considération du fonctionnaire qui en
« est revêtu, sont utiles quelque part, c'est sans contredit
« dans le département où se trouve le port de Brest. Là
« les distinctions honorifiques se montrent de toutes parts
« et le corps de la Marine déjà si puissant à Brest, peut
« se prévaloir de cet avantage pour exercer sur ses ha-
« bitants une influence que les intérêts bien entendus du
« service du Roi conseilleront toujours de fortifier entre
« les mains de l'Administration... ».

Dès qu'il eut connaissance du succès de la Révolution
de 1830, le Comte de Castellane démissionna, confia l'in-
térim de la préfecture à M. Le Bastard de Kerguiffinec,

conseiller général et quitta Quimper le 5 août 1830 à 6 h. du matin. Il semble s'être ensuite abstenu de toute activité politique. Il est décédé en 1835. Dans sa famille on l'avait ensuite surnommé « le petit préfet », nous n'en connaissons pas la raison car ce fut un administrateur de valeur qui fait figure honorable dans le cortège de nos préfets.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME LXXXIX

	PAGES
Liste générale des membres de la Société Archéologique du Finistère, arrêtée au 31 décembre 1963	III

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des séances

SÉANCE DU 31 JANVIER 1963...	XLVII
Admission de nouveaux membres. — Le peintre Prosper Saint-Germain. — Dons aux Archives départementales. — Calvaire de Guimiliau — Découvertes préhistoriques en Kerlouan, Fouesnant. — Le musée de Penmarch. — La chapelle Saint-Guénel. — Protection des sites. — Compte rendu financier. — Bibliographie. — Les préfets du Finistère.	
SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1963...	LI
Admission de nouveaux membres. — La stèle gauloise de Kroas-Teo et la base aéro-navale	

PAGES

de Bodilis. — Souterrains-refuges en Tréméoc. — Les mottes féodales. — Max Jacob aux Archives départementales. — Don aux Archives départementales. — « Le naufrage de la flotte anglaise... à Quimper-Corentin » en 1629. — Le maire jardinier de Locmaria-Quimper. — Le père Guillaume Bougeant. — Les travaux du laboratoire anthropologique de Rennes. — bibliographie.

SÉANCE DU 28 MARS 1963

LV

Admission de nouveaux membres. — Le site des Roches-Blanches, en Douarnenez. — La chapelle Saint-Antoine, en Plouézoch. — La défense des chaires à prêcher. — Le théâtre à Quimper, Morlaix et Brest du XVIII^e au XX^e. siècle. — Noms de rues à Fouesnant. — Cartes postales et bibliographie.

Annexe au procès-verbal. — Vœu relatif à la protection des sites. — « Souvenirs sur le vieux Quimper », extrait du « Finistère » du 11 janvier 1888.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1963, tenue à Brest ..

LXVII

Admission de nouveaux membres. — La protection des sites. — L'électrification de la place de Locronan. — Les fouilles de Kerilien, en Plounéventer. — Le port de Brest de 1767 à 1776. — Découverte d'une épée gauloise à Larmor, en Loctudy. — Les guerres de la Ligue dans le Léon. — La bénédiction des drapeaux de la marine à Saint-Louis de Brest en 1737. — Recherches sur la harpe celtique. — Visite du musée historique de la Tour Tanguy.

	PAGES
SÉANCE DU 30 MAI 1963... ..	LXXI

Admission de nouveaux membres. — Décès. — Les travaux de l'Association des Amis de Languidou. — Création des Amis du Relecq. — Protection des sites en Logonna-Daoulas. — Le classement du pont Crac'h, en Lannilis. — La stèle gauloise de Bodonnou, en Plouzané. — Etymologie de Merlévenez. — Découverte d'un sesterce en Locmaria-Quimper. — Audierne sous la Révolution. — Les origines de la langue bretonne. — Pierre Briand, député en 1791. »

Annexe au procès-verbal. — Découverte d'une plaque commémorant l'érection d'un calvaire à Pont-l'Abbé en 1735, par André Le Roy.

SÉANCE DU 27 JUIN 1963... ..	LXXVI
------------------------------	-------

Admission de nouveaux membres. — Décès. — L'abandon des chapelles et la destruction des manoirs. — Cartes postales et bibliographie. — Les origines de la langue bretonne. — « Pierre Briand, député en 1791 ».

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1963... ..	LXXVIII
-----------------------------------	---------

Admission de nouveaux membres. — La famille de sculpteurs Claquin, de Meilars-Confort. — « Pierre Briand, député en 1791. » — Vol de statue en Landéda. — Déplacement de stèle gauloise en Beuzec-Cap-Sizun. — Les Amis de Languidou. — Découverte d'un souterrain-refuge en Collorec. — Bibliographie.

Annexe au procès-verbal. — A propos de la « Déesse Raison » de Quimper, par Daniel Bernard.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1963 LXXXVI

Décès de M. Jarry, ancien Directeur des Archives du Finistère. — Admission de nouveaux membres. — Départ de M. et Mme Laouénan, concierges des Archives. — La réédition des œuvres de Le Guennec est-elle possible? — Dons aux Archives: les sanctuaires de la Vierge à la fin du ^{xvii} siècle; les costumes bretons au ^{xviii} siècle. — Chronique du vandalisme et défense des œuvres d'art. — Création des « Amis du Vieux Quimerch ». — Légende d'un paysan bas-breton. — Bibliographie. — Présentation aux Archives départementales de l'exposition « Paroisses d'hier, communes d'aujourd'hui ».

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1963 XCIII

Admission de nouveaux membres. — Défense des œuvres d'art. — Les vitraux de la cathédrale de Quimper. — A propos des fouilles archéologiques. — Un bréviaire de 1650. — Etiquettes de produits pharmaceutiques en breton. — Bibliographie. — « Les Amis du Relecq ».

Annexe au procès-verbal. — Etat des vitraux de la cathédrale Saint-Corentin au milieu du ^{xix} siècle par le baron de Guilhaemy, par René Couffon.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1963 CII

Admission de nouveaux membres. — Une louve à Gouesnach en 1793. — Hervé de Keroulas et Jérôme-Gabriel de Kerguélen. — Légendes d'un paysan bas-breton. — Bibliographie. — Les dentrites de Scrignac. — Vers bretons sur une maison de 1848 en Quimperlé.

DEUXIÈME PARTIE

Table des mémoires

	Pages
I. Brest en 1776, par G. Thomas	3 à 7
II. Fondation de la Ville de Landerneau au Moyen-Age, par Jehan Bazin ..	9 à 14
III. Quelques dessous de la guerre de course et des armements neutres, par J. Darsel	15 à 34
IV. Les Arbres de Jessé bretons (3 ^e partie), par le D ^r L. Le Thomas	35 à 72
V. Contribution à une bibliographie Anglo- Saxonne de la Bretagne, par R. Gar- gadenec.. . . .	73 à 82
VI. Contes et Légendes populaires de la Cornouaille bretonne recueillis par F.-M. Déguignet, par L. Ogès.. ..	83 à 133

- VII. Chronique de préhistoire et de proto-histoire finistérienne pour 1963, par P.-R. Giot 135 à 143
- VIII. Pierre Briand, député à l'Assemblée législative. — Une famille paysanne de la Cornouaille au XVIII^e siècle , par Pierre Hamon 145 à 212
- IX. Les préfets du Finistère (suite), par A. Le Bihan 213 à 239



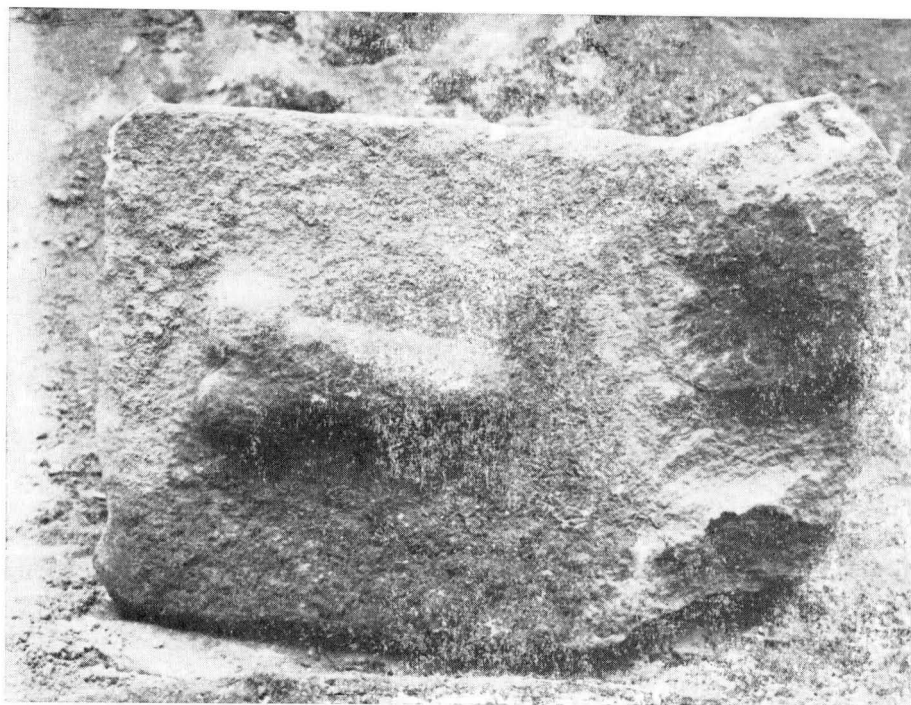
Epée en fer à deux tranchants, placée dans son fourreau, trouvée en mars 1963, près de la grève de Larvor, en Loctudy, dans un amas de pierres paraissant avoir fait partie d'un tumulus. L'épée, qui semble être une épée gauloise, pouvait avoir environ 60 cm. de long.



Pierre creusée formant l'entrée d'un silo maçonné, cylindrique, découverte en 1957 au cours des travaux de construction du Centre départemental de Médecine préventive à Locmaria-Quimper.

Le silo se trouvait dans les ruines d'une construction gallo-romaine.

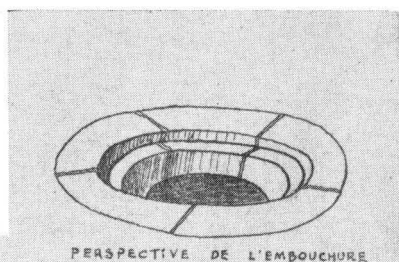
Sur la pierre, tuiles à rebords et débris de poterie.



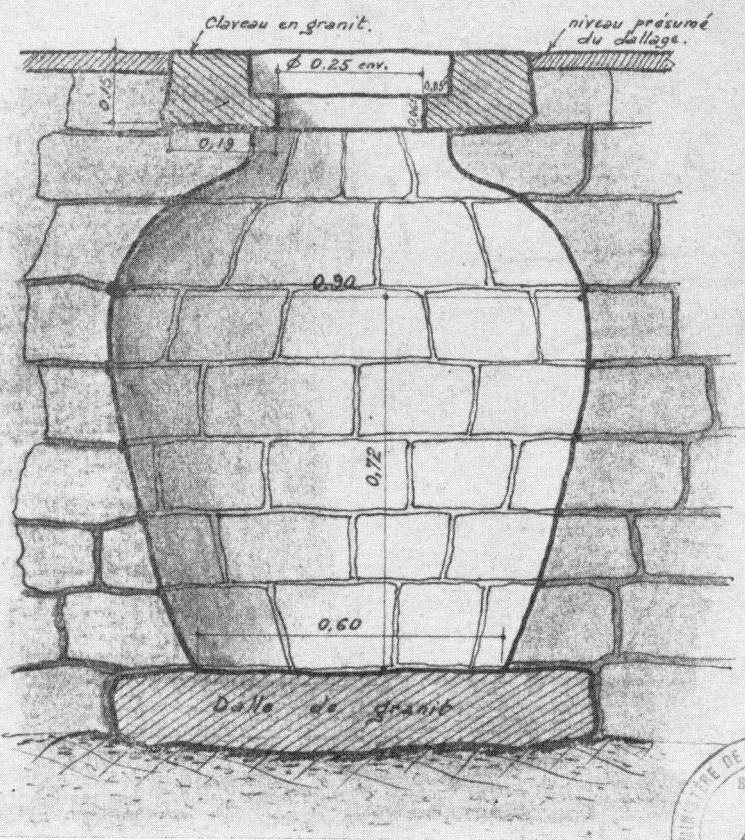
Pierre taillée sur quatre faces, portant en relief un phallus. Cette pierre, qui mesure environ 80 cm. sur 60 cm., constituait la partie principale d'un autel phallique formé de 12 blocs de granit taillés. Ces blocs, qui auraient permis la reconstitution de l'autel, ont été dispersés.

Cet autel a été découvert à Locmaria-Quimper, en mai 1957, au cours des travaux de déblaiement du Centre départemental de Médecine préventive.

Ces travaux, exécutés au bulldozer, ont également mis au jour les ruines de plusieurs villas gallo-romaines.



PERSPECTIVE DE L'EMBOUCHURE



Silo datant de l'époque gallo-romaine



PLOERDUT (Chapelle Notre-Dame). — *Arbre de Jessé*

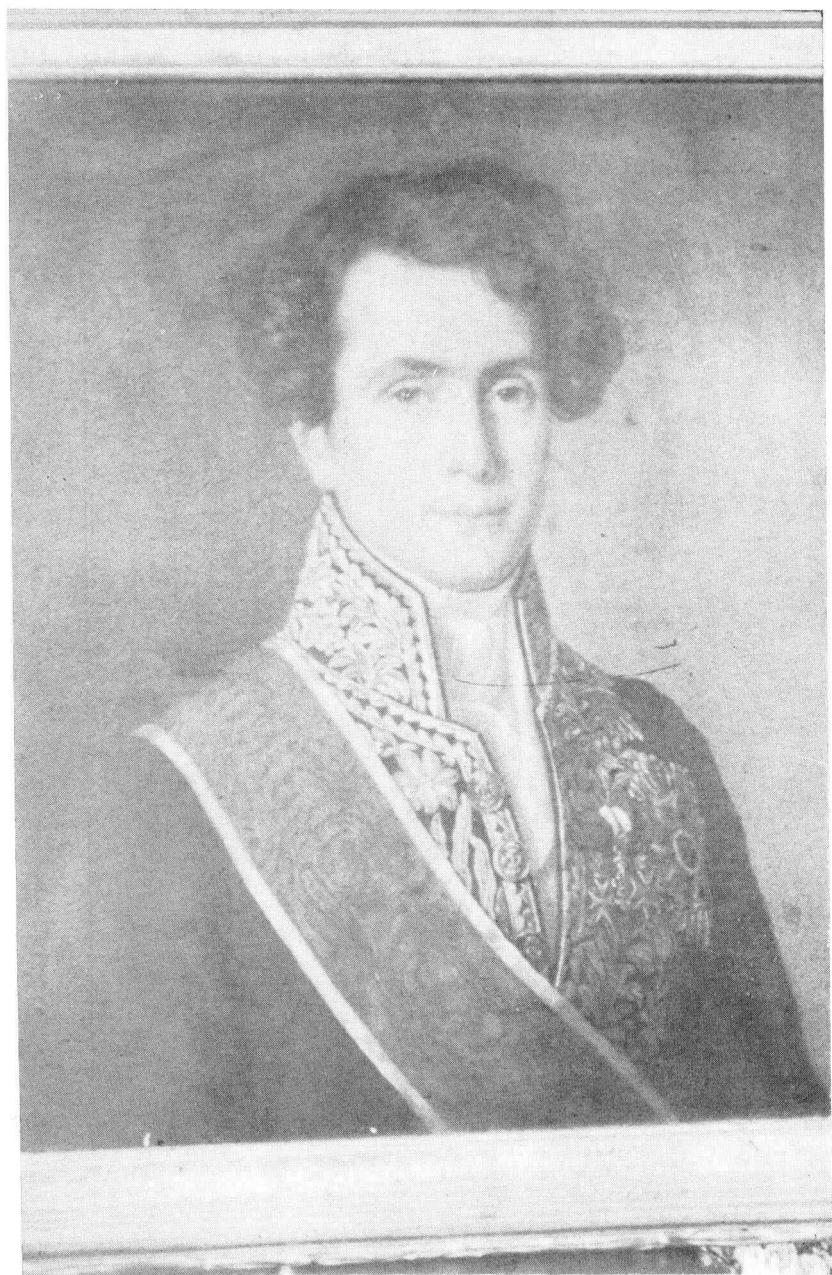




François-Marie Déguignet à l'âge de 38 ans; sa femme, Marie-Yvonne Rospart, 21 ans, et leur fils aîné (d'après une photographie datant de 1870).



Baron ABRIAL
Préfet du Finistère 1813-1814



Marquis de Foresta